

Département des Bouches-du-Rhône

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE GG.

Culte. — Instruction. — Assistance publique.

GG. 1. (Registre.) — Petit in-f° ; 505 feuillets, papier.

**1668-1673.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse métropolitaine de Saint Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F° 1 : Répertoires alphabétiques. — F° 80 v° : « L'an susdit et le seiziesme du mois de juin, a esté enterré dans l'église de S' Sauveur et dans la chapelle dédiée à S' Pierre, sous le petit orgue, monsieur maistre Gaspard de Villeneuve, seigneur de Monts, conseiller du Roy en la Cour de Parlement, âgé de septente et un an[s], décédé le quinziesme dudit mois, et ont assisté au convoy messieurs de S' Jean et du Chaffaut, aussy conseillers, ses gendres soubssignés avec moy » (1668). — F° 100 v° : « L'an susdit et le troisesme du mois d'octobre a esté enterré dans l'église de S' Sauveur Jean Daret, peintre originaire de la ville de Bruxelles en Flandre et habitant d'Aix, âgé d'environ cinquante cinq ans, décédé le deuxiesme dudit mois, et ont assisté au convoy Maximin Roubaud, cousin second de la femme dudit Jean Daret, maistre cordonnier dudit Aix, et Jean Vallisset, maistre doreur, aussi dudit Aix, lesquels interpellés par moi, curé dudit Aix, lesquels interpellés par moi, curé soubssigné, de signer, ont déclaré ne scavoir escrire

AIX-EN-PROVENCE. — TOME II.

— Lambert » (1668). — F° 136 : « Catharina Graviere, cætatem agens centesimum sextum annum, sepulta est in basilica S<sup>i</sup> Salvatoris, die 15 februarii 1669. Testes : Claudius Bruis et Ludovicus Nicolay ». — F° 445 : « Dominus Josephus Bonfils, octuagesimum secundum annum agens, alias locum tenens generalis criminalis et civilis, vir scientia illustris, sepultus est in basilica S<sup>i</sup> Salvatoris et in ejus capella, dicta des Pinchinats, die 22 februarii 1673. Testes : Bernardus Rias et Thomas Bouche, subscripti ».

GG. 2. (Registre.) — Petit in-f° ; 764 feuillets, papier.

**1674-1683.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages, abjurations et sépultures. — F° 1 : Répertoires alphabétiques. — F° 236 : « 1677, die undecimâ novembris, Josephus....., nativitate Maurus, ingenitam Mahumetanorum pravitatem et perfidiam diu detestatus, et in gremium romanæ ecclesiæ jam a sex annis et plus per solemnem baptismatis receptionem admissus, confessus et sacro viatico reffectus, sacrisque unctionibus a me subscripto roboratus, tertium supra trigesimum agens annum, et in cœdibus d. Caroli de Grimaud, in supremâ Gallo-Provinciæ

curiâ presidis, pridie defunctus fuit sepultus in basilicâ Sancti Salvatoris coram Guillermo Richaud et Balthazaro Roche subscriptis. Sic in originali. Bicheyron, v<sup>m</sup> ». — F° 241 : « 1677, die nonâ decembris, Maria Laugiere, trigesimum circiter quintum agens ætatis annum, filiæ prædefunctorum Thomæ et Elizabethæ..... pridie defuncta, sepulta fuit in cæmeterio S<sup>ti</sup> Salvatoris unâ cum filia (quam ex matre exentheratâ eductam per cæsaream operationem obstetrix aquâ naturali lustravit, coram Henrico Mauric, illitterato, et domino Andréâ Perrin, præsbitero subscripto. Sic in originali. Bicheyron. » — F° 271 : « Anno Domini millesimo sexcentesimo septuagesimo octavo, die decimâ quartâ maii, Marius-Franciscus de Kurlam, stirpe nobilis, natione Gallus regione Brito, patria Rhedonensis, professione miles inter copias invictissimi Ludovici decimi quarti, Francorum Regis, munere legatus seu locum tenens in legione de Lovigni, istam urbem ob iter permeante ætate adolescens viginti quinque circiter annorum, filius..... hodie defunctus hic Aquis in Gallo-Provinciâ, perhonorificè sepultus fuit in basilicâ parochiali S<sup>ti</sup> Salvatoris, quatuor administris militaribus funebrem loculum honoris causâ gestantibus, præcedente clero, cantante symphoniâ, assistentibus consulibus epomide solitâ insignibus et subsequente numeroso civium atque advenarum comitatu ; attestantibus dominis Thomâ Bouche, præsbitero, et Josepho Avril, clerico subscriptis. Sic in originali. Bicheyron. » — F° 351 v° : « 1679, die decimâ junii, in basilicâ S<sup>ti</sup> Salvatoris, coram Arnaldo de Beauvois et Antonio de Beauvois subscriptis, sepultus est fœtus anonymus hodiè abortivè editus, ab obstetrice tamen domi lustratus inter parturientis dolores defunctus ; patrem habuit Vincentium de Beauvois, matrem verò Magdalenam Audière, sic, etc. »

GG. 3. (Registre.) — Petit in-f° ; 953 feuillets, papier.

**1684-1692.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages, abjurations et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 79 : année 1684 ; 162 : 1685 ; 264 : 1686 ; 352 : 1687 ; 443 : 1688 ; 736 : 1689 ; 827 : 1690 ; 946 : 1691-14 avril 1692. — F° 32 : « L'an et jour que dessus [18 avril 1684] les publications ayant été faites sans qu'il aye pareu aucun empêchement, par parole de présent, selon les formes de la S<sup>te</sup> Église, j'ay conjoint en mariage Jaques Roize, de cette ville

d'Aix, fils de Jean-Baptiste, maistre imprimeur soubssigné, et de Anne Castagne, avec Clère Bonfils, fille naturelle de noble Henry de Bonfis, présent, soubssigné ; témoins M<sup>r</sup> Joseph Aubin, prêtre, J. Baptiste Gilles, Claude Gimbert estudiant du lieu de Grace, Pierre Chivaud, librère ». — F° 152 : « L'an mil six cens quatre vints cinq et le quatre du mois de novembre, sur les sept à huict heures du matin, jour de S<sup>t</sup> Charles, est décédé Monseigneur l'éminentissime et révérendissime Hiérome Grimaldi, âgé de quatre vints et huict ans deux mois, et cardinal de la S<sup>te</sup> Église Romaine, muni de tous les sacrements, évêque d'Albane, archevêque d'Aix, et le samedi dixième du même mois de novembre, a esté inhumé dans le tombeau des archevêques, dans l'église de S<sup>t</sup> Sauveur, présants M<sup>rs</sup> Jean-Baptiste Blégier, curé ; Poitevin, Roman, Joseph Albin, vicaire, soubssignés ». — F° 213 v° : « L'an mil six cens quatre vints et six, le dix et huict du mois de juin, a esté enseveli dans le cimetièrre de S<sup>t</sup> Eutrope, Louis Teissier de Rochebrune, aagé d'environ quarante trois ans, natif de la ville de Paris, marié à damoiselle de Bonneville, de Paris, comédien [de M<sup>rs</sup>] le duc de Vendôme, mort le jour devant dans la communion des fidèles, muni des sacrements (prius confessus) ; présants M<sup>r</sup> Nicolas Palme et Jean-Baptiste Gilles, clers, soubssignés ». — F° 334 : « L'an 1687 et le quinziesme du mois d'octobre, une publication ayant etté faite à la paroisse d'Alench avec dispense des deux autres par la permission expresse de monseigneur de Valence, archevêque nommé par Sa Majesté de ce diocèse à son vicaire général, la future espouse ettant detteneue malade dans le liet à la maison d'Honoré Granier, j'y ay conjoint en mariage par la même permission qui m'a etté donnée de mondict seigneur archevêque ensuite d'une santance donnée contre Jean Benoist, ménager dudict Alench, par M<sup>r</sup> Meinier, juge dudict lieu, d'espouser ou d'estre puni selon le droict, Lucrette Petite qu'il avait abeussé sous promesse de mariage ; c'estant accouchée d'un fils depuis lundy au soir que ledict Jean Benoist a déclaré luy appartenir..... ». — F° 487 v° : « Cejourduy, le sexe (*sic*) du moys de juin 1689, a esté baptisé par M<sup>r</sup> l'abé de Bonfis, chanoine de cette église, Daniel-Lopez Peigna, juif de nation, Florentin, auquel on a donné le nom de Joseph Louys, qui a signé. Le parrain a esté noble M<sup>r</sup> Joseph de La Roque de Cornillon ; la marraine, madamoiselle Marie Lebrest, soubssignés ». — F° 495 : « L'an 1689 et le

vingt deux de juillet a esté enseveli dans le cimetièrre S' Sauveur Louis Darbon, aagé de dix huit mois, décédé aujourd'huy, fils naturel, au rapport des voisins, d'Antoine, travailleur, et de Jeanne Héritière. Présens M<sup>r</sup> Nicolas Palme et Estienne Fermier, ecclésiastiques; Poitevin, vicaire ».

GG. 4. (Registre.) — In-f° ; 313 feuillets, papier.

**1692-1696.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 51 : année 1692 ; 137 : 1693 ; 224 : 1694 ; 302 : 1695 au 1<sup>r</sup> janvier 1696. — F° 28 : « Joseph-Lazare Girard, né ce jourd'huy de Jean, escrivain de vituaille pour le Roy, et de Susanne Chauvet, a été baptisé par moy soussigné, le 8 de septembre 1692. Son parrain a été le s<sup>r</sup> Joseph Arbaud, bourgeois, et sa marraine D<sup>lle</sup> Claire Arbaud ». — F° 170 v° : « Cette nuict a esté baptisé par le père Benoit, prêtre doctrinaire de la sucursale du Faux bourc, en nécessité, Mitre Dronay, fils de Jean et de Corneille Vanlitte, de la ville d'Amsterdam en Holande, bannis de leurs pays en haine de la religion, ouvrier en soye. Le parrain Mitre Mallet, artisan ; la marraine, Thérèse Varonne, de cette ville d'Aix » (26 mars 1694). — F° 175 : « L'an 1694 et le 20 d'avril, je sous-signé, curé de cette église, à la réquisition de Mons<sup>r</sup> Claude de Thomassin, s<sup>r</sup> de Tourtour, dit Lamanon, fils de feu M<sup>r</sup> Jean-Joseph de Thomassin et de Madame Catherine de Buisson, détenu dans son lict dangereusement malade, pour la décharge de sa conscience, me suis transporté dans sa maison par l'ordre que Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Daniel de Cosnac, notre archevêque, m'a expressément donné, pour recevoir dudit s<sup>r</sup> de Tourtour son consentement de mariage par paroles de présent, que j'ay conjoint avec Anne Bounaud de cette ville d'Aix, fille de feu Antoine et de feu Anne Richaud, résidante ladite Bounaud depuis environ quatorze ans dans la maison et au service dudit s<sup>r</sup> de Tourtour ; présents les sous-signés M<sup>mes</sup> Guillaume Arnaud, prêtre ; Antoine de Blieux, prêtre ; Guillaume Poitevin, prêtre bénéficié, et Jean Granier, aussy prêtre bénéficié ».

GG. 5. (Registre.) — In-f° ; 296 feuillets, papier.

**1696-1699.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 63 : année 1696 ; 133 : 1697 ; 204 : 1698 ; 287 : 1699. — F° 8 : « L'an 1696 et le sixième de février, les publications ayant esté faites sans qu'il aye pareu aucun empêchement par parole de présent, selon les formes de la S<sup>te</sup> Église, j'ay conjoint en mariage André et Gaspard Flandrins père et fils ; André fils de feu Honoré et de feu Jea[n]e Pitaude, vef de Jeanne Martine ; la mère de Gaspard, feu Jeanne Martine, travailleurs de cette ville d'Aix, qui ont espousé Marguerite Bues, et Gaspard Flandrin, Honorade Baume, fille de la dicte Marguerite Bues, vefve de Barthélemy Baume, père du sus dict Barthélemy Buès (sic)... ». Ce registre contient plusieurs autres actes de mariages conclus dans des conditions identiques. — F° 162 v° : « Pierre ..... dit frère Toussaint, hermite de S<sup>te</sup> Anne hors la porte S<sup>t</sup> Jean, natif d'Orléans, âgé d'environ quarante ans, mort hier à l'hôpital S<sup>t</sup> Jacques, a esté enterré le jour et an que dessus [10 avril 1698] par le Clergé de cette église, dans la chapelle dudit hermitage de S<sup>te</sup> Anne hors les murs de S<sup>t</sup> Jean... ». — F° 255 v° : « Messire Jean-Gilles Eguesier, prêtre, âgé d'environ soixante ans, mort hier dans la communion des fidelles, a esté enterré dans la succursale du Fauxbourg le jour et an que dessus » (22 juin 1699).

GG. 6. (Registre.) — In-f° ; 276 feuillets, papier.

**1700-1703.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 63 : année 1700 ; 136 : 1701 ; 203 : 1702 ; 264 : 1703. — F° 59 : « L'an mil sept cens et le cinquième décembre, Sixte-Gabriele d'Aimar, née ce jour, fille de noble Joseph d'Aimar, baron de Châteaurenard, et de Madame Marie-Françoise de Tonduty, mariés, a esté baptisée par moy sousigné. Les parrains ont esté M<sup>rs</sup> les Procureurs du Pays et Consuls de ceste ville d'Aix, M<sup>r</sup> Joseph d'Aymar, s<sup>r</sup> de Brest de Châteaurenard, M<sup>r</sup> Nicolas d'Hermitte, M<sup>r</sup> Laurens Lordonet, et la marraine Madame Jeanne de Baroncely ». — F° 118 v° : « Demoiselle Magdaleine

Cabassolle, âgée d'environ quatre vingts et six ans, veuve de s' Jean Daret, décéda hier, munie des sacrements, et a esté ensevelie dans cette église, ce dix-septième septembre mil sept cent un... ». — F° 124 v° : « Jean Pelenc, natif de Gorde, exécuté par arrêt de la Cour, a été enseveli dans le cimetièrre ce 20 octobre 1701 par les Frères Pénitents Bleus ». — F° 165 : M' Gabriel de Creissel, âgé d'environ soixante six ans, mari de feu Madame [Anne] de Laugier, conseiller du Roy et trésorier général de France et de ce pays de Provence, décéda hier dans la communion des fidelles et a esté enseveli dans la chapelle des RR. PP. Carmes deschaussés de cette ville, ce cinquième mars mil sept cens deux, par le clergé de S' Sauveur ». — F° 220 v° : « Honorade Ricarde, femme Paul Barneou, violoneur insigne, mourut hier âgée de 70 ans et a été ensevelie aujour [d'hui], 5<sup>e</sup> février 1703, munie des Sacremens ».

GG. 7. (Registre.) — In-f° ; 247 feuillets, papier.

**1704-1708.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 52 : année 1704 ; 115 : 1705 ; 172 : 1706 ; 232 : 1707 au 2 janvier 1708. — F° 12 v° : « L'an que dessus [1704] et le 8<sup>e</sup> mars, Magdeleine Roux, fille naturelle et légitime de s' Jean-Baptiste-Ignace Roux, de la ville de Marseille, et de D<sup>ne</sup> Thérèse Vitte, de la même ville, née ce jour, a esté baptisée par moi sousigné, *soubs ce nom ayant esté la volonté dudit s' Roux, ainsi qu'il l'a déclaré par une déclaration de sa main qui m'a envoyé de la prison de cette ville où il est détenu pour ce fait.* Le parrain a esté s' André Vitte, frère de laditte D<sup>ne</sup> Thérèse, et la marraine D<sup>ne</sup> Magdeleine Cabassol, de cette ville, sousignez ». Une ordonnance archiépiscopale du 3 mars 1740 prescrivit d'ajouter le mot « légitime » après celui de « naturelle », et de raturer comme étrangers à l'acte ceux qui sont reproduits ici en italique. — F° 91 v° : Jeanne Bouteillonne, jeune fille âgée d'environ 50 ans, mourut hier munie des sacrements et a été ensevelie dans cette église l'an et jour que dessus » (19 juillet 1705). — F° 169 v° : « Louis - Sextius de Jarente La Bruyère, chevalier de l'Ordre de S' Jean de Jérusalem, fils de noble Charles-François-Victor, seigneur de Veneles, Carry, Roüet et Lerot, gouverneur pour N. S. P. le Pape du lieu et château du Pont-de-Sorgue, et de dame Marie-Thérèse de

Jarente, né le dernier septembre, ondoyé le même jour à Marseille, à la paroisse des Acoules, je luy [ai] supléé les cérémonies du baptême ce 14<sup>e</sup> décembre 1706. Les parrains, Mess<sup>rs</sup> noble Pierre Saurin, assesseur, noble Jacques de Balon-Saint-Julien, noble Honoré d'Estienne, écuyer, tous consuls et procureurs du pays. La marraine, dame Marguerite de Jarente de Sénas ».

GG. 8. (Registre.) — In-f° ; 321 feuillets, papier.

**1708-1712.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages, abjurations et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° : 49 : année 1708 ; 107 : 1709 ; 170 : 1710 ; 233 : 1711 ; 308 : 1712. — F° 7 : « Monseigneur Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, conseiller du Roy en tous ses conseils, commendeur de l'ordre du S' Esprit, docteur de Paris, de la maison de Navarre, âgé de 81 ans, moru[t] le 21 janvier, à onze heures du soir, meuni de tous les sacrements, et a été enseveli dans cette église le 27 du même mois mil sept cent huit, témoins les soussignés. *Signé* : Mathieu, J.-B. Blégier, curé ; Bicheyron, p<sup>re</sup> v. c. ; Bonfillon ». — F° 154 v° : « Charles-Augustin Ratus Bethfel, originaire de Francfort en Allemagne, anabaptiste de religion, âgé d'environ 27 ans, a été baptisé ce 11 septembre 1710. Les pp. M<sup>re</sup> Philippe Perriny, assesseur, procureur du Pais ; Luc de Pithon, s<sup>r</sup> de Tournefort ; Guillaume de Monteaud, s<sup>r</sup> de Pierrefeu, consuls de cette ville et procureurs du Pais. La marraine, dame Thérèse de Lombard du Castellet, épouse de M<sup>r</sup> le conseiller d'Entrages ». — F° 197 v° : « Marie Sabine, laissée à Pignans lors du passage de l'armée du duc de Savoye, baptisée en la dicte ville sous condition, par ordre de M<sup>r</sup> l'évêque de Fréjus, ainsi qu'il appert par le baptistaire et attestation que nous avons rière nous, aubergée ensuite en cette ville par M<sup>r</sup> d'Antoine, conseiller aux Comptes, etc., mourut hier âgée d'environ 9 ans et feut enterrée en cette église, témoins les sousignés, à Aix, ce 8 mars 1711 ». — F° 287 : « L'an 1712 et le 25<sup>e</sup> aoust, une publication ayant été faite avec dispense des deux autres deüement contrôllée, par parole de présent et selon les formes de la S<sup>te</sup> Église, n'ayant apparu aucun empêchement, j'ay conjoint en mariage Monsieur noble Pierre de Pouver, commandant pour le Roy au poste de Vallebregue, fils de feu noble David et de feüe noble dame De Cler, de la ville de Doublein, capitale d'Irlande,



avec noble demoiselle Marié de Morphy, fille de feu noble Corneillé et de dame Catarine de Tobin, icy présente, illitérée ; de la ville de Corc en Irlande, habitante en cette ville ; témoins les soussignés : M<sup>e</sup> Germain d'Oaly, prêtre, M<sup>e</sup> Esperit[t] Amaillon, prêtre, s<sup>r</sup> Joseph Amaillon et s<sup>r</sup> Pierre Fabre, de cette ville ».

GG. 9. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 358 feuillets, papier.

**1713-1718.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages, abjurations et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F<sup>o</sup> 42 : 1713 ; 108 : 1714 ; 167 : 1715 ; 229 : 1716 ; 292 : 1717 ; 351 : 1718. — F<sup>o</sup> 15 v<sup>o</sup> : « Charles-Cardin-Provence, fils de haut et puissant seigneur messire Cardin Lebret, chevalier, seigneur de Santin (*sic*), conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, premier président du Parlement et intendant de justice, police et finances en Provence, — et de haute et puissante dame Marguerite-Henriette de La Briffe, né hier, a été baptisé ce dernier avril 1713 par M<sup>e</sup> l'illustrissime et révérendissime archevêque. Les parrains, M<sup>e</sup> l'illustrissime et révérendissime archevêque ; Messieurs Joseph-Mathias de Castellane de Lauris, marquis d'Ampus ; Pierre Honoré, avocat en la Cour ; noble Jérôme Bruno de Paule, écuyer ; Charles de Brueil, procureur de ce païs de Provence. La marraine, haute et puissante dame Bonne de Barrillon, veuve de M<sup>e</sup> Arnauld de La Briffe, conseiller du Roi en ses conseils, son procureur général au Parlement de Paris » (30 avril 1713). — F<sup>o</sup> 82 : « L'an 1714 et le 12 juillet, Hybraïn Phasely, hongrois de nation, de la secte des mahométans, âgé d'environ quarante et un an[s], après avoir demandé d'être chrétien, avoir été instruit dans les principaux mystères de la religion catholique, apostolique et romaine et abjuré la secte et les erreurs des mahométans, a été baptisé avec toutes les cérémonies prescrites du rituel, romain par l'illustrissime et révérendissime père en Dieu, Monseigneur Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, des comptes de Marseille du Luc, archevêque d'Aix, dans son église métropolitaine, et a été appelé Charles-Henry par le dit seigneur archevêque d'Aix, et dame Marguerite-Henriette de La Briffe, épouse de Messire Pierre-Cardin Lebret, chevalier, etc., ses parrain et marraine, qui lui ont encore donné pour surnom celui de Saint Sauveur en témoignage de la grâce qu'il a

reçue dans l'église métropolitaine de Saint Sauveur, et au même instant a été ledit Charles-Henry de Saint Sauveur confirmé par ledit seigneur archevêque. En foy de quoy lesdits seigneur archevêque et dame Lebret ont signé les présentes et le dit Charles-Henry de Saint Sauveur a déclaré ne scavoir signer. Fait par moy soussigné, vicaire dans la susdite église. *Signé* : Charles, arch. d'Aix. — De La Briffe-Lebret. — Rastègue, vic. » — F<sup>o</sup> 146 : Acte de baptême du célèbre moraliste Vauvenargues : « Noble Luc de Clapier, fils de noble Joseph de Clapier, seigneur de Vauvenargues, Claps et les Sièyes, et de dame Marguerite de Brémond, né hier, a été baptisé ce 6 août 1715. Le parrain, noble Luc de Beaumont ; la marraine, dame Élizabeth de Clapier, ayeule paternelle ».

GG. 10. (Registre.) — Petit in-f<sup>o</sup> ; 353 feuillets, papier.

**1719-1723.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F<sup>o</sup> 69 : année 1719 ; 260 : 1720 ; 268 : 1721 ; 276 : 1722 ; 342 : 1723. — F<sup>o</sup> 92 : « L'an 1720 et le 13 avril, une publication faite sans opposition, vue la bulle d'absolntiou accordée par Monseigneur le Vice-Légat en la légation d'Avignon en datte du 4<sup>e</sup> du courant et l'acte de fulmination de M<sup>e</sup> l'Official du sixième du même mois, par paroles de présent, suivant les formes de la S<sup>e</sup> Église, j'ay conjoint en mariage M<sup>e</sup> Joseph Michel, marchand de cette ville, fils de feux Jean et Gasparde Decoppi, avec Magdeleine Martin, de la même ville, fille de feux François et Marguerite Lauzet ; témoins les soussignés M<sup>e</sup> Joseph Saye, ecclésiastique ; Cosme Nicolin, marchand ; Gaspard Esperandiou, maître tailleur ; François Aillaud, maître serrurier ; icy présente encore Marguerite Trois Croix, fille naturelle des parties ci-dessus ».

GG. 11. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 302 feuillets, papier.

**1724-1729.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures — Répertoires alphabétiques : F<sup>o</sup> 42 : année 1724 ; 96 : 1725 ; 145 : 1726 ; 197 : 1727 ; 244 : 1728 ; 291 : 1729. — F<sup>o</sup> 57 v<sup>o</sup> : « Demoiselle Sexte-Pauline-Gabrielle de S<sup>r</sup> Estienne, fille de s<sup>r</sup> Estienne Lévêque et de dame Claire de Laugier, est née et a

été baptisée l'an et jour que dessus. Les parrains, noble Paul de Suffren, chevalier, s' de S' Tropé, premier consul, procureur du Païs ; M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Balthazar Baculard, assesseur d'Aix, procureur du Païs, M<sup>r</sup> Louis Giber, consul d'Aix, procureur du Païs. La marraine, dame Gabrielle de Creceil (Creysse), épouse de M. de Revest de Monver, conseiller en Parlement » (8 janvier 1725). — F<sup>o</sup> 64 v<sup>o</sup> : « Joseph Allègre, exécuteur de la haute justice, décédé hier, âgé d'environ trente ans, a été enterré, témoins les sous-signés, le quatrième mars de l'an que dessus » (1725). — F<sup>o</sup> 78 : « Messire Donat Pelas, originaire de Riez, prêtre et bibliothécaire de la Maison de ville de cette ville d'Aix, âgé de soixante dix ans, est décédé le dix huit juillet et a été enterré le dix neuf de l'an que dessus » (1725).

GG. 12. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 270 feuillets, papier.

**1730-1735.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint-Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F<sup>o</sup> 47 : année 1730 ; 96 : 1731 ; 138 : 1732 ; 180 : 1733 ; 222 : 1734 ; 263 : 1735. — F<sup>o</sup> 5 : « Jane-Marie-Anne Carondelet de Talan, veuve de M<sup>r</sup> Antoine de Thus, âgée de quarante huit [ans], est décédée le cinq et a été enterrée le six février de l'an que dessus, dans cette église, à l'accompagnement du Chapitre. — S<sup>r</sup> Dominique de Thus, fils de feu M<sup>r</sup> Antoine et dame Marie-Anne de Carondelet de Talan, âgé d'environ dix-sept ans, est décédé le six et a été enterré le sept février de l'an que dessus, dans cette église » (1730). — F<sup>o</sup> 11 : « Messire Joseph-Félix de Martiny, abbé de S<sup>t</sup> Jean, âgé d'environ cinquante ans, est décédé le quinze et a été apporté à l'église le seize, exposé devant Corpus Domini dans le tems du service, contre le droit de cette famille qui est d'être exposé d'abord dans leur chapelle de S<sup>t</sup> Jean, ce qui fut fait attendu l'exposition du S<sup>t</sup> Sacrement au maître autel, et fut enterré le même jour de l'an que dessus » (avril 1730). — F<sup>o</sup> 210 : « Thérèse, fille de parents inconnus, apportée de l'Hôpital sous le nom de Binarde de Bougency, née depuis environ quatre jours, a été baptesée ce vingt et septième septembre de la susdite année. Le parrain a été s<sup>r</sup> Pierre Prunier et la marraine Thérèse Prié » (1734). — F<sup>o</sup> 211 : « Noble François-Joachim-Sergius, fils de Messire Jean - Joseph Laugier de Beaurecueille, conseiller du Roi, en la Cour du Parlement, et de

Mad<sup>e</sup> Françoise-Marie de Jouffrey, né hier, a été baptesé ce huitième octobre de la susdite année. Le parrain a été M<sup>r</sup> Joachim-Claude Laugier de Beaurecueil, trésorier général de France, et la marraine Mad<sup>e</sup> Anna-Françoise de Jouffrey de Sainte Cécile, épouse de M<sup>r</sup> François de Boniface Leydet-Fombeton, conseiller honoraire en la Cour de Parlement » (1734). En marge de cet acte est transcrite la mention suivante : « Nous Maire, Officier public de l'état civil de cette ville d'Aix, en vertu du jugement rendu par le tribunal de 1<sup>o</sup> instance du 3<sup>o</sup> arrondissement de la ville de Paris, le sept juin dernier, avons annulé à l'acte de naissance ci-contre le surnom de Beaurecueil. Fait à Aix, en l'Hôtel de ville, le dix août 1808. *Signé* : Fauris S<sup>t</sup> Vincens ».

GG. 13. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 216 feuillets, papier.

**1736-1740.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint-Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages, abjurations et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F<sup>o</sup> 37 : année 1736 ; 80 : 1737 ; 120 : 1738 ; 166 : 1739 ; 209 : 1740. — F<sup>o</sup> 7 v<sup>o</sup> : « L'an mil sept cent trente six et le premier de mars, le nommé Adam de Vallabrègue, juif d'origine, âgé d'environ vingt trois ans, de la ville de Carpentras, après avoir reçu les instructions nécessaires, a été baptesé dans le chœur de l'église métropolitaine S<sup>t</sup> Sauveur, par M<sup>r</sup> Alexandre de Villeneuve de Vence, chanoine de ladite église et vicaire général de Monseigneur l'Archevêque d'Aix ; il a reçu le nom Joseph-Louis Alexandre. Le parrain, s<sup>r</sup> Joseph Aude et la marraine, D<sup>ne</sup> Louyse Vial ». — F<sup>o</sup> 66 : « Jean-Louis Peisse, fils de s<sup>r</sup> Jean-Baptiste et de D<sup>ne</sup> Élisabeth Bertet, mariés, né avant-hier, a été baptesé le jour et an que dessus. Le parrain, messire Jean-Louis du Puget, baron de S<sup>t</sup> Marc, chevalier de l'ordre militaire de S<sup>t</sup> Louis, et la marraine, dame Claire-Baptistine de Monier » (21 août 1737). Un jugement du tribunal civil d'Aix du 12 décembre 1821 autorisa M<sup>r</sup> Jean-Louis Peisse, ancien procureur général à la Cour d'appel, à faire rectifier l'orthographe de son nom de famille écrit à tort dans cet acte de baptesé avec deux S.

GG. 14. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 175 feuillets, papier.

**1741-1744.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint-Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et

sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 36 : année 1741 ; 77 : 1742 ; 121 : 1743 ; 167 : 1744. — F° 16 v° : « Henriette-Élisabeth Mac Mahon, fille de Guillaume et de Marie-Marguerite du Magny, est née le vingt deux et a été batisée le vingt trois may 1741. Le parrain, M<sup>r</sup> Charles-Joseph Delatour Despontais. La marraine, dame Henriette-Élisabeth de Moissac, comtesse de Bourbon, sousignés avec nous. » — F° 22 v° « D<sup>ne</sup> Catherine Whitshed, fille de noble seigneur Jacques Whitshed, écuyer de la ville de Londres, et de dame Françoise Bafllinst, âgée de dix-huit mois, est décédée et a été enterrée le jour et an que dessus, dans le caveau des enfans des nobles Anglais situé dans cette église » (16 août 1741). — F° 137 v° : « Dom George Despada, de Caillary en Sardaigne, sous-lieutenant du second bataillon de Savoye, fils de . . . . . âgé d'environ trente six ans, décédé hier à neuf heures du matin, muni des sacrements, a été enterré à onze heure[s] du matin, le onzième avril de l'an que dessus, dans cette église » (1744). — F° 144 : « Louyse-Susanne Moralt, suisse de nation, de la ville de Berne, fille d'Emmanuel et de Susanne Voland, du batême de laquelle on n'a pu avoir de preuve positive, après due instruction, âgée d'environ vingt six ans, a été batisée sous condition le trentième juin mil sept cens quarante quatre. Le parrain a été M<sup>r</sup> Jean Chantre, ancien juge garde à la Monnoye, et la marraine, D<sup>ne</sup> Louyse Isoard, veuve de s<sup>r</sup> Pierre Moustier ».

GG. 15. (Registre.) — In-f° ; 328 feuillets, papier.

**1745-1748.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 58 : année 1745 ; 146 : 1746 ; 224 : 1747 ; 310 : 1748. — F° 2 : « Gaspard Bruno, dit Olbin, Congo de nation, a été baptisé, âgé d'environ treize ans, ce dixième janvier de l'année courante. Le parrain a été messire François-Xavier Bruno de Rians, conseiller en la Cour des Comptes, Aides et Finances de ce païs, et la marraine, noble dame Magdelène de Saint Jacques, de Rians » (1745). — F° 40 : « M<sup>r</sup> le chevalier Jean Webb, seigneur anglais de la comté d'Orbstune, veuf en 1<sup>re</sup> nopce de dame Barbe, fille de milord Clellasev, marié en 2<sup>e</sup> nopce avec dame Hélène, fille de M<sup>r</sup> le chevalier Moore, âgé d'environ 76 ans, décédé le 18 octobre, à une heure après minuit, a été enseveli le 19 dudit mois dans cette église »

(1745). — F° 172 v° : « Messire Jean-Baptiste des Gallois, chevalier, seigneur de La Tour, Chézelles, Dompierre et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, premier président au Parlement de ce Païs, ci-devant intendant et commandant pour Sa Majesté en Provence, mari de dame Jeanne-Charlotte Dupré, âgé d'environ soixante six ans, est mort le septième à midi et trois quarts, et a été enseveli le huitième mars mil sept cent quarante sept, dans l'église de S<sup>t</sup> Sauveur à côté de celui (sic) de nosseigneurs les Archevêques d'Aix, du côté de l'Évangile et qui est la sépulture des premiers présidens du Parlement, en présence de M<sup>r</sup> Jean-Baptiste Brun, prêtre, sous-sacristain de cette église, et de s<sup>r</sup> Alexandre Vidal, signés avec nous ». En marge de cet acte est inscrite la mention suivante : « C'est par voye de fait que M<sup>r</sup> de La Tour a été inhumé dans l'église de S<sup>t</sup> Sauveur. Il n'y a ni titre ni ombre de possession pour les premiers présidens du Parlement. L'énonciation sous lignée est notoirement fausse et reconnue pour telle par actes publics. A Aix, ce 16 octobre 1747. Signé : J. B. A., archevêque d'Aix ».

GG. 16. (Registre.) — In-f° ; 332 feuillets, papier.

**1749-1752.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 61 : année 1749 ; 157 : 1750 ; 236 : 1751 ; 314 : 1752. — F° 208 v° : « L'an mille sept cent cinquante un et le vingt deux juillet, en face de notre S<sup>te</sup> Mère Église, mariage a été célébré entre M<sup>r</sup> Jean-Baptiste-Gaëtan Coltello S<sup>t</sup> Martin, de la ville d'Avignon, âgé de dix huit ans, fils de feu M<sup>r</sup> Gaëtan Coltello et de Marie-Rose Barbetty, de la parroisce S<sup>t</sup> Giniès, d'une part, et la D<sup>ne</sup> Anne-Claire de Sonnaillier, âgée de cinquante ans, fille de feu M<sup>r</sup> Barthélemy de Sonnayiet et de D<sup>e</sup> Marie Dardouno, veuve de M<sup>r</sup> Jean-Baptiste Salette de Volx, écuyer de cette ville, faisant sa résidence dans ladite ville, comme elle nous l'a attesté, de ce par nous requise en présence des témoins soussignés, d'autre ; et c'est après avoir fait une publication avec dispense de deux autres accordée par messeigneurs les archevêques d'Aix et d'Avignon, sans avoir découvert aucun empêchement canonique ni civil. Ledit mariage a été béni en présence de M<sup>r</sup> Pierre Genant, sous-diacre ; s<sup>r</sup> Michel Richaud, domestique ; s<sup>r</sup> Jean-François Bayon, bour-

geois, et M<sup>r</sup> François Alexis, prêtre, qui ont été les témoins requis, soussignés et domiciliés dans cette ville ». — F<sup>o</sup> 276 v<sup>o</sup> : « Demoiselle Cécile de Régina, épouse de s<sup>r</sup> Bernard Bonfis, marchand, (ce mot est effacé) est décédée le 28 may 1752, âgée d'environ cinquante ans, et a été ensevelie le même jour dans l'église métropolitaine S<sup>t</sup> Sauveur et dans le tombeau de sa famille, présent le Chapitre et thémoin M<sup>r</sup> Alexis, prêtre, et Bonnet, ecclésiastique, signés avec nous ». En marge de cet acte, une note renvoie au f<sup>o</sup> actuel 280 v<sup>o</sup> où se trouve une rectification faite d'autorité du Lieutenant général, portant que Bernard Bonfis, sur les réclamations de M<sup>me</sup> de Bonfils-Canaux, avait dû reconnaître ne pas appartenir à la famille de celle-ci, n'avoir aucun droit sur sa sépulture, qu'il avait en conséquence fait exhumer sa femme le 14 juin 1752 et l'avait fait enterrer à nouveau dans le tombeau de MM. de Régina, ses beaux-frères. — F<sup>o</sup> 291 v<sup>o</sup> : « Joseph Thomas, originaire de Beingal dans les Indes, âgé d'environ quatorze ans, a été baptisé ce vingt huit avoust. Le parrain, noble Joseph d'Espagnet, écuyer, et la marraine, D<sup>ne</sup> Anne de Rians » (1752).

GG. 17. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 304 feuillets, papier.

**1753-1756.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages, abjurations et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F<sup>o</sup> 1 : année 1753 ; 151 : 1754 ; 220 : 1755 ; 297 : 1756. — F<sup>o</sup> 13 : « Jean Granier, exécuteur de la Haute Justice, époux de Marguerite Chabert, est décédé le vingt trois janvier 1753 et a été enseveli le surlendemain dans le cimetière des suppliciés, thémoin M<sup>r</sup> Alexis, prêtre, et Bonnet, ecclésiastique ». — F<sup>o</sup> 176 v<sup>o</sup> : « François-Xavier Émeric, de la ville d'Amsterdam, fils de Abraham et de Judith Éliézer, juif de nation, âgé de vingt deux ans, a été batisé par nous, André-François Morel de Valbonette, prêtre et chanoine de cette église, prieur d'Arlampde, vicaire général de M<sup>r</sup> l'évêque de Marseille, délégué par M<sup>r</sup> Carnaud, curé de cette paroisse, ce treize mars de l'année ci-dessus. Le parrain a été noble François-Étienne de Pigenat, officier des gardes chez feu M<sup>r</sup> le duc de Berri, et la marraine, D<sup>ne</sup> Anne d'Arbaud de Jouques ». — « Marie-Catherine Deyrhin Médicis, fille légitime de Jean-François-Firmin-Emmanuel et de Marie-Anne Keileirine, est née le douze mars, à cinq heures après midi, de l'an cy

dessus, et a été batisée le même jour. Le parrain a été Pierre Paschal, et la marraine Marie - Anne - Catherine Ricard-Paschal » (1755).

GG. 18. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 295 feuillets, papier.

**1757-1760.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F<sup>o</sup> 72 : année 1757 ; 141 : 1758 ; 214 : 1759 ; 289 : 1760. — F<sup>o</sup> 100 v<sup>o</sup> : « L'an que dessus et le dix huit avril, en face de notre S<sup>t</sup> Mère l'Église, mariage a été célébré entre M<sup>r</sup> Pierre-Augustin Bouteille, fils de M<sup>r</sup> Alexandre Bouteille, bourgeois, de cette ville, et de D<sup>ne</sup> Marguerite Pascal, de cette paroisse, d'une part ; et D<sup>ne</sup> Cécile de Regina, fille de feu M<sup>r</sup> Jean-André de Regina et de D<sup>ne</sup> Louise de Bonfis, aussi de cette paroisse, d'autre, et c'est après avoir fait une publication avec dispense des deux autres, sans avoir découvert aucun empêchement ; et comme il nous a apparu que la D<sup>ne</sup> Cécile de Regina portait entre ses bras un enfant, lui avons demandé, aussi bien qu'à M<sup>r</sup> Pierre - Augustin Bouteille, à qui il appartenait, l'un et l'autre nous ont déclaré, en présence des témoins soussignés, que le présent enfant s'appelloit Marie-Fortunée, qu'elle avoit été baptisée le sixième septembre mil sept cent cinquante sept, dans l'église paroissiale du S<sup>t</sup> Esprit, et qu'ils la reconnoissoient pour leur fille naturelle et légitime ; en conséquence, leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de M<sup>r</sup> Antoine Bonfis, avocat en la Cour ; M<sup>r</sup> François Geofroy, greffier au Bureau des finances ; M<sup>r</sup> Joseph-Simon-Jules Geoffroy, et s<sup>r</sup> Alexandre-Joseph Graffeau, bourgeois, tous témoins requis, soussignés, et domiciliés en cette ville » (1758).

GG. 19. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 341 feuillets, papier.

**1761-1765.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages, abjurations et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F<sup>o</sup> 67 : année 1761 ; 147 : 1762 ; 234 : 1763 ; 323 : 1764. — F<sup>o</sup> 132 v<sup>o</sup> : « L'an 1762 et le quatorze octobre, nous, Paul de Boyer d'Éguilles, abbé de Gubs ? et vicaire général de ce diocèse, après avoir reçu l'abjuration du calvinisme faite par s<sup>r</sup> Jean Nouvel, teinturier, natif de Bernau, dans le Brandebourg, et domicilié dans cette ville, l'avons requis de nous exhiber le

contract de mariage qu'il a passé par devant d'Arrest, notaire à Berlin, le cinq février de l'an 1759, avec d<sup>me</sup> Jeanne-Marie Arnaud, native de Poyols, diocèse de Die, et comme nous avons trouvé dans ledit contract certaines clauses et conditions qui, suivant les canons, irritent et annullent leur mariage, à ces causes, nous avons invité les susdits Jean Nouvel, fils de Jean et de défunte Marguerite Rouvière ; et Jeanne-Marie Arnaud, fille de Pierre et de défunte Marie Chérifils, à se présenter devant nous pour célébrer leur mariage en face de notre S<sup>e</sup> Mère Église catholique ; à quoi les susdits ayant acquiescé, nous, ensuite de la dispense de la publication des baus accordée par M<sup>sr</sup> l'Archevêque, ayant requis le consentement desdites parties, avons célébré leur mariage en la forme accoutumée de l'Église et en présence de s<sup>r</sup> André Guigues, Nicolas-Joseph Perrin, prêtres bénéficiers de l'église d'Aix ; Jean-Joseph Champsaur, vicaire de la même église, et Louis Richaud, témoins requis et soussignés ». — F<sup>o</sup> 137 : « A noble Marie-Polixène-Sexte de Castellane, fille de haut et puissant seigneur M<sup>e</sup> Antoine-Henry de Castellane, marquis de Majastre, seigneur du Poil et de Gréasque, premier procureur des États et païs de Provence ; et de haute et puissante dame Anne-Marguerite-Alphonsine de Valbelle, marquise et dame desdits lieux, née le 17 et savoyt ondoyée le dix huit avoust mille sept cent soixante deux, les cérémonies du baptême ont été supplées le quatre novembre de la même année par M<sup>sr</sup> l'illustrissime et révérendissime archevêque d'Aix, présents Messire de Sénès et messire de Vence ; les parrains, M<sup>e</sup> Henry de Castellane, chevalier, marquis de Majastre, seigneur de Gréasque, Le Poil et autres lieux ; M<sup>e</sup> André Pazery, écuyer, avocat en la Cour et assesseur ; M<sup>e</sup> Henry de Rolland de Matheron, seigneur d'Aubenas ; M<sup>r</sup> Bernard Concorde, avocat en la Cour, consuls d'Aix, procureurs des États et païs de Provence ; et la marraine, haute et puissante dame Polixène de Castellane, marquise de Savines, veuve de haut et puissant seigneur M<sup>e</sup> Charles de Lafond, comte de Savines, maître de camp des dragons ».

GG. 20. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 354 feuillets, papier.

**1765-1768.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint-Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F<sup>os</sup> 73 :

AIX-EN-PROVENCE. — TOME II.

année 1765 ; 166 : 1766 ; 354 v<sup>o</sup> : 1767 ; 336 : 1768. — F<sup>o</sup> 158 : « S<sup>r</sup> Antoine Audibert, ariméthicien, est mort le vingt deux novembre de l'an que dessus, âgé de soixante et sept ans et a été enseveli le lendemain dans l'église des RR. PP. de S<sup>t</sup> Laurens, témoins les soussignés ». — F<sup>o</sup> 195 v<sup>o</sup> : « Demoiselle Marie-Philiberte-Thérèse-Marguerite Bénard de Rézay, de la ville de Paris, fille a fu très haut et très puissant seigneur Bénard de Rézay, président en la Cour des Comptes de Paris, et à fûe dame Anne de Myret, est morte le seize janvier 1767, âgée de soixante et douze ans, et a été ensevelie le lendemain dans l'église des RR. PP. Minimés ».

GG. 21. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 584 feuillets, papier.

**1769-1774.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint-Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F<sup>os</sup> 73 : année 1769 ; 173 : 1770 ; 275 : 1771 ; 356 : 1772 ; 468 : 1773 ; 566 : 1774. — F<sup>o</sup> 7 v<sup>o</sup> : « Marie-Thérèse Fargues, fille de s<sup>r</sup> Charles Fargues, musicien de concert et de Sa Majesté le roy de Pologne, défunct, et de Rose Giraudet, mariés, de Lunéville en Lorraine, est née le vingt sept, à sept heures et demy du soir et a été baptisée le vingt huit [janvier] de l'an mil sept cens soixante neuf. Le parrain a été M<sup>r</sup> M<sup>re</sup> Joseph-Scipion d'Esménard, de cette ville d'Aix, avocat en la Cour, et la marraine D<sup>ne</sup> Marie Fargue, tante paternelle de la baptisée ». — F<sup>o</sup> 18 : « Marie-Thérèse-Charlotte \*\*\* apporté de l'hôpital S<sup>t</sup> Jacques, âgé d'environ six mois avec un billet à nous présenté contenant ces paroles : *L'indigence oblige aux parents maternels de vous laisser aux charitables citoyens, l'enfant qui se nomme sur les fonds de baptême A. G. F. Marie-Joseph, du diocèse de S<sup>t</sup> Omer,* a été batisée le vingt deux mars mil sept cens soixante neuf. Le parrain s<sup>r</sup> Charles Bau, et la marraine M<sup>re</sup> Marie-Thérèse Gavaudan-Mouret ». — F<sup>o</sup> 122 v<sup>o</sup> : « Très haut et très puissant seigneur Armand-Honoré, duc de Villars, pair de France, grand d'Espagne de la première classe, chevalier de la Toison d'or, prince de Martigues, brigadier des armées du Roy, gouverneur et lieutenant général des païs et comté de Provence, Marseille, Arles et Terres Adjacentes, époux de fue haute et très puissante dame Amable-Angélique de Noailles d'Ayen, est décédé le vingt-sept avril de la présente année et a été enseveli le troisième may dans cette église,

présents les soussignés : Chaudoin ; Carnaud, curé » (1770). — F° 144 v° : « Monseigneur Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, des comtes de Forcalquier, archevêque d'Aix en Provence, est décédé le trente avoust mille sept cent soixante et dix et a été enseveli le sixième septembre suivant dans le chœur et sépulture des archevêques de l'église métropolitaine S'Sauveur, âgé de soixante dix sept ans ».

GG. 22. (Registre.) — In-f° ; 543 feuillets, papier.

**1775-1779.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint-Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 75 : année 1775 ; 173 : 1776 ; 290 : 1777 ; 400 : 1778 ; 510 : 1779. — F° 244 v° : « L'an mil sept cent septante sept et le second du mois de juillet, nous, Paul de Boyer d'Aiguilles, prêtre, chanoine de l'église d'Aix, vicaire général de Monseigneur l'archevêque d'Aix, assisté de M<sup>r</sup> Bernard, vicaire de cette paroisse, avons baptisé le nommé Mazo, natif de la Guinée, âgé d'environ quatorze ans, qui est dans la maison de la Propagande d'Aix depuis environ six mois, auquel nous avons donné le nom de Pierre-François-Xavier. Le parrain a été Messire Pierre-Jean de Boyer d'Aiguilles, conseiller en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Provence. La marraine, dame Anne-Émilie-François[e] d'Ollivier du Puget, marquise d'Aiguilles, signés avec nous ».

GG. 23. (Registre.) — In-f° ; 675 feuillets, papier.

**1780-1784.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint-Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° : 89 : année 1780 ; 220 : 1781 ; 348 : 1782 ; 492 : 1783 ; 621 : 1784. — F° 167 : « Catherine-Désirée Roubaud, fille de M<sup>r</sup> François, avocat en la Cour, et de dame Marie-Thérèse Boyer, est née le vingt-trois et baptisée le vingt quatre aoust 1781. Le parrain a été s<sup>r</sup> Simon Boyer, bourgeois, et la marraine dame Catherine Meynier, son épouse. *Signé* : Boyer, Simon Boyer, Meinier, Mercurin, p<sup>r</sup> vic. — Je soussigné déclare ne signer le présent registre que pour protester formellement contre la célébration du baptême de ma fille qui, par une injustice outrée, a été faite en mon absence et sans ma participation, n'ayant pas été attendu le temps de droit pour que je pus compa-

railre ; protestant a cet effet de tous mes droits et actions tant contre le s<sup>r</sup> Boyer et sa femme que contre M<sup>r</sup> Mercurin, secondaire, qui a fait le présent baptême irrégulier dont s'agit. A Aix, dans la métropole S<sup>t</sup> Sauveur, ce vingt quatre aoust 1781. *Signé* : Robaud, a<sup>t</sup>. — Je soussigné, vicaire de S<sup>t</sup>-Sauveur, déclare que le s<sup>r</sup> Simon Boyer et son épouse m'ont déclaré que le père alloit venir et signeroit le batême de sa dite fille et que je pouvois, en attendant, commencer à célébrer le dit baptême ». — F° 566 : « D<sup>ne</sup> Sexte-Marie-Sophie, fille de noble Pierre-Joseph-Marc de Benoit, procureur du Pays, et de dame Marguerite-Magdelaine de Fresquière, son épouse, est née le quatre et a été baptisée le six aoust 1784. Les parrains ont été M<sup>rs</sup> Joseph-Jérôme Siméon et Jean-Louis Joannis de La Brillane, consuls et assesseur d'Aix, et la marraine, très haute et très puissante dame Marie-Désirée-Marseille de Roux, épouse de très haut et très puissant seigneur Messire Pierre-Raymond de Glaudevès, baron de Glandevès, seigneur du Castelet, S<sup>t</sup> Cassian, Vergons et Amirat, ancien capitaine des vaisseaux du Roy, chevalier de l'ordre royal et militaire de S<sup>t</sup> Louis, grand sénéchal du siège et ressort de Castelanne, premier consul d'Aix, procureur du pays de Provence, la dite dame représentée par D<sup>ne</sup> Marie-Anne-Thérèse-Françoise de Benoit, par procuration en datte du vingt huit juin dernier, passé[e] à Brue par M<sup>r</sup> Tournel, notaire à Barjols, duement contrôlée, qui ont signé avec nous ».

GG. 24. (Registre.) — In-f° ; 469 feuillets, papier ;  
1 sceau plaqué.

**1785-1787.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint-Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 97 : année 1785 ; 257 : 1786 ; 439 : 1787. — F° 412 v° : « François-Félix-Léonard Darbaud, fils de maître François Darbaud, procureur au Parlement, et de dame Henriette Béraud, âgé de sept mois, est mort le 12 juin 1787 et a été enseveli à la paroisse, témoins les soussignés : Amalbert, vic. ; Honorat, vic. ; Hugues, vic. ». En marge est inscrite la rectification suivante : « Nous, premier adjoint remplissant les fonctions d'officier public de l'État civil de cette ville d'Aix, par délégation de Monsieur le Maire, au requis de M<sup>r</sup> François d'Arbaud, ci-devant procureur au Parlement d'Aix, actuellement chef de la division des

cultes non catholiques près du ministère des cultes, résidant et domicilié à Paris, et en exécution du jugement du tribunal de première instance de cet arrondissement en date du vingt-deux du courant dûment transcrit cejourd'hui, avons placé dans l'acte de décès ci-contre le prénom *Éléonor* après celui de François au lieu et place de celui de *Félix*, et avons substitué ce dernier prénom à celui de Léonard, de manière qu'il soit dit *François-Éléonor-Félix*. — A Aix, ce 26 janvier 1814. *Signé* : D'Olivary, ad. m. »

GG. 25. (Registre.) — In-f° ; 410 feuillets, papier.

**1788-1790.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint-Sauveur. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 133 : année 1788 ; 258 v° : 1789 (baptêmes et mariages) ; 302 : 1789 (sépultures) ; 400 : 1790. — F° 21 : « L'an mille sept cent quatre vingt huit et le quatre du mois de mars, les parties ayant obtenu la dispense des trois bans et celle du tems prohibé attendu l'urgence du cas et la position des parties qui se trouvoient déjà engagées par un mariage célébré dans cette paroisse en l'année mille sept cent soixante et dix neuf, le vingt neuf du mois d'avril, et comme ledit mariage a été nul, attendu que le premier mary de l'épouse n'étoit point encore mort à l'époque dudit mariage, les parties étant néanmoins dans la bonne foy vû qu'on leur avoit expédié un mortuaire faux, voulant pour la décharge de leur conscience se metre en règle, ils se sont de nouveau présentés à nous pour recevoir la bénédiction nuptiale que nous leur avons donnée en face de l'Église. Les parties sont s' Jean-Joseph Chauvet, fils majeur de feu Joseph Chauvet et de fue Marie-Anne Ollivier, ledit Chauvet, maitre tailleur de pierre, vœuf de Thérèse Magnan, de cette ville et de cette paroisse, d'une part ; et D<sup>me</sup> Mægdelaine Pignet, fille majeure de feu Pierre Pignet et de fue Suzanne Héraud, vœufve de Pierre Rey-Anglesy, de son vivant cuisinier, native de Brignoles et aussi résidente dans cette ville et sur cette paroisse, d'autre ; en présence de Messires Jean-Joseph Ramel, prêtre ; Raphaël Hugues, prêtre vicair de cette église ; François-Joseph Honorat, prêtre vicair de cette église, et François-Paulin Reynaud, prêtre vicair de cette église, témoins requis et soussignés avec nous ainsi que les parties ».

GG. 26. (Registre.) — Petit in-f° ; 321 feuillets, papier.

MANQUANT

**1637-1659.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint-Sauveur. — Répertoire alphabétique des registres de catholicité.

GG. 27. (Registre.) — In-f° ; 652 feuillets, papier.

**1660-1716** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint-Sauveur. — Répertoire alphabétique des registres de catholicité.

GG. 28. (Registre.) — In-f° ; 578 feuillets, papier.

**1717-1742.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint-Sauveur. — Répertoire alphabétique des registres de catholicité.

GG. 29. (Registre.) — Petit in-f° ; 127 feuillets, papier.

**1670-1672.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse du Saint-Esprit. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F° 53 v° : « Anno Domini 1671° die vero vigesima tertia mensis aprilis, ego infrascriptus sacras ceremonias adhibui Andreæ Benoist, cætatis suæ circiter triginta quinque annos, filio Isayœ, loci de Condorcet in Dalphinatu, conditione vulgò *cardeur en laine* post abjuratam hæresim calvinianam ut constat suis attestationibus. Patrinus : Gaspardus Roucas, loci d'Anot, conditione vulgò *porte/ais* ; matrina : Catharina Rouse, filia Anthonii Condier, vulgò *revendeur* ejusdem civitatis. Presentibus testibus Francisco Ramut, loci de Condorcet, conditione vulgò *tisseur à toile*, et Claudio Pariset, clerico, subsignatis ». — F° 115 v° : « Anno Domini 1672, die vero vigesima octava mensis septembris, ego infrascriptus rector parochiæ per provisionem in eclesia S<sup>u</sup> Spiritus Civitatis Aquensis, baptisavi infantem natam die vigesima septima dicti mensis, ex patre nobili Salvatore d'Haitze et matre Francisca de Goffridi, nostræ parochiæ, conjugibus, cui impositum est nomen Maria-Rosa. Patrini, Petrus-Josephus d'Haitze, filius dicti Salvatoris, et Isabelle d'Haitze, filia dicti Salvatoris, subsignati ».



GG. 30. (Registre.) — In-f° ; 551 feuillets, papier.

**1673-1691.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse du Saint-Esprit. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 48 : année 1673 ; 74 : 1674. — F° 144 v° : « L'an 1677 et le quinze du mois de janvier, la grande cloche du clocher du S' Esprit, qui a pour inscription : *Si vocem Dei audieritis, nolite obdurare corda vestra*, a esté bénite par M. Du Chainé, chanoine de S' Sauveur et vicaire général de Son Éminence Monseigneur le cardinal Grimaldy, archevesque de cette ville d'Aix, avec toutes les cérémonies de l'Église, à scavoïr : le lavement de l'eau bénite et l'application de l'huile des infirmes et du s' cresse. Messieurs les Consuls de la ville et Procureurs du Pays, qui estoïnt M' Colomby, assesseur ; M' de Villemus, second consul, et M. Roubau, dernier consul, ont esté les parreïns. On lui a donné le nom de « *Sextia Sancti Hyeronimi* » par moy sousigné, curé ou vicaire perpétuel de ladite paroisse. — A. Brun, curé ». — F° 213 : « L'an 1679 et le dix et septième jour du mois de décembre, jour de dimenche, sur les quatre heures après midy, a esté bénitte avec les onctions de l'huile des infirmes et du s' cresse, la troisième cloche de la paroisse du S' Esprit, par M<sup>re</sup> Louis Philippe, vicaire général de Son Éminence et directeur de son séminaire. On luy a donné le nom de « Louys ». Elle pèse un quintal dix ou douse livres. Messieurs du Chapitre ont donné quatre escus. Pour raison de ce, M<sup>re</sup> les prieurs de la confrérie du S' Sacrement en ont donné huit. Ayant fait la queste par la paroisse du vieux métal et autres choses rompues, il s'en est trouvé pour le prix de cinq escus et quelques sols ; et les prieurs de la confrérie de Nostre Dame ont donné deux escus, et moy soussigné, curé de ladite paroisse, pour l'entier payement, j'en ay donné dix et fait toutes les autres petites despenses, comme du battan[t] ou marteau, et de la chemise lorsqu'il a fallu la baptiser, le tout pour la gloire de Dieu, du S' Esprit, de S' Jérôme et pour l'avancement de cette paroisse. — A. Brun, curé ». — F° 217 v° : « L'an mil six cens quatre vingts et le neufvième du mois de février, jour de S<sup>te</sup> Apollonie, à trois heures après midy, messire Louys Philippe, prestre, docteur en théologie, supérieur de la maison du Séminaire d'Aix et vicaire général de Son Éminence, auroit réconcilié le cimetièrre de l'église du

S' Esprit, l'ayant trouvé dans la décence, estant ceint de murailles d'environ douze pans et ayant fait placer une croix de bois au milieu, de douze pans. Le tout s'est fait conformément aux rubriques du rituel car ledit Messire Philippe, vicaire général, revestu du surpelis, estolle et chappe, précédé de deux acholites portans flambeaux et de plusieurs ecclésiastiques, se seroit porté audict cimetièrre et ayant chanté les litanies de tous les saints, à genoux sur un prie-Dieu que nous avons fait placer au devant de la croix, il auroit fait la bénédiction, en foy de quoy j'ai dressé le présent verbal. — A. Brun, curé ; J. Perrier, prêtre ». — F° 268 v° : Procès-verbal de la bénédiction du nouveau cimetièrre de la paroisse sis au bas du cours d'Orbitelle, joignant les murailles de la ville (17 février 1682). — F° 351 : « L'an de grâce mil six cent quatre vingt et cinq et le quatorziesme du moys de juin, Sauveur de Haitze, gentilhomme natif de Ustarichs, pays des Basques, âgé d'environ soixante et treize ans, estant décédé après avoir receu les sacremens de l'Église, son corps a esté inhumé dans cette église, présants M<sup>re</sup> François de Julianys, avocat, et Messire Thomas Légier, prêtre, qui ont signé avec moy ». — F° 426 : « L'an mil sept cents et six, le quatriesme jour du mois de mars, on a posé la première pierre de nostre paroisse du S' Esprit. La cérémonie ayant esté faite par Mons<sup>re</sup> l'abbé de Juliac, prévost de S' Sauveur, vicaire et official général de Monseigneur l'Archevêque, en présance de M<sup>r</sup> l'archidiacre de Forbin de S<sup>te</sup> Croix, de M<sup>r</sup> du Chauffaut et de M<sup>r</sup> de Michaelis, chanoines, députés du Chapitre, et de Mess<sup>re</sup> les Consuls de cette ville ». — F° 454 : « L'an mil six cents quatre vingts et huit, et le quinze du mois d'octobre, est décédé en cette paroisse du S' Esprit, Jean Brousier, âgé d'environ vingt et huit ans, qu'on a dit estre originaire du lieu de Gordes et avoir esté assassiné au cours d'Orbitelle, ayant été porté devant le Palais où nous avons levé son corps le dix et sept du mesme mois et porté ensuite au cimetièrre de ladite paroisse, où il a été enterré avec les cérémonies accoustumées de l'Église, y ayant été accompagné par les frères Pénitents Bourras. En foy de quoy j'ay dressé le présent acte ; présents : François Savournin et Mitre Sias, clerics tonsurés, qui ont signé ». — F° 551 : Obituaire des cürés du S' Esprit de 1673 à 1767.

GG. 31. (Registre.) — In-f° ; 312 feuillets, papier.

**1692-1701.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse du Saint-Esprit. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F° 88 : « L'an mil six cens nonente quatre et le vingt du mois de décembre ont esté enterrés au cimetièrre de la parroisse, dix pauvres malheureux qu'on conduisait aux galères, décédés en chemin, et qui nous ont esté remis par le s<sup>r</sup> Pierre Dozet, garde de la chaine de Bretagne, qui nous a assuré estre scavoir : Jean Carlier, Toussaint Martin, Mathurin Couillot, Pierre Gredelin, Pierre Etivenest, François Augier des Chailiers, Louys de La Haye, Jacques Joly, Anthoine Molin et un dixième dont on n'a pas sceu le nom. En foy de quoy j'ay dressé le présent acte en présence dudit Dozet qui a signé, et du s<sup>r</sup> Pascal Jean et de M<sup>re</sup> Dominique Reynaud, clerc tonsuré, ainsi sousignés ». — F° 89 : « En suite de l'ordonnance de Monseigneur l'Archevesque du vingt et sept du mois de may de l'année 1694 cy dessous enregistrée, j'ay couché dans le présent registre ce qui s'ensuit : Daniel de Cosnac, Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratia Archiepiscopus Aquensis, Concilii regii conciliarius, mandamus per presentes parrocho S<sup>u</sup> Spiritus hujus civitatis ut matrimonium inter nobilem Josephum de Rabasse de Tulles, filium defuncti Balthesaris, conciliarii regii in Parlamento, et dominæ Margueritæ de Tulles, ex una parte; et dominam Catherinam de Chasselles, filiam nobilis Petri, conciliarii regii et locum generalem tenentis in Senescallia submissionum Dignensi, et dominæ Susannæ de Roux, ex altera, omnes diocesanos nostros, celebretis, nullis factis publicationibus de quibus omnibus dispensamus, simulque de hora, ex causa nobis cognita; mandamus præterea eidem parrocho duo instrumenta originalia privata faciatis quorum alterum tradetis domino de Chazelles et alterum servabitis ut post septem menses in registro publico describatis. Datum Aquis, in palatio archiepiscopali, anno millesimo sexcentesimo nonagesimo quarto, die vigesima septima maii. Daniel de Cosnac, archiepiscopus Aquensis. — De mandato præfati illustrissimi reverendissimi Archiepiscopi. Duverger, secretarius. — Insinué et registré ez regitres des insinuations ecclésiastiques du diocèse d'Aix, suivant l'édit de Sa Majesté, le 4 juin 1694. Levesy, graff. — L'an mil six cens nonente quatre et le treize du mois de juin, je sousigné, curé perpétuel de la parroisse du S<sup>t</sup> Esprit,

en conséquence de la permission et ordre qui m'a esté donné par Monseigneur l'Archevêque, ainsy qu'il appert par les lettres cy dessus émanées de sa part, du vingt et sept may dernier de la présente année, portant dispense des trois bans, et veu l'insinuation et enregistrement faite le quatre du présent mois signé Levesy, ay interrogé noble Balthazar Joseph de Rabasse de Tulles, s<sup>r</sup> de Vergons, fils de feu noble Balthazar de Rabasse, conseiller au Parlement d'Aix et de dame Marguerite de Tulles, d'une part; et D<sup>ne</sup> Catherine de Chasselles, fille de noble Pierre de Chasselles, conseiller du Roi et lieutenant général des soumissions de la ville de Digne et de dame Suzanne de Roux, d'autre; ayant pris leur mutuel consentement les ay conjoint du sacré lien de mariage en ladite église parroissiale du S<sup>t</sup> Esprit, en présence dudit M<sup>r</sup> Pierre de Chasselles, père de ladite D<sup>ne</sup> Catherine de Chasselles, et des tesmoins dignes de foy qui sont Messires Mitre Séas, prêtre; Jean-André Audibert, sous-diacre de la ville de Castellane; Pierre Davin, clerc tonsuré habitant en la parroisse du S<sup>t</sup> Esprit et Messire Joseph Bouchet, prieur de S<sup>te</sup> Catherine, habitant en la parroisse de S<sup>te</sup> Magdeleine, tous lesquels se sont sousignés; ayant fait deux originaux, l'un desquels j'ay remis audit s<sup>r</sup> de Chasselles père et l'autre j'ay retenu entre mes mains, le tout suivant le mandement dudit seigneur archevesque ». — F° 228 v° : « L'an mil six cens nonente neuf et le troisième jour du mois de mars, Monsieur Jean de Martel, natif de la ville de Geiray, sujet et dépendant du Roy d'Angleterre, étant mort dans la communion des fidelles muny des sacrements du viatique, extrême onction, et recommandation de l'âme, étant âgé d'environ soixante ans, son corps a esté enterré dans cette église parroissiale les jour et an que dessus. Présents : messires Guillaume Granon et Antoine Bence, prêtres servant dans ladite parroisse ». — F° 312 : « Le 23 février 1716, nous avons dit la première messe dans la nouvelle parroisse. C'était le dimanche de la Quinquagésime. — Décugis, curé. »

GG. 32. (Registre.) — In-f° ; 239 feuillets, papier.

**1702-1711.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse du Saint-Esprit. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F° 66 v° : « Balthazard Pascalis, praticien, fils de Jaques et de Catherine Tardieu, après

une seule publication, dispense obtenue des deux autres, deument insinuée le 5<sup>m</sup> du courant signé Sube et contrôllées le 8<sup>m</sup> signé Eysautier, ledit père Jaques Pascalis estant absant, consantant au presant mariage par un billet escrit et signé de sa main qui nous a esté exhibé, dont voicy la teneur : « *Puisque mon fils Pascalis veu se marier par pur caprice, malgré ma volonté et celle de ma fame, nonobstant toutes remonstrances que je luy ai fait et fait faire par diverses personnes, j'y donne mon consantement puisque je ne puis pas l'empêcher, luy déclarant néantmoins qu'il peut faire des affaires à son particulier et que je ne prétens luy rien donner, ni directement ny indirectement. En foy de quoy je luy ay faict la présante déclaration pour luy servir ainsi qu'il verra bon estre. A Aix, ce 30 mars 1704. Signé Pascalis* », cejourdhuy, neuviesme avril mil sept cents quatre, en présance de moy sousigné, recteur et curé perpétuel de cette paroisse du S<sup>t</sup> Esprit de cette ville d'Aix, et des témoins cy après nommés, a espousé en face et selon la forme de la S<sup>te</sup> Eglise nostre mère, Magdalène Denis, fille de feu Jean-Baptiste et de Anne Jaume, issi présente ; tesmoins requis et signés : M<sup>r</sup> Guillaume Giraud, ecclésiastique ; Germain Maurel ; messire Vincens-Sauveur de Gaillard, chevalier de l'ordre de S<sup>t</sup> Jean de Hierusalem, et M<sup>r</sup> Jean Geoffroy et M<sup>r</sup> Claude Denis, signés avec nous ».

GG. 33. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 493 feuillets, papier.

**1712-1722.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse du Saint-Esprit. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F<sup>o</sup> 53 : « Le onze février 1716, nostre nouvelle église a esté bénite par M<sup>r</sup> l'abbé de La Barben, chanoine de S<sup>t</sup> Sauve[u]r, avant obtenu la permission de M<sup>sr</sup> l'archevêque du Luc. Le 23 février, jour de dimanche de la Quinquagésime dudit an que dessus, M<sup>r</sup> de Juliac, prévost ; M<sup>r</sup> de Fargues et M<sup>r</sup> de Forbin y vindrent célébrer la première messe qui [fut] chantée en musique sollemnellement, où Messieurs du Parlement et Messieurs de la Ville adsistèrent. La messe finie, nous fûmes à l'église vieille processionellement prendre [le] très Saint Sacrement qui y reposoit encor, et nous le transportâmes en procession, après avoir fait un grand tour dans le distroit de la paroisse, dans l'église neuve, M<sup>rs</sup> les Consuls portant le dais,

M<sup>rs</sup> du Parlement suivant immédiatement après et ensuite un nombre infini de peuple ; et estant arrivés à l'église neuve on donna la bénédiction et chacun se retira. — Décugis, curé ». — F<sup>o</sup> 94 : « Noble Jean de Cabanes, écuyer, âgé d'environ soixante trois ans, est mort après avoir reçu les sacrements, le vingt six février mille sept cents dix sept et a esté enseveli dans cette paroisse le vingt sept dudit mois et an ». Jean de Cabanes a laissé un nom dans la littérature provençale où il a produit, entre autres, un poème historique sur l'invasion de la Provence par le duc de Savoie, en 1707. — F<sup>o</sup> 116 v<sup>o</sup> : « Jules-François-Paul de Fauris, fils de Messire Antoine de Fauris, seigneur de Saint-Vincens, conseiller du Roy en la Cour des Comptes, Aydes et Finances de ce pays ; et de dame Anne-Barthélemie de Bouchet de Faucon, né et baptisé cejourdhuy, vingt un juillet 1718, par moy, curé perpétuel. Le parrain a été messire Paul de Meyronnet, conseiller du Roy en la Cour de Parlement, et la marraine dame Thérèse de Suffren, épouse de M<sup>r</sup> le Conseiller de Faucon, signés avec nous ». — F<sup>o</sup> 185 v<sup>o</sup> : « Pons, fils naturel d'Anne Rencurele et illégitime de Pierre Diouloufet, est né le dix huit du mois de juillet de l'année mille sept cents vingt deux et a été baptisé le dix neuf du même mois et an. Le parrain a été Pons du Rioux et la marraine Anne Arnaude ».

GG. 34. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 221 feuillets, papier.

**1723-1733.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse du Saint-Esprit. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F<sup>o</sup> 29 v<sup>o</sup> : « Noble messire Jean-Antoine-Magdelaine de Niquet, fils de noble messire Antoine-Joseph de Niquet, président à mortier au Parlement de Toulouse, seigneur de Sérance et autres places, et de dame Marguerite de Tifaut, né le jour d'hyer, a été ondoyé par nous sousigné, dans la maison, le vingt trois juin de l'an mille sept cent vingt quatre, par permission accordée par M<sup>r</sup> l'abbé de Villeneuve nommé à l'évêché de Viviers ». — F<sup>o</sup> 47 : « David Carni, de la ville de Corque en Irlande, est mort le dix neuf may de l'an mil sept cents vingt cinq, âgé d'environ 50 années, et a ensevely le même jour dans cette paroisse du S<sup>t</sup> Esprit ». — F<sup>o</sup> 210 v<sup>o</sup> : « L'an mil sept cents trente trois et le vingt troisième avril, Monseigneur Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, des comtes de Forcalquier, archevêque d'Aix,

a béni trois cloches pour cette paroisse de S<sup>t</sup> Jérôme dite du Saint Esprit, jettées en fonte le seize dudit mois et an par Maitres Joseph Buisson et Jean Galopin, fondateurs de cette ville. La grande cloche a été nommée « Jérôme-Paule » avec la devise suivante : *Laudo Deum verum, clerum voco, congreco plebem, defunctos ploro, nimbum fugo, festaque honoro*. Le parrain a été messire François de Boniface de Leydet-Peynier de Fombeton, conseiller au Parlement de cette province, et la marraine dame Marguerite-Catherine de Guérin, épouse de Messire Pierre de Leydet de Calissane, conseiller aussy au Parlement. — On a donné à la seconde cloche les noms de « Marie-Joseph » avec la devise : *Magnificate Dominum mecum et exaltemus nomen ejus in idipsum*. Le parrain a été monsieur Antoine de Moricaud, seigneur de Soleillas, et la marraine dame Anne Barthélemy de Faucon, épouse de Monsieur de Fauris de Saint-Vincent, conseiller en la Cour des Comptes, Aides et Finances de ce pais de Provence. — On a donné à la troisième cloche les noms de « Charles-Jean-Joseph-Catherine » avec la devise : *Afferte Domino gloriam et honorem, afferte Domino gloriam nomini ejus*. Le parrain a été Monsieur Jean-Joseph de Pellas, seigneur de Maillane et des Mielles, chevalier des ordres du Roy, encien général des monnays de Provence, et la marraine demoiselle Catherine de Gras, fille de Messire de Gras, conseiller au Parlement et doyen en ladite Cour ».

GG. 35. (Registre.) — In-f° ; 401 feuillets, papier.

**1734-1750.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse du Saint-Esprit. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F° 70 v° : « Haute et puissante dame Pauline de Castellane-Adhémar de Grignan, marquise de La Garde, dame de compagnie de Son Altesse Royale madame la duchesse d'Orléans, veuve de haut et puissant seigneur messire Louis, marquis de Simiane, lieutenant général pour le Roy commandant en Provence, premier gentilhomme de la Chambre de Son Altesse Royale monseigneur le duc d'Orléans, âgée de soixante trois ans, est morte dans la communion des fidèles, munie des sacrements de l'Église, le troisième juillet mille sept cents trente sept, et a été ensevelie le même jour et an que dessus dans l'église du premier monastère de la Visitation et accompagnée par

messieurs du Chapitre de l'église métropolitaine S<sup>t</sup> Sauveur, présents : messire François Alexis, prêtre ; messire Jean Didier, prêtre, et messire Christophe-Barraly, accolite ». — F° 120 : « Sacre de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Claude de Cabanes, évêque de Gap. — L'année mille sept cents trente neuf et le neufvième du mois d'aoust, Messire Claude de Cabanes, vicaire général de Monseigneur l'archevêque d'Aix et de Messeigneurs les évêques de Marseille et d'Apt, syndic général du Clergé de Provence, a été sacré évêque de Gap dans cette église paroissiale par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, archevêque d'Aix, assisté par Messeigneurs les illustrissimes et révérendissimes Pierre-François de Laffiteau, évêque de Sisteron, et Jean-Baptiste de Vaccon, évêque d'Apt. Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Joseph de Guyon, évêque de Cavillon, a honoré cette auguste cérémonie de sa présence. — Honnoré, prêtre et secomdaire ; Didier, prêtre et secomdaire ».

GG. 36. (Registre.) — In-f° ; 246 feuillets, papier.

**1751-1759.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse du Saint-Esprit. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F° 7 v° : « L'an mille sept cents cinquante et un, et le vingt neuf avril, Monseigneur..... de Roquefort, évêque de Bézieux, a béni la grosse cloche de cette paroisse qui a été rejetée en fonte le vingt trois du courant. On lui a donné le nom de « Jérôme » titulaire de cette église ; son inscription est telle qui suit : *D. O. M. sub invocatione Sancti Hieronimi a nobilissimo clarissimo viro D. D. Alexandro de Villeneuve, marchione de Vence, et nobilissima matrona D. D. Cecilia de Renaud d'Arbaud de Joucques, patrinis meis, dicata sum, anno salutis millesimo septingentesimo quinquagesimo primo. Laudo Deum verum, clerum voco, congreco plebem, defunctus ploro, nimbum fugo, festaque honoro*. Le parrain a été haut et très puissant seigneur Alexandre-Gaspard de Villeneuve ; seigneur marquis de Vence, baron de Graulières hautes et basses, seigneur de Courmetes, Le Puget, S<sup>t</sup> Estienne des Sorts, Chalancon, Les Vignaux, Gurnianes, Angelles et autres lieux, et la marraine, dame Lucrece-Françoise-Cécile de Renaud, barone d'Ongles, épouse de haut et puissant seigneur messire Jean-

Joseph-Augustin d'Arbaud, chevalier, seigneur de Gardane et de Jouques, baron d'Ongles, S<sup>t</sup> Sergues et Malcol, conseiller au Parlement de ce pays, et ont signé avec nous, curé de cette paroisse ». — F<sup>o</sup> 31 v<sup>o</sup> : « M<sup>r</sup> Pierre Bonnet, ancien consul de la nation française à Patras, âgé d'environ cinquante ans, époux de D<sup>ne</sup> Thérèse Orcel, est décédé dans la communion des fidèles, muni des sacrements de l'Église, le quatre mai mil sept cens cinquante deux, et a été enseveli le lendemain dans l'église des RR. PP. Trinitaires déchaussés, témoins M<sup>r</sup> Joseph Chaudoin, prêtre, et Jean Maurel ». — F<sup>o</sup> 95 v<sup>o</sup> : « Pierre-André Magreny, fils de Jean, voltigeur de corde, et de Jeanne-Louise Souillier qu'il nous a déclaré être sa femme, né le trois juillet mil sept cent cinquante quatre, à sept heures après midi, a été bûtsé le lendemain par moi, prêtre sacristain soussigné. Son parrein a été Pierre-André Viguiier, résidant dans cette ville, et la marraine, Thérèse Lyon, aussi résidante dans cette ville. Le parrein a signé avec nous et ledit Magreny, qui se dit père de l'enfant, a déclaré ne le savoir, de même que la marraine ».

GG. 37. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 303 feuillets, papier.

**1760-1770.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse du Saint Esprit. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Les cahiers de chaque année ont été reliés à rebours, les plus récents en tête. — F<sup>o</sup> 172 : « Dame Élizabeth Vitton, âgée d'environ soixante dix ans, fille de feu noble Jean Vitton et de feüe dame Appollonie Savagy, tous des isles des Canaries, veuve en premières nopces de feü noble Jean Hudson, de la ville de Londres en Angleterre, et en secondes nopces de noble Louis Hermellin, hollandais et consul pour le Roy de Danemark à Tunis; retirée en France depuis près de vingt huit ans, domiciliée en cette ville d'Aix en Provence depuis environ quatorze ans, morte le jour d'hier dans la maison de M<sup>r</sup> Henry Renault des Rolans de Matheron, seigneur d'Aubenas et autres places, son beau-fils, veuf de feüe dame Anne-Françoise Hudson, sa fille, a été inhumée, suivant sa volonté, dans l'église paroissiale du S<sup>t</sup> Esprit de cette ville d'Aix, le second janvier de l'an mil sept cens soixante quatre, en présence de M<sup>r</sup> Didier, curé de la ditte paroisse, de M<sup>r</sup> Roche, prêtre, et de M<sup>r</sup> Serraire, prêtre, tous les deux vicaires et soussignés avec ledit curé ».

GG. 38. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 357 feuillets, papier.

**1771-1781.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse du Saint Esprit. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F<sup>o</sup> 41 v<sup>o</sup> : Acte de mariage d'une longueur inusitée, de Gabriel-Honoré Riquetti de Mirabeau avec Marie-Marguerite-Émilie de Covet de Marignane (23 juin 1772). — F<sup>o</sup> 329 : « Marie-Catherine..... épouse d'Antoine Reinar, musicien de Mayence en Allemagne, âgée de trente huit ans environ, se trouvant casuellement dans cette ville et sur cette paroisse, est morte subitement le vingt novembre mil sept cens quatre vingt et a été ensevelie le lendemain dans le cimetière de la paroisse du S<sup>t</sup> Esprit, présens M<sup>re</sup> Roche, curé, et Dupuy, vicaire ».

GG. 39. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 315 feuillets, papier.

**1782-1792.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse du Saint Esprit. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F<sup>o</sup> 64 v<sup>o</sup> : « Madame Angélique-Pulchérie de Castelane, épouse de Messire Jean-Baptiste-Reymond-Joseph-Guillaume Bruno de Bruny, chevalier, marquis d'Entrecasteaux, conseiller du roi, président à mortier au Parlement de ce peÿs de Provence, âgée d'environ vingt sept ans, décédée le matin du trente un may mil sept cens quatre vingt quatre, a été ensevelie le lendemain dans le cimetière de la paroisse du S<sup>t</sup> Esprit, en présence de M<sup>re</sup> Chaix, prêtre, et Pin, prêtre ». M<sup>re</sup> d'Entrecastreaux avait été égorgée avec un rasoir par son mari et cette affaire est une des plus célèbres dans les fastes judiciaires de la Provence. — F<sup>o</sup> 119 v<sup>o</sup> : « Messire Claude-François Brohard, professeur en l'Université de Valence, et veuf de dame Marianne Grand, âgé de soixante et dix ans environ, mort sur cette paroisse du S<sup>t</sup> Esprit le vingt trois avril mil sept cent quatre vingt six, a été enseveli le lendemain dans le cimetière de ladite paroisse, présents M<sup>re</sup> Combe, curé, et Pin, prêtre vicaire, signés avec nous ». — F<sup>o</sup> 236 v<sup>o</sup> : « Pierre-Joseph Beaucaire, né dans la religion juive, fils de David Beaucaire, négociant de cette ville d'Aix, et de feue Mirjans, originaire de Lille dans le comtat d'Avignon, âgé d'environ trente un an[s], a été baptisé dans l'église du Grand Séminaire de ladite ville

d'Aix, avec la permission de M<sup>r</sup> l'abbé de Mazenod, vicaire général de ce diocèse, et avec l'agrément de M<sup>r</sup> Combe, curé de la paroisse du S<sup>t</sup> Esprit de cette dite ville d'Aix, représenté par M<sup>r</sup> Pin, son vicaire ici présent et soussigné, par nous, Jean-François Eimieu, prêtre, directeur du Grand Séminaire de cette dite ville d'Aix soussigné, le vingt deux avril mil sept cent quatre vingt dix. Le parrain a été s<sup>r</sup> Pierre-Joseph Calmen, imprimeur de cette ville, et la marraine, dame Marguerite Bonvoux, épouse dudit s<sup>r</sup> Calmen, signés avec ledit Pierre-Joseph Beaucaire, nouveau baptisé, et nous; la marraine a déclaré ne savoir signer de ce enquisse ».

GG. 40. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>; 164 feuillets, papier.

**1670-1716.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse du Saint-Esprit. — Répertoire alphabétique des registres de catholicité.

GG. 41. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>; 376 feuillets, papier.

**1670-1764.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse du Saint-Esprit. — Répertoire alphabétique des registres de catholicité.

GG. 42. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>; 157 feuillets, papier.

**1765-1792.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse du Saint-Esprit. — Répertoire alphabétique des registres de catholicité.

GG. 43. (Registre.) — Petit in-f<sup>o</sup>; 452 feuillets, papier.

**1603-1617.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes. — F<sup>o</sup> 67 v<sup>o</sup> : « Jean-Baptiste, fils de Mestre Pierre Cousson, docteur aux droicts et principal au Collège, et de demoiselle Margarite de Cassenove, a esté baptizé l'an qui est dessus (1605) et le vingt huit décembre. Le parrain est mestre Jean-Baptiste, s<sup>r</sup> de Montfuron, et la marraine damoiselle Claire Descalis et a esté baptizé par Monsieur le chanoine Pignelli, grand vicaire de Marseille ». — F<sup>o</sup> 278 v<sup>o</sup> : « Esperit, fils de Jean-Pierre Jordan et Catharine Lévesque, a esté baptizé l'an qu'est dessus (1613), le vingt neufviesme

AIX-EN-PROVENCE. — TOME II.

décembre. Le parrain Elxias Gilloux; la marraine Honorate Orlese. *Signé* : Félix. — Le mesme jour et à la mesme heure est survenu Christophle Jordan, frère du susdit Jean-Pierre Jordan, lequel m'a dit que, entre sondit frère et ladite Catharine Évesque, il n'y a aucun mariage et qu'elle a fait cest enfant sans estre mariée et de tout ici en a protesté et demandé acte, lequel ay inséré au dessous du susdit baptistaire pour s'en servir lorsque sera de besoin et ledict Christophle Jordan s'est soussigné ».

GG. 44. (Registre.) — Petit in-f<sup>o</sup>; 33 feuillets, papier.

**1632-1633.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes. — F<sup>o</sup> 19 v<sup>o</sup> : « Jeanne Seconde, fille de Vincens et de Magdeleine Rousse, estant hœrétique, a esté receue en la foy sainte et catholique par M<sup>r</sup> le Vicaire général et receu le s<sup>r</sup> chresme et autres cérémonies de l'Église, le 14 juillet 1632. La marraine a esté damoiselle Magdelaine de Vauvenargues ».

GG. 45. (Registre.) — Petit in-f<sup>o</sup>; 367 feuillets, papier.

**1667-1670.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F<sup>o</sup> 13 : Répertoire alphabétique pour l'année 1667. — F<sup>o</sup> 189 : « Catherine de Bernard, feme de Mons<sup>r</sup> Paschal Fournier, conseiller du Roy, maitre d'hostel de feu Monseigneur le cardinal de Vandôme, étant morte dans sa grossesse, a esté incisée par les chirurgiens, lesquels ont trouvé qu'elle était enceinte d'une fille encores vivante, que j'ay baptisée dans le même momant et à laquelle j'ai imposé le nom de Jane, ce vingt sept septembre mil six cents soixante neuf, dans la maison dudit s<sup>r</sup> Fournier. *Signé* : Guynaud, prêtre-curé ». — F<sup>o</sup> 189 v<sup>o</sup> : « Marchuane Chichiron, boème de la ville de Beaucaire, fille de Barrière et d'Isabeau Ardent, a esté ensevelie en ceste église, ce 29 septembre 1669. Personne n'a sceu escrire ».

GG. 46. (Registre.) — Petit in-f<sup>o</sup>; 357 feuillets, papier.

**1671-1673.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F<sup>o</sup> 4 v<sup>o</sup> : « Esprit Marin, du lieu de

S<sup>t</sup> Michel, diocèse de Sisteron, de l'âge de trente deux années, habitant en cette ville depuis longtemps, fils de feus Jean-Jacques et Marguerite Bernarde, aient été condamné par sentence de Mons<sup>r</sup> le lieutenant criminel en suite du crime de rapt à lui imputé, après une publication, dispense obtenue des deux autres, en face de notre S<sup>te</sup> Mère Église, ce jourd'huy, septième de ce mois de janvier mil six cent septante un, a épousé Claudete Isnard, du lieu de Dupais en Dauphiné, âgée de vingt deux ans, habitante en ceste ville depuis quelques années, fille de François et de Louyse Carle, étant enceinte des œuvres præfati Spiritus Marin. Les cérémonies ont été observées et les témoins ont été M<sup>rs</sup> Claude Gouiran, Jean Bourrelly, prebstres; Antoine Isnard, frère de ladite Claudette; aiant été envoyé de la part de ses père et mère pour adçister au mariage de leur fille, Pierre Esperendieu, par devant moy, curé ». — F<sup>o</sup> 272 v<sup>o</sup> : « Joseph, naturel, fils de naturel et de naturelle, est né le vint sept et baptisé le vint huit mars mil six cens septante trois. Son parain a esté Joseph Sauvaire et la marrine Louise Bessoné. Tous ont déclaré ne savoir escrire ». — F<sup>o</sup> 297 v<sup>o</sup> : « Reinaud Meifred, fils de M<sup>r</sup> François et de dame Magdeleine Guillène, est né et baptisé le dis-sept juin mil six cens septante trois. Son parain a esté Mons<sup>r</sup> Reinaud de Séguiran, seigneur de Bouc, premier président en la Cour des Contes, Aides et Finances; la marrine, haute et puissante dame Marie de Rabutin de Chantal, vefve de feu haut et puissant seigneur Henric, marquis de Sévigni (*sic*), tous signés ».

GG. 47. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>; 172 feuillets, papier.

**1674-1675.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F<sup>o</sup> 41 v<sup>o</sup> : « Joseph Abdala, more de nation, âgé de vint neuf ans, a esté baptisé dans les prisons après avoir ouy la lecture de son arrest de mort; Monsieur Brum, chirurgien, lui a servi [de] tesmoin (*sic*) et Madame la Præsidente de Séguiram de marrine, le vingt neuvième avril mil six cens soixante quatre ». — F<sup>o</sup> 147 : « Sextius Moulin, fils de M<sup>r</sup> Pierre, advocat en la Cour, et de dam<sup>ne</sup> Magdeleine de Mathieu, a esté baptisé ce unse septembre 1675, nay le dix du mesme. Le perrin, Messieurs les Consuls de cette ville, Monsieur Sextius de Séguiran; M<sup>r</sup> Jean Moulin, advocat en la

Cour, assesseur, et M<sup>r</sup> Jean-Baptiste André; la marrine dam<sup>ne</sup> Louise de Moulin, présent Mons<sup>r</sup> Pierre Bonnaud, conaigneur de Roquebrune, bisayeul maternel ». — F<sup>o</sup> 166 : Rubrique alphabétique de l'année 1675.

GG. 48. (Registre.) — Petit in-f<sup>o</sup>; 396 feuillets, papier.

**1676-1681.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F<sup>o</sup> 11 v<sup>o</sup> : « Jean-Baptiste Adémar, fils de Monseigneur François d'Adémar de Monteil de Grignam, comte dudit lieu et lieutenant général pour le Roy en Provence, et de dame Françoise de Sévigné, est né ce neuviesme févrièr et baptisé ledict jour mil six cens soixante et seze. Le parrein, Monseigneur Jean Baptiste d'Adémar de Grignam, coadjuteur de l'archevesché d'Arles, absent et pour luy Monsieur Henry de Pomiés, et la marrine dame Marie Adémar de Grignam douairière, et marquise de Buous, absante, et pour elle demoiselle Élizabeth de Mongober ». — F<sup>o</sup> 324 v<sup>o</sup> : « Joseph Bougerel, fils de M<sup>r</sup> François, procureur au Parlement, et de damoiselle Anne de Bonnardy, est né et baptisé ce vingt trois febvrièr mil six cens quatre vingz. Le parrin M<sup>r</sup> Joseph Arnaud, advocat en la Cour; la marrine, damoiselle Anne Bouvet, laquelle a dit ne scavoir escrire ». — F<sup>o</sup> 394 v<sup>o</sup> : « Jean Vernat, commis à la monoye de la ville de Lion, a esté ensevely dans cette église, le vingt sept décembre mil six cens huictante, présens Lange Cortes et Guillaume Touche, ecclésiastiques, signés ».

GG. 49. (Registre.) — Petit in-f<sup>o</sup>; 350 feuillets, papier.

**1681-1684.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F<sup>o</sup> 77 v<sup>o</sup> : « Noble Bernard de Goudin du Serrat, seigneur de S<sup>t</sup> Michel, escuyer de la ville de Tholouse, fils à feu Mess<sup>rs</sup> Sauz de Goudin, baron de Serrat, chevalier, conseiller du Roy et thrésaurier général de France en la généralité de Montauban, et de noble dame Françoise de Gargas, âgé d'environ trante ans, ce jourd'huy vintroisiesme décembre mil six cens quatre vint et un, en nostre présence et des témoins bas només, a espousé par arrest de la Cour de Parlement de Provence du vintrois susdit, au raport de M<sup>r</sup> Maistre Simon de Raoux, conseiller



du Roy en ladite Cour, D<sup>ne</sup> Margueritte de Beaulieu de Raza, fille à feu noble messire Nicolas et de dame Anne de Flotte. Præsens : Mons. Pierre Ripert, huis-sier en lad. Cour; maistre Claude Touche, concierge; M<sup>r</sup> Jean Barquier, praticien, et M<sup>re</sup> Anthoine Lombard, ecclésiastique, le tout en la présence dudit s<sup>r</sup> Conseiller commissère et de M<sup>re</sup> Pierre Joseph de Laurens, marquis de Brue, conseiller du Roy et son procureur général en ladite Cour, soussignés avec nous ». — F<sup>o</sup> 176 : « Grégoire de Cachier, Arménien, marchand, âgé d'environ trante deux ans, après deux publications et dispance de la troisième, en nostre présence et des témoins bas només, cejourd'huy neufvième février mil six cens quatre vins trois, a espousé en face de nostre S<sup>te</sup> Mère Église, François Bernard, fille de feux André et Honnorade Bonafoux; præsens, Gaspard Martin, aussi Arménien, Sprit Marin, Joseph Boyer et Mess<sup>rs</sup> Anthoine Magnam-Crose, diacre. La fille avec un des témoins a dit ne sçavoir escrire ». — F<sup>o</sup> 200 v<sup>o</sup> : « En présence de nous, curé, et témoins bas només, Chrestiene Gilles, feme d'André Michel, cardeur à soy de la ville d'Orenge, après avoir esté instruite dans la Conciergerie de cette ville, d'où elle est sortie par arrest du premier du courent, a abjuré publiquement l'hérésie de l'impie Calvin, assistée laditte Chrestiene de dame Catherine Roussine, des Martigues. Faict en l'église S<sup>te</sup> Marie Magdalène, le quinze juin mil six cens quatre vints trois; præsens, M<sup>re</sup> Lange Courtès et Mons<sup>r</sup> Charles Dieuloufet. Laditte Chrestiene a déclaré ne sçavoir escrire, les autres signés avec nous ». — F<sup>o</sup> 321 v<sup>o</sup> : « M<sup>re</sup> Joseph Cameron, avocat en la Cour, juge royal du lieu de Gardanne, originaire du lieu d'Auriol, habitant en cette ville d'Aix, ce jourd'huy vingt cinquième septembre mil six cens quatre vints quatre, a esté ensevely par equivoque dans l'église des révérends pères Carmes de cette mesme ville; de quoy ayant nous eu notice, pour n'y avoir ledit deffunt fait aucune élection de sépulture et estant en estat de faire porter dans nostre paroisse, à la réquisition des parents, nous aurions consenty qu'il restât dans ladite église desdits RR. PP. Carmes, auxquels nous aurions laissé par pure grâce, la moitié des flambeaux; présents, M<sup>re</sup> Anthoine Lombard, ecclésiastique, et M<sup>re</sup> Lange Cortès ».

GG. 50. (Registre.) — Petit in-f<sup>o</sup>; 355 feuillets, papier.

**1685-1687.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F<sup>o</sup> 32 : « Noble Charles Groslier, fils de feu noble Gaspard, avocat et procureur général du Roy en la Séneschaussée de la ville de Lyon, et de feu dame Catherine de Rousselet, de ladite ville, résidant en cette ville d'Aix, cejourd'huy, vingt neufviesme juin mil six cens quatre vints cinq, en présence de nous recteur et curé perpétuel de la paroisse S<sup>te</sup> Magdeleine de cette ville d'Aix, après une publication des bans et dispence des deux autres, a espousé en face et selon les formes de nostre Sainte Mère Église, dame Anne de Puget, dame de Chasteauneuf, vefve, fille de feu noble Ubert de Puget, vivant seigneur dudit Chasteauneuf, et de feu dame Clère de Durand; présents Messire Anthoine Lombard, ecclésiastique; Mons<sup>r</sup> Jean Bizot, bourgeois du lieu de Cruveys; Mons<sup>r</sup> Timothée Girard, marchand, et François Blanc, soussignés ». — F<sup>o</sup> 84 v<sup>o</sup> : « L'an mil six cens quatre vints cinq et le vingtiesme du mois d'octobre, constitués en leurs personnes, le sieur Jacques du Bosc, marchand orfèvre, de Saint-Lo en Normandie; *Gaspard Papéty, aussi marchand orfèvre, natif de cette ville d'Aix;* Jacques Fauchier, maître tailleur d'habits, natif du lieu de Puy-michel; *Gédéon Boer, compagnon orfèvre du lieu de Cadenet;* damoiselle Chrestienne Savournin, du lieu de Lauris, femme dudit s<sup>r</sup> Du Bosc; damoiselle Catherine Lieutaud, vefve du feu s<sup>r</sup> Anthoine Papéty, vivant aussi marchand orfèvre; damoiselle Anne de Savournin, dudit lieu de Lauris; Suzanne Reyne, du lieu de la Roque, et Jeanne Baye, du lieu de la Coste, femme dudit sieur Fauchier, tous habitans en cette ville d'Aix et faisants cy devant profession de la religion prétendue réformée, en présence de nous, Louis Henrycy, prestre, docteur ez droits, recteur et curé perpétuel de la paroisse S<sup>te</sup> Magdeleine de cette mesme ville, soussigné, et des tesmoins cy bas nommés, ont déclaré renoncer comme ils ont renoncé et renoncent à ladite religion prétendue réformée dans laquelle ils avaient esté eslevés, et embrasser comme ils embrassent la foy de l'Église catholique et apostolique romaine et la vouloir professer à l'advenir, en tesmoignage de quoy ils se sont soussignés avec nous. Fait à Aix, dans ladite paroisse, présents M<sup>r</sup> Michel Boniface, maître chirur-

gien, et maître Anthoine Lantelme, notaire, soussignés avec lesdits sieurs et lesdites damoiselles fors ledit s<sup>r</sup> Fauchier, ladite damoiselle Chrestienne de Savornin, ladite Reyne et Jeanne Baye qui ont déclaré ne scavoir escrire, de ce enquisés ». Les mots ci dessus en italique ont été rayés et ont donné lieu à l'observation suivante écrite en marge : « Nota. — Ledit Gaspard Papety et Gédéon Boer, après avoir donné ordre de dresser le présent acte, n'ayant osé se présenter, ont abjuré quelques jours après, par devant M<sup>re</sup> Philipe, vicaire général, dans le séminaire. Henrycy R. ».

GG. 51. (Registre.) — Petit in-f°; 269 feuillets, papier.

**1688-1689.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F° 12 : « Catherine Sextia de Durand, fille de noble Jérôme de Durand, consul de la présente ville d'Aix et procureur du Pays, et de dame Gabrielle de Bertrand, née ce jourd'huy, quatrième février mil six cens quatre vingts huit, a esté baptisée ce mesme jour dans la paroisse S<sup>te</sup> Magdeleine de cette ville d'Aix, par moy, recteur et curé perpétuel d'icelle. Les parrains ont esté noble Joseph d'André, assesseur dudit Aix et procureur du Pays, et noble Matthieu Perrin, aussi consul dudit Aix et procureur dudit Pays; la marraine, dame Catherine de Maurel de Pontevès, dame de Bandol, vefve de Messire François de Boyer de Foresta, seigneur dudit Bandol, Saint-Julien et de La Penne, vivant conseiller du Roy et président en la Cour des Comptes, Aydes et Finances de ce pays, soussignés avec nous ». — F° 258 : Rubrique de l'année 1689.

GG. 52. (Registre.) — Petit in-f°; 222 feuillets, papier.

**1690-1691.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F° 201 v° : « Mons<sup>r</sup> M<sup>re</sup> Alexandre Borel, seigneur de La Combe, docteur ez droitz, juge mage de la ville de Die, en Dauphiné, fils de Mons<sup>r</sup> Alexandre, du lieu du Luc audit pays, et de feu damoiselle Marie Anglès, ce jourd'huy vingt troisième octobre mil six cents quatre vingts onze, après une publication des bans et dispense des deux autres, en présence de nous, Benjamin de la Vergne

de Juliac, prévost de Gusmon, vicaire et official général en l'archevesché de cette ville d'Aix, et des tesmoins cy après nommés, en la présence et du consentement dudit s<sup>r</sup> Alexandre Borel père, seigneur dudit La Combe, a espousé dans la paroisse S<sup>te</sup> Magdeleine dudit Aix, en face et selon les formes de nostre S<sup>te</sup> Mère l'Église, damoiselle Francoise Monier, fille de Monsieur Claude, présent et consentant, et de feu damoiselle Anne de Vincens, présents Mons<sup>r</sup> Jean de la Rochete, lieutenant dans le régiment Lionnois, dudit lieu du Luc; M<sup>re</sup> Honoré Giraud et M<sup>re</sup> Pons André, prestres, et François Aubert, tous soussignés avec les parties ».

GG. 53. (Registre.) — In-f°; 254 feuillets, papier.

**1692-1693.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 34, année 1692; 218, 1693. — F° 17 : « Anne de Bonlieu, fille de Monsieur Jean, opérateur du Roy, et de D<sup>me</sup> Marguerite Hausele, est née le seise février mil six cens quatre vingt douze et a esté baptisée le mesme jour dans la paroisse S<sup>te</sup> Magdalène de ceste ville d'Aix. Son parrein a esté M<sup>r</sup> Anthoine Verdier et la marreine, D<sup>me</sup> Marie de Bonlieu, signés ». — F° 74 v° : « Noël-Sextius de Bésieux, fils de Monsieur Maître Balthasar, assesseur d'Aix et procureur du Pays, et de dame Thérèse de Lenfant, est né le seise de juillet mil six cens quatre vingt douze, et a esté baptisé le mesme jour dans la paroisse S<sup>te</sup> Magdalène de ceste ville d'Aix. Les parreins, Messieurs les Conseuls d'Aix, procureurs du Pays, noble André de Brancard (*sic*) des comptes de Forcalquier, marquis de Courbon, compte de Rochefort, seigneur de Vitrolles, Saint-Roman et autres places; noble Esprit de Dedons, escuyer, second conseil; noble François d'Eyguesier, dernier conseil; et [la marreine] la dame de Colomby, signés ». — F° 75 v° : « Louis Doria, de Marseille, est mort en prison et a esté enseveli cejourd'huy, vingt deuxième juillet mil six cens quatre vingt et douze dans la paroisse S<sup>te</sup> Marie-Magdelène de cette ville d'Aix, présens M<sup>re</sup> Joseph Héraud, diacre, et M<sup>re</sup> Louis Martiny, ecclésiastique ».

GG. 54. (Registre.) — In-f°; 516 feuillets, papier.

**1694-1699.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 89, années 1694-95; 172 : 1695; 272 : 1696; 345 : 1697; 420 : 1698; 510 : 1699. — F° 5 v° : « Dame Heleine Ingelfield, anglaise, comtesse de Valdegrave, vefve de feu Mons<sup>r</sup> Charles de Valdegrave, de la ville de Londres, âgée d'environ cinquante six ans, après avoir reçu les derniers sacrements de l'Église, est morte et a esté ensevelie cejourd'huy, treisième janvier mil six cens quatre vingt quatorze, dans la par[r]oisse de S<sup>e</sup> Magdeleine de cette ville d'Aix, présens Mess<sup>rs</sup> Pons André, prêtre, et Monsieur Louis Panardy ». — F° 47 : « Pierrete-Sexte-Thérèse de Gantès, fille de noble Michel de Gantès, capitaine de cavalerie, consul d'Aix et procureur du Pays, et de dame Jeane-Hiaceinthe-Ignace Andouce (= Hannedouche) de Rebeque, est née le vingt neuf de juin de l'année mil six cens quatre vingt quatorze et a esté ondoyée dans la maison le mesme jour et a receu les cérémonies du baptesme ce dernier juin, dans l'église parroissiale de S<sup>e</sup> Magdelène; ses parrains, au nom de la communauté de cette ville d'Aix, ont esté Messire Charles d'Armand, marquis de Mison, noble Laurens de Bourdon, seigneur de Bouc, et noble Honoré de Bastety, escuyer, consuls et assesseur, procureurs de ce pays de Provence. Sa marraine a esté D<sup>ne</sup> Thérèse de Gantès, signés avec nous ». — F° 234 v° : « ..... acteur de l'Opérat, âgé d'environ vingt cinq ans, de la ville de ..... est mort et a esté enseveli le vingtième may mil six cens quatre vingts seize, dans la paroisse S<sup>e</sup> Magdeleine de cette ville d'Aix, présens M<sup>rs</sup> Pons André, prêtre, et Honoré Maury ». — F° 443 v° : « Sextie-Marianne d'André, fille d'Honoré, consul d'Aix, procureur du Pays, et de dame Marguerite de Bardon, née aujourd'huy, a été baptisée le 9<sup>me</sup> janvier 1699, dans la paroisse S<sup>e</sup> Magdelène de cette dite ville d'Aix. Ses parrains ont été Messire Jean de Pontevez, seigneur de Tournon, Barjème, S<sup>t</sup> Laurens, etc...; Monsieur Maître Joseph Gaillard, advocat en la Cour, et noble François du Périer, écuyer, en qualité de consuls et assesseur d'Aix, procureurs du Pays, et sa marraine dame Margueritte-Thérèse de Meyronnet de Tres, conseillère du Parlement, signés ».

GG. 55. (Registre.) — In-f°; 571 feuillets, papier.

**1700-1706.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 69, année 1700; 153 : 1701; 237 : 1702; 305 : 1703; 407 : 1704; 487 : 1705; 565 : 1706. — F° 123 : « Maistre Anthoine Gérard, advocat en la Cour, de cette ville d'Aix, fils de deffunct M<sup>r</sup> Louis et de deffuncte D<sup>ne</sup> Marie Estienne, après une seule publication des bans, dispanssé des deux autres du dernier du mois de juillet dernier, comme aussy dispanssé de l'heure par M<sup>r</sup> de Juillac, vicaire général du diocèse, et après le controolle d'iceux du quatorsiesme du mois courant, cejourd'huy dix huitiesme aoust 1701, en présance de nous soubsigné, curé en la paroisse S<sup>e</sup> Magdelène de cette dite ville d'Aix et des témoins cy-après nommés, a épousé selon les formes de nostre S<sup>e</sup> Mère l'Église, dame Anne de Bounaud, fille de deffuncts M<sup>r</sup> André et de dame Charlotte de Bouliers de cette dicte ville; par ce mesme acte ledit maistre Gérard nous a déclaré avoir eu, il y a environ huit mois, une fille appelée Françoise de ladicte dame Anne de Bounaud, qui a esté ondoyée à la maison par la sage-fame, qu'il n'a peu nous représanter à cause qu'elle a actuellement la piquotte à Rians où elle est en nourrice; qu'il reconoit néantmoins pour sa fille naturelle et légitime, promettant d'abord après sa convalescence, la faire porter en cette paroisse pour y recevoir le suplément du baptesme, dans laquelle cérémonie il la reconaistra come sa véritable fille; présents, M<sup>rs</sup> Anthoine Juramy, prestre; M<sup>r</sup> Jean-François Garnier de Garron, bachelier ez-droits; maistre Joseph Bouis, advocat en la Cour, et Lambert Paronceanu, signés qui a sceu ». — F° 180 : « Monsieur Marius Butti, docteur es droicts, patrice romain, âgé d'environ quatre vingts trois ans, habitant en cette ville d'Aix, décédé cejourd'hui vingtiesme mars 1702, dans la communion des fidelles, et a esté enseveli le mesme jour dans la paroisse S<sup>e</sup> Magdelène de cette ville d'Aix après avoir esté muni de tous les sacrements de l'Église; présents, M<sup>rs</sup> Antoine Juramy, prêtre, et Jean Fouque, soussignés avec nous ». — F° 196 v° : « Lucretse-Sextia Ganteaume, fille de Maistre Jacques, advocat en la Cour et accesseur, consul d'Aix, procureur du Pays, et de dame Anne Dille, née le 10 du présent mois et ondoyée à la maison le 13,

par permission de M<sup>r</sup> le grand vicaire, a été baptisée ce jourd'huy, 20 juin 1702, dans la paroisse S<sup>te</sup> Magdelène de cette ville d'Aix. Les parrains ont esté Messieurs Jean de Glandevès, baron du Castellet; Charles de Raphélis de Roquessante, et Jean-Anthoine Silvecane, consuls et procureurs du Pays, sousignés avec nous. La marraine, dame Lucretse d'Estienne-Chaussegros, marquise de Régusse ».

GG. 56. (Registre.) — In-f°; 551 feuillets. papier.

**1707-1714.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F<sup>o</sup> 72, année 1707; 141 : 1708; 205 : 1709; 275 : 1710; 340 : 1711; 406 : 1712; 474 : 1713; 545 : 1714. — F<sup>o</sup> 191 : « D<sup>lle</sup> Sexte-Françoise de Michel, fille de Maître Louis-Charles, consul de cete ville d'Aix, et de dame Claudine de Bougerel, est née le dix neufvième avril 1709 et a été ondoyée le vint du même mois, à la maison dudit maître Michel et a reçu le suplément du batême dans l'église parroissiale S<sup>te</sup> Madeleine, le trentième septembre de la même année 1709. Les parrains ont est[é] Messieurs les Procureurs du Païs, consuls de cette ville d'Aix, scavoir : noble Joseph d'Aimar d'Albi, marquis de Château-Renard; maître François de Séguiran, accesseur; noble Bruno Dubourguet, et la marraine, dame François de Malijay de Château-Renard; tous ont signé avec nous ». — F<sup>o</sup> 228 : « Haut et puissant seigneur Messire Pierre-Cardin Lebret, chevalier, seigneur de Flacourt, Pantin et autres lieux, conseiller du Roy en ses Conseils et premier président au Parlement de cette province, âgé d'environ 70 ans, est mort dans la communion des fidelles, muni des sacrements, le 26 et a été ensevely le 27 février 1710, dans cette église parroissiale, présans : M<sup>re</sup> Antoine Juramy, prêtre, M<sup>re</sup> Jean-François Bourges et Mess<sup>re</sup> Charles Bausset, soudiacres ». — F<sup>o</sup> 434 v<sup>o</sup> : « Noble Charles-Cardin-Provence Lebret, fils de haut et puissant seigneur Messire Cardin Lebret, seigneur de Pantin, et autres places, chevalier, conseiller du Roy en tous ses conseils, premier président et intendant pour Sa Majesté en cette province, et de haute et puissante dame Marguerite de La Briffe, né dans la paroisse Sainte Magdeleine de cette ville d'Aix, le vingt neuf du présent mois d'avril, cejourd'huy trentiesme du mesme mois mil sept cens treize, a esté baptisé par Monseigneur Charles-Guillaume-

Gaspar de Vintimille du Luc, des comtes de Marseille, conseiller du Roy en tous ses Conseils, archevesque d'Aix, dans l'église Métropole Saint Sauveur dudit Aix, avec toutes les cérémonies ordinaires. Les parrains ont esté, en qualité de Procureurs dudit Pays, le susdit Archevesque, premier procureur-né dudit Pays; Messire Joseph-Mathieu de Castelane de Lauris, marquis d'Ampus; M<sup>r</sup> Pierre Honoré, advocat en la Cour; noble Jérôme Bruno de Paule, escuyer; Monsieur Charles Dubrueil, bourgeois, maire, consuls et assesseur dudit Aix, procureurs dudit pays, et la marraine, haute et puissante dame Bonne de Barrillon de la Briffe, vefve de deffunct haut et puissant seigneur Messire Arnaud de La Briffe, conseiller du Roy en ses Conseils, et son procureur général au Parlement de Paris ».

GG. 57. (Registre.) — In-f°; 463 feuillets, papier.

**1715-1722.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F<sup>o</sup> 53, année 1715; 119 : 1716; 183 : 1717; 257 : 1718; 325 : 1719; 392 : 1720; 459 : 1721 et janvier 1722. — F<sup>o</sup> 381 : « Antoine Michel, fils de s<sup>r</sup> Maurin, s<sup>r</sup> de Sandriès, de la ville de Lyon, et de D<sup>lle</sup> Lalande, comédiens, absents, âgé d'environ deux ou trois ans, est mort et enterré dans le cimetièrre de cette paroisse, le treize novembre 1720, présents Jean-Jérôme Fien et Gaspard Foliot, signés avec nous ».

GG. 58. (Registre.) — In-f°; 404 feuillets, papier.

**1722-1727.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F<sup>o</sup> 70, année 1722; 137 v<sup>o</sup> : 1723; 218 : 1724; 278 : 1725; 341 : 1726; 400 : 1727. — F<sup>o</sup> 239 : « Marie-Magdeleine. . . . fille trouvée sur le grand chemin de Vitrolle venant à Aix et remise par les consuls dudit lieu à l'hôpital de la Charité de cette ville, âgée d'environ trois ans, a été baptisée dans cette paroisse ensuite de l'ordre de M<sup>r</sup> le grand vicaire de Cosnac. Le parrain a été M<sup>r</sup> Joseph Rostagny, advocat en la Cour; la marraine, D<sup>lle</sup> Magdelaine Martin, signés avec nous, curé perpétuel » (12<sup>e</sup> mars 1725).

GG. 59 (Registre.) — In-f°; 467 feuillets, papier.

**1728-1734.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 55, année 1728; 112 : 1729; 183 : 1730; 253 : 1731; 325 : 1732; 393 : 1733; 461 : 1734. — F° 103 : « Marie-Thérèse Ardax, fille de Monsieur Jean-Baptiste Ardax, du Mont Liban, en Syrie, et de demoiselle Marie-Thérèse Fréry, de la ville de Lyon, est née le 20 octobre 1729 et a été baptisée le 21 dudit mois. Le parrein a été Mons<sup>r</sup> Claude Le Clerc, maître chirurgien de cette ville, et la marreine D<sup>ne</sup> Marie Thérèse Liautod, tous signés avec nous, curé ». — F° 262 : « D<sup>ne</sup> Marie-Geneviève-Sexte de Pazery, fille de noble François de Pazery, seigneur de Thorame, procureur du Pays et assesseur de cette ville d'Aix, et de dame Marguerite de Cavaillon, est née le 24 décembre 1731 et a été ondoyé le 25 du même mois, et a reçu le supplément des cérémonies du S<sup>t</sup> baptême le cinquième de l'an mil sept cens trente deux. Les parrains ont été messires André de Clémens, chevalier, marquis de Graveson, seigneur du Castelet et de Monroux; noble Jacques-Paul de Thomassin, s<sup>er</sup> de La Garde; M<sup>r</sup> Jean-Baptiste Isnardy, avocat en la Cour, conseuls de cette ville d'Aix et procureurs du pais de Provence; la marraine, demoiselle Marie-Geneviève-Charlotte de Leuret, tous signés avec nous ». — F° 440 : « Haut et puissant seigneur Messire Pierre-Cardin Leuret, chevalier, comte de Selles, seigneur de Pantin et autres lieux, conseiller d'État, premier président au Parlement de cette province, intendant de justice, police et finances et comendant pour le Roy en Provence, âgé d'environ soixante ans, est mort dans la communion des fidèles, le quatorze octobre mil sept cens trente quatre, à la ville de Marseille, et a été inhumé dans cette église paroissiale S<sup>te</sup> Madelaine de cette ville d'Aix, le saize du même mois, présents Messire Jean-Baptiste Auvet, ecclésiastique; M<sup>re</sup> Joseph Benoit, ecclésiastique, avec nous ».

GG. 60. (Registre.) — In-f°; 428 feuillets, papier.

**1735-1741.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 60,

année 1735; 123 : 1736; 183 : 1737; 243 : 1738; 301 : 1739; 361 : 1740; 422 : 1741. — F° 85 v° : « Monsieur Jean-Baptiste de Fontaine, ancien conseiller au Parlement de Rouan, en Normandie, âgé d'environ cinquante quatre ans, est mort dans la communion des fidèles, le premier avril 1736 et a été inhumé dans cette église paroissiale S<sup>te</sup> Madelaine de cette ville d'Aix, le second du même mois, présents Messire Jean-Baptiste Auvet, Messire Jacques Papety, ecclésiastique, avec nous ». — F° 267 : « M<sup>r</sup> Jacques Fforstal, âgé d'environ trente cinq ans, originaire de la ville de Knoscksopher, diocèse d'Osseris, en Irlande, catholique, apostolique romain, capitaine de vaisseau, fils de deffunt Edmon[d] Fforstal, gentilhomme et capitaine de cavalerie, et de dame Élisabeth Meaght, absente mais consentente par acte du vingt six avril mil sept cens trente cinq, après une publication des bans faite dans cette paroisse S<sup>te</sup> Madelaine de cette ville d'Aix qui lui a été assignée comme son domicile, en conséquence de la requette par lui présentée à M<sup>sr</sup> l'Archevêque d'Aix et apointée le vingt-un avril de la présente année 1739, cejourd'hui 28 avril 1739, en présence de nous, curé, et des témoins cy-après només, a épousé en face de notre S<sup>te</sup> Mère l'Église catholique, apostolique, romaine et selon les règles d'icelle, D<sup>ne</sup> Agnès de La Hay, âgée d'environ trente ans, fille de M<sup>r</sup> Jean de La Hay, gentilhomme irlandois, capitaine dans le régiment de Navarre, et de dame Catherine d'Espagnet, ici présents et consentans. Les témoins ont été M<sup>re</sup> Henry d'Espagnet, conseiller au Parlement; noble Antoine d'Espagnet, capitaine; noble Joseph d'Espagnet et M<sup>r</sup> Joseph Benoit, ecclésiastique ». — F° 272 v° : « M<sup>r</sup> Charles Wuddrigton, gentilhomme englois, âgé d'environ cinquante neuf ans, est mort dans la communion des fidèles, catholique, apostolique, romain, après avoir reçu les sacrements de l'Église, le troisième juin 1739, et a été inhumé le quatre, dans cette église paroissiale S<sup>te</sup> Madelaine de cette ville d'Aix, présents M<sup>re</sup> Jean-Baptiste Auvet, eccl., avec nous ». — F° 385 v° : « M<sup>r</sup> Jean-Baptiste Collin, originaire de Troye en Champagne, habitant en cette ville depuis longtemps, directeur général de la poste de cette province, âgé d'environ 58 ans, est mort dans la communion des fidèles, le 29, et a été inhumé le 30 mars 1741, dans l'église des Pères Grands Carmes de cette ville d'Aix, présents M<sup>r</sup> Jean-Baptiste Auvet, ecclésiastique, avec nous ».

GG. 61. (Registre.) — In-f° ; 410 feuillets, papier.

**1742-1748.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 356, année 1742 ; 364 : 1743 ; 372 : 1744 ; 382 : 1745 ; 390 : 1746 ; 397 : 1747 ; 404 : 1748. — F° 20 v° : « S<sup>r</sup> Pierre Ricaud, dit Sacelly, du Cap françois, en Amérique, âgé d'environ neuf ans, fis de S<sup>r</sup> . . . . . et de D<sup>ne</sup> . . . . ., est mort le 23 mai 1742 et a été inhumé le 25, dans cette paroisse S<sup>te</sup> Madelaine de cette ville d'Aix, présants M<sup>re</sup> Antoine Galian, prêtre, avec nous ». — F° 185 : « Monsieur Jean-Baptiste Vanloo, professeur, peintre ordinaire du Roy, âgé d'environ 62 ans, époux de dame [Marguerite Brun], est mort dans la comunion des fidelles le 19, inhumé le 20 septembre 1745, dans cette église parroissiale S<sup>te</sup> Madelaine de cette ville d'Aix, présants M<sup>re</sup> Jean-Baptiste Auvet, ecclésiastique, avec nous. Signé : Benoit, sacristain ; Auvet, eccl. ». — F° 297 v° : « Haut et puissant seigneur Messire Jean-Baptiste de Galois de La Tour, de Gléné, encien maitre de requête, intendant de justice, police et finance en ce pais de Provence et premier président du Parlement d'Aix, est décédé sur ma paroisse, le sept mars mil sept cens quarante sept, sans testament ny choix de sépulture, ny tombeau de famille, et néanmoins il a été inhumé dans le chœur de la Métropole de cette ville, sous prétexte que M<sup>re</sup> les premiers présidents du Parlement avoient ce privilège et que M<sup>re</sup> du Parlement l'avoient ainsi délibéré le même jour, ce qu'il confirma ensuite par un second arrêté du 14 avril suivant, mais je me pourvus le 17 du même mois et je fis assigner le lendemain par devant M<sup>r</sup> le Lieutenant général en la Sénéchaussée générale de Provence séant à Aix, M<sup>r</sup> l'Économe du vénérable chapitre S<sup>t</sup> Sauveur, aux fins de me rendre tout ce qui étoit parvenu à sa sacristie, à l'occasion de ces obsèques. Le Chapitre me fit signifier des lettres de comitimus à la chambre des requettes du même Parlement. Je me suis pourveu a[u] Roy pour obtenir de son Conseil, les fins de ma requette avec les inhibitions que j'avois demendées, de me troubler, ny les successeurs à ma cure, dans la levée et les enterrements de mes parroissiens, lorsqu'ils n'auront pas fait choix de sépulture, et avant que le Conseil du Roy eût estatué sur ma requette, le Chapitre a délibéré le 30 janvier 1748, de me faire remettre par

son sous-sacristain tout ce que l'église et la sacristie ont receu à l'occasion de cette inhumation, savoir : le velour et le trelis de la litre, les flambeaux et cierges qui ont servi à l'autel, à l'accompagnement du corps et au catafalque, et a déclaré qu'il n'avait eu dessein de me troubler dans mes fon[c]tions et qu'il ne prétendoit en aucune façon me contester le droit de sépulture dans mon église parroissiale, de tous les corps des personnes de quelque qualité et condition qu'elles soyent, même étrangères, qui décéderont dans l'étendue de ma paroisse et qui n'auront pas éleu ailleurs sa sépulture. Est en conséquence, le s<sup>r</sup> Brun, sousacristain, m'a fait la subsdite rémision le même jour, dont je lui en ai consédé aquit au bas de l'extrait de la dite délibération. Fait à Aix, ce trente un janvier mil sept cens quarante huit. Les témoins ont été M<sup>re</sup> Joseph Benoit, sacristain, avec nous. Signé : Panardy, curé ; Auvet, eccl. ; Benoit, sacristain ».

GG. 62. (Registre.) — In-f° ; 432 feuillets, papier.

**1749-1755.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 55, année 1749 ; 113 : 1750 ; 172 : 1751 ; 231 : 1752 ; 297 : 1753 ; 360 : 1754 ; 428 : 1755. — F° 5 v° : « Très excelant seigneur M<sup>r</sup> Estienne le marquis de Mari, patrice génois, âgé d'environ soixante six ans, chevalier de la Toison d'Or, gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté Catholique avec exercice, premier lieutenant général de marine, comandant de la Compagnie royale des Garde-marine, grand chambellan de son altesse royale l'infant Don Philipe et gouverneur de sa maison et écuries, est mort dans la comunion de l'Église, le vingt deux janvier mil sept cens quarante neuf et a été inhumé le vingt quatre du même mois dans cette église parroissiale de la Madelaine de cette ville d'Aix en Provance, présants M<sup>re</sup> Claude Demours, vicaire, et M<sup>re</sup> Joseph Benoit, sacristain ». — F° 23 : « Demoiselle Madelaine-Charlotte-Félicité-Provence, fille de haut et puissant seigneur Messire Charles-Jean-Baptiste des Galois, chevalier, vicomte de Gléné, seigneur de La Tour, Chézelles, Dompierre et autres lieux, conseiller du Roy en ses Conseils, premier président du Parlement ; intendant de justice, police et finances en Provence, et de haute et puissante dame, dame Marie-Madeleine d'Aligre, épouse dudit seigneur de La Tour, ses père

et mère est née le douze et a été baptisée le traize juin mil sept cent quarante neuf, dans cette église paroissiale S<sup>e</sup> Madelaine, par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, archevêque d'Aix. Les parrains ont été Messire François-Hiacinthe Dedons, marquis de Pierrefeu, s<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Pierre, Piédégros et autres lieux; noble Jean-Joseph Julien, écuyer, assesseur; Messire Jacques-Paul de Thomassin de La Garde; M<sup>r</sup> Léon Michel, seigneur de Pomier, tous conseuls, assesseur et procureurs du païs; la marraine, haute et puissante dame, dame Jeanne-Charlotte Dupré, veuve de haut et puissant seigneur M<sup>e</sup> Jean-Baptiste de Galois de La Tour, vivant premier président du Parlement, intendant et comendant en Provence, tous signés avec Monseigneur l'Archevêque ». — F<sup>o</sup> 82 v<sup>o</sup> : « Demoiselle Gabrielle-Sexte Julien, fille de noble Jean-Joseph Julien, écuyer, avocat au Parlement, asses[s]eur d'Aix, procureur du pays de Provence, et de dame Gabrielle-Élisabeth-Henriette Meyfren, est née le vingt mai 1750 et a été baptisée le 21 du même mois. Les parrains ont été MM<sup>rs</sup> François-Hyacinte Dedons, chevalier, marquis de Pierrefeu, s<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Pierre, Piedgros et Bauvais; Jacques-Paul de Thomassin, s<sup>r</sup> de La Garde, écuyer, et Léon Michel, s<sup>r</sup> de Pomié, avocat en Parlement, consuls d'Aix, procureurs du païs de P[ro]vence; la marraine, dame Madelaine de Meyfren, tous signés avec nous ». — F<sup>o</sup> 156 : « Noble Joseph-Sextius Julien, fils de noble Jean-Joseph Julien, écuyer, avocat au Parlement, assesseur d'Aix, procureur du païs de Provence, et de dame Gabrielle-Élisabeth-Henriete Meyfren, mariés, est né et a été baptisé cejour'd'huy, premier octobre 1751. Les parrains ont été M<sup>rs</sup> Jacques-Paul de Thomassin de La Garde, écuyer, et M<sup>r</sup> Léon Michel, s<sup>r</sup> de Pomiés, consuls d'Aix, procureurs du païs de Provence; la marraine, très haute et puissante dame Catherrinne Wannup, épouse de très haut et puissant seigneur de Boyer, seigneur et chevalier d'Eiguille, président à mortier dans le Parlement de Provence, tous signés avec nous ». — F<sup>o</sup> 195 v<sup>o</sup> : « Jean-Baptiste Rubis, âgé d'environ quatorze ans, ainsi appelé parce que le vaisseau anglois qui fut à la traite des nègres était nommé *Rubis*, et ce nègre a emprunté le nom du vaisseau qui l'achetta. Ledit nègre est né des parens idolâtres qui sont morts sur la cote de Guinée. Ledit Rubis fut vendu à l'isle de S<sup>t</sup> Pierre, dans l'Amérique, à M<sup>me</sup> la comtesse de Ro[che]chouart établie dans ladite isle de S<sup>t</sup> Pierre, et qui le donna ensuite à Mons<sup>r</sup> de Ranché, intendant

de la Martinique. M<sup>r</sup> de Ranché l'a emmené en Provence et l'a donné à M<sup>me</sup> la Marquise de Périer, sa sœur, qui se présente pour le faire baptiser après que ledit Jean Baptiste Rubis luy [a] témoigné plusieurs fois, et avec un désir ardent, de professer la foy catholique, apostolique et romaine de laquelle il est suffisamment instruit. Son parrein a été M<sup>e</sup> Jean-André Leblanc, seigneur de Mondespein, chevalier, conseiller du Roy en la Cour de Parlement de ce pays, et sa marraine, ladite dame appelée Madame Marianne de Ranché, marquise de Périer, signés avec nous et les deux témoins qui sont M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Verdolin, ecclésiastique, et M<sup>e</sup> Jean-François Brun, aussi ecclésiastique, avec ledit Jean-Baptiste Rubis, qui vient de recevoir la grâce du baptême après avoir été cathéchisé depuis plus d'un an par lesdits témoins ». Cet acte a été annullé et remplacé par un autre, d'une forme plus ordinaire, moins détaillée et datée du 3 avril 1752. — F<sup>o</sup> 206 : « L'an mille sept cens cinquante deux et le troizième jour du mois de may, les drapeaux neufs des deux premiers bataillons du régiment de la milice de Provence, ont été bénis dans cette église paroissiale S<sup>e</sup> Madeleine, par Messire Gabriel-Louis de Gallifet, abé de S<sup>t</sup> . . . . . et vicaire général de Mons<sup>r</sup> l'archevêque d'Aix, en présence de M<sup>rs</sup> les officiers et des deux bataillons rangés en ligne dans ladite église, ayant à leur tête les deux commendans qui ont signé avec M<sup>r</sup> le vicaire général et nous, curé de ladite paroisse. *Signé* : Fabry, Bouquier; Michel, commandant; Boyer de Choisi, commandant le second bataillon; Salignan ». — F<sup>o</sup> 293 : « Louis-Henri-Élisabeth - Anne-Philippe-Honoré-Étienne-Claude-Marie-Charles Des Galois, fils de haut et puissant seigneur M<sup>e</sup> Charles-Jean-Baptiste des Galois, chevalier, viconte de Gléné, seigneur de La Tour, Chazeles, Dompierre et autres lieux, conseiller du Roy en ses Conseils, premier président du Parlement d'Aix, intendant de justice, police de Provence, ici présent, et de haute et puissante dame Marie-Madeleine d'Aligre, son épouse, étant né le septième novembre mil sept cens cinquante trois, vers les trois heures après-midy, ayant été ondoyé le huit par M<sup>e</sup> Gautier, vicaire de cette paroisse, et par permission de M<sup>rs</sup> l'illustrissime et révérendissime Jean-Baptiste-Antoinne des Brancas, archevêque d'Aix, en datte du sept novembre, a reçu le suplément des cérémonies du batême, ce jour'd'huy, vingt huit novembre de la présente année, des mains de nous, Claude Demours, prêtre, docteur en théologie et



curé perpétuel de cette église paroissiale S<sup>te</sup> Madeleine. Le parrain a été Son Altesse royale Monseigneur Don Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme et de Plaisance, tenant pour Son Altesse royale, très haut et très puissant seigneur Monseigneur Honoré-Armand, duc de Villars, pair de France, prince du Marquisat de Marignac, vicomte de Melun, marquis de la Nècle, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, Grand d'Espagne de la première classe, brigadier des armées du Roy, gouverneur et commandant pour Sa Majesté du pays et Comté de Provence, ayant commission à cet effet, de Son Altesse royale Dom Philippe, par une lettre écrite de Colorno le vingt octobre dernier; la marraine, Son Altesse royale Madame Louise-Élisabeth de France, infante d'Espagne, duchesse de Parme et de Plaisance, tenant pour elle haute et puissante dame Jeanne-Charlotte Dupré, veuve de haut et puissant seigneur M<sup>re</sup> Jean-Baptiste des Galois, chevalier, vicomte de Gléné, s<sup>er</sup> de La Tour, Chazeles, Dompierre et autres lieux, premier président du Parlement d'Aix et intendant de Provence, par permission verbale de Son Altesse royale Madame infante, signés avec nous, curé, plusieurs seigneurs et dames ici présents ». — F<sup>o</sup> 337 : « D<sup>ne</sup> Charlotte-Élisabeth Burgoyne, fille de noble Jean Burgoyne, originaire d'Angleterre, et de dame Charlotte Stanley, fille du comte de Derbi, pair d'Angleterre, est née hier, à 3 heures du matin, environ, et a été baptisée aujourd'hui, vint troisième septembre mil sept cens cinquante quatre. Le parrain a été milord Strange, représenté par noble Édouard Markham, et les marraines, milady Élisabeth Warburton et madame Pulteney, actuellement en Angleterre, représentées par madame Suzanne Elyott ».

GG. 63. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 466 feuillets, papier

**1756-1763.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F<sup>o</sup> 54, année 1756 ; 114 : 1757 ; 175 : 1758 ; 229 : 1759 ; 288 : 1760 ; 347 : 1761 ; 401 : 1762 ; 462 : 1763. — F<sup>o</sup> 71 v<sup>o</sup> : « Jean-Baptiste Musnier, conseiller du Roy, inspecteur de police de la ville de Paris, a été inhumé par ordre de M<sup>r</sup> le Lieutenant criminel de cette ville, cejourd'hui vingt sixième février 1757, dans le cimetière de cette paroisse, présents les soussignés : Bertrand, Autheman, prêtre ». — F<sup>o</sup> 149 v<sup>o</sup> : « Joseph-

Gabriel Barrière, fils de D<sup>ne</sup> Françoise Barrière, comédienne de la ville de Dijon, est né et a été baptisé cejourd'hui, septième juin 1758. Le parrain a été s<sup>r</sup> Joseph Draveton et la marraine, D<sup>ne</sup> Gabrielle Jaubert-Draveton. A signé qui a seu ». — F<sup>o</sup> 208 : « Madeleine Blanche, fille de Marie Simon, danseuse de l'Opéra, arrivée dans cette ville le 22 du courant, dont le père est inconnu, est née le même jour, 22 dudit mois. Le parrain a été Pierre Guion, chirurgien, et [la marraine], demoiselle Magdelaine Anfousse » [23 ? juillet 1759].

GG. 64. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 516 feuillets, papier.

**1764-1771.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F<sup>o</sup> 48, année 1764 ; 104 : 1765 ; 164 : 1766 ; 226 : 1767 ; 290 : 1768 ; 356 : 1769 ; 435 : 1770 ; 516 : 1771. — F<sup>o</sup> 213 v<sup>o</sup> : « Arsène-Charles-Marie-Sextius de Forbin d'Oppède, fils légitime et naturel de très haut et très puissant seigneur Joseph-Louis-Charles-Roch-Palamède de Forbin-Maynier, baron d'Oppède, mestre de camp de cavalerie, cy devant capitaine lieutenant de la compagnie d'ordonnance des cheveux-légers de feu monseigneur le duc de Bourgogne, seigneur de La Verdière, Saint-Julien, Besaudun, Le Rouret, Varage et autres lieux, premier consul d'Aix, procureur du Pays ; et de très haute et très puissante dame Françoise-Marie de Baussan, son épouse, est né le dix et a été baptisé cejourd'hui, onzième octobre 1767, par nous vicaire soussigné. Les parrains sont MM<sup>rs</sup> les consuls procureurs du Pays, au nom de la ville d'Aix, sçavoir : MM. Blaise Serraire, assesseur, Antoine de Lauren de Peyrole, second consul, et Joseph de Lieutaud, écuyer, troisième consul, et la marraine, très haute et très puissante dame Charlotte-Nicole de Caze, marquise de Forbin-La Barben, tous signés ». — F<sup>o</sup> 415 v<sup>o</sup> : « Thérèse-Pélagie Fackelman[n], fille de s<sup>r</sup> Joseph Fackelman[n], maître musicien, et de dame Suzanne Baptiste, son épouse, de la ville de Strasbourg, habitant dans cette ville depuis quelques mois, est née et a été baptisée le huit octobre 1770, par nous, vicaire soussigné. Le parrain a été s<sup>r</sup> Jacques Hengel, musicien, de la ville de Baaden-Durlac, en Allemagne, et la marraine, demoiselle Élisabeth-Thérèse Martin, épouse d'Honoré-Toussaint Bourrié, maître cordonnier, qui ont signé. La marraine a dit ne sçavoir signer, de ce enquis ». — F<sup>o</sup> 417 : « Dame

Anne-Marie Maineri, native de Genos, veuve de noble Gaspard de La Pérouse, gouverneur du Cap Nègre, âgée de cent ans et huit mois, décédée hier dans la communion des fidèles, a été ensevelie dans l'église paroissiale de la Magdelaine, le quinze octobre 1770, présents les soussignés Perimond, prêtre sacristain; Lantoin ».

GG. 65. (Registre.) — In-f° ; 582 feuillets, papier.

**1772-1779.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 67, année 1772; 145 : 1773; 211 : 1774; 284 : 1775; 361 : 1776; 430 : 1777; 503 : 1778; 577 : 1779. — F° 119 : « M<sup>r</sup> Philibert Chanousse-Ollivier, ancien garde général des meubles de la Couronne, époux de dame Anne Bayoly, décédé hier dans la communion des fidèles, âgé d'environ soixante et treize ans, a été enseveli le 24 aoust 1773, dans le cimetière de cette paroisse S<sup>te</sup> Magdelène, présents les soussignés : Perrimond, prêtre; Eyssautier, vicaire ». — F° 174 v° : « M<sup>re</sup> François Bermond, maître en chirurgie et lithotomiste de la Province, époux de feue Thérèse Terras, âgé de 87 ans, décédé hier dans la communion des fidèles, a été enseveli cejourd'huy, vingt sept avril 1774, dans l'église des Chanoines réguliers de la S<sup>te</sup> Trinité, présens les soussignés : Isnardon, prêtre, Barthélemy, prêtre ». — F° 231 v° : « Jean-Charles Lepied, exécuteur de la haute justice, âgé de trente neuf ans, natif de la ville de Caen, en Normandie, décédé hier aux prisons royaux dans la communion des fidèles, a été enseveli cejourd'huy sept février 1775, dans le cimetière des Pénitens Bleus ». — F° 465 : « Jean-Frédéric-Guillaume de Magalon, fils de M<sup>re</sup> Raphaël de Magalon, avocat général en la Cour du Parlement, et de dame Barbe de Boyer d'Argens, son épouse, est né et a été baptisé cejourd'hui, dix neuf juin 1778, par nous, curé soussigné. Le parrain a été M<sup>re</sup> Pierre-Jean de Boyer d'Éguilles, conseiller en la Cour des Comptes, Aides et Finances de ce païs de Provence, et la marraine, dame Magdeleine de Meri de La Canorgue, épouse de M<sup>r</sup> du Roure, tous signés avec nous ». Cet acte porte en marge la mention suivante : « Les noms de Frédéric-Guillaume ont été donnés au nouveau né, en force d'une lettre de Son Altesse Royale, le prince héréditaire de Prusse, actuellement régnant, qui permet à Madame la marquise d'Argens,

ayeulle maternelle, de lui donner ses noms. L'addition ci-dessus a été faite à l'acte ci-contre, par nous, curé de cette paroisse, en conformité de l'ordonnance de M<sup>r</sup> le Lieutenant général au siège de cette ville, dans son procès-verbal du dix février 1787. Ravanas, curé ».

GG. 66. (Registre.) — In-f° ; 500 feuillets, papier.

**1780-1786.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Répertoires alphabétiques : F° 62, année 1780; 133 : 1781; 197 : 1782; 277 : 1783; 349 : 1784; 415 : 1785; 495 : 1786. — F° 38 : « Très haute et très puissante dame Marie Magdeleine d'Aligre, âgée de quarante neuf ans, épouse de très haut et très puissant seigneur Messire Charles-Jean-Baptiste des Galois, chevalier, marquis de Saint-Aubin, etc., décédée hier dans la communion des fidèles, a été ensevelie cejourd'hui, quatre aoust 1780, dans le cimetière de cette paroisse, présens les soussignés : Isnardon, prêtre; Ravanas, curé ». — F° 48 v° : « Amélie-Sextia de Portalis, fille de Mons<sup>r</sup> mètre Jean-Estienne-Marie de Portalis, avocat, assesseur d'Aix, procureur du Pays, et de dame Marguerite Françoise Siméon, son épouse, née aujourd'huy et baptisée ce même jour, vingt-un octobre 1780, par nous, curé soussigné. Les parrains ont été M<sup>re</sup> les consuls d'Aix et assesseur d'Aix, procureurs du Pays, au nom de la ville d'Aix; Monsieur Joseph-Jean-Baptiste de Suffren, marquis de Saint-Tropez et de Saint-Canat, mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; Mons<sup>r</sup> Elzéar Cymon de Beauval, ancien officier de marine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; et Mons<sup>r</sup> mètre Esprit de Redortier, avocat au Parlement; la marraine, dame Madame Olimpe-Émilie de Suffren de Saint-Tropez, épouse de Monsieur Charles-Louis de La Baume, comte de Suze, tous signés avec nous ». — F° 79 v° : « Charles Browne Mostyn, fils de M<sup>r</sup> Charles Browne Mostyn, gentilhomme anglois, et de dame Anne Tucker, son épouse, né hier, a été baptisé cejourd'hui, 4 février 1781, par nous, vicaire soussigné. Le parrain a été M<sup>r</sup> John Tucker, ayeul maternel, représenté par s<sup>r</sup> Alexandre Lion, bourgeois de cette ville, et la marraine, dame Mary Slaughter, épouse de M<sup>r</sup> le chevalier Mostyn, baronet de la Grande-Bretagne, représentée par dame Catherine Howard, épouse de M<sup>r</sup> John Gartside, gentilhomme

anglois, tous signés avec nous ». — F° 263 v° : « M<sup>r</sup> Michel Darluc, docteur et professeur en médecine en l'université d'Aix, natif du lieu de Grimaud, âgé d'environ soixante cinq ans, décédé hier dans la communion des fidèles, a été enseveli cejourd'hui, vingt octobre 1783, dans le cimetièrre de cette paroisse, présents les soussignés : Isnardon, prêtre; Cartié, vicaire ». — F° 467 v° : Actes de bapltêmes des trois enfants jumeaux d'Étienne-Christophe Le Comte, aubergiste, et de Claire Barles, tenus sur les fonts par les Consuls, au nom de la ville » (3 août 1786).

GG. 67. (Registre.) — In-f° ; 456 feuillets, papier.

**1787-1792.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-Madeleine. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Tables alphabétiques : F° 66, année 1787 ; 133 : 1788 ; 209 : 1789 ; 276 : 1790 ; 354 v° : 1791 ; 447 : 1792. — F° 201 : « Sextia-Marie de Roman-Tributiis, fille de M<sup>r</sup> M<sup>re</sup> Jean-Martin-Alexandre-Laurens-André-François de Roman-Tributiis, assesseur d'Aix, procureur du Païs et Comté de Provence, et de dame Marie-Thérèse-Gabrielle de Ferry, son épouse, née hier, a été baptisée cejourd'hui vingt huit octobre 1789, par nous, vicaire soussigné. Les parrains ont été M<sup>re</sup> Marc-Antoine de Duranti-Collongue, chevalier, et M<sup>r</sup> M<sup>re</sup> Claude Arnulphy, avocat, consuls d'Aix, procureurs du Païs et Comté de Provence, et pour M<sup>r</sup> le marquis de La Fare, 1<sup>er</sup> consul d'Aix, procureur du Païs, leur collègue absent; et la marraine, dame Marie-Catherine Esmiol de Duranti-Collongue, tous signés avec nous ». — F° 228 v° : « Henry-Jacques-Auguste Peadlé, fils de M<sup>r</sup> Jean-Henry-Auguste Peadlé, docteur en médecine de Philadelphie, et de dame Sara-Blanche Reevés, son épouse, de Lancastrre, nord de l'Amérique, né le vingt trois février 1790, a été baptisé cejourd'hui, vingt cinq du même mois et an, par nous, vicaire soussigné. Le parrain a été s<sup>r</sup> Jacques Thumin, marchand de cette ville, et la marraine, dame Marie-Thérèse Seguin-Thumin, tous signés avec nous ». — F° 334 v° : « Toussaint-Nicolas-Sextius Émeric-David, fils de s<sup>r</sup> Toussaint-Bernard Émeric-David, homme de loy, imprimeur, maire de cette commune, et de dame Marie-Pauline Cauvet, mariés, né cejourd'hui et a été baptisé par nous, curé soussigné, cejourd'hui vingt cinq septembre 1791. Le parrain a été le corps municipal, M<sup>r</sup> Nicolas Gautier, premier

officier municipal, présentant l'enfant, et la marraine, dame Marie-Marguerite Deligny-Cauvet. Le père présent, qui a signé avec nous ainsi que le s<sup>r</sup> Gautier et la marraine, etc. ». — F° 342 v° : « Esprit-Michel-Toussaint-Sextius Gibelin, fils d'Esprit-Antoine Gibelin, officier municipal, et de dame Marguerite Valiengo, mariés, né hier, a été baptisé cejourd'hui, onze novembre 1791, par nous, curé soussigné. Le parrain a été le corps municipal, l'enfant présenté par M<sup>r</sup> Toussaint Bernard Émeric-David, maire de la commune, et la marraine, dame Marguerite-Thérèse Brun-Duclos-Gibelin, le père présent, qui a signé avec nous ainsi que le corps municipal et la marraine ». — F° 366 v°-367 : Baptêmes des trois enfants jumeaux de Claude Borrély, travailleur, et de Delphine Bernard, tenus sur les fonts par le corps municipal, suivant la tradition (5 février 1792). — F° 426 : « L'an mille sept cent quatre vingt douze, le premier de la République française, et le vingt quatre novembre, par devant nous, officier public soussigné, est comparu[e] la citoyenne Rose Bédoin, épouse de François Bales, absent depuis plus de vingt ans de cette ville d'Aix, lieu de son domicile, laquelle sur la demande qu'elle nous a faite de dissoudre son mariage par le divorce, fondé[e] sur cette longue absence de son époux, conformément à la loi du vingt septembre dernier sur le divorce, après nous avoir signifié un acte de notoriété constatant la ditte absence, passé par devant Jean-Antoine Perrin, notaire de cette ville d'Aix, en date du vingt novembre mille sept cent quatre vingt douze, et nous avoir représenté l'acte de réquisition qu'elle a fait signifie[r] à son conjoint, aux termes de l'article cinq, section cinq de la loi du vingt septembre même année, qui détermine les raport[s] du divorce avec les fonctions de l'officier public, lequel n'ayant pas comparu, nous, dit officier public, sur la réquisition de la citoyenne Rose Bédoin et en présence de quatre témoins majeurs soussignés, après avoir fait la lecture des actes ci-dessus mentionnés, avons prononcé que le mariage de la citoyenne Rose Bédoin avec François Bales est dissou[s]. En foi de quoi nous avons dressé le présent acte que nous avons signé avec les témoins, la citoyenne Rose Bédouin, conjoint demandeur, nous a déclaré ne savoir signe[r] ».

GG. 68. (Registre.) — In-f° ; 561 feuillets, papier.

**1660-1717.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Sainte-

Madeleine. — Répertoire alphabétique des registres de catholicité.

GG. 69. (Registre.) — In-f° ; 501 feuillets, papier.

**1743-1752.** — ÉTAT CIVIL. — Table décennale des baptêmes, mariages et sépultures des paroisses de S<sup>t</sup>-Sauveur, du S<sup>t</sup>-Esprit et de S<sup>te</sup>-Madeleine.

GG. 70. (Registre.) — In-f° ; 333 feuillets, papier.

**1753-1762.** — ÉTAT CIVIL. — Table décennale des baptêmes, mariages et sépultures des paroisses de S<sup>t</sup>-Sauveur, du S<sup>t</sup>-Esprit et de S<sup>te</sup>-Madeleine.

GG. 71. (Registre.) — In-f° ; 415 feuillets, papier.

**1763-1772.** — ÉTAT CIVIL. — Table décennale des baptêmes, mariages et sépultures des paroisses de S<sup>t</sup>-Sauveur, du S<sup>t</sup>-Esprit et de S<sup>te</sup>-Madeleine.

GG. 72. (Registre.) — In-f° ; 472 feuillets, papier.

**1773-1782.** — ÉTAT CIVIL. — Table décennale des baptêmes, mariages et sépultures des paroisses de S<sup>t</sup>-Sauveur, du S<sup>t</sup>-Esprit et de S<sup>te</sup>-Madeleine.

GG. 73. (Registre.) — In-f° ; 544 feuillets, papier.

**1783-1792.** — ÉTAT CIVIL. — Table décennale des baptêmes, mariages et sépultures des paroisses de S<sup>t</sup>-Sauveur, du S<sup>t</sup>-Esprit et de S<sup>te</sup>-Madeleine.

GG. 74. (Registre.) — In-f° ; 476 feuillets, papier.

**1697-1727.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint-Jean-Baptiste du Faubourg (Doctrinaires). — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F° 2 : « Un jeune soldat des recrues qui doivent composer le bataillon de Narbonne, âgé de vingt ans environ, mourut à la Meule Blanche, et son capitaine étant party sans dire ny son nom ny son pays, nous l'avons ensevely dans la paroisse du Faux-bourg, le cinq de février 1704 ; présens, les sieurs Louis Gilles et

Noë Benet, signés avec nous ». — F° 195 v° : « Je soussigné, déclare qu'on ne doit ajouter aucune foy et que je révoque en tant que de besoin l'extrait mortuaire de Catherine Féraude, veuve de Laval, attendu que le bruit commun est qu'il n'est pas selon la vérité. Quand je le donnai, ce ne fut que pour suplérer à l'oubli qu'on avoit fait de le marquer sur ces registres, et je le fis en forme d'extrait dans la résolution où j'étois de le coucher sur les dits registres, de la manière que me le dit la belle-fille de la dite Catherine Féraude, à qui je crus devoir m'en tenir dans le cas de cet oubli auquel on ne peut remédier qu'en ayant recours aux plus proches parens, et qui surprit ma bonne foy sans que je pusse pénétrer qu'elle eût en cela aucune vue d'intérêt. La Providence a permis que j'aye oublié de coucher ce mortuaire par écrit, comme je l'aurois fait si j'avois eu sur l'heure le présent registre, lorsque ladite belle-fille me dicta le jour de la mort de sa belle-mère, et que j'aye été à tems d'insérer plutôt icy cette déclaration pour prévenir autant qu'il est en mon pouvoir, le mauvais usage que l'on pourroit faire du mémoire que j'ay donné, attendant de coucher le susdit mortuaire dans les formes et selon la vérité lorsqu'elle sera éclaircie. En foy de quoy, fait à Aix, le onsième jour de janvier de l'année mille sept cens vingt deux. Rieux, curé de la paroisse du Faux-bourg ». — F° 473 v° : « L'an mil sept cens deux et le douzième du mois de novembre, est morte Catherine de Marguerit, fille de fù M<sup>r</sup> Joseph Marguerit, bourgeois de cette ville d'Aix, et de François Coulet, autrefois religieuse professe sous le nom de sœur Thérèse de S<sup>t</sup>-Joseph, dans un monastère de S<sup>te</sup>-Ursule de Marseille qui fut détruit par ordre du Roy, et le lendemain, 13<sup>me</sup> dudit mois elle a été enterrée dans notre église succursale. — Fornier, curé ». — La période 1697-1702 a été reliée à la fin du registre, f° 471-476, et il y a une lacune de 1702 à 1704.

GG. 75. (Registre.) — In-f° ; 471 feuillets, papier.

**1728-1760.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint-Jean-Baptiste du Faubourg. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F° 223 : « L'an mille sept cens quarante cinq et le vingtième septembre, Mons<sup>r</sup> Jean-Baptiste Vanloot, professeur, peintre ordinaire du Roy, fils de s<sup>r</sup> Louis Vanloot et de D<sup>ne</sup> Marie Faussé, ayant reçu les sacremens de l'Eucharistie et de l'Extrême onction dans sa dernière

maladie, mourut hier, âgé d'environ soixante et deux ans, et a été enseveli cejourd'huy dans la paroisse S<sup>te</sup> Magdelène, présens témoins Mess<sup>rs</sup> Dauphin Maret, s<sup>r</sup> Treil et Guiran, doctrinères, en foy de quoy ils ont signé avec nous ». — F<sup>o</sup> 254 : « L'an que dessus [1747] et le même jour que dessus [29 juin], Pierre-Vincent Bernard, fils de Jean-Bernard, païsan du lieu de Banon, en Provence, et de Marie Couturone, a été baptisé par nous, curé soussigné. Le parrain a été Vincent Reibaud, et la marraine, Françoise Meinière. Le père a refusé d'être présent au baptême de ce fils légitime, qui est né aujourd'hui à onze heures avant midi. La marraine ne sachant signer, le parrain a signé avec Jean-Philippe Ferrat et Jean-Pierre Geoffroi et nous, curé ». — F<sup>o</sup> 275 v<sup>o</sup> : « L'an que dessus [1748] et le quatorse juin, est mort à sept heures du matin, sur cette paroisse, dans la maison des Incurables, Blaise Imbert, âgé de cinquante cinq ans, époux d'Élisabeth Granier, et son corps a été transporté par le vénérable Chapitre S<sup>t</sup>-Sauveur, ce matin, quinsième du courant, vers les huit heures, et enseveli dans la paroisse de S<sup>t</sup>-Sauveur, sans que les M<sup>rs</sup> du Chapitre, malgré notre sommation faite à leur syndic, aye voulu venir dans cette église dire *l'ultimus vale*, en foy de quoy j'ay signé, le présent. Peyrony, curé; d'André ». — F<sup>o</sup> 386 : « L'an que dessus [1756] et le vint troisième jour du mois [de mars], nous avons enseveli dans cette église parroissiale un enfant mâle d'Anne Chambon et de Jean-Baptiste Bernard, cordier, lequel après avoir été ondoyé sur un bras par la sage femme, a été tiré mort du sein de la mère. Témoins de la sépulture, le f<sup>r</sup> Étienne et Nicelian, notre cleric ». — F<sup>o</sup> 407 v<sup>o</sup> : « L'an que dessus [1757] et le douze aoust, Claire-Thérèse Bruyn, née aujourd'hui à quatre heures du matin, fille naturelle et légitime du s<sup>r</sup> Jean Bruyn, officier de vaisseaux au service de Sa Majesté danoise et natif de la Hollande, et de dame Dorothee Christine, native du Dannemarc, a été baptisée par nous, curé soussigné. Le s<sup>r</sup> Joseph Brest, aubergiste de la Mule Blanche, a fait les fonctions de parrain au nom du s<sup>r</sup> Jean-Nicolas Roux, bourgeois de La Seine, en Provence, et demoiselle Thérèse Vigne, épouse de Pierre Auquier, maître maçon de cette ville, a été marraine. Témoins présens : D<sup>lle</sup> Gabrielle Amalbert-Vigne et François Ricoux, qui ont signé avec le père et celui qui a fait les fonctions de parrain et nous curé, la marraine n'ayant su signer ».

GG. 76. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>; 409 feuillets, papier.

**1761-1782.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint-Jean-Baptiste du Faubourg. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F<sup>o</sup> 113 : Acte baptistaire effacé dont la nullité est expliquée par la mention marginale suivante : « Je, curé soussigné, déclare avoir effacé le baptistaire ci-dessus parce que la fille est venu[e] nous assurer huit jours après le baptême que le père de l'enfant n'était pas André Rolland, comme elle l'avait dit d'abord, mais un autre inconnu. — Gourjon, curé ».

GG. 77. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>; 248 feuillets, papier.

**1783-1792.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint-Jean-Baptiste du Faubourg. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F<sup>o</sup> 25 : « L'an que dessus [1784] et le premier janvier, a été enterrée dans notre cimetièrre, Catherine [Marin], épouse de s<sup>r</sup> Guigues, soit disant peintre, décédée le jour précédent, âgée d'environ soixante six ans. Présens et témoins : Claude Champier, illitéré et Mathieu Richier, signés avec nous, curé ».

GG. 78. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>; 186 feuillets, papier.

**1704-1791.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Saint-Jean-Baptiste du Faubourg. — Répertoire des registres de catholicité.

GG. 79. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>; 255 feuillets, papier.

**1671-1749.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Puyricard. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F<sup>o</sup> 27 : « En l'année cy-dessus (1692) et le 26 aoust, a esté ensevely Jean Bosse, mesnager de la ville d'Aix, estant mort d'une mort soudaine et d'un coup de fuzil, à l'âge environ de 22 ans. Sa sépulture est dans nostre cimetièrre, du costé du couchant ». — F<sup>o</sup> 61 v<sup>o</sup> : « Le mesme jour et la mesme année [17 février 1701] a esté ensevely dans nostre église, ayant droict d'y estre ensevely à cause de l'ancieneté de la famille . . . . Decanis, fils de Joseph et de Anne Niel, de Puyricard, après une année de nais-

sance ». — F° 195 v° : Table alphabétique de l'année 1749. — F° 203 : Table alphabétique de l'année 1748.

GG. 80. (Registre.) — In-f° ; 380 feuillets, papier.

**1750-1779.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Puyricard. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F° 158 : « Marguerite Stipp, fille de Jean-Georges, de la ville de Soldorane, en Suède, pèlerin allant à S<sup>t</sup> Jacques de Galice, et de Philippine Chabane, son épouse, est née à Lignage, dans cette paroisse, et a été baptisée le vingt cinq octobre mil sept cens soixante trois. Le parrain a été Denis Vadon et la marraine, Marguerite Michel. A signé qui a scéu ».

GG. 81. (Registre.) — Petit in-f° ; 272 feuillets, papier.

**1780-1792.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Puyricard. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F° 230 : « Claire-Roze Bugros, fille légitime de Jean-Baptiste-Antoine-Guillaume-Louis Bugros, docteur en médecine, officier de la bannière du Département, et de Roze-Cécile Brémond, est née le 16 novembre 1790 et a été baptisée le dix-huit. Le parrain a été Étienne Dutueil, marchand ; la marraine, Claire Nicolas-Brémond ».

GG. 82. (Registre.) — In-f° ; 115 feuillets, papier.

**1700-1792.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse de Puyricard. — Répertoire alphabétique des registres de catholicité.

GG. 83. (Registre.) — In-f° ; 580 feuillets, papier.

**1701-1759.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse des Milles. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F° 107 : « L'an 1715 et le premier janvier, Monseigneur François Adhémar de Monteil de Castellane, comte de Grignan, duc de Termes et Canpobasse, seigneur de Vénéjan, Mazargues et autres places, chevalier des ordres du Roy, lieutenant général de ses armées, comandeur et lieutenant général de Sa Majesté en Provence, patron fondateur et protecteur du vénérable chapitre de S<sup>t</sup> Sauveur de Grignan, est mort le vingt

neuf décembre mille sept cens quatorze, à S<sup>t</sup> Pons, de la paroisse de S<sup>te</sup> Magdeleine du Plan d'Aillane, terroir d'Aix, receu les sacrements de nous, et feut enseveli le premier janvier dans la paroisse de Masargues où nous l'avons accompagné. Témoin : messire Joseph Simon, prieur d'Aguilles. *Signé* : Flamen ; Siméon, prieur curé ; A. Berton ; Saige, prieur curé ». — F° 183 : « L'an 1724 et le cinquième jour du mois de septembre, a esté enseveli dans la paroisse de S<sup>te</sup> Magdeleine des Milles, Jacques Drelli, fils d'autre s<sup>t</sup> Jacques Drelli, du royaume d'Irlande, catholique, et de dame Catherine Tonnerre, de la ville de Paris, de la paroisse de S<sup>t</sup> Sulpice, estant décédé à S<sup>t</sup> Pons en venant de Marseille, âgé d'environ huit mois et ayant esté baptisé à Bourdeaux ainsi qu'on a déclaré, par moy sousigné, Paul, prêtre ».

GG. 84. (Registre.) — In-f° ; 550 feuillets, papier.

**1760-1792.** — ÉTAT CIVIL. — Paroisse des Milles. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — F° 128 v° : « Guislain Vilbert, dit Courteau, du village d'Hencé, âgé d'environ 50 ans, condamné aux galères pour cinq ans, en passant par S<sup>t</sup> Pons, il y est mort le six et a été enseveli dans le cimetière de cette paroisse, le sept octobre 1770, en présence de Barthélemy Hermelin et de Louis Galaboun. A signé qui a scû ». — F° 451 v° : « En suite de l'ordonnance de M<sup>r</sup> le Lieutenant criminel du dix-neuf août 1790, nous avons ensevely Blaise Matheron, du lieu de Ventabren, âgé d'environ trente-six ans, époux de Catherine Flopin, assassiné hier, dix-huit août, par les gardes des Fermes du Roy, ensevely en présence de M<sup>r</sup> Michel, prêtre vicaire, et de Bernard-Mathias Hermelin, qui ont signés avec nous. Michel, vicaire ; Rey, curé ».

GG. 85. (Cahier.) — Petit in-f° ; 11 feuillets, papier.

**1675-1781.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures : F° 1 : Du couvent des Frères Prêcheurs (1675-1677). — F° 7 : Du monastère de S<sup>te</sup>-Claire (1736-1771). — F° 9 : Du premier monastère de la Visitation (1737-1774). — F° 11 : Du couvent des Grands Carmes (1779-1781). Ce registre est un recueil factice de feuillets réunis à la reliure.

GG. 86. (Registre.) — In-f° ; 316 feuillets, papier.

**1637-1740.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures de l'église des Frères Prêcheurs. — F° 10 : « Le 21 (mai 1637) avons fait les funérailles de Mons<sup>r</sup> Alphonse de Louynes, qui est mort aux armées de Sa Magesté, à Turin. Mons<sup>r</sup> son frère a fait faire les dites funérailles en cete église. Le couvent a mis six flambeaus blans et n'a receu que deux livres en tout ». — F° 12 : « Le 18 septembre 1639, Mademoiselle Anne Bonette, femme à Mons<sup>r</sup> Cameron, procureur, estant atteinte d'une grande défluxion au serveau, laquelle luy dessendoit au gozier et oz narines, ayant esté oincte de l'huile de la lampe du S<sup>t</sup>-Rosaire, à l'instant feut garie; cejourd'huy est veneue randre son vœu à la chappelle, ayant offert une teste de sire » (*sic*). Cette mention est suivie d'un certain nombre d'autres, relatives à des guérisons également obtenues par des onctions de cette huile, et dont les bénéficiaires offrent des tableaux. — F° 56 : « Hac die vigesima prima februarii (1651) ante meridiem, fuerunt sepulti duo juvenes qui fuerunt occisi nocte precedenti, videlicet Ludovicus Bretel et Franciscus N. ». — F° 99 : « Le 8 (août 1660) avons ensevely Pierre Castelly, italien, qui avoit esté au service de M<sup>r</sup> le président de R[é]auville, âgé de cent quatre ans ». — F° 218 v° : « Ce 26 (janvier 1709) avons ensevely damoiselle Anne Hugues, épouse du s<sup>r</sup> Antoine Borel, chef de la pharmacie des hôpitaux du Roy dans l'armée de Monseigneur le duc d'Orl[é]ans, en Espagne ». — Ce registre présente plusieurs lacunes, dont une, importante, de 1667 à 1674. Par contre, certaines années sont en double.

GG. 87. (Registre.) — Petit in-f° ; 283 feuillets, papier.

**1741-1776.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures de l'église des Frères Prêcheurs. — F° 185 v° : « Le onze juin mil sept cent cinquante neuf, en présence des témoins soussignés, nous avons enseveli dans notre église et dans la sépulture des Messieurs de Gantès, dessous le marchepied du grand autel, noble Jean-François-Louis d'Allard, chevalier, seigneur de Néouilles, conseiller en Parlement, âgé d'environ trente cinq ans, de la paroisse de S<sup>t</sup> Sauveur ». — F° 219 : « Le 26 septembre 1764, en présence (*sic*) des temoins soussignés, nous avons

ensevely dans la seurpeltu (*sic*) des religieuses de S<sup>t</sup>-Barthélemy, dame Marie-Amable de Bérulle, prieure perpétuele du monastère royal notre dame de Nazareth dit de S<sup>t</sup>-Barthélemy, de cette ville d'Aix ; F. Jean Margeurie, sacristain. Nicol et Béraud, témoins ». Manque l'année 1764, mais l'année 1776 est en double.

GG. 88. (Registre.) — Petit in-f° ; 2 feuillets, papier.

**1784-1793.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures du prieuré de Saint-Jean de Malte.

GG. 89. (Registre.) — Petit in-f° ; 90 feuillets, papier.

**1645-1753.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures du monastère de Sainte-Claire. — F° 26 v° : « Le 28 dudit mois [février 1676], avons ensevelly M<sup>r</sup> Louis Laval, fils de feu Jean, âgé de vingt ans, où il a esté tué et le vingt et sept (*sic*), l'avons mis à la troisième sépulture, du costé du bienheureux Fera-tery ».

GG. 90. (Registre.) — Petit in-f° ; 12 feuillets, papier.

**1754-1784.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures du monastère de Sainte-Claire. — F° 6 : « L'an mil sept cent soixante trois et le 8 de janvier, entre une heure et deux heures après minuit, mourut Elisabeth Tavernier, âgée d'environ 33 ans, de la paroisse de Mielles, fille de Jean Tavernier et de . . . ses père et mère, dans le monastère de S<sup>e</sup> Claire où elle était depuis neuf ans en qualité de tourière-servante, et a été enterée le même jour, à 5 heures du soir, par permission de M<sup>r</sup> le grand vicaire Payen, sur le certificat de putréfaction de M<sup>r</sup> Ponthier, chirurgien du couvent, dans l'église du royal monastère de S<sup>e</sup>-Claire, de cette ville d'Aix, M<sup>r</sup> le curé de la Magdeleine y ayant consenti sur ce que la défunte avoit dit avant mourir, de vive voix, à Madame de Micolin et sa garde, le désir qu'elle avoit d'être enterrée dans leur église, dans une sépulture prez la chapelle de S<sup>e</sup>-Claire, en foy de quoy, j'ay signé : f. fr. : Buisson de Borne, sacristain ».



GG. 91. (Registre.) — In-f° ; 186 feuillets, papier (incomplet de la fin).

**1668-1684.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures du couvent de N. D. de l'Annonciade (Servites). — F° 153 : « Cejourd'huy, trante du mois de mars de l'année mil sis cent huitante-un, avons enseveli dans nostre église Louis Cundier, en présence de M' Joseph Pioulle et de M' Honoré Eissaulier, sousignés ».

GG. 92. (Registre.) — In-f° ; 103 feuillets, papier.

**1684-1701.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures du couvent de N. D. de l'Annonciade. — F° 39 v° : « Cejourd'huy, 29 du mois de dexambre de l'année 1690, nous avons enseveli dans la présante église des RR. pères Servites de cette ville d'Aix, damoiselle Suzane Bounette et sa fille Jeane qu'elle tenait entre ses bras, famme et fille de Mons' Dominique Martelly, marchand drapier, en présance de M' George Solier et Marchion Panier, témoins requis sousignés ».

GG. 93. (Registre.) — In-f° ; 73 feuillets, papier.

**1701-1730.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures du couvent de N. D. de l'Annonciade. — F° 1 v° : « Cejourd'huy, onze juin 1701, nous avons enterré dans nostre église, Marguerite Constance, âgée d'environ sept mois, fille de François, chasseur de cardellines ». — F° 72 : « Cejourd'huy 6 septembre 1728, nous avons enseveli dans notre sépulture feu R<sup>d</sup> p. M<sup>o</sup> Bonfils Guigue, ex-provincial de notre ordre, âgé de 65 ans et regreté non seulement de tous les religieux, mais encore de tout le public ».

GG. 94. (Registre.) — In-f° ; 73 feuillets, papier.

**1730-1771.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures du couvent de N. D. de l'Annonciade. — F° 1 : « Cejourd'huy, troisième janvier mil sept cent trante, nous avons enseveli dans notre église D<sup>m</sup>e Anne Pelicot, vefve de feu M' Pelicot, âgée d'environ cent ans ».

GG. 95. (Registre.) — In-f° ; 32 feuillets, papier.

**1730-1751.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures du couvent de N. D. de l'Annonciade. — Double du registre précédent s'arrêtant au 21 novembre 1751.

GG. 96. (Registre.) — Petit in-f° ; 1 feuillet, papier.

**1790.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures des Pénitents Bleus sous le titre de S<sup>t</sup>-Joachim.

GG. 97. (Registre.) — Petit in-f° ; 15 feuillets, papier.

**1764-1793.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures de l'Hôpital des aveugles, sous le titre de S<sup>t</sup>-Joachim. — F° 13 : « L'an mille sept cent quatre-vingt-huit et le premier du mois de janvier, M<sup>o</sup> Jacques de Laurans, chevalier des ordres du Mont-Carmel, de S<sup>t</sup>-Lazare et de S<sup>t</sup>-Louis, mestre de camp, inspecteur honnoraire des maréchaussées et grand prévôt du département de Provence, supérieur et directeur de la Compagnie royale et hospitalière des ff. pénitens bleus, sous le titre de S<sup>t</sup>-Joachim, de cette ville d'Aix, fondateur de l'hôpital des Pauvres aveugles de ladite ville, veuf de feue dame Anne de Grifouille, est mort cejourd'huy âgé de quatre vingt quatre ans, muni des Sacrements de l'Église, et a été enseveli le surlendemain, troisième courant, dans ladite église de S<sup>t</sup>-Joachim, présents les frères soussignés avec nous, prêtre aumônier d'icelle. *Signé* : F. Fossenquy, économe ; Reynaud, prêtre ; F. Milliard, sacristain ».

GG. 98. (Registre.) — Petit in-f° ; 214 pages, papier.

**1688-1793.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures du Refuge. — P. 1 : Mortuaires des condamnés. — P. 113 : Mortuaires des filles de la Providence et des officières de l'établissement. — P. 2 : « Françoise de Bompar, espouse de M' de Masan, de cette ville, âgée de vingt neuf ans, morte le 4 novembre 1690, assistée des Sacrements, a esté ensevelie dans le cimetièrre de la maison. Vianny, prestre ». M<sup>o</sup> de Masan portait dans la maison le nom de S<sup>t</sup>-René. — P. 125 : « L'an mil sept cens

soixante et dix huit, le huit février, en présence de messieurs les recteurs de la maison, en vertu de la permission expresse que nous avons reçu de M<sup>r</sup> l'abbé Dedon de Pierrefeu, vicaire général, nous avons béni le cimetière pour servir à l'usage des deux communautés de ladite maison et des personnes pieuses qui voudraient s'ensevelir dans ledit cimetière, l'ancien qui étoit très petit, ayant été réuni au nouveau en vertu des lettres patentes du Roi qui défendent d'ensevelir dans les caveaux qui sont dans les églises. En foi de quoi avons signé le présent acte avec quelques uns desdits messieurs les Recteurs. »

GG. 99. (Registre.) — Petit in-f° ; 67 feuillets, papier.

**1661-1792.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures de l'Hôpital de la Charité. — F° 11 v° : « L'an mille six cents quatre vingts huit et le 30<sup>e</sup> mars est décédé[e] dans l'hôpital général de la Charité demoiselle Françoise Boyère, de la ville de Paris, âgée d'environ 40 ans, servant de maîtresse aux filles qui apprennent les dentelles, et le premier d'avril elle a été ensevelie dans cette église à la sépulture des pauvres ». — F° 59 v° : Enregistrement d'une lettre de M. Peise, greffier en chef de la Sénéchaussée, concernant la rémission à son greffe des registres de mortuaires prescrite par les règlements (27 novembre 1776).

GG. 100. (Registre.) — Petit in-f° ; 79 feuillets, papier.

**1691-1792.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures de l'Hôpital des Insensés. — F° 59 v° : L'homme furieux déposé dans cet hôpital le premier du courant [octobre 1777] se qualifiant de Daniel ou d'Agnel de Bourbon, natif et demurant à Marseille, décédé hier vingt deux du courant, sur les dix heures du soir, a été enseveli cejourd'huy au cimetière dudit hôpital. Au Bureau, le vingt trois février mil sept cent quatre vingt huit. Le chevalier de Margalet R. S. ». — F° 79 : Statistique des décès survenus dans l'établissement, de 1776 à 1792. L'année qui en compte le moins est 1777 (4), celle qui en compte le plus, 1791 (26).

GG. 101. (Registre.) — In-f° ; 509 feuillets, papier.

**1667-1683.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des entrées et des sépultures de l'Hôpital Saint-Jacques. — Ce registre, écrit des deux côtés, a sa première partie affectée aux femmes et la seconde aux hommes. Chacune d'elles est précédée d'une table par ordre alphabétique des prénoms.

GG. 102. (Registre.) — In-f° ; 352 pages, papier.

**1683-1725.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des réceptions et des sépultures de l'Hôpital Saint-Jacques. — (Femmes). — « Livre des femmes malades, où apert le jour de leur réception dans l'hôpital ou le jour de leur réception en paradis *sive* mort ». — Tables par ordre alphabétique des prénoms.

GG. 103. (Registre.) — In-f° ; 220 pages, papier.

**1726-1739.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des réceptions et des sépultures de l'Hôpital Saint-Jacques. — (Femmes). — Table par ordre alphabétique des prénoms.

GG. 104. (Registre.) — In-f° ; 757 pages, papier.

**1683-1740.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des réceptions et des sépultures de l'Hôpital Saint-Jacques. — (Hommes). — F° 1 v° : Procès-verbaux de l'abjuration du calvinisme faite par : Pierre Henric, fils de Claude et de Jeanne Lavigne, d'Amsterdam (26 avril 1703) et Pierre Meystre, fils de Jacob et de Claudine Vuillemein, de Thierrans, bailliage de Moudon, canton de Berne (18 novembre 1704). — Tables par ordre alphabétique des prénoms.

GG. 105. (Registre.) — In-f° ; 367 pages, papier.

**1739-1757.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des entrées et des sépultures de l'Hôpital Saint-Jacques. — (Hommes et femmes). — Table par ordre alphabétique des prénoms.

GG. 106. (Registre.) — In-f° ; 252 feuillets, papier.

**1757-1773.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures de l'Hôpital Saint-Jacques. — (Hommes et femmes). — Table par ordre alphabétique des noms de famille.

GG. 107. (Registre.) — In-f° ; 261 feuillets, papier.

**1773-1785.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures de l'Hôpital Saint-Jacques. — (Femmes et enfants). — Table par ordre alphabétique des noms de famille.

GG. 108. (Registre.) — In-f° ; 286 feuillets, papier.

**1785-1792.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures de l'Hôpital Saint-Jacques. — (Femmes et enfants). — Table par ordre alphabétique des noms de famille.

GG. 109. (Registre.) — In-f° ; 265 feuillets, papier.

**1773-1792.** — ÉTAT CIVIL. — Registre des sépultures de l'Hôpital Saint-Jacques. — (Hommes). — Table par ordre alphabétique des noms de famille.

GG. 110. — 1 tableau collé sur carton.

**XIX<sup>e</sup> Siècle.** — ÉTAT CIVIL. — Tableau synoptique des registres paroissiaux.

GG. 111. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1720-1790.** — ÉTAT CIVIL. — Certificat attestant le décès à l'infirmerie de la Charité, de Joseph Achard et Anne Vidal (1<sup>er</sup> novembre 1720). — Contrat de mariage de Jean-François Monnier, travailleur, et Elisabeth Georges, d'Hyères (8 janvier 1769). — Acte de baptême de Marie-Anne Monnier, fille des précédents (16 avril 1779). — Acte de décès de Jean-François Monnier (12 mars 1782). — Passeport délivré

par les maire et consuls d'Hyères à Elisabeth Georges et à sa fille, pour aller où bon leur semblera, chercher une condition (11 février 1790). — Actes de baptêmes délivrés par l'archiprêtre de la paroisse S<sup>t</sup>-Pierre de Rovereto et concernant : 1<sup>o</sup> Jean-Marie Viale, fils de Jean-Baptiste d'Augustini et Blanche Arena (11 avril 1767) ; — 2<sup>o</sup> Bernard Viale, fils de Jean-Marie d'Augustini et de Marie-Hiéronyme Solari de Bernardi (7 mai 1773) ; — 3<sup>o</sup> Bernard Viale, fils de Dominique d'Augustini et de Mariette Solari de Bernardi (16 avril 1775) ; — 4<sup>o</sup> Augustin Viale, fils des dits Dominique et Mariette (1<sup>er</sup> novembre 1769) ; — 5<sup>o</sup> Augustin Viale, fils de Jean-Marie Augustini et Marie-Hiéronyme Solari (21 juillet 1766). — Modèle de certificat de vie.

GG. 112. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 imprimé.

**1763.** — POPULATION. — Dénombrement général de la population d'Aix et de son terroir fait par ordre de MM. les Consuls en l'année 1763. Le total s'élève à 28.720 âmes. — Mémoire pour le dénombrement des habitants des villes et lieux de Provence. — Note concernant les propriétaires des maisons sises hors la porte St-Jean (s. d.).

GG. 113. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

**1489-1773.** — CULTE. — Nouvelle promulgation par le grand président et les maîtres rationaux de lettres patentes données à Aix, le 8 février 1489, interdisant les blasphèmes et le travail du dimanche et des jours fériés et défendant aux hommes mariés d'entretenir des concubines soit au domicile conjugal, soit au dehors (23 février 1493). — Arrêt du Parlement condamnant le chapitre, prieur de la paroisse S<sup>te</sup>-Madeleine, à y entretenir un curé et à lui fournir tout ce qui est nécessaire à l'exercice du culte (14 mai 1560). — Cession, par l'ordre du S<sup>t</sup>-Esprit et du Mont-Carmel, aux Consuls, de la commanderie du S<sup>t</sup>-Esprit et de son cimetière, pour en faire une nouvelle paroisse (13 décembre 1674). — Testament par lequel Louise Teissier lègue 15 l. chaque année pour achat d'huile que ses héritiers devront faire brûler dans la lampe qui est devant l'image de N. D. de Bon-Conseil, au coin de la maison de feu Catherine de Rians, son aïeule paternelle, qui est sise rue Droite, et appelée la

Boutique Rouge (21 octobre 1679). — Testament de M<sup>r</sup> Jean-Baptiste du Chainé, chanoine de S<sup>t</sup>-Sauveur, léguant 12.000 l. pour l'établissement, au faubourg des Cordeliers, d'une paroisse qui portera le titre de S<sup>t</sup>-Jean-Baptiste et sera desservie par 3 prêtres et 1 clerc (7 septembre 1684). — Traité passé avec les Doctrinaires pour le service de cette paroisse (6 juillet 1685). — Mémoires relatifs à la chapelle de S<sup>t</sup>-Laurent et à la suppression du service religieux qui avait suivi son abandon par les Augustins de S<sup>t</sup>-Pierre (1776).

GG. 114. (Registre.) — Petit in-f° ; 28 feuillets, papier.

**1630.** — CULTE. — Registre des collations et provisions données en l'archevêché pour diverses chapellenies d'Aix et des environs.

GG. 115. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1362-1365.** — CULTE. — Chapellenie de Raymond Goze. — Vente par noble damoiseau Monacus de Puylobier, dudit lieu, à Hugues Giraud, desservant de la chapellenie fondée à S<sup>t</sup>-Sauveur par feu Raymond Goze, dit lo Manses, mercier d'Avignon, sous le juspatronat des Syndics d'Aix, d'un jardin et de terrains au bourg des Anglais, pour le prix de 50 fl. de Florence (26 août 1362). — Vente par Antoine Ricard, prêtre, et son frère Guillaume, de Trets, au même Hugues Giraud, d'une ferrage au quartier de Valrac ou de la Tourrette, moyennant 60 fl. de Florence (29 octobre 1362). — Ratification par Silette, femme de Bertrand Audibert, apothicaire, et Jean Audibert, leur fils, de la vente de 2 ferrages à Canhana et à Fontanilles, faite par ledit B. Audibert à H. Giraud, pour 100 fl. d'or, et quittance de cette somme passée ensuite (16 février 1365). — Ces prix sont payés au moyen des fonds réalisés par la vente faite à Huguette Bournon, de la maison que R. Goze possédait à la Place et qu'il avait léguée à sa chapellenie.

GG. 116. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

**1303-1767.** — CULTE. — Chapellenies. — Vente par Pierre Coq, à Englize, veuve de Pierre Maladent, d'une vigne au quartier de Valcrose ou Méjans,

relevant de la chapellenie fondée à N. D. de la Seds, par noble Bertrand Pellagal, au prix de 40 sous (3 février 1380). — Présentation par les Consuls et nomination par le vicaire et official de M<sup>r</sup> Monnet Audric, curé de S<sup>t</sup>-Marie-Madeleine, à la chapellenie fondée à l'autel de S<sup>t</sup>-Jean, dans le Baptistère, par Bertrand Boutini (13 mai 1503). — Notes relatives : à la chapellenie de l'habit, participant aux anniversaires, fondée au Baptistère de la Métropole par Bertrand Boutini, drapier, et à la collation de l'Archevêque (vers 1721) ; à la chapellenie de S<sup>t</sup>-Eutrope (vers 1767). — Ordonnance de l'Archevêque Thomas de Puppio, transférant à l'autel de S<sup>t</sup>-Grégoire, à S<sup>t</sup>-Sauveur, la chapellenie que son prédécesseur, Armand de Narcès, avait fondée en l'hôpital qu'il avait établi près de son palais, dans la ville des Tours. Cet hôpital était démolé et ruiné depuis plus de 40 ans à la suite des guerres (14 octobre 1416). — Testament de Pierre Guis, savetier, fondant à Saint-Sauveur une chapellenie sous le titre de S<sup>t</sup>-Sébastien (22 juin 1415) et notes relatives à cette chapellenie. — Procès entre M<sup>r</sup> Jean Bourrelly, recteur de la chapellenie de S<sup>t</sup>-Mitre, au Palais, et les Consuls, au sujet des droits cédés à ceux-ci par le monastère royal de S<sup>t</sup>-Barthélemy sur cette chapellenie (1472-1680). — Lettres patentes de René prescrivant l'observation des clauses de la fondation de cette chapellenie (Aix, 4 novembre 1472).

GG. 117. (Liasse.) — 5 imprimés.

**1749-1789.** — CLERGÉ. — Édit du Roi concernant les établissements et acquisitions des gens de main-morte (Versailles, août 1749). — Circulaire des consuls de Vienne faisant connaître à leurs collègues d'Aix les tentatives faites par leur Clergé pour assister aux assemblées générales où ils ne voulaient admettre que ses syndics, et demandant l'usage suivi à Aix (27 janvier 1756). — Extrait des registres du Parlement de Paris portant règlement pour l'administration des biens et revenus de la Fabrique et de la Charité de la Paroisse de la Loupe (17 mars 1779). — Arrêt du Conseil d'État pour la liquidation des chanoines réguliers de la Congrégation de France (27 avril 1779). — Lettres patentes du Roi sur le Décret de l'Assemblée Nationale, portant que tous titulaires de bénéfices et tous supérieurs de Maisons et Établissements ecclésiastiques

tiques seront tenus de faire dans deux mois la déclaration de tous les biens dépendant des dits bénéfices, maisons et établissements (18 novembre 1789).

GG. 118. (Registre.) — In-f° ; 149 feuillets, papier.

**1789-1790.** — CLERGÉ. — Registre de transcription des déclarations faites par les bénéficiers en exécution du décret de l'Assemblée Nationale du 18 novembre 1789.

GG. 119. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1752-1775.** — CLERGÉ. — Carmélites. — Demande des Carmélites aux Consuls en autorisation de construire des maisons sur l'alignement de celles du Cours, entre le perron de leur église et l'immeuble qu'elles louent au s<sup>r</sup> Couteron (1752). — Procès entre le couvent et la Ville pour la propriété d'une parcelle de la place sise devant leur église, où elles voulaient faire ces constructions (1752-1769). — Autorisation donnée par le couvent aux Consuls de faire reconstruire le perron de l'église à leur gré pour la décoration de la place et la commodité du public (4 juin 1775).

GG. 120. (Liasse.) — 29 pièces, papier ; 2 imprimés ;  
2 sceaux plaqués.

**1659-1762.** — CLERGÉ. — Doctrinaires. — Corps de l'Ordre. — Lettres patentes de Louis XIV confirmant la désunion de la congrégation de la Doctrine chrétienne d'avec les clercs réguliers des Somaques (Toulouse, décembre 1659). — Brefs d'Alexandre VII (Rome, 26 septembre 1659) et de Clément X (Rome, 6 juin 1676) en faveur de la congrégation. — Mémoires : relatifs à la béatification de César de Bus, fondateur de la Congrégation (17 juillet 1687) ; sur les droits d'amortissements ecclésiastiques et sur la Congrégation (XVIII<sup>e</sup> siècle). — Extraits des actes des chapitres généraux de 1688, 1694, 1700, 1705, 1711, 1729, 1745, 1750, 1756, 1759, 1762.

GG. 121. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 41 imprimés.

**1689-1768.** — CLERGÉ. — Doctrinaires. — Corps de l'Ordre. — Ordonnances et déclarations du Roi sur les finances du clergé, sur ses impositions, sur la création, la vente et la suppression de ses offices, les biens des gens de main-morte. — Déclaration du Roi portant tarif des droits à percevoir sur les actes notariés (Versailles, avril 1694). — Lettres patentes de Louis XIV interdisant aux universités de Valence, Besançon et autres, d'entraver celle d'Avignon dans l'exercice de ses droits et privilèges (Versailles, avril 1698). — Déclarations du Roi : concernant la Religion (Versailles, 14 mai 1724), en faveur des curés ou vicaires perpétuels (Fontainebleau, 5 octobre 1726). — Mandement du Vicaire Général et Official d'Orange au sujet des instructions et catéchismes que le Roi veut être faits aux nouveaux réunis de cette ville (1<sup>er</sup> novembre 1728). — Arrêt du Parlement enjoignant à l'archevêque d'Aix de remettre au greffe, pour y être et demeurer supprimé, l'écrit contenant exposition de sentiment sur le Formulaire d'Alexandre VIII et la constitution *Unigenitus*, dont la signature a été proposée par ses ordres aux ecclésiastiques du diocèse d'Aix et autres (28 juin 1756). — Observations sur les portions congrues réglées par l'édit donné à Versailles au mois de mai 1768.

GG. 122. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1681-1776.** — CLERGÉ. — Doctrinaires. — Province d'Avignon. — Procès-verbaux et extraits des chapitres provinciaux de 1681, 1702, 1708, 1711, 1717, 1726, 1735, 1738, 1741, 1744, 1747, 1750, 1753, 1754, 1756, 1759 et 1762. — Nomination, par le prévôt général des Clercs Séculiers de la Doctrine Chrétienne, de Mathieu Issautier, prêtre profès de la Congrégation, comme recteur de la maison d'Aix (24 septembre 1747). — Règlement du chapitre provincial de l'an 1747 pour les études des régents, confirmé par le chapitre général de 1750 et par le chapitre provincial de 1753.

GG. 123. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 10 imprimés.

**1694-1705.** — CLERGÉ. — Doctrinaires. — Province d'*Avignon*. — Procès en cour de Rome entre la Congrégation et divers de ses membres, dont le P. Laseube, au sujet de la suppression des discrets prononcée par le chapitre général de 1694 attendu les dissensions que causait leur élection.

GG. 124. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ;  
1 sceau plaqué.

**1680-1681.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Actes relatifs à leur établissement dans la ville. — Privilèges. — Autorisation donnée par le Conseil de ville aux Doctrinaires de se construire un couvent, à condition de ne pas être à charge à la Communauté (4 février 1680). — Consentement donné par l'Archevêque à cet établissement (10 février 1680). — Acte de la fondation faite par M. de Thomassin (12 février 1680). — Lettres patentes de Louis XIV autorisant la fondation faite à Aix d'une maison de Doctrinaires faite par Pierre de Thomassin, s<sup>r</sup> du Loubet, pour faire donner par 3 prêtres une mission qui durera chaque année de la veille de la Toussaint au dimanche après Pâques inclusivement (S<sup>t</sup>-Germain-en-Laye, décembre 1680).<sup>o</sup>

GG. 125. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier ;  
6 sceaux plaqués.

**1656-1751.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Paroisse de S<sup>t</sup>-Jean-Baptiste du Faubourg. — Copies du testament du chanoine Jean-Baptiste du Chainé, léguant 12.000 l. pour l'établissement, au faubourg des Cordeliers, d'une paroisse qui sera desservie par trois prêtres et un clerc (7 septembre 1684). — Convention passée entre M<sup>r</sup> Lazare du Chainé, second président à mortier au Parlement, et les Doctrinaires, pour que ceux-ci desservent cette nouvelle paroisse (6 juillet 1685). — Procédure faite pour l'exécution de ces actes. — Conditions mises par l'administration du chapitre à l'acceptation de cette érection (5 et 14 décembre 1691). — Ordonnance de M<sup>r</sup> de Cosnac prononçant cette érection (22 décembre 1691). — Authentiques des reliques exposées à la dévotion

des fidèles à S<sup>t</sup>-Jean du Faubourg (1693-1695). — Lettes patentes confirmant l'établissement dans cette église des pères de la Doctrine Chrétienne (Fontainebleau, octobre 1697). — Inventaire des meubles trouvés dans la maison des Doctrinaires le jour où il se transportèrent à la Bourgade (15 septembre 1693). — Consultation sur le point de savoir si le curé de la Métropole peut aller faire les offices et exercer la juridiction dans la succursale (16 octobre 1702). — Requête des habitants du Faubourg pour la transformation de cette succursale en paroisse (novembre 1703). — Réclamation à M. de Vitalis, d'un legs de 300 l. fait par M<sup>me</sup> de Callian, sa grand'mère, aux Doctrinaires (1656-1709). — Mémoire sur l'érection de la succursale du Faubourg en paroisse (19 octobre 1713). — Signification faite au clergé de S<sup>t</sup>-Jean par Anne Pin, d'Éguilles, qu'elle s'oppose au mariage de Jean-Baptiste Mourre, porteur de chaise, attendu qu'elle a eu un enfant de lui (20 juillet 1726). — Avis donné par M<sup>me</sup> Anne de Ricord, de Grasse, qu'elle a porté une plainte en rapt contre François Cavaillon, avocat (19 novembre 1726). — Autorisation donnée par l'Archevêque d'exposer le S<sup>t</sup>-Sacrement et de donner la bénédiction à S<sup>t</sup>-Jean à certains jours (25 février 1739). — État des fondations à la charge des prêtres du Faubourg (1742). — Élection de sépultures faites par divers dans cette église (1738-1747). — Sommotion faite par l'économe de S<sup>t</sup>-Jean au chapitre d'avoir à faire passer par cette paroisse, pour y faire les prières ordinaires, le corps de Blaise Imbert, bourgeois, qui y avait fait élection de sépulture (15 juin 1748). — Conflit avec les bénéficiers de S<sup>t</sup>-Sauveur à propos de la manière de leur offrir l'eau bénite lorsque le chapitre se rend à S<sup>t</sup>-Jean (1751). — Plan d'entente entre les curés et le chapitre pour les enterrements. — Consultation sur le concours de l'Archevêque et du Provincial pour la nomination et la présentation du curé de S<sup>t</sup>-Jean. — Mémoire sur les messes fondées par M<sup>r</sup> Lazare du Chainé (XVIII<sup>e</sup> siècle).

GG. 126. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ;  
2 imprimés.

**1354-1704.** — CLERGÉ. — Doctrinaire d'*Aix*. — Paroisse de S<sup>t</sup>-Jean-Baptiste du Faubourg. — Procès contre le Chapitre et M<sup>r</sup> Jean-Baptiste Blégier, curé de Saint-Sauveur, appelant comme d'abus de la sentence rendue par l'Archevêque pour ériger en

paroisse la succursale du Faubourg. — Transaction entre l'archevêque Arnaud de Pireto et le Chapitre sur la présentation, la collation et l'investiture des cures, bénéfices simples, etc. (9 mai 1354). — Déclaration faite par Claudette Billon, veuve de Joseph Dabos, sage-femme du quartier des Cordeliers, qu'elle a vu depuis 40 ans qu'elle exerce, mourir beaucoup d'enfants qu'on avait portés à S'-Sauveur pour les faire baptiser, victimes de la longueur du trajet (5 juin 1704). — Arrêt du Parlement constatant qu'il n'y a pas d'abus dans l'ordonnance de l'Archevêque et condamnant les appelants à 75 l. d'amende et aux dépens modérés à 10 l. (19 juin 1704). — Plaidoyer de M. Lamoureux pour les Doctrinaires.

GG. 127. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

**1683-1750.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Paroisse de S'-Jean-Baptiste du Faubourg. — Procès contre le chapitre de S'-Sauveur et le Clergé diocésain qui refusaient de payer sur le pied du denier 20 les arrérages de 12.000 l. constituant la dotation de cette paroisse et émettaient la prétention d'en réduire les intérêts à 3 %. — Arrêt du Conseil maintenant le taux de l'acte constitutif (17 février 1728).

GG. 128. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

**1670-1755.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Paroisse de S'-Jean-Baptiste du Faubourg. — Procès contre le chapitre de S'-Sauveur et M<sup>e</sup> Décugis, curé du S'-Esprit, au sujet des limites de ces paroisses. — Sentence de l'Official, interdisant à M<sup>e</sup> Décugis de faire désormais aucune fonction curiale hors des murs de la ville, tant aux jardins qu'au quartier du Bras d'Or (26 février 1707). — Arrêt du Parlement fixant les limites des deux paroisses (15 juin 1731).

GG. 129. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 2 imprimés.

**1710-1747.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Paroisse de S'-Jean-Baptiste du Faubourg. — Procès contre l'économiste du chapitre S'-Sauveur pour en obtenir un supplément de congrue ainsi que le droit de toucher, en qualité de curé du Faubourg, le quarte funéraire des paroissiens élisant leur

sépulture ailleurs que dans cette église et son cimetière.

GG. 130. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1709.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Paroisse de S'-Jean-Baptiste du Faubourg. — Procès contre M<sup>e</sup> Décugis, curé de la paroisse du S'-Esprit, au sujet des droits de chacune des paroisses dans les enterrements de personnes appartenant à l'une et se faisant ensevelir dans l'autre. — Sentence de l'Official portant règlement sur cette matière (3-9 septembre 1709).

GG. 131. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1718-1752.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Paroisse de S'-Jean-Baptiste du Faubourg. — Procès contre les Cordeliers et les Minimes pour le droit de procéder à la levée du corps et à l'enterrement de diverses personnes mortes sur cette paroisse après avoir fait élection de sépulture dans l'un de ces couvents.

GG. 132. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1705-1720.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Paroisse de S'-Jean-Baptiste du Faubourg. — Procès contre noble Honoré de Coriolis pour en obtenir l'exécution du testament par lequel sa mère, Marguerite d'Hugues, veuve d'Édouard de Coriolis, avait stipulé que les revenus de deux années de son bien seraient capitalisés pendant deux ans pour former une somme de 3.000 l. que les curés de la paroisse du Faubourg seraient chargés d'employer à marier de pauvres filles ou de distribuer en aumônes. — Testament de Marguerite d'Hugues-Coriolis (3 juin 1705). — Cession par Honoré de Coriolis aux Doctrinaires d'une créance de 3.000 l. sur la communauté de Salon (17 mai 1713).

GG. 133. (Liasse.) — 17 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1737-1766.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Paroisse de S'-Jean-Baptiste du Faubourg. — Fondation de 6.000 l. faite par Marie Ventre pour l'entretien



d'un quatrième curé dans cette paroisse (24 octobre 1747). — Vente d'une propriété au quartier de S'-Mitre, faite à ladite Ventre par M<sup>e</sup> Pierre Deshouettes, prêtre, du Val, au prix de 900 l. (18 mai 1737). — Acte de la fondation et état des capitaux donnés par Marie Ventre pour former la congrue du quatrième curé.

GG. 134. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1710-1743.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Aix. — Paroisse de S'-Jean-Baptiste du Faubourg. — Procès entre les filles du Tiers-Ordre des Minimes et la Congrégation de la paroisse de S'-Jean sur le rang qu'elles devaient respectivement occuper aux enterrements.

GG. 135. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier ; 4 sceaux plaqués.

**1668-1699.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Aix. — Prieuré de S'-Mitre. — Fondation par Marguerite Isnard, veuve d'Étienne Ollivier, maître gipier, agissant comme mandataire d'une personne désirant garder l'anonymat, d'une chapellenie sous le titre de S'-Mitre, en la chapelle nouvellement construite dans les environs de la ville, dont elle nomme pour premier desservant M<sup>e</sup> Jean-Gilles Eyguizier, prêtre de S'-Sauveur ; les successeurs de celui-ci seront ensuite désignés par le Chapitre (10 septembre 1668). — Testament de Marg<sup>e</sup> Isnard confirmant cette fondation (25 juin 1676). — Union de cette chapellenie à la paroisse du Faubourg (1691-1696). — Procès entre M<sup>e</sup> Eyguizier et les consuls de Pertuis pour obtenir de ceux-ci le paiement d'une rente faisant partie de la dotation de sa chapellenie (1677). — Acte de décès dudit M<sup>e</sup> Eyguizier (23 juin 1699).

GG. 136. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 93 pièces, papier.

**1656-1779.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Aix. — Prieuré de S'-Mitre. — Bref d'Innocent XII accordant des indulgences aux fidèles visitant la chapelle de S'-Mitre le jour de la fête de ce saint (Rome, 24 mars 1698). — Inventaires des ornements de la chapelle (17 novembre 1678) et de ceux que M<sup>e</sup> Eyguizier a prêtés à la maison du Refuge (20 avril 1682).

— Fondation, au nom d'une anonyme dont une amie avait été guérie d'une maladie dangereuse par l'intercession de S'-Mitre, par sœur Claire du Saint-Sacrement, prieure du Grand couvent des Carmélites dit de l'Incarnation, du Faubourg S'-Jacques-lez-Paris, de 12 messes par an en la chapelle S'-Mitre, avec attribution d'une dotation de 400 l. payées comptant (16 septembre 1683). — Autorisation donnée à François Alexis, demeurant à côté de la chapelle, de prendre de l'eau au puits de celle-ci tant que cela conviendra au Recteur (19 octobre 1697). — Demandes à l'Archevêque de diminuer le service du prieuré proportionnellement à la réduction du revenu des fondations (1742-1779). — Cession à M. Audibert, bourgeois, de l'appartement du prieuré pour en jouir sa vie durant (6 novembre 1743). — Difficultés avec la confrérie de S'-Isidore et de S'-Mitre qui voulait se transporter à l'église du Faubourg (XVIII<sup>e</sup> siècle). — Payé à Rodolphe Ziegler 15 l. pour la peinture d'une banderolle (3 décembre 1668). — Prix-fait du tabernacle, de deux crédences et du retable donné à Jean-Claude Rambot, au prix de 132 l. (7 avril 1671). — Payé 5 l. 8 s. à E. Roize pour l'impression d'images représentant S'-Mitre (17 décembre 1677). — Conventions et quittances des réparations faites à la chapelle de 1668 à 1688. — Titres de créances. — Baux des terres du prieuré. — Pièces comptables diverses.

GG. 137. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier ; 9 sceaux pendants ; 1 sceau plaqué.

**1639-1699.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Aix. — Prieuré de S'-Mitre. — Papiers personnels de M<sup>e</sup> Jean Gilles, dit Eyguizier, recteur de ce bénéfice. — Acte de baptême célébré à la Major de Marseille de Jean Gilli, fils d'Honoré et de Suzanne Brisse (24 janvier 1639). — Certificats de sa promotion aux divers ordres (1662-1663). — Dispense à lui accordée « super defectu natalium » (20 juin 1665). — Diplôme de bachelier en théologie à lui décerné par l'université d'Aix (13 août 1679). — Titres de créances. — Provisions de chapellenies. — Testament d'Eyguizier (6 mai 1699).

GG. 138. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 33 pièces, papier ;  
4 imprimés ; 2 sceaux plaqués.

**1671-1751.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Aix. — Mission d'Aix. — Procès contre les héritiers de M<sup>r</sup> Pierre de Thomassin, s<sup>r</sup> du Loubet, qui avait fondé cette mission, pour les obliger à payer eux-mêmes le droit d'amortissement, le revenu ne pouvant être diminué. — Réduction du service proportionnellement à la réduction du revenu. — Acte de décès de Catherine de Thomassin, fille du président de Thomassin-La Garde, enterrée à l'Oratoire d'Aix le 14 avril 1671. — Brefs de Clément X (Rome, 16 août 1674), Innocent XI (Rome, 18 octobre 1687) et Innocent XII (Rome, 9 novembre 1691) attachant des indulgences aux missions prêchées par les PP. de la Doctrine Chrétienne. — Lettre-circulaire du P. Général sur le même objet (1688).

GG. 139. (Liasse.) — 20 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1694-1748.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Aix. — Mission d'Apt, fondée par M<sup>r</sup> Honoré Lordonnet, prêtre habitué à S<sup>t</sup>-Eustache de Paris, pour être prêchée à Apt, tous les ans, pendant 3 mois. — Procès contre Barthélemy Lordonnet, orfèvre d'Apt, frère d'Honoré, qui poursuivait la cassation du legs ainsi fait par ce dernier en faveur des Doctrinaires. — Comptes de liquidation de la succession de M<sup>r</sup> Honoré Lordonnet (1694). — Lettre de l'évêque d'Apt refusant de diminuer le service de la mission, comme les Doctrinaires le lui demandaient, sous prétexte que les revenus diminuaient et que les voyages leur coûtaient cher. Le prélat dit qu'il ne croit pas pouvoir diminuer la fondation pour que leur maison y gagne toujours (9 janvier 1748).

GG. 140. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 84 pièces, papier ;  
1 sceau pendant ; 2 sceaux plaqués.

**1645-1739.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Aix. — Mission de Pertuis, fondée par M<sup>r</sup> Jean Monier, prêtre, pour être prêchée par les PP. de la Doctrine chrétienne, à Pertuis, pendant 6 semaines, tous les dix ans. — Procès contre la communauté de Pertuis pour en obtenir le paiement de la rente

léguee par M<sup>r</sup> Monier comme dotation de la mission.

GG. 141. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier ;  
1 imprimé ; 2 sceaux plaqués.

**1708-1772.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Aix. — Pensionnat. — Demande au Roi en autorisation pour les élèves du pensionnat de soutenir des actes publics, avec le consentement des Consuls (24 novembre 1708). — Exemption de la charge de Lieutenant de prince accordée par le Parlement à César Jeaufroy, de S<sup>t</sup>-Tropez, pensionnaire des Doctrinaires (20 mai 1728). — Copie d'une lettre du cardinal de Fleury faisant savoir à ceux-ci qu'ils n'ont qu'à s'incliner, comme les Jésuites, devant la volonté du Roi de supprimer les grandes pensions à Aix (27 septembre 1732). — Lettre de M<sup>r</sup> de Saint-Florentin annonçant que le Roi autorise la réouverture du pensionnat des Doctrinaires à condition que ceux-ci ne soulèveront pas de jalousie chez les autres et ne feront rien pour attirer les jeunes gens chez eux (22 mars 1757). — Programme de l'exercice littéraire donné le 4 août 1772.

GG. 142. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1685-1777.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Aix. — États de la situation financière de la maison d'Aix pour 1685, 1696, 1699, 1702, 1711, 1720, 1729, 1735, 1738, 1741, 1744 et 1777. — Déclaration fournie à l'Assemblée Générale du Clergé de France conformément à la délibération de celui-ci en date du 12 décembre 1726 (18 mai 1728).

GG. 143. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier ;  
1 sceau plaqué.

**1692-1775.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Aix. — Biens immeubles. — Mémoire de ce qu'il y a à démolir dans la maison louée par M. Reboul aux Doctrinaires pour y faire une chapelle (8 octobre 1692). — Prix-fait de la construction de l'église du Faubourg donné à Jean et Laurent Vallon, architectes et tailleurs de pierre ; Jacques et François Aubert, frères, et Michel Décugis, maçons et gipiers, Antoine Trophème, marchand de bois, et

Claude Fréchet, serrurier (21 octobre 1697). — Traité avec la ville pour la dérivation des versures de la fontaine de la porte des Cordeliers, partie chez les Chartreux et partie chez les Doctrinaires (19 décembre 1697). — Autorisation donnée par les Trésoriers Généraux de France d'opérer cette dérivation et de construire une façade à l'église avec pilastres et ornements d'une saillie de 2 pans  $\frac{3}{4}$  et un perron de 10 pans (25 juin 1698). — Entreprise du creusement des tombes de l'église donnée à Michel Dero-des, travailleur, au prix de 3 l. 10 s. la canne (11 décembre 1699). — Prix-fait de la nouvelle bâtisse donnée aux mêmes entrepreneurs qu'en 1697 (8 janvier 1708). — Fonte de 2 cloches confiée à Suchet, fondeur, à 16 sols la livre, revenant à 80 francs le quintal (10 mai 1710). — Certificat par lequel Jean Beausire, conseiller architecte du Roi et de son Académie, maître général vétérinaire des bâtiments de S. M., etc., atteste qu'il ne faut pas moins de 1.400 toises de terrain pour une paroisse comme celle du Faubourg et pour ses dépendances (13 avril 1725). — Prix-fait de la construction d'un nouveau bâtiment donné à Joseph Gilly et Joseph Arnaud, maîtres maçons, etc. (3 mai 1728). — Convention passée avec Girolamo Piccioli et Domenico Gemignani, pour la confection, au prix de 900 l., d'une gloire en marbre pour le maître-autel (17 juillet 1767).

GG. 144. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier ;  
1 dessin.

**1704-1718.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre Jean-Baptiste Rambot, sculpteur, pour l'obliger à terminer dans le temps stipulé la chaire de l'église des Doctrinaires et pour la fixation de son prix, en tenant compte des augmentations et diminutions introduites au devis primitif pendant l'exécution. — Croquis à la sanguine de l'escalier de la chaire (21 octobre 1705).

GG. 145. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier ;  
1 sceau pendant.

**1655-1783.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Biens immeubles. — Acquisitions de : 1° : une maison à la rue Droite, sous la grande Horloge, d'Antoine Frégier, correcteur en la Cour des Comptes, moyennant 7.500 l. (2 décembre 1681) ; — 2° : un terrain

nécessaire à l'établissement d'un des pieds droits de l'église, de Melchion Imbert, hôtelier des Deux Juments, moyennant 100 l. (16 novembre 1697) ; — 3° : une maison rue des Eglàris, mitoyenne avec les Deux Juments, de Marguerite de Coquilhat, veuve et héritière de Jean Blanc, moyennant 1.200 l. (7 février 1698) ; — 4° : une maison faisant face aux rues des Eglàris et des Honneurs, de Jean Marc, travailleur, moyennant 3.900 l. ; — 5° : une terre au quartier de S'-Mitre, de Balthazar Bouche, conseiller au Siège général, moyennant 250 l. (25 janvier 1710) ; — 6° : une maison avec four, rue des Eglàris, de Louis Guérin, fourgonnier, moyennant 1.100 l. (2 mai 1710) ; — 7° : une bastide avec son affar et tènement, au même quartier, de François Granier, marchand, moyennant 6.500 l. (4 janvier 1712) ; — 8° : une vigne au quartier de S'-Mitre, de M<sup>e</sup> Gaspard de Rians, conseiller à la Cour des Comptes, moyennant 325 l. (20 avril 1713) ; — 9° : autre vigne à Brédasque, d'Antoine Boyer, bourgeois, moyennant 300 l., ladite vigne, étant fort vieille et en méchant état et les souches doivent être arrachées (18 mars 1705) ; — 10° : terre, vignes et oliviers, au même quartier, de Catherine Troin, veuve d'Honoré Bourgarel, moyennant 4.000 l. (4 janvier 1720) ; — 11° : une terre et divers au quartier de Brédasque, d'Antoine Sauvat, bourgeois, moyennant 1.430 l. (1<sup>er</sup> avril 1727) ; — 12° : d'une écurie, de Louis Gouiran, hôte des Deux Juments (8 octobre 1728) ; — 13° : une terre au même quartier, entourée d'oliviers, de Louis Lombard, bourgeois, moyennant 480 l. (18 août 1729) ; — 14° : deux maisons contiguës aux Trois Couronnes, de Marguerite Brun, veuve et héritière de Jean Perrin, pâtissier, moyennant 1.100 l. (14 décembre 1729) ; — 15° : une maison avec cuve de bois cerclée de fer, enclavée en partie dans les bâtiments des Doctrinaires, de Jean-Gaspard Goyran, droguiste, moyennant 2.300 l. (10 août 1748) ; — 16° : une terre avec mûriers, au quartier de Brédasque, d'Élisabeth Beaudin, veuve et héritière de Gaspard Truphème, conseiller en la Chancellerie de la Cour des Comptes, moyennant 506 l. 7 s. 6 d., soit 500 l. la carterée (21 juillet 1767). Cette acquisition est précédée de lettres patentes d'autorisation données à Marly, au mois de mai 1767 ; — 17° : trois terres au même quartier, l'une de Vincent Rouget, ménager, moyennant 661 l. 10 s. (3 mars 1716), les deux autres de Marie-Thérèse Rouget, femme de François Sénès, bourgeois de Solliès, moyennant le prix total de 1.700 l. et 48 l. d'épingles au

filS Sénès (23 janvier 1783). — Titres des propriétés acquises.

GG. 146. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 57 pièces, papier ;  
2 sceaux plaqués.

**1669-1738.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Biens immeubles. — Acquisition du Logis des Trois Couronnes d'argent, sis où est l'entrée de la maison, faite de Jean Rencurel, bourgeois, colloqué sur cet établissement, pour le prix de 6.000 l. (21 septembre 1719). — Procès entre les membres de la famille Rencurel, dont la genèse et la marche sont exposées dans un *Avi*s manuscrit.

GG. 147. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier ;  
2 sceaux plaqués.

**1699-1707.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procédures faites contre Jean Seillard, Nicolas Borrelly, Denis Gleize et Michel Bourrillon, pour les obliger à céder à la Succursale du Faubourg leurs maisons qui étaient indispensables à son établissement.

GG. 148. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1673-1715.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre Cyprien Anjouvin demandeur en rescision de la vente consentie par son tuteur, au temps de sa minorité, aux Doctrinaires, de l'hôtellerie de l'Aigle d'Or, au prix de 4.000 l. qu'il jugeait inférieur à la valeur réelle de l'immeuble. — Testaments de Benoit Anjouvin, marchand cordier (1<sup>er</sup> janvier 1679) et de Jean Anjouvin, fils du précédent (10 janvier 1690). — Transaction entre les Doctrinaires et Cyprien Anjouvin (28 février 1715).

GG. 149. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

**1716-1739.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Biens immeubles. — Baux des propriétés et des fours appartenant à la maison. — Permission de planter en vignes une terre de 3 carterées environ au quartier de Brédasque (1<sup>er</sup> décembre 1737). — Vente par les Doctrinaires à Madeleine d'Albette, de Pertuis,

d'une terre sise dans cette communauté, au quartier des Tournamières, au prix de 250 l. (21 janvier 1739).

GG. 150. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1692-1698.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre Louis Reboul, marchand, qui réclamait aux Doctrinaires le loyer d'une maison qu'il leur louait, tandis qu'eux-mêmes exigeaient des réparations indispensables qu'il s'obstinait à ne pas faire.

GG. 151. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 114 pièces, papier ;  
1 sceau pendant ; 13 sceaux plaqués.

**1679-1757.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Créances, actes de constitution, cession, remboursement des créances possédées par les Doctrinaires sur la ville, sur des corps ou des particuliers. — Procédures contre les débiteurs. — Constitution par la maison des Doctrinaires d'Avignon, en faveur de celle qui doit être créée à Aix, d'une pension annuelle de 600 l. (25 novembre 1679). — Cession par Jean-Gilles Eyguisier aux Doctrinaires, de diverses créances, montant à 10.000 l. pour aider à la construction de l'église du Faubourg (5 août 1698).

GG. 152. (Liasse.) — 72 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1700-1779.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Dettes et emprunts. — Actes d'emprunts, de conversion et de cession. — Pièces à l'appui. — Contrat de mariage de Jean-Baptiste Bertet, commis au greffe civil du Parlement, avec Madeleine Garcin, fille du peintre Gilles Garcin (8 décembre 1702).

GG. 153. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 197 pièces, papier.

**1655-1706.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Aix*. — Comptabilité. — Pièces comptables diverses et pièces annexes. — Payement de 39 l. 2. s. à Suchet pour fonte d'une cloche et d'une paire de chandeliers de laitton (16 août 1683). — Quittance générale des entrepreneurs de la construction de l'église du Faubourg (14 mars 1702).

GG. 154. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 303 pièces, papier ;  
2 sceaux plaqués.

**1694-1729.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Aix. — Comptabilité. — Pièces comptables diverses et pièces annexes. — Compte d'apothicaire où figure pour le P. De Pétris une potion au « sirop de nymphe » (18 août 1714). — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les gens de main-morte et les particuliers possédant fiefs et autres biens nobles, seront tenus de faire juger leurs oppositions aux rôles arrêtés au Conseil, deux mois après la signification du présent arrêt (23 janvier 1714).

GG. 155. (Liasse.) — 300 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1697-1755.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Aix. — Comptabilité. — Pièces comptables diverses et pièces annexes. — Lettre du P. Augery portant quittance d'une pension de 60 l. et annonçant au P. Suret, d'Aix, l'envoi des 6 tomes in-8° des *Essais des Sermons* avec le souhait qu'ils soient de quelque utilité aux prédicateurs de la Congrégation (2 avril 1731).

GG. 156. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 423 pièces, papier.

**1730-1783.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Aix. — Comptabilité. — Pièces comptables diverses et pièces annexes. — Payé à Casella, marbrier, 225 l. pour prix d'un tombeau (6 décembre 1758). — Prix-fait de l'autel donné au même moyennant 1.200 l. (11 janvier 1759). — Payé 56 l. 15 s. à Chevalon, libraire, pour la fourniture de livres scolaires : *Méthode du Port Royal*, *Hymnes* de Santeuil, *Horace* de Le Batteux, *Œuvres* de Coffin, *Pensées* de Cicéron, *Fables de Phèdre* de Denice, *Panegyrique de Trajan*, Chompré latin-français (7 mai 1762). — Prix-fait de la fonte d'une cloche passé à J. Galopin, pour le prix de 48 francs (28 novembre 1771).

GG. 157. (Liasse.) — 23 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1680-1721.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Aix. — Concession faite à ces Pères par le Prieur de St-Jean, de l'église Sainte-Catherine, pour y faire leurs exer-

cices pendant 3 ans, à diverses conditions (11 février 1680). — Révocation par Antoine Bellon, faiseur de plâtre, d'une fondation qu'il avait faite en faveur des Doctrinaires à condition que ceux-ci feraient la Doctrine aux enfants, à la porte des Cordeliers, des vêpres au soir, les dimanches et jours de fête, conditions que les PP. avaient négligé de remplir (9 mai 1692). — Procuration donnée par Anne Daugier, veuve de Gilles-Raphaël Guilhen, d'Avignon, au recteur des Doctrinaires d'Aix, pour toucher une pension de 8 l. que lui fait M<sup>re</sup> de Guérin, conseiller au Parlement (18 octobre 1694). — Déclarations faites en danger de mort par diverses personnes, aux Doctrinaires, des dettes qu'elles ont, des legs qu'elles font sans juger à propos de faire un testament, et de l'abandon de diverses procédures qu'elles avaient entamées. — Procédure pour la vente des hardes de Charles-Auguste de Mazerolles, fils de Philippe-Edmond de Mazerolles, maître de camp de l'armée de M<sup>r</sup> de Créquy, et de Marie Brunet de Chissey. Le jeune de Mazerolles, élève des Doctrinaires, s'était suicidé en se jetant du haut de la montagne de S<sup>te</sup>-Victoire après « s'être porté dans tout le terroir d'Aix pour tâcher moyen de trouver un lieu commode pour venir à bout de son dessein » (novembre 1702-janvier 1703). — Réclamation par M. Gaspard de Tressemanes, époux de Madeleine de Barlier et Anne de Barlier, au P. Augery, provincial des Doctrinaires, de divers titres leur appartenant et dont l'inventaire est joint (9 janvier 1706). — Déclaration par le P. Louvreuil, recteur de la Maison d'Aix, qu'il a égaré et peut-être brûlé par mégarde une obligation de 100 l. souscrite par le P. Benoit, recteur du collège d'Avallon, au profit de l'abbé Hébert de Rocmont et que celui-ci l'avait chargé d'encaisser (23 août 1708). — Engagement de Jacques Baret (10 avril 1712) et Louis Lagier (9 juin 1714) pour servir les PP. — Offre par un anonyme de remettre ses biens aux Doctrinaires sous certaines conditions (s. d.). — Mise en possession des biens de Jean-Pierre Reynaud, mort de la peste le 4 décembre 1720, biens dont partie était entre les mains des Doctrinaires, en faveur de Mathieu Burle, ménager de Ginasservis, époux d'Anne Reynaud, sœur du décédé (10 décembre 1721).

GG. 158. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 13 imprimés.

**1665-1751.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Aix. — Ordonnances de l'Archevêque : annonçant aux ecclésiastiques et réguliers sa visite pastorale avec invitation à le recevoir conformément aux institutions canoniques (1665) ; excommuniant la mère Anne de Bérulle, prieure de S'-Barthélemy, qui avait refusé l'entrée de son couvent à M<sup>re</sup> de Cosnac (16 septembre 1700) ; sur la déclaration à faire par les contribuables du Clergé (1<sup>er</sup> décembre 1727) ; réglementant les confréries de Pénitents (20 mai 1739) ; fixant les honoraires, rétributions et droits casuels des curés, secondaires, prêtres et autres ecclésiastiques du diocèse (16 janvier 1741) ; convoquant un synode diocésain (25 juillet 1742) ; concernant les formalités du mariage (4 mai 1743) ; obligeant les chapelains à acquitter les fondations conformément au titre originel, à moins de réduction prononcée par l'Archevêque (28 août 1745) ; contre les inhumations prématurées (25 avril 1746) ; portant règlement sur la première communion (28 avril 1748) ; réservant à l'Archevêque et aux Vicaires généraux le droit de fixer une affectation aux sommes provenant de restitutions incertaines ou d'œuvres pies inexécutées (16 mars 1751) ; prescrivant aux ecclésiastiques de prendre des servantes d'âge et de condition réglementaires (29 mars 1751). — Arrêt du Parlement supprimant un « Avertissement » de l'Archevêque relatif au Jubilé parce que, non seulement il ne contenait pas le texte de la bulle papale, mais encore avançait que la publication de celle-ci était inutile, la centième partie des fidèles n'entendant pas la langue latine (26 mai 1751). — Tableau indiquant la division du diocèse en doyennés. — Mémoire sur la hiérarchie épiscopale (s. d.).

GG. 159. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 107 pièces, papier ;  
1 sceau plaqué.

**1686-1744.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Aix. — Procès entre René Boudar, bourgeois de Paris, puis ses hoirs, et Melchion de Duranti, sieur de Collongue, mari de Barbe Boudar, sœur du dit René, celui-ci demandeur en paiement d'un legs de 10.000 l. que lui avait fait leur sœur, Marie Boudar, dans un

testament où elle avait institué pour légataire universelle M<sup>me</sup> de Duranti.

GG. 160. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1690-1749.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Aix. — Pièces relatives à des particuliers et dont la présence dans le fonds des Doctrinaires ne saurait s'expliquer. — Procuration passée par Claude Saureau, de Roquemartine, travailleur, résidant à Fontvieille, à Pierre Espérandieu de Salon, garde aux fermes des Gabelles, à l'effet d'encaisser partout où besoin sera les sommes dues au dit Saureau (26 août 1690). — Procès entre Pierre Roure, rentier, de la Bastide de Lignane, et Laurent Reynaud qui réclamait au premier des dommages-intérêts pour dégâts commis dans ses propriétés par le bétail de son adversaire (septembre 1702-janvier 1703). — Procuration par M<sup>r</sup> Esprit de Gassendy-Campagne, lieutenant d'une galère du Roi, à sa sœur Christine, pour retirer des consuls de Tartonne 4.200 l. de principal, plus les intérêts courants et à courir (6 mars 1714). — Cession de cette somme faite par le même à la même (6 mars 1714). — Plainte portée par Thérèse Beauvais, veuve de Jean Ventre, contre Madeleine Loup, femme de Pierre Ventre, son cousin germain, qui ne cessait de l'insulter (12 juin 1714). — Note relative à la succession de Dominique Faucher, voiturier, natif d'Uzès, qui avait fait son testament en faveur des enfants de Jean Tabarel, aussi muletier d'Aix (1749).

GG. 161. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 1 imprimé ;  
4 sceaux plaqués.

**1710-1738.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'Avignon. — Constitution par le Clergé du diocèse d'Aix, au profit des Doctrinaires d'Avignon, d'une rente annuelle et perpétuelle de 600 l. pour un capital de 12.000 l. qu'ils lui avaient prêté (3 avril 1710). — Arrêt du Conseil d'État concernant les rentes du Clergé (31 mai 1723). — Obligation de 300 l. monnaie de France souscrite au profit des mêmes par Marguerite Decoup, d'Avignon (23 février 1718). — Procuration passée par les PP. de la maison d'Avignon au recteur de la maison d'Aix, pour encaisser les arrérages des rentes créées sur les tailles de la Viguerie d'Aix par édit d'août 1720 (31 octobre 1733). — Autre procuration passée par les mêmes au P.

Barlatier, curé du Faubourg d'Aix, pour faire rénover par Gaspard Chaix et Jean Mille, de Péliissane, une dette de 300 l. qu'ils avaient envers Marguerite Decoup, laquelle l'avait cédée aux Doctrinaires (10 juillet 1737). — Autre procuration passée par les mêmes à l'économe de la maison d'Aix, pour encaisser les rentes sur les états du Roi que la maison d'Avignon doit toucher à Aix (14 janvier 1774). — État des dettes et créances de la maison d'Avignon éteintes de 1712 à 1714. — États abrégés de la situation de cette maison en 1732, 1735 et 1738.

GG. 162. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1703-1776.** — CLERGÉ. — Doctrinaires de *Courthézon*. — Lettre du P. Espitallier, écrite de Paris au P. Laseube, recteur de la maison d'Aix et lui faisant part qu'il n'a pu obtenir la fermeture du Temple protestant de Courthézon, malgré la peine prise pour cela par M<sup>me</sup> de Grignan, la religieuse, et M. de Grignan. Il ajoute : « Le père Champsaud arriva hier dans cette grande et belle ville en parfaite santé. On n'oublie rien pour rendre fâcheux le séjour de Paris, afin d'en dégoûter les étrangers, soit d'y rester, soit d'y venir. Le Père Raymond est devenu si savant sur cet article qu'il peut en faire des arguments in barroco, quoiqu'il y ait pareu pendant six ans en qualité d'assistant général et qu'il ait rendu de bons services à cette maison. Vous avez sans doute appris le départ du père Dumas au grandissime contentement de nos parisiens. C'est encore celui-ci qui peut parler bien sagement du même article ! » (22 juin - 22 août 1703). — Pièces relatives à des créances laissées par le P. François Dauphin, supérieur de la maison de Courthézon, à cette dernière, à prendre de la Miséricorde de Marseille et de la Pureté d'Aix (1762-1776).

GG. 163. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1694-1696.** — CLERGÉ. — Doctrinaires de *Nîmes*. — Lettres de Fléchier relatives au personnel du Séminaire de Nîmes, de la paroisse qui y était jointe et de l'hôpital, tous établissements dont la gestion était entre les mains des PP. de la Doctrine Chrétienne, dont le prélat fait le plus grand éloge, bien que la Congrégation n'eût pas toujours pour ses désirs une condescendance légitime.

GG. 164. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 sceau plaqué.

**1770.** — CLERGÉ. — Doctrinaires d'*Orange*. — Procuration passée par le recteur et le syndic des Doctrinaires d'Orange au syndic de la maison d'Aix ou à son successeur, à l'effet de retirer les arrérages d'une rente annuelle de 38 l. 18 s. sur le Trésor Royal.

GG. 165. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 imprimé.

**1736-1788.** — CLERGÉ. — Frères des Écoles Chrétiennes d'*Aix*. — Actes relatifs à leur établissement dans la ville. — Acte par lequel M<sup>sr</sup> de Brancas, pour assurer le fonctionnement des écoles gratuites de garçons qu'il a confiées depuis quelques années aux Frères des Écoles Chrétiennes, leur fait don : 1<sup>o</sup> d'une maison rue des Rastoin ou de Venel, y compris ses meubles ; 2<sup>o</sup> d'un capital de 17.000 l. productif de 850 l. par an. Moyennant quoi 4 frères devront instruire les enfants pauvres, sous la direction de l'Archevêque (10 août 1736). — Demande faite par la Ville à l'Archevêque pour la création d'un troisième frère (1779 ?). — État des dépenses des sept frères s'élevant à 2.742 l. — Mémoires sur la manière de gérer la maison d'Aix et sur l'utilité des Écoles Chrétiennes où il est dit : « Les écoles retiennent sept heures par jour, même les dimanches et fêtes, jusqu'à l'âge de 14 à 15 ans, ce grand nombre d'enfants du peuple qui, livrés à eux-mêmes, ne feraient que des polissons dans les rues et y contracteraient les plus mauvaises habitudes... » (s. d.). — Relation sommaire de la suppression du Parlement d'Aix (8 mai 1788).

GG. 166. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1678-1789.** — CLERGÉ. — Frères des Écoles Chrétiennes d'*Aix*. — Enseignement. — Arrêt du Conseil d'État obligeant les maîtres d'école à se faire approuver par les évêques diocésains (1<sup>er</sup> juillet 1678). — Règlement pour les maîtres d'école (1678). — Catalogue de la bibliothèque de la maison d'Aix (27 juillet 1760). — Certificat donné par les Consuls à Joseph et André Silvecane, attestant qu'ils sont fils d'Antoine, ménager, pour permettre leur admission aux Écoles



Chrétiennes (10 janvier 1780). — Procédure contre les Frères de l'école de la Madeleine qui avaient maltraité le fils de Pierre Deleuil, menuisier et ébéniste; celui-ci se désiste de sa plainte moyennant le paiement de 96 l. à titre de dommages-intérêts (juillet-août 1789). — Avis relatifs à la réouverture des classes (XVIII<sup>e</sup> siècle).

GG 167. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 1 imprimé; 2 sceaux plaqués.

**1748-1790.** — CLERGÉ. — Frères des Écoles Chrétiennes d'Aix. — Culte. — Règlement fait par l'Archevêque touchant la première communion, suivi d'un règlement manuscrit particulier aux écoles de la ville (28 avril 1748). — Lettre de l'Archevêque autorisant l'official, l'abbé Payan, à dire la première messe dans l'oratoire des Frères dès que celui-ci aura été béni (25 octobre 1756). — Attestation de cette cérémonie faite le 21 octobre 1757 (17 janvier 1759). — Autorisation aux Frères de faire dire la messe dans leur chapelle la nuit de Noël (20 décembre 1762). — Règlements et sujets d'exhortations pour les retraites (1778, 1784, 1788). — Autorisation aux Frères : d'avoir le S<sup>t</sup>-Sacrement dans leur chapelle pendant toute l'année (1785-1790); de donner la bénédiction à certains jours (1783-1790).

GG. 168. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

**1718-1789.** — CLERGÉ. — Frères des Écoles Chrétiennes d'Aix. — Biens, immeubles. — Acquisition : d'une maison avec jardin et dépendances, rue Boulegon, faite de D<sup>ne</sup> Marie-Claire de Cameron, au prix de 5.000 l. (18 février 1741); d'une autre maison même rue, de Joseph Dubourg, taffetassier, au prix de 1.600 l. (21 février 1741). — Vente par les Frères à Sébastien Gautier, portefaix, d'une maison à la rue des Rastoin ou de Venel, pour le prix de 3.000 l. (10 mars 1741). — Acquisition : d'une partie de maison, formant les 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> étages, rue Boulegon, faite d'Esprit-François Roubaud, bourgeois, moyennant 625 l. (26 octobre 1741); d'autre partie de la même maison, de Louis Grognard, travailleur, moyennant 1.000 l. (13 novembre 1747); d'une cave dépendant du même immeuble, de Thérèse Castagny, épouse séparée en biens de Louis Teissier, bourgeois, au prix de 200 l. (28 novembre 1747). — Procès avec M<sup>r</sup> Jean-Joseph

Sube, avocat, à propos de l'exhaussement du mur séparant sa maison de l'établissement des Frères (1748-1754). — Estimation faite par Joseph-François Borgnies et Laurent Joubert, maîtres maçons, de maisons appartenant à divers particuliers, faite à la demande du supérieur des Écoles Chrétiennes probablement en vue de leur acquisition (18 décembre 1783). — Prix-fait des travaux de gipserie à faire à l'hôtel de M<sup>r</sup> de Gaillard, conseiller à la Cour des Comptes, par lui passé aux frères Guizot (14 septembre 1785). — Baux de la cave et de la cuve des Frères passés à divers.

GG. 169. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

**1735-1784.** — CLERGÉ. — Frères des Écoles Chrétiennes d'Aix. — Créances et dettes. — Constitution en faveur des Frères, par M<sup>sr</sup> de Brancas, de diverses rentes sur la ville devant assurer leur établissement à Aix, savoir : 600 l. (24 mars 1735), 200 l. (17 avril 1736), 50 l. (3 juillet 1736) et 600 l. (16 janvier 1740). — Titre de 216 l. de rente au profit des Écoles Chrétiennes d'Aix, sur le Clergé de France (26 septembre 1765). — Cession aux Frères par M<sup>sr</sup> de Brancas, de 3 parties de rentes sur la Province de 42, 60 et 60 l., que lui avait remises M<sup>r</sup> Joseph de Bonnet de Costefrède, conseiller à la Cour des Comptes, pour partie du prix d'une partie de maison que le prélat lui avait vendue (17 juin 1767). — Reconstitution sur les États de Provence, au profit de la maison d'Aix, de 80 l. de rente (4 février 1773). — Obligation de 200 l. souscrite par le nommé Peiraud, pour payer les frais de noviciat de son fils Alexandre (28 septembre 1784).

GG. 170. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>; 185 feuillets, papier.

**1774-1791.** — CLERGÉ. — Frères des Écoles Chrétiennes d'Aix. — Comptabilité. — Livre des Recettes et des Dépenses. — F<sup>o</sup> 5 : Frais de l'enterrement du F. Morin, mort le 21 mars 1776, et dont le Chapitre avait exigé l'ensevelissement dans le cimetière de S<sup>t</sup>-Sauveur. — F<sup>o</sup> 47 : Payé 6 l. pour la contribution de la communauté à la milice citoyenne (19 janvier 1790). — F<sup>o</sup> 167 : « Reçu du prince, frère de l'Empereur, par charité, 72 l. » (1<sup>er</sup> août 1782).

GG. 171. (Liasse.) — 227 pièces, papier.

**1741-1792.** — CLERGÉ. — Frères des Écoles Chrétiennes d'Aix. — Comptabilité — Reçu de 18 l. par P. Richard, d'Avignon, pour un encensoir d'argent moulu (3 novembre 1778). — Prix-fait des réparations à faire à la maison des Frères, donné à Antoine Reynaud et Laurent Joubert, son gendre et associé, au prix de 736 l. 12 s. dont les quittances sont au bas (21 mars, 13 juin et 1<sup>er</sup> août 1779). — Payé à Bourdon, menuisier, 4 s. pour une férule (2 mai 1787). — Liste des souscriptions recueillies pour faire carreler la chapelle (s. d.).

GG. 172. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 2 imprimés.

**1779-1789.** — CLERGÉ. — Frères des Écoles Chrétiennes de Carcassonne. — Lettres patentes de Louis XVI, autorisant l'établissement à Carcassonne d'un noviciat pour l'Institut des Écoles Chrétiennes (Versailles, septembre 1784). — *Montauban.* — Mémoire pour les Frères des Écoles Chrétiennes sur la délibération de la communauté de Montauban du 21 novembre 1779, qui réduit à 900 l. leur pension de 1.400 l., pour appliquer 500 l. aux enfants abandonnés (s. d.). — *Toulouse.* — Édit autorisant l'établissement des Écoles de Charité dans cette ville (Versailles, mars 1785). — Relation de l'ouverture des classes dans la paroisse métropolitaine de S<sup>t</sup>-Étienne de Toulouse, par les frères des Écoles Chrétiennes et gratuites établies en ladite ville (mars 1789).

GG. 173. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1741-1745.** — CLERGÉ. — Grands Augustins. — Procès entre les consuls d'Aix et l'économiste des Grands Augustins, pour obliger celui-ci à faire refaire une statue d'argent de N. D. de Consolation, identique à celle dite de la Ceinture qu'avait fait faire après avoir échappé à la peste de 1720, le frère Joseph Gillet, et que l'Économiste avait vendue.

GG. 174. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1702-1782.** — CLERGÉ. — Sœurs des Écoles Chré-

tiennes. — Note relative à un legs de 12.000 l. fait par M<sup>r</sup> Antoine de Trets, conseiller au Parlement, au Séminaire des pauvres ecclésiastiques nouvellement créé par l'Archevêque, à charge pour cet établissement de payer annuellement 75 l. aux sœurs des Écoles chrétiennes et gratuites d'Aix (15 mars 1702). — Constitution d'un capital de 3.000 l. faite sur la Cour des Comptes par les Sœurs des Écoles Chrétiennes (20 juin 1780). — Constitution d'un capital de 1.000 l. sur la Province (19 mars 1782).

GG. 175 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1378.** — CLERGÉ. — Couvent de N. D. de Nazareth. — Vente par Jean Christian, peirolier d'Aix, et sa femme Alaète à Englise, femme de Pierre Maladent, de Draguignan, habitant à Aix, d'une vigne au quartier de Mauret, relevant de la directe du couvent de Nazareth, pour le prix de 8 florins d'or valant 16 s. provençaux pièce (12 janvier 1378).

GG. 176. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1256.** — CLERGÉ. — Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — Copie de la fondation faite en l'église Saint-Jean d'Aix par la comtesse Béatrix, pour l'âme de Raymond Béranger qui y est enseveli (11 janvier 1256).

GG. 177. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 2 imprimés.

**1473-1789.** — CLERGÉ. — Monastère de Sainte-Claire. — Lettres patentes de René portant règlement pour ce monastère dont le temporel sera géré par le doyen des maîtres rationaux et le doyen des syndics (Aix, 29 avril 1473). — Arrêts du Parlement sur les dots des religieuses (27 juin 1667-17 janvier 1687). — Procès-verbal de la visite du couvent faite par les Consuls qui prescrivent des réparations au cloître où le mauvais état des tombes était une menace pour l'hygiène publique (9 juillet 1668). — Décret de l'Archevêque d'Aix portant suppression et extinction du monastère des Dames Ursulines de Lambesc, établissement d'une maison d'éducation et union à icelle des biens dudit monastère (30 septembre 1786). — Lettres patentes homologuant ce décret (Fontainebleau, octobre 1786). — Autres décrets portant suppression et extinction du monas-

tère de S<sup>te</sup>-Claire et de S<sup>t</sup>-Bernard, d'Aix, et union de leurs biens, droits et revenus à la maison d'éducation de Lambesc (13-14 février 1788). — Avis de la vente aux enchères des immeubles du couvent de S<sup>te</sup>-Claire qui se fera les 1<sup>er</sup>, 9 et 17 décembre 1789. — Observations sur cette opération.

GG. 178. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 2 imprimés.

**1525-1723.** — CLERGÉ. — Servites. — Corps de l'Ordre. — Extraits de la bulle « Mare Magnum » faits par le notaire Antoine Dragon, à la demande de M<sup>e</sup> Jean-Louis Burdin, de l'ordre des Servites (XVI<sup>e</sup> Siècle). — Ordonnance du légat d'Avignon, cardinal François de Clermont, prescrivant aux ecclésiastiques de tout ordre de laisser les Servites jouir de leurs privilèges, avec défense de les troubler en quoi que ce soit (8 juillet 1525). — Brefs de Paul V autorisant les Servites à instituer des confréries séculières d'hommes et de femmes (Rome, 14 février et 28 juillet 1607). — Arrêts du Conseil : sur le rachat des rentes constituées en Provence, en argent comptant et non en fonds d'héritages (10 août 1641) ; interdisant aux religieux d'exécuter les obédiences des généraux de leurs ordres sans le consentement de leurs provinciaux, et portant que les sentences, décrets, ordonnances et autres rescrits desdits généraux ne pourront être exécutés dans le royaume sans être autorisés par lettres patentes (8 juin 1676). — Avis de la canonisation de la bienheureuse Julienne de Falconeriis, du tiers ordre des Servites (17 octobre 1693). — Absolution donnée par Innocent XIII aux PP. pour les messes de fondation non acquittées, à condition de célébrer un « chanter » tous les ans (10 septembre 1723). — « Catalogus provinciarum et conventuum ordinis Servorum Beatæ Mariæ Virginis — 1<sup>a</sup> tabula ». Ce tableau ne concerne que l'Italie (s. d.).

GG. 179. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 1 imprimé ;  
2 sceaux plaqués.

**1579-1726.** — CLERGÉ. — Servites. — Province de *Provence*. — Confirmation par le Général de l'ordre de l'élection du fr. Philippe Zerbin « de Achis », comme provincial de la province de Provence (30 mai 1579). — Autorisation donnée par le vicaire général aux Servites, d'établir deux prêtres célébrants et un novice dans une chapelle et bâtiment

AIX-EN-PROVENCE. — TOME II.

sis à Ollières et où le seigneur Balthazar d'Agoult fait une fondation en leur faveur (3 juillet 1618). — Diplôme de membre de la confrérie des Servites, resté en blanc quoique signé du provincial de la Narbonnaise (1688). — Nomination par Jean-Chrysostome Olivier, provincial de Provence, de f. Victor Estelle, prieur du couvent de S<sup>te</sup>-Marie de l'Annonciade de Cucuron pour faire une enquête sur les scandales qui s'étaient produits au couvent de S<sup>te</sup>-Marie de Lorette (19 septembre 1694). — Ordonnance du P. V<sup>e</sup> Estelle, provincial, prescrivant aux pères qui servent en qualité d'aumôniers dans les citadelles, sur les navires ou dans les armées, de rentrer dans leurs couvents dans un mois, à moins qu'ils ne préfèrent payer 1 écu par mois à dater du 1<sup>er</sup> juin passé, applicable aux besoins de la Province (11 octobre 1705). — Arrêt du Parlement déboutant le P. Dominique Figuières d'un appel comme d'abus d'obédience contre le Provincial, et le condamnant à 75 l. d'amende et aux dépens (10 janvier 1726).

GG. 180. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1515 - XVII<sup>e</sup> Siècle.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Actes relatifs à leur établissement dans la ville. — Privilèges. — Délibération du Conseil de ville autorisant la construction d'un couvent de Servites à Aix et votant pour cela une subvention de 300 florins (27 mai 1515). — Ordonnance du vicaire général du légat d'Avignon interdisant cette construction, attendu l'opposition de l'archevêque d'Aix (26 juin 1515). — Constitution par les PP. du couvent d'Aix de nombreux avocats et procureurs en vue des procès qu'ils auront à soutenir (28 septembre 1515). — Notes relatives à la fondation de la maison d'Aix (XVII<sup>e</sup> Siècle).

GG. 181. (Liasse.) — 30 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués ;  
1 fragment de sceau.

**1516-1748.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Personnel. — Annexe de René, bâtard de Savoie, gouverneur de Provence, pour des lettres d'absolution accordées par le commissaire du Pape aux Servites d'Aix (30 mars 1516). — Procès contre le frère Firmin François, de Montpellier, du couvent d'Aix, qui non content de fréquenter les lupanars, avait amené une femme de mauvaise vie dans le monas-

tère et attaqué le prieur à coups d'épée. Le provincial prononce son exclusion de l'ordre (juillet 1518). — Commission délivrée par M<sup>e</sup> Balthazar de Jarente, chanoine de la Métropole et juge-conservateur des privilèges des Servites, prescrivant une enquête sur les coups, violences et voies de fait dont l'un d'eux, Jacques de Luceria, avait été victime de la part de Jacques-Antoine Case, d'Aups (22 octobre 1518). — Certificat du prieur de la Chartreuse de Villeneuve attestant que le f. Joachim Columbi a quitté son ordre et doit se rendre par le plus court chemin au couvent de l'Annonciade d'Aix (20 janvier 1535). — Ordonnance du Général réintégrant dans l'ordre fr. Jean-Philippe Zerbin qui y avait renoncé pardevant M<sup>e</sup> Claude Marroc, notaire, et le relevant du crime d'apostasie et de l'excommunication (24 décembre 1560). — Plainte contre Antoine Douilhac, maître gipier, qui avait maltraité les pères et tenté de briser à coups de pierres la porte d'un réduit où ceux-ci avaient dû enfermer son fils Noël, qu'ils s'étaient chargés d'instruire en vue de son entrée dans l'ordre, mais qui se sauvait à chaque instant (15 mai 1601). — Demande de M<sup>r</sup> Honoré de Gras, conseiller au Parlement, en remboursement des frais qu'il avait faits pour l'admission en qualité de novice de Joseph Mignon, que les PP. avaient ensuite refusé de recevoir « par une brigade secrète » (15 novembre 1683). — Procédure contre le f. Louis Tunc, passé de l'ordre de la Merci dans celui des Servites, qui était dans l'une comme dans l'autre un sujet de scandales et dont divers Servites demandaient l'expulsion (1700-1703). — Sentence du provincial condamnant le f. Jean Giraud, auteur d'un libelle diffamatoire contre le P. Bonfils-Brun, à lui faire des excuses en présence de la communauté, à 6 jours de prison formelle et 2 mois de clôture et à jeûner le mercredi de chaque semaine pendant le même temps (28 juin 1748). — Lettre du f. Giraud au provincial le menaçant de révéler qu'il avait déjeûné un jeudi de Carême et ajoutant « j'ai un double de la présente où il y a un article dont vous ne pourrez pas reculer » (s. d.). — Actes de profession de divers religieux.

GG. 182. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier.

**1584-1734.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Reconnaissances. — Procès contre divers pour les obliger à passer reconnaissance, savoir : Pierre Armelin, hôte (juillet 1584) ; Esprit Isnard, maître maréchal

(1603-1605) ; Guil. Athenoux, cordonnier (novembre 1604) ; Arnoux Bonnaud, maçon (19 juillet 1605) ; les hoirs de Guilhem Masse (4 septembre 1626) ; Michel Reynaud, bourgeois (9 novembre 1690) ; Jean-Baptiste Chaudon, tisseur à toile (24 mai 1694) ; Gabriel Tempier et Claude Seillard, jardiniers (1718-1731) ; Antoine Jourdan, procureur au siège (19 octobre 1733) ; Luc Martin, charcutier (avril-mai 1734).

GG. 183. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

**1563-1718.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Reconnaissances. — Procès contre : Jean-Louis Clémens, huissier à la Cour des Comptes ; Jean-Joseph Lauzier, tailleur de pierre ; Marguerite Frégier, veuve d'Antoine Hodoul, boulanger, et Pierre Laugier, bourgeois, pour les obliger à passer reconnaissances des immeubles qu'ils possédaient à la grande rue St-Jean.

GG. 184. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 36 pièces, papier.

**1574-1717.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Reconnaissances. — Procès contre Antoine Arréat, apothicaire, puis ses hoirs, pour les obliger à passer reconnaissance pour des terrains au quartier de St-Jean.

GG. 185. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1614-1648.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Reconnaissances. — Procès contre Joseph Aléon, pour l'obliger à passer reconnaissance pour une terre au quartier de St-Jean.

GG. 186. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

**1618-1628.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Reconnaissances. — Procès contre M<sup>e</sup> Balthazar Burle, avocat, docteur régent en l'Université, pour l'obliger à passer reconnaissance pour une place à bâtir au quartier de St-Jean.

GG. 187. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

**1627-1647.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Reconnaissances. — Procès contre M<sup>e</sup> Esprit Anglès, no-

taire royal, et les hoirs d'Esprit Arréat, pour les obliger à passer reconnaissance pour une terre au quartier de St-Jean.

GG. 188. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1628-1648.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Reconnaissances. — Procès contre Pierre Mouite, ménager, pour l'obliger à passer reconnaissance pour un terrain à bâtir au quartier de St-Jean.

GG. 189. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1730-1732.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Reconnaissances. — Procès contre les hoirs de Jean Chabert, vivant cocher du président de Piolenc, pour les obliger à passer reconnaissance pour une maison à la rue du Roi.

GG. 190. (Liasse.) — 51 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1602-1724.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Directes et cens. — Investitures données par les Servites : à Claude Gastaud, maréchal, d'un terrain à bâtir près la porte St-Jean (6 décembre 1602); André Girard, revendeur, d'un terrain à la rue menant à l'église St-Jean (25 janvier 1605); Jean Blanc, travailleur, pour place à bâtir même quartier (17 février 1612); Ant<sup>me</sup> Teisseire, veuve N<sup>e</sup> Laurent, de Marseille, de partie de maison et jardin même quartier (17 avril 1638); André Capion, huissier au Parlement, d'une partie de maison (29 avril 1639). — Reconnaissances passées par : Louis Roux, verrier, pour une maison à la bourgade de St-Jean (6 décembre 1606); Jean de Lisle de La Roche, archer de la Maréchaussée, pour une olivette au quartier des Pinchinats (21 août 1663). — Procédures pour obliger à payer leurs cens : Vincent Aurenge (janvier 1607); les hoirs de Marguerite Grange, veuve d'Henri Imbert, hôte (1647-1673); Jérôme Rolland, cordonnier (10 octobre 1655); Pierre Maurel, s<sup>r</sup> de Pontevès et Volone, puis ses hoirs, pour une maison rue allant à l'église St-Jean (1664-1696); les hoirs d'Annibal Roux, m<sup>e</sup> chirurgien, pour une maison même rue (1685-1697); Revest, hôte de l'Étoile-d'Or (1701); Jean-Tholosan, hôte du Logis de St-Charles (9 février 1706); le s<sup>r</sup> Terras, chirurgien, pour une maison et four joignant l'Intendance

(1717-1738); Joseph Boyer, bourgeois de Tourves, pour une maison rue St-Jean (février-mai 1712). — Notes et mémoires.

GG. 191. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1584-1644.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Directes et cens. — Procès contre Nicolas Laurens, maître maçon, pour en obtenir le paiement de ceus sur deux chambres de la maison dite La Monnaie-Vieille que lui avait données à emphytéose le frère Esprit Guiran.

GG. 192. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

**1604-1606.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Directes et cens. — Procès contre Balthazar Girard, Bernard Laugier et Jean Deydier, tous maîtres gipiers, puis leurs hoirs, pour les obliger à passer reconnaissance pour des terrains au quartier de St-Jean.

GG. 193. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

**1604-1648.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Directes et cens. — Procès contre Louis Michel, commis au greffe des soumissions, pour en obtenir le paiement d'un cens sur un terrain au quartier de St-Jean et pour l'obliger à passer reconnaissance pour deux chambres de La Monnaie-Vieille

GG. 194. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

**1604-1690.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Directes et cens. — Procès contre les hoirs de Jean Négrel, hôte, pour en obtenir paiement d'un cens sur des maisons à la bourgade de St-Jean.

GG. 195. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

**1626-1716.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Directes et cens. — Procès contre le monastère de St-Barthélemy au sujet d'un droit de lods que celui-ci réclamait sur diverses propriétés aliénées par les Servites et qu'il soutenait être de sa directe.

GG. 196. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1633-1638.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Directes et cens. — Procès contre Catherine Damphoux, veuve d'André Girard, hôte des « Trois Fleurs de Lis », pour en obtenir paiement du cens de cet immeuble.

GG. 197. (Liasse.) — 24 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1661-1714.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Directes et cens. — Procès contre Barthélemy Tuairé, maître-cordonnier de Salon, pour en obtenir paiement d'un cens sur une maison sise dans cette ville, rue des Farreiroux. — Intervention de M<sup>e</sup> Barthélemy, notaire royal, qui s'étant colloqué sur cet immeuble, prétendait passer avant les Servites, bien qu'ils en fussent seigneurs directs.

GG. 198. (Liasse.) — 40 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1582-1748.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Droit de lods. — Procès pour en obtenir paiement de droit de lods sur des aliénations d'immeubles relevant de la directe des Servites contre : Jean Serre, dit Bossan, muletier (1582-1585) ; Françoise Chailan, veuve de Jean Escursan, gipier (1690-1732) ; Mathieu Rimbaud, ménager (1694-1704) ; Pierre Escursan, cadet (octobre 1697) ; les Consuls et Joseph Brignon, cuisinier (1748).

GG. 199. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

**1654-1685.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Droit de lods. — Procès contre Antoine Crouzet, huissier au Bureau des Décimes, puis sa veuve, Catherine Jourdan, pour en obtenir paiement d'un lods sur l'acquisition qu'il avait faite d'une maison à la grande rue St-Jean. — Condamnation par défaut à l'amende honorable et à la pendaison, prononcée par le Sénéchal contre Crouzet et Jean Noël, dit Boissonnet, travailleur, pour assassinat commis sur la personne de Pierre Amourdedieu, également travailleur (11 juin 1656). Entre cette condamnation et les lettres de grâce accordées à Crouzet, le procès est fait au

curateur nommé à ce dernier, attendu que « les procédures faites contre un condamné à mort ont toujours été condamnées ».

GG. 200. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

**1663-1674.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Droit de lods. — Procès contre Antoine Imbert, maître boulanger, pour en obtenir paiement d'un lods sur la cession faite audit Imbert par son frère Mathieu, de la part revenant à ce dernier dans l'hôtellerie du Chapeau-Blanc, au quartier S'-Jean.

GG. 201. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1517-1555.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Dons, legs et fondations. — Fondation par Alexandre et Pierre Peyroneti, mineurs, fils d'Antoine et d'Antorone de Claro, assistés de M<sup>e</sup> Alphonse Peyroneti, prêtre de Pignans, leur tuteur, d'un service à la S'-Luc en mémoire dudit Antoine et d'un autre à la S'-Jean protomartyr, pour Antorone de Claro. Cette fondation est faite moyennant cession au couvent de tous les droits, cens, lods, etc., que les constituants possédaient sur une terre attenante au couvent et vendue à celui-ci par Madeleine de Forlivio, veuve de Jean Johannis, *juris peritus* (14 septembre 1517). — Fondation par Raphelline de Pontevès, veuve d'Aymeric d'Andrea, chancelier de Provence, d'une messe quotidienne avec dotation de 300 florins (9 avril 1521). — Fondation d'une messe par François Raynaud, docteur ès-droits, moyennant 100 fl. en paiement desquels sa veuve, Jeanne Chayssie, remet aux Servites une vigne à Sauto-Lèbre (1<sup>er</sup> décembre 1525). — Testament d'Hugonne Pons, fille de Michel, laboureur, et de Marguerite Olive, veuve en premières noces d'Étienne Bermond et en secondes noces de Thaddée Solliers, léguant à l'église N. D. de l'Annonciade une veste de drap basané pour en faire une chasuble sive *caibla* (1<sup>er</sup> avril 1529). — Fondation par Henrigon Gralhe, fustier, cessionnaire des frères Lezer, d'une créance de 253 fl. 3 gros représentant le reste du prix de la construction du couvent des Servites, d'une messe en l'église de ceux-ci moyennant une réduction de 38 fl. 3 gros sur sa créance (15 février 1530). — Legs par Jean Contier junior, fils de feu Pierre, vivant docteur en médecine, et d'Annette

Bayon, de 50 fl. à charge de prier pour son âme (30 novembre 1538).

GG. 202. (Liasse.) — 94 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1513-1723.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Dons, legs et fondations. — Testaments, actes de constitution, procédures, notes concernant les fondations faites au couvent des Servites par : les frères Antoine et Georges Bénédicti (2 novembre 1513) ; Esprit Margalhan (5 octobre 1515) ; Nicolas Grasset, de Châteauneuf-le-Charbonnier (7 juillet 1517) ; Jacques Blanc (14 octobre 1517) ; Bernardin Marquezi, travailleur (8 mai 1518) ; Antoine Féraud, dit Jaumilhon, travailleur (25 juin 1518) ; Mergerie Guiran, femme de Lazare Eymeric (30 janvier 1522) ; Honorat Ambe, de Tarascon (20 octobre 1733) ; Blaise Renier, travailleur, originaire de Chauzam en Piémont, évêché d'Ivrée (3 mai 1544) ; Montesine Lions, veuve du dit Renier (9 décembre 1553) ; Monet Barbaroux (26 octobre 1546, 22 octobre 1547) ; Perrinette Ponsot (17 août 1554) ; Laurent Roy (3 novembre 1555) ; Antoine Durand, fils d'autre Antoine et de Françoise d'Olières (21 décembre 1556) ; Barthélemy Audibert (24 octobre 1566) ; Jeanne Mérindol (1549) ; Mathieu Goude, marchand (1<sup>er</sup> mars 1586) ; Martin Piton, ancien trésorier du Palais et receveur des lods et ventes (17 avril 1598) ; Jaumette Cavalier, veuve de Barthélemy Boyer, procureur au Parlement (20 août 1558) ; Bernard Audibert, ménager (17 mars 1607) ; Antoine Maurel (28 septembre 1611) ; Honorade de Papassaudy (5 avril 1616) ; Isabeau Gastinel, femme de Claude Fournel (22 septembre 1617) ; Claire de Croze, femme de Raymond Gibert, avocat (10 décembre 1620) ; François Orcet, avocat (29 novembre 1625) ; Madeleine Simian, veuve de Claude Blanchart, boulanger, (19 février 1627) ; les officiers de la Sénéchaussée, d'une messe basse en l'honneur de la Vierge, à dire tous les mardis dans la chapelle de leur chambre du Conseil (24 mai 1628) ; Jean-François André, écuyer (9 juin 1629) ; Isabeau Barre, veuve de Marmet Honorat, travailleur (27 novembre 1629) ; Anthorone Estienne, veuve de Guillaume Aymar, veuve de Vaugine, conseiller au Parlement (1629) ; Jean Aguillon, bourgeois (21 avril 1630) ; Bernardine Bastety, veuve de Gaspard de Guiran, écuyer (8 mai 1631) ; Barthélemie Pardigon, femme d'Émeric Blanc, bourgeois (23 février 1632) ; Marguerite

Anselme, femme d'Alexandre Bœuf, travailleur (6 juillet 1632) ; Madeleine Martin, femme de Nicolas Ardisson, meunier (11 décembre 1635) ; Catherine Belatrud, femme de Gaspard Carnaud, ménager (16 janvier 1643) ; Melchionne Benoit, de Rians (8 juin 1643) ; Guillaume Bonfils (13 juin 1643) ; Barthélemy Mille, sergent-royal au siège (6 septembre 1645) ; Lucrèce de Bérard, femme d'Antoine Marcel, bourgeois (15 septembre 1648) ; Noël Doullhas, maître gipier (17 septembre 1649) ; Lucrèce Alphéran, veuve de M<sup>e</sup> Aymar, notaire (2 décembre 1651) ; Guillaume Amat, praticien (24 septembre 1655) ; Anne Laget, veuve de Mathieu Brun, écuyer (8 avril 1658) ; le seigneur de Luynes (6 juin 1662) ; Suzanne Hodoul, de Veynes en Dauphiné (24 août 1663) ; Marie-Blanche Bachellot-Duplessis, originaire de Paris (30 avril 1665) ; Jules de Bourdon, écuyer (10 octobre 1666) ; Thérèse de Durand, femme de Marc-Antoine de Durand d'Escalis, s<sup>r</sup> de Saint-Antonin (13 décembre 1666) ; le chanoine Honoré de Bonfils (31 mars 1670) ; Louise de Piton de Tournefort, veuve d'Antoine Durand, écuyer (18 juillet 1670) ; Françoise Rolland, veuve de Balthazar Arnaud, gipier (13 janvier 1672) ; François Michel, menuisier (2 février 1681) ; Anne Bartolle, veuve d'Étienne Cellier, boulanger (18 octobre 1681) ; Anne Béraud, veuve d'Antoine Arnoux (11 décembre 1682) ; Françoise Reyne (17 février 1684) ; Pierre Ferrat, enquêteur au siège général (23 avril 1686) ; frère Jean-Baptiste Menc, en religion frère Augustin, servite (10 avril 1695) ; Dominique Arnaud, maître-maçon (4 mai 1702) ; André Brémond, chirurgien (12 mai 1716) ; Paul Panier et Paul Provençal (19 janvier 1723). — Listes des fondations du couvent.

GG. 203. (Liasse.) — 33 pièces, papier ; 1 imprimé.

**1518-1638.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par capitaine Gautier (Jean), maître tanneur, de tous ses biens, par testament du 30 juillet 1630, pour une messe à célébrer tous les mardis à l'autel de S<sup>te</sup>-Anne, avec réserve de l'usufruit en faveur de sa femme, Madeleine Mille. — Titres de propriétés, actes divers et procédures concernant les biens légués.



GG. 204. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ;  
1 sceau pendant.

**1540-1584.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Fondation par Madeleine Vitalis, fille de feu Jean, seigneur de Montfort, d'une messe basse moyennant 100 fl. — Procès contre le capitaine Louis Pignolli, mari de la donatrice, et Gaspard, leur fils, pour en obtenir l'exécution de cette libéralité (1578-1584).

GG. 205. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

**1582-1649.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Gautier (Jean). — Procès entre Hugues Rey, revendeur, qui avait acquis des Servites une maison provenant du legs Jean Gautier, et Charles Champion, qui réclamait un cens sur celle-ci, la prétendant être de sa directe. — Appel en garantie fait par Rey aux Servites.

GG. 206. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

**1518-1674.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par de l'Église (Bertrand), suivant testament en date du 6 juillet 1518, de deux livres d'huile pour les lampes de l'église de l'Annonciade. — Procès contre François Honorat, tenancier de la bastide du dit de l'Église, au Tholonet, pour obtenir paiement de cette censive. — Note relative à l'affranchissement de cette redevance faite par Cameron, trésorier général de France, moyennant 30 l. (4 juin 1674).

GG. 207. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1526-1745.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par de Julianis (Jean), secrétaire rational et archivaire, pour deux messes basses par semaine, de 10 fl. de cens sur une vigne et ermas possédés par Jean-François Sabati, docteur ès-droits. — Testament de Julianis (10 mars 1526). — Note relative à cette fondation (28 avril 1745).

GG. 208. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

**1544-1577.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par de Glandevès (Antoine), sieur de Gréoux, de 30 écus d'or sol que sa mère Anne de Pontevès devra employer à faire prier pour lui. — Engagement par la dite A. de Pontevès de payer de ce chef 10 fl. par an aux Servites, à condition qu'ils diront deux messes basses par semaine pour l'âme du défunt. — Procès pour obtenir de M<sup>me</sup> de Glandevès-Pontevès paiement de ces 10 florins.

GG. 209. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

**1553-1604.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par M<sup>r</sup> Balhazar de Jarente, archevêque d'Embrun, premier président de la Cour des Comptes, de 200 écus pour reconstruire une chapelle près la porte S<sup>t</sup>-Jean, là où se trouvait jadis l'église de l'Annonciade, et y faire célébrer, tous les matins, une messe de l'aube à laquelle pourront assister les voyageurs et les travailleurs. — Copie du testament de M<sup>r</sup> de Jarente (7 décembre 1553). — Prix-fait de la construction d'un autel monté sur 3 piliers de pierre de taille donné par Ant. de Jarente, prieur de Gréoulx, à Constant Boyer et Honoré Grangier, maîtres maçons, pour le prix de 55 florins (9 décembre 1555). — Acte pour la fondation des messes de M<sup>r</sup> de Jarente (25 mai 1555). — Procès entre M<sup>r</sup> de Sénas, Joseph de Jarente, et les Servites, pour obliger ceux-ci à faire enlever de la chapelle de Jarente les chiffres qu'ils y avaient mis, à y faire remettre les armes de la famille de Jarente et à faire rétablir dans le clocher la cloche qu'ils en avaient enlevée (1553-1718). — Procédures faites par le procureur fiscal de l'Archevêché pour obliger les Servites à exécuter leurs obligations et à replacer dans la chapelle N.-D. des Anges le retable qu'ils avaient transporté au réfectoire de leur couvent (1<sup>er</sup> avril 1604, 24 mars 1627). — Requête de l'Économe des Servites au Grand Vicaire, le siège vacant, pour être autorisé à démolir cette chapelle où ne se faisait plus aucun service (28 décembre 1685).

GG. 210. — 1 rouleau, parchemin.

**1555.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Legs de Jarente (Balthazar). — Transaction entre M<sup>r</sup> Balthazar de Jarente, seigneur de Varages, héritier universel de l'archevêque d'Embrun, et les « beaux pères » Servites qui, sous prétexte que la construction stipulée par ce prélat devait se faire sur un terrain à eux, « ne volloyent permectre ledict ediffice s'il ne revenoyt à leur proffict et commodité » (29 août 1555).

GG. 211. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1562-1564.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Legs par Isnard (Marguerite), fille de Louis Isnard, écuyer de Salon, de 500 fl. pour une messe quotidienne. — Codicille de M<sup>r</sup> Isnard portant cette fondation et entre autres legs, un de 30 écus d'or sol à la ville d'Eyguières « pour les agréables services que ladite ville d'Eyguières lui a faitz ». — Procès contre Madeleine Isnard, sœur et héritière universelle de Marguerite, pour en obtenir le paiement des 500 florins.

GG. 212. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier ; 1 sceau pendant.

**1563-1696.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Legs Isnard (Marguerite). — Procès contre Honoré Michaëlis, qui s'opposait à la procédure faite par les Servites pour se colloquer sur les biens d'Antoine Eyguisier, marchand, chez qui ils avaient dû, par ordonnance du Lieutenant général, placer les fonds du legs, et qui faisait de mauvaises affaires, et contre qui Michaëlis, autre créancier, prétendait aussi prendre des garanties (1563-1592). — Procès contre les hoirs dudit Honoré Michaëlis à propos du revenu d'une cauquière et d'une chambre que les deux parties avaient vendues à Antoine Brémond, maître tanneur, après s'y être colloquées (1656-1696).

GG. 213. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1566-1659.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Legs par Audibert (Barthélemy et Jeanne) de 36 sols et 10 s. 6 d. pour fondations de messes. — Testament

de Barthélemy Audibert, travailleur (24 octobre 1566). — Procès contre Madeleine Vernet, veuve de Jean Audibert, pour en obtenir paiement des arrrages de ces fondations.

GG. 214. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier.

**1567-1627.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Legs par Vitalis (Pierre), procureur au Parlement, de 3 carterées de vigne de la métairie qu'il possède au Camp de la Mule, et moyennant ce, les Servites devront célébrer la messe tous les dimanches, fêtes solennelles et fêtes de la Vierge, en la chapelle de cette métairie dite Notre-Dame de Populo. Le testateur fait en outre des fondations dans nombre d'églises et couvents d'Aix, par son testament en date du 17 avril 1567. — Procès contre François Vitalis, fils et héritier du testateur, pour faire mettre le couvent en possession de cette vigne. — Plainte au sénéchal contre Madeleine Lauze, femme dudit François, qui avait empêché l'économe des Servites de dire la messe dans la chapelle en lui en refusant la clef. Comme les PP. avaient fait dresser un autel devant la grille, Mad. Lauze les avait bousculés, tiré les tréteaux, et emporté les vases sacrés, missel, pierre sacrée en injuriant les religieux (18 mai 1626).

GG. 215. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

**1573-1616.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Legs par Fouquet (Andriève), femme de Pascal Bonin, apothicaire, d'une vigne à La Molle *sive* au chemin de Ventabren, pour une messe à dire tous les vendredis au grand autel de l'église de l'Annonciade. — Testament d'Andriève Fouquet (23 octobre 1573). — Procès contre ledit Bonin et Monet Bonnet, tenancier de la vigne léguée, pour les obliger à la désemparer au profit du couvent.

GG. 216. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

**1578-1601.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Legs par Bussan (Delphine), veuve d'Étienne Audric, procureur au Parlement, de 80 écus sol, de 60 sous pièce, pour une grand'messe suivie d'absoute à dire tous les jeudis au grand autel. — Testament de D. Bussan (29 janvier 1578). — Procès entre les

Servites et les neveux de la testatrice, Gaspard, Mathieu, Antoine et Pierre Alphéran, pour l'exécution de cette fondation.

GG. 217. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1580-1602.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par Nicolas de Lalande, co-seigneur de Fuveau, de 60 l. pour la célébration de 5 « chanters » à sa mémoire. — Testament de N<sup>e</sup> de Lalande (9 octobre 1580). — Procès contre Baptistine de Lalande, femme de Jean de Villeneuve, seigneur de Tourrettes, prise en qualité de fille et héritière dudit Nicolas de Lalande, pour en obtenir paiement du legs.

GG. 218. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

**1581-1600.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par Eyguesier (Isoarde), femme de Melquion Loque, marchand, de 20 écus sol pour une grand' messe qui devra être dite chaque année, le jour anniversaire de sa mort. — Testament d'I. Eyguesier (22 février 1581). — Procès contre les hoirs de Melchion Loque, légataire universel de sa femme, pour en obtenir paiement du legs.

GG. 219. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

**1582-1585.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par Alamand (Cécile) de 100 écus que lui avait légués à elle-même Anne-Louise Napolle, femme de M<sup>e</sup> Jean de Castellane, s<sup>r</sup> de Laval-Chanan et baron de Fox-Amphoux. — Procès contre ce dernier pour en obtenir paiement du legs.

GG. 220. (Liasse.) — 29 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1584-1653.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par Dupuy (Jean), praticien, de tous ses biens. — Papiers personnels de Dupuy. — Pièces de comptabilité (1584-1655). — Procès contre Antoine Masse, de S<sup>t</sup>-Cannat, opposant à une collocation que Dupuy voulait faire sur un pré. Débouté de son opposition, Masse avait arraché les termes qui séparaient ce pré du sien (1618). — Extraits du cadastre de S<sup>t</sup>-Cannat concernant les biens de Dupuy

(1632). — Procès entre : Dupuy et François Suffren, dudit lieu, pour en obtenir paiement d'une somme de 160 l. (1658) ; Jacques Bernard, pour le paiement de la rente d'un pré et d'une terre que lui louait Dupuy (1647).

GG. 221. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

**1579-1619.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès intenté par Dupuy à Claude Figuière, ménager d'*Aix*, pour en obtenir le paiement de 55 écus, prix de blé à lui vendu par le père du demandeur, Guillaume Dupuy.

GG. 222. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1598-1629.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre Jean Dupuy et M<sup>e</sup> Nicolas Demontè, chanoine de S<sup>t</sup> Sauveur, qui voulait l'obliger à lui payer une somme dont il était créancier sur la Communauté de Saint-Cannat. Celle-ci avait indiqué cette créance sur Bernardin Collavier et M<sup>e</sup> Demontè soutenait que la propriété vendue par ce dernier à Dupuy lui appartenait déjà lors de ce département.

GG. 223. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

**1626.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre Jeanne Rougier, femme d'Elzias Aillaud, et Pierre Bonet et Pierre Roux, dit Bourgal, tous de Marseille, pour 77 l. 2 s. de dépens alloués à la première par M<sup>r</sup> de Bonnefont, commissaire délégué, sans que la raison en soit indiquée.

GG. 224. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 1 fragment de sceau.

**1632-1635.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès intenté par Guillaume Milionis, bourgeois, de Marseille, à Aubert Gardanne, qu'il accusait d'avoir déplacé des termes séparant leurs propriétés.

GG. 225. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1627-1629.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès intenté par Gaspard Fabre, négociant de Marseille, à Melchion Paul, Jacques Corsou, César Lourd et autres assureurs qui refusaient de lui rembourser des fonds par lui assurés, attendu qu'il n'était pas prouvé qu'il les eût chargés vraiment sur le navire et qu'en tout cas, ils n'avaient pas été perdus par cas fortuit mais volés par le patron.

GG. 226. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1633-1634.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre Gaspard Eustache, menuisier, et Pierre et autre Pierre Noyratte, père et fils, également menuisiers, de Marseille, au sujet de l'orgue de l'église N. D. du Mont-Carmel, dont Eustache avait entrepris la menuiserie et avait dû repasser aux Noyratte une partie du travail qu'ils n'avaient pas exécuté conformément au prix-fait.

GG. 227. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

**1640-1641.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre Elzias Lapis, marchand d'Avignon, et Ogier Gache, marchand de Marseille, au sujet d'une créance de 165 l. 17 s. 6 d. que le premier avait sur le second en suite de diverses cessions.

GG. 228. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ;  
1 fragment de sceau.

**1618-1621.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès intenté par Charles Ambroisin, marchand de Marseille, à Jean Crouzet, capitaine du galion le « Saint-Victor », pour en obtenir le prix d'un quirat appartenant à Ambroisin sur ce navire que Crouzet avait vendu au nom des co-propriétaires.

GG. 229. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1657-1660.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs

AIX-EN-PROVENCE. — TOME II.

Dupuy (Jean). — Procès intenté par Jean-Augustin Carpan, marchand de Marseille, à M<sup>e</sup> Jean Bouthuel, receveur des décimes à Arles, pour en obtenir paiement d'une somme de 240 l. restant due sur 300 l. moyennant lesquelles il lui avait vendu : « un mestier et engins à faire viande de paste concistant à une banque bois noyer avec son avis, ferrée, avec ses deux col- lonnes ; sa banque mesme bois où la campane est enchassée dedans, aussi ferrée ; ensamble le fer soubstenant le molle, cinq molles de cuivre, deux subtils à faire vermicellis et un de vermicelli moyen, un autre à faire macarron et un autre à faire tallarin avec sa rode pour mettre la barre pour presser la paste, le tout ferré ; une pastière avec sa barre ferrée, trois cribles à passer semouille, le mollin à passer farine, de bois castagnier ». Bouthuel se trouvait dans l'impossibilité de payer ses créanciers par suite des pertes que lui avaient fait subir les inondations.

GG. 230. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier ;  
1 sceau pendant.

**1625-1636.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre Monnet Chantier, héritier bénéficiaire d'Antoine Lombard dit Garrelly et Delphine Pailhon, veuve dudit Lombard, au sujet d'une donation que celui-ci lui avait faite.

GG. 231. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier ;  
1 sceau pendant ; 1 sceau plaqué.

**1627-1654.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre Madeleine Contard, veuve d'Antoine Lavabre, contre Jeanne Autheman, femme d'Antoine Contard, qui lui réclamait le montant d'une dette payée à Lavabre.

GG. 232. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1634-1643.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Papiers relatifs à la gestion de M<sup>e</sup> Dupuy comme curateur à l'hoirie vacante de Pierre Autheman, bourgeois de St-Zacharie.

GG. 233. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

**1621-1651.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre Antoine Collavier, ancien trésorier de la communauté de Saint-Cannat, et Laurent Armelin, berger de François Héraud. Collavier demandait qu'Armelin fût condamné à lui remettre des chèvres appartenant à Héraud et séquestrées entre ses mains, lesquelles devraient être vendues jusqu'à concurrence de 16 l. dont Héraud était redevable pour ses impositions.

GG. 234. (Liasse.) — 17 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1609-1634.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre Antoine Luet, pauvre travailleur, puis ses hoirs, et Antoine de Lenche, écuyer de Marseille, pour 60 l. de salaires que ce dernier restait devoir au premier.

GG. 235. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 6 sceaux plaqués.

**1644-1645.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre Henry Girard et Jacques de Rottemond, écuyers de Marseille, au sujet de la propriété d'une cave contiguë aux propriétés des deux adversaires.

GG. 236. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1613-1629.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre Melchion Rottemond, marchand de Saint-Gall (Suisse), et son associé Galéas Parassol, marchand de Marseille, et Pierre Colomb, caution de ce dernier, pour le règlement de leurs comptes, Rottemond prétendant être trompé par Parassol.

GG. 237. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 39 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1620-1639.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre Charles Roustan, de Toulon, et Nicolas Teisseyre, du Revest, pour le

paiement d'une obligation de 300 l. que ce dernier avait passée au profit du premier, solidairement avec Sauvadour Sauvayre, décédé depuis.

GG. 238. (Liasse.) — 23 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1665-1728.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre M<sup>e</sup> André de Ripert, avocat au Parlement, seigneur de la Verrière, puis ses hoirs, et André et Esprit Monier, notaire royal à Viens, puis leurs hoirs, pour le paiement d'une dette de 780 l. contractée envers M<sup>r</sup> de Ripert par André Monier sous le cautionnement d'Esprit, son oncle, le 13 mai 1665.

GG. 239. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1602-1644.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre les hoirs de Bérenger Chieusse, Antoine Laurent, Joseph Tallamer, de Lorgues, d'un côté, et les hoirs d'Octavien Perdiguier, d'autre ; ceux-ci appelés en garantie par les premiers pour le paiement d'une somme de 300 l. à laquelle les hoirs Chieusse et consorts avaient été condamnés envers la communauté de Lorgues.

GG. 240. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1642-1656.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre Pierre Mazolli, docteur en médecine, de Saint-Maximin, et Simon Brunet, marchand de Livourne, au sujet du règlement de leurs comptes.

GG. 241. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier.

**1642-1643.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre Antoine Burle, bourgeois d'Aix, et Melchion Hodoul, procureur au Parlement. Burle ayant dû se séparer de sa femme, Honnorade Amoureux, trois ans auparavant, à cause de son inconduite, celle-ci s'était livrée à Hodoul, son procureur en l'instance de séparation, et en avait eu une fille qu'ils avaient fait baptiser à la Madeleine comme étant de Burle. Celui-ci demandait la rectifi-

cation de cet acte ainsi que la condamnation pour adultère des deux complices.

GG. 242. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

**1611-1616.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre M<sup>r</sup> Alexandre de Gallifet, président de la Chambre des Enquêtes du Parlement, et Pierre d'Hostagier, seigneur de Courmes, pour obliger ce dernier à faire jouir le président de Gallifet d'une cave qu'il lui avait louée mais dont il ne lui avait pas remis la clef. — Plainte en menaces et injures portée par M<sup>r</sup> de Gallifet contre son adversaire qui est condamné par le Parlement à « passer le guichet » et tenir prison pendant qu'il sera procédé extraordinairement contre lui (14 juillet 1616). — Condamnation prononcée par le Parlement de Grenoble dans un procès de même nature intenté à Jean-Antoine d'Hostagier par M<sup>r</sup> Nicolas de Bausset, lieutenant général civil et criminel de Marseille : « a condempné ledict d'Hostagier à desclairer de sa bouche dans la première Chambre du Conseil, en présence dudict de Bausset, que témérairement et indiscrettement il a offensé de faict et de parolles, et qu'il luy en demande pardon ; ordonné que les parolles injurieuses incérées dans ses responces personnelles seront rayées par un des secrettaires de céans, et en outre l'a condempné en l'admande de 1.000 l. envers le Roy, 1.000 livres envers partie et cinq cents à l'ordonnance de ladicte Cour et 500 livres envers les pères capucins pour le bastiment de leur couvent de ceste ville, payables lesdictes amandes avant eslargissement » (15 juillet 1611).

GG. 243. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier ;  
1 fragment de sceau.

**1630-1648.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procédures relatives à la famille Vellin, de Marseille. — Procès entre Jean et François Vellin, d'une part, et D<sup>me</sup> Anne de Bausset, veuve d'autre Jean Vellin, au sujet d'un droit de légitime revendiqué par François (1630-1632). — Procès entre François Vellin et sa sœur Anne, femme d'André Collanier, au sujet d'une créance qu'elle avait sur lui et sur le montant de laquelle ils n'étaient pas d'accord. — Intervention au procès de Pierre Péozin au sujet d'une somme de 16 l. qu'Anne lui avait cédée sur

François, bien que celui-ci n'eût été condamné qu'à 10 l. à son profit (1645-1647).

GG. 244. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1629-1632.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Papiers relatifs à Jean Latil, concierge des prisons royales de Brignoles. — Ordre au receveur général des Finances de Provence de recevoir de Latil la somme de 70 l. pour l'office de sergent royal à Brignoles (30 janvier 1629). — Ordre de mettre en liberté Guillaume Issautier, marchand de Brignoles, emprisonné à la requête d'Antoine Guilhaumes, son créancier (4 avril 1629). — Requête présentée au Parlement par Jacques Aubert et Thomas Darzelliers, détenus à Brignoles à la poursuite du procureur général de Forcalquier, à l'effet de toucher le pain du Roi, leur pauvreté ne leur permettant pas de se nourrir. — Avis conforme (8 avril 1631). — Commandements faits au nom de Latil à divers d'avoir à lui payer les droits de geôle pour les prisonniers incarcérés à leur réquisition (1631). — Procès intenté par Latil à Jean-Antoine Pons, du Bar, pour lui faire payer les droits de geôle de Jean Pons bien que ce dernier n'eût pas été incarcéré à la réquisition du défendeur (mai-juin 1631). — Obligation privée de 24 l. souscrite par Étienne Simon au profit de Latil « pour le droit de geolle et agréables services » (19 octobre 1631). — Appel en garantie adressé par Latil à François Vellin, de Marseille, à qui il avait passé procuration pour faire rentrer divers droits de geôle, dans les procès intentés par celui-ci aux redevables (1631-1632). — Procuration passée par Latil à Jean Dupuy, à l'effet de recouvrer de Pierre Galuelh, dit Cailhon, de Cabriès, 28 l. pour droit de contumace (13 février 1632).

GG. 245. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1617-1656.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Notes, mémoires, etc., de M<sup>r</sup> Dupuy concernant les affaires de ses clients.

GG. 246. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

**1618-1766.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Pièces relatives aux directes et cens

possédés à Salon, par le couvent, en vertu de cette libéralité. — Rôle des cens appartenant à Dupuy. — État de ses biens. — Mémoires et correspondance. — Reconnaissances. — Extraits du cadastre de Salon.

GG. 247. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

**1484-1714.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre l'Économe des PP. Servites et les hoirs de Pierre Chieusse, armurier, à qui il réclamait une censive de 6 l. sur une maison soumise jadis à la directe de Jean Dupuy. — Testament de ce dernier léguant au couvent de l'Annonciade, à condition de prier pour son âme et celles de ses père et mère, la nu-propriété de tous ses biens, dont il laisse l'usufruit à sa veuve, Madeleine Dumas (27 décembre 1646). — Notes généalogiques sur les familles Rizzi et Tronc, dite Codolet.

GG. 248. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1567-1677.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre l'économe des PP. Servites et Simon Tronc, de Saint-Cannat, acquéreur d'une propriété de Benoit Collanier, sur laquelle Dupuy s'était fait colloquer. Tronc appelait l'économe en garantie dans une action que lui intentait Huguette Garnier, héritière de Suzanne Collanier, comme ayant des droits sur cette terre.

GG. 249. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier ; 8 sceaux plaqués.

**1559-1683.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre l'Économe du couvent et noble François de Roux, sieur de Beauveset, et les prieurs de S<sup>te</sup>-Anne et S<sup>te</sup>-Thérèse de Salon pour une censive de 12 s. sur une vigne au quartier de Vioulès.

GG. 250. (Liasse.) — 26 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1660-1704.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Dupuy (Jean). — Procès entre l'économe des PP. Servites et divers emphytéotes détenant des immeubles soumis antérieurement à la directe de Jean Dupuy, savoir : Charles Charrier (1665) ; Barthélemy Charpin,

tailleur (1672-1681) ; Pierre Reynaud, ancien aubergiste du Cheval-Blanc, à S<sup>t</sup>-Cannat (1679) ; Antoine Collomb, dit du Roux (1682) ; Jean Audibert, boulanger (1683-1718) ; Denis Arnaud et Jean Laugier (1704). — Réclamation par Marie Fabre, servante des époux Dupuy, aux Servites, ses légataires universels, de 90 l. représentant ses gages de trois ans que ses maîtres ne lui avaient jamais payés (5 juillet 1660).

GG. 251. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1587-1603.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par Albine (Marguerite), femme de Pierre Garcin, m<sup>e</sup> curatier, de 20 écus sol à 60 s. pièce, pour une petite messe de mortuis à dire tous les lundis. — Extrait de son testament (4 juin 1587). — Procès contre Gaspard Garcin, fils et héritier de la fondatrice, pour en obtenir paiement de ces 20 écus.

GG. 252. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier ; 5 imprimés ; 1 sceau pendant ; 1 fragment de sceau ; 3 sceaux plaqués.

**1592-1683.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par Courchant (Jeanne), native du S<sup>t</sup>-Esprit, de tous ses biens, à condition que les PP. prieront pour son âme et celle d'Isabeau Farnoux, sa mère. — Testaments d'I. Farnoux (6 janvier 1650) et de J. Courchant (19 mars 1656). — Procès entre les Servites et le curateur à la succession vacante de Pierre Lauzeau, mari d'I. Farnoux, qui après la mort de celle-ci s'était fait ermite, et contre Madeleine Vigne, de Marseille, veuve de Pierre Fournier, qui s'était colloquée sur une des propriétés que Lauzeau possédait à Marnane. — Titres des propriétés composant la succession et de la famille Lauzeau.

GG. 253. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1593-1610.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Fondation par de Pérussis (Claire), baronne de Lauris, de deux messes à célébrer, l'une chaque vendredi, l'autre chaque samedi, moyennant le don d'un capital de 300 l. produisant 25 l. par an placé sur la communauté de Lambesc. — Acte constitutif de la pension passé par les consuls de Lambesc en faveur d'Anne de Meynier, baronne d'Oppède, veuve de François de



Pérussis, baron de Lauris, conseiller au Parlement (3 novembre 1593). — Acte de la fondation (8 janvier 1605). — Remboursement par la communauté de Lambesc du capital que les Servites replacent sur Louis Jaulne, marchand (février 1610).

GG. 254. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1596-1600.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par Jourdan (Anne), femme de Sauvair Rouvière, de 20 écus sol à 60 s. pour une messe à dire chaque jeudi. — Procès contre les héritiers de la testatrice pour en obtenir le paiement du legs.

GG. 255. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier ; 1 sceau pendant ; 16 sceaux plaqués.

**1602-1647.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Fondation par les officiers de la Sénéchaussée, d'une messe en l'honneur de la S<sup>te</sup>-Croix à dire tous les vendredis dans la chapelle qu'ils viennent d'établir en leur chambre du Conseil, moyennant la remise aux Servites des intérêts au denier 15 d'une somme de 85 écus représentant le reliquat dont était débiteur André Chaix, de Cucuron, ancien receveur des amendes au siège d'Hyères (4 mai-7 juin 1602). — Procès contre les héritiers du dit Chaix pour en obtenir le paiement des arrérages de cette fondation.

GG. 256. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1602-1657.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par Eyssautier (Jeanne), femme de Claude Dol, travailleur, de 6 l. pour que les PP. prient pour son âme, plus une rente annuelle de 24 l. pour une petite messe de mort et un « chanter » à l'anniversaire de son décès. — Testament de J. Eyssautier (30 mars 1643). — Procès contre Louis et Joseph Boniface, ses héritiers, pour en obtenir paiement du legs.

GG. 257. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

**1614-1636.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par Gallotti (Jeanne), femme de François Antoine, d'un capital de 120 l. productif d'un intérêt à 6 1/4 %, pour quatre grand'messes à dire perpétuellement

chaque trimestre. — Procès contre les frères et sœurs Gallotti, héritiers de la testatrice, pour en obtenir paiement du legs.

GG. 258. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1611-1612.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs fait par Puget (Louis), enquêteur à la Sénéchaussée, sans que la nature en soit indiquée. — Procédure faite à la requête de sa veuve, Jeanne Billon, qui n'accepte la succession du défunt que sous bénéfice d'inventaire.

GG. 259. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

**1620-1653.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par Jaulne (Michel), bourgeois, de 100 écus en capital inaliénable, pour deux messes à dire chaque année au jour anniversaire de sa mort. — Procès contre Claude Jaulne, bourgeois, héritier du testateur, qui avait remis au couvent, pour l'acquittement du legs, une censive sur un verger qu'il avait donné à nouveau bail à Étienne Isnard dont le fils, Balthazar, avait déguerpi. Cl. Jaulne est condamné à payer les arrérages des 300 l. léguées (24 mai 1653).

GG. 260. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1624-1634.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par Aguilhenqui (Isabeau), femme de Christol Estienne, écuyer, de 400 l. pour une grand'messe à dire à son intention et à celle de ses parents, le lendemain de chacune des fêtes de Notre-Dame. — Testament d'I. Aguilhenqui (31 août 1624). — Procès contre M<sup>re</sup> François Aguilhenqui, protonotaire apostolique, héritier de I. Aguilhenqui, prévôt de la collégiale de Barjols, pour en obtenir le paiement des arrérages échus et le placement du capital — conformément aux intentions de la testatrice — sur une communauté ou un marchand solvable (1624-1634).

GG. 261. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

**1651-1656.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs Aguilhenqui (Isabeau). — Procès contre les hoirs de Jacques Duval, maître maçon, pour en obtenir paiement des intérêts d'une créance de 100 l. que M<sup>re</sup>

Claude Duval, héritier de M<sup>re</sup> François, son oncle, et comme lui prévôt de la collégiale de Barjols, avait cédée aux Servites pour l'acquittement de partie de ce legs.

GG. 262. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1631-1669.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par Belueil (Marguerite), de 823 l. que lui devait M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Pigenat, avocat, et 396 l. que ce dernier, dont elle était la servante, lui devait de gages arriérés et de prêts faits à sa mère ou à lui. — Procès contre les hoirs dudit Pigenat pour en obtenir le paiement de ce legs.

GG. 263. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1634-1697.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par Blanc (Émeric), bourgeois, d'une pension annuelle et perpétuelle d'une livre 10 s. pour un « chanter » chaque année à l'intention dudit Blanc. — Testament de celui-ci (3 septembre 1634). — Procès contre ses héritiers pour en obtenir le paiement des arrérages de cette fondation.

GG. 264. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1637-1659.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Fondation par Bonfils (Adam), lieutenant général au Siège, d'une messe basse toutes les semaines et d'une grand' messe tous les ans, moyennant le transfert aux religieux de la directe et des autres droits que ledit Bonfils possède touchant le couvent et qu'il a acquis de François Légier, orfèvre ; Nicolas Légier, contrôleur général des tailles, son fils ; Joseph Mollégès, dit Caderousse, boulanger. — Acte de la fondation (3 janvier 1642). — Titres des propriétés ainsi acquises.

GG. 265. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1638-1675.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par Brémond (Delphine), originaire de Sisteron, de 100 l. à retenir sur la somme de 400 l. qu'elle avait prêtée aux Servites par acte du 25 octobre 1638. — Testament et codicille de D. Brémond (3 janvier-27 mars 1649). — Procès contre les syndics des Capu-

cins, des Augustins déchaussés, des Récollets, des Trinitaires et des Carmes déchaussés qui réclamaient sur le reste de la dette des Servites un legs de 30 l. fait à chacun d'eux par D. Brémond. — Procès contre les héritières de celle-ci qui exigeaient aussi le paiement de cette créance tandis que les Servites prétendaient rester perpétuellement saisis de ce capital.

GG. 266. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1653-1667.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par la dame de Marrot de 60 l. et par donne Christol de 30 l. — Procès contre Jean Ferry, maître tanneur, puis ses hoirs, pour en obtenir paiement des arrérages de ces legs.

GG. 267. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

**1654-1659.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par Boyer (Dominique), ménager, de 300 l. pour deux grand'messes à dire chaque année à l'anniversaire de sa mort et de celle de sa femme, Honorade Audran. — Testament de D. Boyer (2 mai 1654). — Procès contre ses héritiers pour en obtenir l'acquittement de ce legs tandis qu'ils soutenaient la nullité du testament.

GG. 268. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1655-1677.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par D<sup>ne</sup> de Mistral de Mondragon (Marguerite), femme du conseiller Joseph d'Aymar, de 40 écus pour la réparation du couvent. — Déclaration faite à ce sujet par M<sup>re</sup> d'Aymar (1<sup>er</sup> décembre 1655). — Donation entre vifs faite par elle à sa fille Marie, femme de François de Villeneuve, seigneur de Vauclouse, de tous ses biens sous réserve d'usufruit et à charge d'acquitter la libéralité promise aux Servites (14 février 1657). — Testament de Marguerite d'Aymar (6 septembre 1661). Elle y révoque ce don au profit d'un prêtre de Bargemon qui dira deux messes par semaine à l'autel du Rosaire. — Procès avec M<sup>e</sup> et M<sup>re</sup> de Vauclouse pour l'exécution de la déclaration faite en faveur du couvent par M<sup>re</sup> d'Aymar.

GG. 269. (Liasse.) — 20 pièces, papier ; 4 sceaux plaqués.

**1662-1670.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Cession par Labourel (Isabeau), femme de Paul Montagnac, d'une créance de 600 l. sur Antoine Ailhaud, notaire royal, et les hoirs de Lucien Massebœuf, de Varages, dont le couvent devra servir l'intérêt au denier 16 à elle et à son mari, leur vie durant. En outre, lors du mariage de leur nièce, Anne Dauphin, le couvent devra remettre à celle-ci 300 l. à titre d'augment de dot. Les Servites seront tenus de prier pour la donatrice et son mari et de faire les frais de l'enterrement de la première. — Acte de la cession (1<sup>er</sup> septembre 1666). — Procès contre Ailhaud et les hoirs Massebœuf pour en obtenir paiement de leur dette.

GG. 270. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1690-1714.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Legs par Brémond (André), chirurgien, de 6 l. de pension pour 4 grand'messes à dire chaque année. — Testament de Brémond (6 novembre 1690). — Procès contre les légataires de celui-ci pour en obtenir le paiement de cette rente.

GG. 271. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

**1578-1752.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Église. — Demande à la Cour des Comptes de prêter au couvent une cloche qu'elle a dans ses archives, pour le temps que durera la refonte de celle de l'établissement qui s'était cassée (21 juin 1578). — Demande à la Cour des Comptes de secours pour agrandir et réparer l'église qui menace ruine (XVI<sup>e</sup> siècle). — Procès-verbal de recette du clocher construit par Barthélemy Pellissier et Baptiste Girard, maîtres maçons (7 mai 1583). — Bail emphytéotique passé par les Trésoriers Généraux de France aux Servites, d'un recoin voisin du portail de leur église, qu'ils pourront englober dans la reconstruction de celui-ci, à charge pour l'économe de dire tous les ans, le jour de St Louis, une grand'messe avec l'Exaudiat et l'oraison suivante pour la prospérité du Roi (19 octobre 1645). — Cannage des travaux de charpenterie faits par Olivier Eyguisier (19 décembre 1645). —

Prix-fait de la réfection du pavage passé à Antoine Béraud et Dominique Arnaud, maîtres maçons, au prix de 8 l. la canne carrée de bards neufs et 3 l. de bards réemployés (7 janvier 1686). — Sommation à Honoré Rastoin de faire réparer l'orgue qu'il avait vendu aux Servites en s'engageant à l'entretenir pendant 10 ans, ce qu'il ne faisait plus depuis qu'il avait été s'établir à Paris (23 août 1689). — Défense faite aux PP. par Cyprien Fournier, huissier au Parlement, d'enterrer des personnes étrangères à sa famille dans la tombe qu'il possède en leur église (10 septembre 1717). — Procès contre Jean Saurin, entrepreneur de la giperie de l'église, qui avait si mal crépi et « rebouqué » les tombes, que des émanations dangereuses se répandaient dans l'église (13 décembre 1731). — Autorisation du Bureau des Finances pour la reconstruction de la façade de l'église qu'on avait dû abattre pour cause de vétusté (11 mai 1752).

GG. 272. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1497-1569.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Biens immeubles. — Titres de propriétés de divers biens advenus postérieurement au Couvent. — Vente par Antoine Minhot, fournier, à Mongin Couhet, alias Falhon, savetier, d'une vigne au quartier dels Canels, d'environ une carterée et demie, franche de tout service, au prix de 60 fl. de Roi valant 16 s. provençaux chacun (14 novembre 1497). — Sentence du juge d'*Aix* maintenant François Verdrière en la possession d'une vigne aux Molières que M<sup>e</sup> Jean Bermond, notaire, avait fait vendanger comme si elle lui appartenait, et condamnant ledit Bermond à 25 l. coronat de dommages-intérêts (5 août-3 septembre 1504). — Échange entre Françoise Roman, femme d'Hugues Serre, et les frères Raynaud et Jean-Baptiste de Grasse, d'une bastide et affar que F. Roman possédait à Meyreuil, au quartier en Varages, contre diverses propriétés dans le même terroir et une soulte de 220 fl. (17 avril 1521). — Procuration par Raynaud de Grasse à Jean-Baptiste pour gérer la bastide ainsi acquise, transcrits à la suite de l'acte précédent (18 avril 1521). — Vente par Honoré Arbaud, avocat du Roi en la Cour des Comptes, et Jeanne Poupard, sa femme, à Guillaume Gautier, cuiratier, d'une maison à la rue des Cuirateries, *sive* de l'Aumône vieille ou de la placette de St-Antoine, mitoyenne avec le couvent de l'Annonciade, moyennant 1.600 florins monnaie de Provence (26 janvier 1569).

GG. 273. (Liasse.) — 3 pièces parchemin ; 31 pièces, papier.

**1515-1718.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès-verbaux d'estime : d'une maison ou étable possédée à la rue des Cuirateries par André Charentin puis par les Servites (2 avril 1515-10 juillet 1541) ; de terres sises au Malvalat, à Canone, à S<sup>te</sup>-Anne (14 avril 1575). — Vente par Honorade de Reillane, femme de Bernard Martin, licencié ès-droits, aux Servites, d'une étable rue des Cuirateries au prix de 10 fl. par an et l'acapte de 2 perdrix (2 octobre 1540). — Location par le couvent de tout ce qu'il possède hors la porte S<sup>t</sup>-Jean, à Pierre Sioune, hôte de la Fleur de lis, pour 5 ans, au prix de 25 écus sol à 60 s. par an (19 juillet 1600). — Prix-fait et cannage des constructions faites au couvent (1602-1668). — Rapport d'estime d'une maison qu'Antoine Coculat, arpenteur, offrait de vendre au couvent (17 novembre 1648). — Acquisition par lui faite de Claude Darbès, archer en la maréchaussée, et Marie Goude, sa femme, d'une boutique et cave attenantes au couvent, moyennant 400 l. (14 septembre 1658). — Autorisation au couvent de s'aligner par avancement sur la rue allant de celle des Tanneurs à la place de S<sup>t</sup>-Antoine (18 mars 1692). — Location par le P. Joachim Pilon à Antoine Massieye, travailleur, d'une maison rue de la Potière, pour 6 ans, à 63 l. par an (12 décembre 1717). — Autorisation donnée par le Lieutenant général aux Servites de faire apposer leurs armes sur les maisons soumises à leur directe (26 janvier 1718). — Notes et memoranda.

GG. 274. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

**1557-1718.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre : Joseph Cayssan, bourgeois, mari de Ginèbre Alix, à propos d'une gouttière que les Servites avaient établie contre le mur d'une maison appartenant à ladite Alix et qui le dégradait (6 octobre 1557) ; André Prebouchier, travailleur, pour la part lui incombant et incombant aux Servites du prix de l'« éscroutement » de 2 cannes de leur mur mitoyen (avril-juillet 1575) ; Mathieu Trouche, serrurier, pour l'obliger à livrer au couvent des objets pour lesquels il lui avait remis 37 l. de fer à travailler (janvier-février 1577) ; le s<sup>r</sup> de Réauville à propos de

l'infiltration des eaux d'une maison qu'il possédait hors la porte S<sup>t</sup>-Jean dans une cave appartenant aux PP. (1584-1585) ; Antoine Maurelli, notaire, pour la possession d'un pan de mur attenant au couvent (février 1592) ; Alexis et Georges Chancel, frères, au sujet de constructions qu'ils avaient élevées devant le réfectoire et les chambres des PP., leur enlevant l'air et le jour (1596-1603) ; Anne de Graveson, veuve de M<sup>r</sup> Jean Margallet, avocat, pour l'usage de l'eau du béal de Villeneuve (novembre 1599) ; Pierre Arbaut, seigneur de Bargemon, au sujet des limites de leurs propriétés au quartier de S<sup>t</sup>-Laurent (1600-1605). — Acte de l'achat fait par le couvent, d'Honoré Guiran, écuyer, d'une terre et oliviers audit quartier, de 7 éminées, au prix de 102 écus sol à 60 s. (22 février 1600) ; François Giraud, héritier bénéficiaire de Jeanne Ellixe, à propos de la succession de celle-ci. Giraud, qui était protestant, invoquait l'Édit de Nantes pour que l'action fût soumise à la Chambre de Grenoble (9 décembre 1600). — Laurent Saurat, pour le mauvais état d'une maison et d'un parois que lui louaient les Servites (1595-1602). — Arrêt du Parlement condamnant Jean Audibert, à payer à son beau-frère, Pierre Imbert, notaire de Peynier, époux de Françoise Audibert, 109 l. 7 s. pour reste de la dot de cette dernière et autorisant Imbert à toucher en déduction 100 l. que les Servites devaient à Audibert pour prix d'une chambre qu'ils avaient acquise de lui (10 décembre 1642). — Procès contre : Marguerite Nègre, femme séparée en biens d'Étienne Audibert, tailleur, pour une partie de maison que ce dernier avait vendue aux PP. malgré l'hypothèque dont elle était chargée au profit de sa femme (1671-1680) ; Michel Sauvestre, pour le paiement du prix d'une terre, vignes et oliviers au quartier de La Lause, que le couvent lui avait vendus (1678-1687) ; Charles Sauvaire, avocat, qui s'opposait à une construction que les Servites voulaient faire sur la place S<sup>t</sup>-Antoine (20 novembre 1688) ; Antoine Ferry, marchand tanneur, déguerpissant une terre au quartier de Fontlèbre qui relevait de la directe du couvent (1643-1692) ; Jean Rey, pour le paiement de deux étages et d'une boutique que le couvent lui louait dans une maison attenante à la grand'porte de son église (3 août 1717).

GG. 275. (Liasse.) — 44 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1497-1576.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre Jean Joannis, avocat, et consorts, demandeurs en réintégrandes de la terre servant de dotation à la fondation faite dans l'église de l'Annonciade par Madeleine de Forlivio, mère dudit Joannis, terre que le couvent avait dû vendre par suite de misère à Simon Formentin.

GG. 276. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

**1536-1665.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre Pierre Eyguisier, seigneur de la Javie, pour l'empêcher de construire à la place Saint-Antoine un égout où il prétendait jeter les eaux de son jardin.

GG. 277. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1541-1595.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre M<sup>me</sup> Isabeau de Reillane, dame de Sainte-Croix, puis Antoine de Reillane, s<sup>r</sup> de Sainte-Croix, conseiller au Parlement, son fils et héritier, pour la propriété d'une étable que le couvent avait acquise de Bernard Martin et Honorable de Reillane.

GG. 278. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1541-1595.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre Laurent Sauvat, hôte de la S<sup>r</sup>-Marie-Madeleine droite, à qui l'Économiste avait loué une maison avec jardin, hors la porte S<sup>r</sup>-Jean, à propos de la monnaie en laquelle il devait payer son loyer. Les Servites prétendaient être payés en monnaie de l'Ordonnance tandis que Sauvat soutenait devoir payer seulement en monnaie de pinatelles qui avait cours lors de la passation du bail. — Arrêt du Parlement condamnant Sauvat à payer pour le passé et pour l'avenir les 20 écus de sa rente en bonne monnaie (20 mai 1695).

GG. 279. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

**1566-1579.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre Antoine Barbézieux, maître-pâtissier, qui avait dénoncé nouvelle œuvre contre les Servites reconstruisant un puits, celui-ci, au dire de Barbézieux, lui obstruant une fenêtre de sa maison.

GG. 280. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier ; 3 sceaux pendants ; 2 sceaux plaqués.

**1570-1585.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre D<sup>me</sup> Hélienne Brunel, dame de Châteauneuf, et sa fille Madeleine de François, dame de Volx et Vallavoire, pour la propriété d'une maison et d'un jardin vendus jadis par les Servites à M<sup>r</sup> Jean de François, s<sup>r</sup> de Châteauneuf, conseiller à la Cour des Comptes, et que les défenseurs, ses hoirs, occupaient encore. Le couvent demandait à être réintégré dans la possession de cet immeuble parce qu'on n'avait pas observé dans la vente les formalités obligatoires dans les actes de cette nature passés par les religieux. — Arrêt du Parlement de Grenoble prononçant la rescision de cette vente (10 février 1579). — Rôle des améliorations faites à l'immeuble par la famille de Châteauneuf (10 avril 1579).

GG. 281. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1578-1519.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre M<sup>r</sup> Étienne de Puget, seigneur de Fuveau, conseiller au Parlement, et autres voisins du couvent, qui voulaient empêcher celui-ci d'achever la construction de son clocher sous prétexte qu'il portait tort à leurs immeubles.

GG. 282. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

**1584-1619.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre les hoirs de Jérôme Barbézieux : 1<sup>o</sup> à propos des dommages causés aux Servites par les eaux d'une gouttière de la maison voisine appartenant aux dits hoirs Barbé-

zieux (1584-1619) ; 2° à propos d'un empiètement commis par ceux-ci dans le couvent des Servites aux dépens duquel ils avaient agrandi leur cave (1591) ; 3° à propos d'une fenêtre de la maison des dits hoirs donnant sur le toit des Servites et que ceux-ci demandaient être rehaussée et grillagée conformément aux règlements (1597).

GG. 283. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier ;  
1 sceau plaqué.

**1586-1601.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre Joachim de Matheron, s<sup>r</sup> de Salignac, au sujet d'une vigne que son fils Melchion, et sa femme Marguerite de Guilhem, avaient vendue au couvent en qualité de procurataires dudit Joachim. L'Économe ayant appris depuis que ce dernier avait longtemps auparavant constitué en dot à son fils la moitié de cette vigne, demandait à être garanti contre tout risque d'éviction de la part de celui-ci lorsque le père viendrait à mourir.

GG. 284. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1596-1600.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre Jean Arréat, apothicaire, à propos des dégâts commis dans le jardin des Servites, au bourg S<sup>t</sup>-Jean, par l'écroulement d'un mur de soutènement d'une terre appartenant audit Arréat.

GG. 285. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1602-1605.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre le capitaine Jean Charrier, pour l'obliger à désemparer aux Servites « par droit de bienséance » une petite maison qu'il possédait et qui était attenante à leur église.

GG. 286. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

**1604-1636.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre Julien Audric, hôte, pour en obtenir paiement des arrérages de cens qu'il devait pour une maison et logis à la bourgade S<sup>t</sup>-Jean que les Servites lui avaient donnés à nouveau

bail, et en outre pour l'obliger à vider cet immeuble (1604-1635). — Autre procès de même nature contre Pierre Garcin, praticien, qui avait remplacé Audric mais ne payait pas plus que lui (1636).

GG. 287. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

**1657-1680.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre M<sup>re</sup> Jean Franc, prêtre, qui déguerpissait une maison à la rue S<sup>t</sup>-Jean, qu'il avait héritée de sa mère, Marguerite Pascal, faute de pouvoir payer aux Servites 296 l. 16 s. 6 d. de cens arriérés (1657-1680). — Prix-fait et pièces comptables relatifs à la reconstruction de cette maison. — Compromis avec M<sup>re</sup> Pierre de Leydet, s<sup>r</sup> de Sigoyer, conseiller au Parlement, à propos de la valeur de cet immeuble (1680-1685).

GG. 288. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1659-1660.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Biens immeubles. — Procès contre M<sup>e</sup> Charles Sauvaire, avocat, pour l'obliger à désemparer au couvent une maison attenante au levant de l'église et dont une chambre, sise au-dessus de la chapelle de N.-D. des Sept Douleurs, n'était séparée de celle-ci que par un plancher de bois et de plâtre dit « soulié nega » à travers lequel coulaient parfois sur les fidèles de l'urine et des excréments. — Arrêt du Parlement ordonnant la désemparation (19 février 1660).

GG. 289. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier ;  
1 sceau plaqué.

**1543-1607.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Chapelle de S<sup>t</sup>-Antoine. — Procès contre Jacques Jancelme, marchand et receveur des Décimes au diocèse de Digne, pour faire casser la vente d'une vigne, terre et bâtiment servant de dotation à la chapelle S<sup>te</sup>-Anne, que Jancelme, par des manœuvres dolosives, avait amené les Servites à lui vendre. — Mise en cause du prieur de S<sup>t</sup>-Jean qui se prétendait seigneur direct de l'immeuble. — Fondation par M<sup>e</sup> Antoine Gavoty, notaire, d'une messe basse à célébrer par les Servites le 26 de chaque mois, perpétuellement, dans leur église et dans la chapelle S<sup>te</sup>-Anne, alternativement, moyennant le

don de l'immeuble qui fait l'objet du litige (14 avril 1543). — Lettres patentes de Charles IX exemptant l'ordre de S<sup>t</sup>-Jean de toute contribution, aide, charge, etc. (Fontainebleau, mars 1563).

GG. 290. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

**1548-1576.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Chapelle S<sup>t</sup>-Antoine. — Sauvegarde donnée par Henri III à M<sup>re</sup> Pierre Baudet, prêtre de Bayons, au diocèse d'Embrun, et commandeur de la commanderie de S<sup>t</sup>-Antoine d'*Aix* (Aix, 27 septembre 1548). — Procès contre M<sup>re</sup> Pierre Le Noble, soi-disant commandeur de S<sup>t</sup>-Antoine, à propos des droits qu'il prétendait sur l'ancienne église de S<sup>t</sup>-Antoine devenue N.-D. de l'Annonciade lorsque les Servites s'y étaient installés après la démolition de leur premier établissement survenue au cours des guerres. — Intervention de la Ville qui avait fait édifier cette église et en était propriétaire. — Procès-verbal de l'enquête faite par M<sup>re</sup> Georges de Durand, s<sup>r</sup> de Peynier, conseiller au Parlement (20 mai-2 juin 1555). — Procès contre M<sup>re</sup> Jean Scarron, commandeur de la commanderie de S<sup>t</sup>-Antoine de Marseille, qui réclamait aux Servites des arrérages de cens et passation de nouvelle reconnaissance comme héritier de feu Pierre Le Noble (1576).

GG. 291. (Liasse.) — 75 pièces, papier; 3 sceaux plaqués.

**1535-1745.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Créances. — Titres, procédures, correspondances concernant des créances de natures diverses possédées par le couvent sur : les hoirs de Nicolas Duranti, de 200 fl. (1535); André Fabry, avocat du Roi, et les hoirs de Gaspard Fabry, de 10 fl. (1575); Antoine Maurel, notaire, et consorts, de 2 écus sol 39 s. 7 d. de dépens auxquels ils avaient été condamnés au profit des PP. (1580); Delphine Robert, veuve de Benoit Chausse, de 3 écus d'or pour l'enterrement de son mari (1597); Honoré Bompar, s<sup>r</sup> de Magnan, de 18 s. de pension plus les arrérages (1598); Esprit Bastier, tailleur, de 36 l.; Jean-Baptiste Moute, serviteur du Pays, de 9 écus, et Antoine, tisseur à toile, de 10 écus, le tout légué au couvent par Isabeau Gastinel de Castellane (1607); Pierre Guilhermi, de 6 écus (1585-1608); Bernard Laugier, gipier, du prix d'un terrain à bâtir (1608); M<sup>re</sup> Pierre

Matheron, vicaire du Puy-Sainte-Réparate, de 39 l., prix d'une jument (1610); Marguerite Laugier, femme d'Antoine Cluchin, de 30 l. que le prieur, Jean-Ph. Zerbin lui avait prêtées « d'amour et de grâce » (1611); Denis Castoul, praticien, veuf d'Honorade Nicolet, de 31 l. 12 s. (1624); Antoinette Roux, femme de Jean Torcat, de 14 l. 11 s. et une géline pour l'acquittement d'une fondation faite par sa sœur, Jeanne Roux, veuve de Claude Martin (1633); Jean et Louis Durbec, de Marseille, de 150 l. (1636); Pierre Garcin, de Trets, de 63 l. (1636-1644); le prieur de S<sup>t</sup>-Jean d'*Aix*, seigneur temporel de Vinon, de 35 écus, rétribution ordinaire de la prédication du Carême, prêchée sur l'ordre de l'Archevêque par le P. Joachim Girard, prieur des Servites (1638); ? Girard, de 18 l. pour une tombe où est ensevelie sa femme et où ne seront enterrés aucuns étrangers à sa famille (1647); Jean-Michel de Guiraman, s<sup>r</sup> de Lagramuse et La Durane, de 200 l. (1652); Hugues Rey, de 77 fl. 6 s. pour arrérages de pension sur une maison (1659-1661); Honoré Vigne, meunier, de 13 l. 10 s. de pension (1664); Pierre et Pierre cadet Agnel, de 3 l. 15 s.; les hoirs d'André Peytral, revendeur, de 11 l. 19 s.; les hoirs de Jean Ferri, marchand tanneur, de 24 l.; Louis Rolland, maître cordonnier et voiturier, de 7 l. 6 s.; Étienne Berengier, ménager, de 15 l.; Antoine Ferri, marchand tanneur, de 23 l. 12 s.; Laurent Bastonet, jardinier, de 39 l.; Claude Pourcelli, cordonnier, de 10 l., le tout provenant d'arrérages de pension (1666); François-Louis de Forbin, s<sup>r</sup> de La Barben, de 250 l. (1669-1673); les hoirs de Claude Truchet, travailleur, de 24 l. d'arrérages de pension (1682); André Nicolas, savetier, de 11 l.; M<sup>re</sup> de Morel-Pontevès, de sommes non déterminées provenant d'arrérages (1683-1685); les Minimes d'*Aix*, de 400 l., pour prêt au denier 20 (1684); M<sup>re</sup> Lavigne, prêtre de Marseille, de 5 louis d'or (1681-1685); les hoirs d'Étienne Astier, cordonnier, pour les arrérages d'une pension sur une maison qu'il avait achetée à la rue du Grand-Horloge (21 mars 1687); les États de Provence, de 900 l. plus les intérêts échus (1688); les hoirs de M<sup>re</sup> de Vergis, procureur au Parlement, de 28 écus 30 s. pour loyer d'une maison à la Grand'rue St-Jean (1688); Claire Truc, veuve de Jean-Pierre Ferrat, de 15 l., reste d'un legs fait par ce dernier (1689); Charles de Leydet de Calissane, s<sup>r</sup> du Sambuc, de 394 l., legs faits par M<sup>re</sup> René et Pierre de Barrême, chanoines (1690); Honoré Bourgarel, marchand,

de 63 l. 10 s., prix de messes dites à la mémoire de sa tante Madeleine Bourgarel (1691); dame Honorée de Thomassin et le s<sup>r</sup> de la Baume, son fils, de sommes non déterminées (1691); ? Reybaud, bourgeois, d'un louis d'or et un écu blanc, montant d'un prêt (1693); Antoine Poncet, hôte du logis de la Treille, de 6 l. (1694); les Servites de Marseille, de 600 l. (1694), Antoine Isnard, de 12 l. 10 s. pour services à la mémoire de Madeleine Rouard (1694); Jean Guiran, avocat, de 341 l. 13 s. (1695); Pierre Rougier, marchand de Trets, de 34 l. 11 s. (1698); Joseph Brémond, d'une pension de 4 l. 10 s. (1698); ? Chauvier, de 12 l. d'arrérages divers (1698); ? Leydier, de Jouques, d'une somme indéterminée (1703); la communauté d'Eyragues, de 50 l. de pension (1706); les hoirs de Barthélemy Alexis, de 11 l. 5 s. de pensions arragées (1706); les hoirs de Joseph Court, de 10 l. 16 s. d'arrérages (1707); le frère Henri Allard, de 60 l. pour reste de 90 l. qu'il avait promises au couvent en commençant son noviciat (1707); les hoirs de Jean Rougon, bladier, de 35 l. 9 s. d'arrérages (1709); les hoirs d'André Rossignolli, de Cadenet, de 150 l. et dépens (1745).

GG. 292. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

**1564-1603.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Créances. — Procès contre Nicolas Pellissier, régisseur de la boucherie, pour en obtenir le paiement de 30 écus pistolets à 4 fl. pièce qu'il avait empruntés des Servites sur billet en date du 1<sup>er</sup> octobre 1564. — Procès contre Faustin Bonfils, concierge des prisons royales, qui, chargé de la garde de Pellissier incarcéré en vertu de la contrainte par corps, l'avait remis en liberté de son autorité privée et se voyait réclamer personnellement le montant de la dette.

GG. 293. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1595-1597.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Créances. — Procès contre Raymond Ailhaud pour en obtenir le paiement de 80 écus, prix de raisins que les Servites lui avaient vendus et pour argent qu'ils lui avaient prêté en plusieurs fois. — Continuation de ce procès, contre le Procureur général de la Cour des comptes, les biens d'Ailhaud ayant

été confisqués au profit du Roi lorsqu'il avait été condamné à mort.

GG. 294. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1596-1601.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Créances. — Procès contre la communauté de Pertuis pour en obtenir paiement d'une somme de 30 écus, et des intérêts, cédés aux Servites, sur cette ville, par D<sup>me</sup> Bernardine de Tulles, dame de Gignac.

GG. 295. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1600-1608.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Créances. — Procès contre Pierre Silvy, hôte, pour en obtenir paiement des arrérages du loyer d'une maison, enclos et jardin, hors la porte S<sup>t</sup>-Jean que les Servites lui louaient.

GG. 296. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1604-1686.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Créances. — Procès contre Jeanne Arnoux, veuve d'Honoré Ollivier, et son gendre, Paulet Abeille, marinier, de la Ciotat, pour en obtenir le remboursement avec les intérêts de 122 l. 10 s. que les Servites leur avaient avancés pour poursuivre un procès.

GG. 297. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1606-1641.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Créances. — Procès contre la communauté de Ventabren pour en obtenir le paiement des intérêts des 300 l. de la fondation faite en l'église des Servites par Claire de Pérussis, dame d'Oppède, qui avaient été déposées entre les mains de cette municipalité. — Arrêt du Conseil Privé obligeant les Communautés à payer aux Ordres mendiants les arrérages qu'elles leur devaient et dont elles prétendaient ne pas s'acquitter à la faveur d'ordonnances rendues par les commissaires chargés de la vérification de leurs dettes (13 avril 1638).



GG. 298. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 55 pièces, papier.

**1616-1665.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Créances. — Procès contre les hoirs de Philippe et Jean Mille, père et fils, pour en obtenir le paiement des arrérages de diverses pensions.

GG. 299. (Liasse.) — 17 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1627-1669.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Créances. — Procès contre Antoine de Monteaux, travailleur de Pélissanne, pour en obtenir le paiement des arrérages d'un capital de 330 l. cédé aux Servites par Isabeau Signoret, femme séparée en biens d'Antoine Saveric, bourgeois de Salon.

GG. 300. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1634-1639.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Créances. — Procès contre la communauté d'Aubenbas pour le paiement de 300 l. que les Servites lui avaient prêtées pour soutenir un procès contre son seigneur, Jacques de Fabry.

GG. 301. (Liasse.) — 33 pièces, papier ; 6 sceaux plaqués.

**1646-1703.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Créances. — Procès contre Pierre Esménard, de Pélissanne et Thérèse Bernard, sa femme séparée de biens, pour en obtenir paiement des arrérages d'une pension annuelle de 16 l. 10 s.

GG. 302. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier ; 3 sceaux pendants ; 1 sceau plaqué.

**1647-1737.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Créances. — Procès : 1° contre Jeanne Darbès, puis sa fille Anne et son gendre, Vincent Simon, avocat, pour en obtenir paiement d'une pension annuelle de 9 l. cédée aux Servites sur une terre par lui vendue à Cuges (1647-1732) ; 2° contre M<sup>r</sup> François Gazan, prêtre de Cuges, pour en obtenir ce paiement que M<sup>r</sup> Simon l'avait chargé de faire en son nom (1732-1737).

GG. 303. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1651-1672.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Créances. — Procès contre François Sauvat, hôte, pour en obtenir paiement des arrérages d'une pension de 18 l. 15 s. par an léguée au couvent par Isabeau Labourel.

GG. 304. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1656-1676.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Créances. — Procès contre Jacques Escursan, maître gipier, pour en avoir paiement de 105 l. d'arrérages d'une pension perpétuelle représentant le prix d'une propriété que les Servites lui avaient vendue au quartier de Meyran.

GG. 305. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1662-1671.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Créances. — Procès contre Alexandre Rabier, bourgeois de Saint-Maximin, pour en obtenir le remboursement de divers prêts que lui avaient faits les Servites et le paiement des intérêts arriérés.

GG. 306 (Liasse.) — 26 pièces, papier.

**1668-1716.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Créances. — Procès contre M<sup>r</sup> Honoré de Saint-Girons, avocat, représentant les hoirs de Louise Erguillosy, veuve d'Alexandre de Saint-Girons, pour en obtenir le paiement des arrérages d'une pension de 30 l. par an provenant d'une somme de 600 l. qu'elle avait cédée aux Servites sur François Decugis, procureur au Parlement, dont le successeur ne payait pas.

GG. 307. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1669-1718.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Créances. — Procès contre les hoirs d'Honoré Naly, cordier, pour en obtenir paiement des intérêts d'une somme de 318 l. 15 s. que les Servites lui avaient prêtée.

GG. 308. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ;  
1 sceau plaqué.

**1670-1729.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Créances. — Procès contre Esprit Bonnet, s<sup>r</sup> de Malignon, avocat, et Jean-Charles Bonnet, écuyer, son fils, pour en obtenir le remboursement d'une somme de 300 l. qu'ils devaient au couvent et le paiement des intérêts arriérés.

GG. 309. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1699-1714.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Créances. — Procès contre Étienne Maren, avocat, pour en obtenir le remboursement de 35 l. 2 s. que le P. Bonfils Guigues avait prêtées en diverses fois à feu Joseph-Jérôme Maren, fils du défendeur, au cours d'un voyage que tous deux avaient fait ensemble en revenant de Paris en 1694.

GG. 310. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

**1613-1727.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Dettes et emprunts du couvent envers : Louis Cameron, procureur au Siège, de 8 écus (1613) ; François Mérindol, prieur et commandeur du Saint-Esprit, de 21 l. 15 s. (1630) ; Jean-François André, écuyer, du prix de vin par lui vendu aux Servites (1631) ; Barthélemy Laugier, maître apothicaire, de 90 l., prix des drogues par lui fournies au couvent (1631-1634) ; Joseph Barbezieux, de 350 l., prix d'une cave par lui cédée aux PP. (1671) ; Jacques Léotard, menuisier de Saint-Maximin, de 30 l. (1671) ; Michel Burle, de 7 l. 10 s. (1673) ; Marguerite Brest, veuve de Balthazar Arbaud, notaire à Saint-Maximin, de 44 l. 7 s. (1675) ; le Domaine, de sommes indéterminées pour le vingtième (1678) ; Jean Roneau, maître boutonier, de 17 l. (1694) ; les Servites de Cucuron, de 313 l. 15 s. (1698) ; Charles Carlevat, bourgeois, de 2 l. 9 s. 6 d. (1705) ; Masse, médecin, de 472 l. 10 s. (1710) ; Antoine d'Orcin, de 600 l. (1710) ; Pierre Blanc, d'Allauch, de 150 l. (1720) ; Claude-François Bardenet, de Rozet en Franche-Comté, de 93 l. 14 s. 4 d., solde des 250 l. qu'il avait versées aux Servites au moment de commencer son noviciat ; le solde provenait de ce que Bardenet, se

prétendant persécuté par le supérieur et quelques frères, avait quitté l'ordre pour se faire Jacobin (1726-1727). — Titres des dettes, pièces de procédure, etc.

GG. 311. (Registre.) — In-f° ; 279 feuillets, papier.

**1661-1672.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Comptabilité. — Livre de comptes de la Sacristie, contenant les revenus des quêtes, des fondations, enterrements, etc.

GG. 312. (Registre.) — In-f° ; 203 feuillets, papier.

**1715-1725.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Comptabilité. — Livre de comptes de la Sacristie.

GG. 313. (Registre.) — In-f° ; 214 feuillets, papier.

**1728-1747.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Comptabilité. — Livre de comptes de la Sacristie.

GG. 314. (Registre.) — In-f° ; 95 feuillets, papier.

**1745-1755.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Comptabilité. — Livre de comptes de la Sacristie.

GG. 315. (Liasse.) — 277 pièces, papier ; 25 sceaux plaqués.

**1516-1734.** — CLERGÉ. — Servites d'*Aix*. — Comptabilité. — Pièces comptables diverses. — Quit-tance de 40 fl. pour la fonte d'une cloche délivrée au couvent par Georges Pelliot, fondeur de Mar-seille (22 mai 1574). — Obligation de 30 fl. pour solde de 12 écus sol et demi, prix d'une autre cloche achetée de Philippe Luto, marchand d'Aix, (17 mars 1580). — Lettre d'Isabeau Bonnegrâce, de Toulon, demandant à M<sup>re</sup> de Fresquière, d'Aix, de lui envoyer une enfant, la petite Catin, avec ses papiers et le montant d'une pension arriérée pour la faire conduire à Trigance afin de la faire traiter par un opérateur (15 mai 1657).

GG. 316. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier ;  
8 imprimés.

**1576-1744.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Impositions. — Dénombrements, déclarations pour la répartition des décimes, rôles, demandes en décharge, etc. — Procès pour l'exemption du don gratuit des droits d'amortissement, francs fiefs et nouveaux acquêts, de rève sur les vins, la viande, l'huile, taxe pour la fortification de la Ville.

GG. 317. (Cahier.) — Petit in-f° ; 36 feuillets, papier.

**1664.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Archives. — Inventaire des sacs et liasses composant les archives du couvent, fait par le R. P. Jean-Marie Giraud, économiste (5 novembre 1664).

GG. 318. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ;  
6 imprimés.

**1518-1718.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Enquête sur les vols, malversations, etc., commis par le viguier, notamment dans l'église de l'Annonciade (15 janvier-11 février 1521). — Procès-verbal de l'arrestation de Claude Carre, d'Aix, opérée dans la cour du couvent (14 mars 1526). — Enquête et procédure relatives à un miracle arrivé dans l'église de l'Annonciade où un petit garçon mort avait respiré, ce qui avait permis de le baptiser, et où un cierge avait été allumé par un rayon venu d'un des vitraux (1<sup>er</sup> mars 1558). — Procès contre Jean Fabrisse pour l'empêcher d'ouvrir une taverne devant l'église du couvent (1588). — Mémoire anonyme adressé aux Consuls sur la nécessité de transférer du marché ailleurs la chapelle de S<sup>t</sup>-Sébastien (1600). — Attestations du pèlerinage fait à S<sup>t</sup>-Jacques de Compostelle par Antoine Pellicot (1601). — Réclamation des habitants du quartier S<sup>t</sup>-Jean pour que le service soit fait à la chapelle Notre-Dame (S<sup>te</sup>-Anne ?) hors la porte S<sup>t</sup>-Jean (12 mai 1627). — Bref d'Urbain VIII attachant des indulgences au maître-autel du couvent (Rome, 11 octobre 1642). — Dotation de 3.000 l. faite par le R. P. Mathieu Arnaud, prêtre de l'Oratoire et chanoine de la Métropole, en faveur de

l'église que les Oratoriens ont l'intention de créer à Aix sous le titre de « Jésus-Christ enfant » (5 mai 1654). — Bref de Clément X attachant des indulgences à la fête de S<sup>t</sup>-Philippe Benizi, de l'ordre des Servites (Rome, 4 juillet 1672). — Arrêt du Conseil en faveur de la juridiction des provinciaux des divers ordres (8 janvier 1676). — Copie de la lettre de l'évêque d'Apt au Procureur général de Joannis sur la mort de M<sup>r</sup> de Monclar, avec des observations en regard de chaque article par M<sup>r</sup> de Gras, conseiller au nouveau Parlement de Provence (s. d.) — Lettres, procurations, cahier d'écolier, pot-pourri sur l'air du Haut en bas :

Un AB vous plait, Lucresse,  
Vous CD à sa tendresse,  
E vous m'abandonnez là.  
Ramonés, ci,  
Ramonés, là, la, la  
La cheminée du haut en bas, etc.

GG. 319. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1602-1716.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Sépultures. — Ordre à tous établissements religieux d'envoyer tous les trois mois aux greffes des insinuations ecclésiastiques, un double des registres des baptêmes, mariages et sépultures qu'ils auront célébrés (2 juillet 1602). — Rappel par le Parlement de l'interdiction faite aux religieux de tenir des registres de cette nature et d'en délivrer des extraits (3 janvier 1685). — Conflits avec les Carmes et avec d'autres paroisses à propos du droit de sépulture.

GG. 320. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ;  
1 fragment de sceau.

**1515-1727.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Sépultures. — Procès contre le chapitre de Saint-Sauveur à propos du droit de sépulture, de la quarte funéraire et des honneurs à rendre au Chapitre par les PP. lors des processions.

GG. 321. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

**1534-1773.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Confréries. — *N.-D. de l'Annonciade.* — Convention

entre les Jardiniers et les Servites pour l'établissement de cette confrérie dans leur couvent (27 juin 1534). — Difficultés soulevées par l'inobservation des obligations incombant à la Confrérie. — Somation à Antoine Ménard, menuisier de Pertuis, d'exécuter le rétable qu'il s'était engagé à faire pour le luminaire (4 juillet 1640). — Acte de même nature tenu au peintre Claude du Val (28 février 1668). — Requête aux commissaires du collège de Bourbon en restitution de tous les objets mis à l'église de l'Annonciade par le corps des Jardiniers (14 mai 1771). — *N.-D. des Anges*. — Plainte de la confrérie érigée sous ce titre à S'-Sauveur, contre les Servites qui, sans autorisation et à son détriment, faisaient des quêtes sous ce même titre en la chapelle Notre-Dame (27 avril 1605). — *N.-D. des Sept-Douleurs*. — Défense signifiée par les recteurs de la confrérie de N.-D. de Miséricorde, à celle de N.-D. des Sept-Douleurs, de quêter et marcher avant eux (14 mars 1675). — Revendication par cette Confrérie de legs à elle faits par Dominique Arnaud, maître maçon (1702). — *Sainte-Anne*. — Procès entre l'Économe et cette Confrérie, érigée par Antoine Gavoti dans la chapelle reconstruite hors les murs, pour la possession du produit des quêtes (1604-1613). — Prêt fait par le couvent à la confrérie d'un capital de 125 l. provenant du legs de M<sup>r</sup> de Matheron Salignac, pour permettre aux prieurs de payer au fondateur Suchet une cloche qu'ils lui avaient fait faire (13 mars 1648). — Poursuites contre les Prieurs qui refusaient de rendre leurs comptes (1652).

GG. 322 (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1575-1583.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Papiers personnels du frère Esprit Guiran. — Concession à vie faite par le Provincial à E. Guiran, d'une chambre que celui-ci s'était fait construire de ses deniers dans le couvent de l'Annonciade (27 avril 1575). — Nomination du P. Guiran, comme prieur du couvent d'Aix (5 mai 1583). — Procès entre le couvent et Jeanne Ollivier, de Grasse, et Jean Surian, écuyer d'Aix, au sujet de la succession de Jean Guiran (s. d.)

GG. 323. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 119 pièces, papier ; 2 fragments de sceaux.

**1515-1590.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Papiers personnels du frère Esprit Guiran. — Procès contre les tenanciers de la maison dite « La Mounedo vièio », pour leur faire passer reconnaissance et en obtenir le paiement de leurs censives. — Acapte de cette maison sise à la Carriero novo sive dels Fabres, passé par Baptiste Guiran à Gaspard Martin, maître de la Monnaie, au cens annuel de 40 fl. monnaie courante et moyennant un acapte de 500 fl. (29 octobre 1535). — Testament de Marguerite Jusbert, veuve de Baptiste Guiran et femme de Jean Michel, chaussetier de Saint-Zacharie (22 décembre 1559). — Extraits d'actes d'état-civil de la famille Guiran.

GG. 324. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 41 pièces, papier.

**1569-1648.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Papiers personnels du frère Esprit Guiran. — Procès contre Honoré Gallian, époux de Marguerite Bellin, pour en obtenir le remboursement de divers prêts que le P. Guiran avait faits aux parents de cette dernière, sa nièce, et des frais qu'il avait faits pour l'élever après la mort de ses parents. — Contrat de mariage de Bertrand Bellin avec Catherine Guiran (29 décembre 1569). — Inventaire des biens de Bertrand Bellin (17 mars 1582). — Compte des avances faites par E. Guiran pour sa nièce (10 août 1582). — Transaction entre Honoré Gallian et les Servites représentant E. Guiran (7 mars 1601).

GG. 325. (Liasse.) — 45 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1618-1708.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Papiers personnels du P. Jean-Baptiste de Saint-Girons, religieux bénédictin. — Convention passée entre lui et les Servites pour son agrégation à leur couvent (7 novembre 1698). — Procès entre le couvent et le P. Saint-Girons à propos des pensions que le premier devait au second (1682-1683). — Fondation d'un anniversaire faite en l'église N.-D. de l'Annonciade par Honoré de S'-Girons, chanoine de la Métropole, avec cession d'une pen-

sion annuelle de 15 l. sur les hoirs d'Honoré Gautier, marchand d'Apt (22 avril 1686). — Certificat de pauvreté et de bonne vie et mœurs délivré par J.-B. Saint-Girons en qualité de prêtre célébrant la messe à la chapelle du Plan-d'Aillane, à Gabrielle et Marguerite Cart (1<sup>er</sup> avril 1690). — Commission donnée par le vicaire général de Julhiac au P. Saint-Girons, pour dire les prières du rituel contre les chenilles et autres insectes, dans tout le terroir du Plan-d'Aillane (18 août 1690). — Don fait par un anonyme, à l'hôpital S<sup>t</sup>-Jacques, de 600 l. dont les revenus devront être versés à Jean-Baptiste Saint-Girons jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice convenable, après quoi ils appartiendront à cet établissement (1690-1696). — Autorisation de dire une messe le jour de Noël dans la chapelle du conseiller de Galicy, pour les vieillards, les malades, les femmes grosses et ceux qui gardent les bastides (21 décembre 1697). — Arretements de ses propriétés passés par le P. Saint-Girons à divers. — Pièces comptables parmi lesquelles un « rôle pour M<sup>r</sup> le prieur de S<sup>t</sup>-Giron » contient cette mention : Il a chargé le s<sup>r</sup> vicaire d'emplastre pour distribuer aux pauvres de la paroisse, avec une ciringue et deux canulles pour l'usage de la paroisse ; et en particulier pour le s<sup>r</sup> S<sup>t</sup>-Giron, son neveu, et le s<sup>r</sup> Vicaire et sa maison. Aux Mielles, le 20 may 1699. J.-B. Dom Saint-Girons. — Ceux qui voudront se servir de ladite ciringue seront obligés de donner un gage pour ladite ciringue affin qu'elle ne se perde pas, car telle est la volonté du s<sup>r</sup> prieur de S<sup>t</sup>-Giron qui pour ce sujet a signé le même jour, 20 may 1699. »

GG. 326. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

**1580-1710.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Papiers personnels du P. Joachim Pillon. — Procédures, actes d'état civil, etc., de la famille Pillon. — Pièces comptables diverses, baux, etc.

GG. 327. — 1 rouleau de parchemin.

**1498.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Pièces relatives à des particuliers. — Reconnaissance de dot de 500 florins de Savoie passée par Jean-Pierre de Lucegal à Antoine Siméon de Balbis de Cherio, des seigneurs de Panarolis, père de Ghinete sa future épouse (29 avril 1498).

AIX-EN-PROVENCE. — TOME II.

GG. 328. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

**1451-1763.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Pièces relatives à des particuliers. — Convention passée par la communauté du Fugeret, au diocèse de Glandèves, avec Jacques Albert, forgeron, de Méailles, qui viendra exercer son métier au Fugeret pendant 10 ans, moyennant divers avantages, et aux prix que les habitants étaient habitués à payer à ses prédécesseurs (13 septembre 1451). — Obligation de 50 fl. de Roi souscrite par Jacques Chauret, de Marseille, en faveur de Bernard Rebolli, marchand de la même ville (9 août 1513). — Cession par Jean Gilles, notaire de Marseille, à François du Port, marchand de Saint-Paul, diocèse de Vence, de la créance de 50 fl. que Bernard Rebolli lui avait remise à lui-même sur Chauret (10 juin 1514). — Promesse faite par Bernard Métueil, clerc, au précepteur du S<sup>t</sup>-Esprit d'Aix, de le servir pendant un an, moyennant la nourriture et 6 gros par mois (11 mai 1519). — Procuration donnée par Madeleine Faudran à Jean Coquet, savetier, son mari, pour recevoir de Martin Roman, travailleur de Lambesc, une charge d'huile d'olives (13 janvier 1533). — Confirmation par Françoise Amayenc, veuve de Pierre Brémond, lieutenant de juge de Montfort, de la donation des droits lui appartenant sur les successions de son père, de sa mère et de son frère, qu'elle avait faite précédemment à son fils, Jacques Brémond, procureur au siège d'Aix (9 février 1574). — Contrat de mariage d'Étienne Durand, de Gap, et Françoise César, d'Aix (28 octobre 1574). — Quittance d'un prêt de 40 fl. donnée par Jean Raphel, de Rousset, à Paulet-Vincent Feutrier, héritier de Jean Nègre (19 février 1592). — Vente par Antoine Brémond, marchand curatier, d'Aix, à Imbert Noë, aussi curatier, d'une maison sise à la rue des Curateries, au prix de 416 écus et 36 sous (20 juin 1598). — Obligation de 42 écus souscrite par François Comte, d'Aix, habitant Toulon, en faveur de Dominique Brignol, de Marseille (14 décembre 1613). — Vente par Martin Durand, bourgeois d'Aix, à Jean Théric, ménager du Puy-Sainte-Réparate, d'une terre sise dans cette localité, quartier de La Tacelle, au prix de 342 l. 18 s. (21 octobre 1623). — Vente par Claire Maurel, fille mineure d'Antoine, notaire, et d'Isabeau de Brianson, à François Azan, maître-tailleur, d'une

maison à la rue de l'Annonciade, au prix de 1.900 l. (19 février 1633). — Rapport de collocation faite sur cette maison par Jean Eymieu, tailleur (9-18 mars 1652). — Vente par Esprit Tiran, travailleur, à Antoine Jean, voiturier, d'une moitié de maison avec étable sise devant le cimetière S'-Jean au prix de 330 l. (21 mars 1673). — Procuration donnée par Antoine Masse, bourgeois de La Ciotat, à son fils aîné Michel, à l'effet de contracter en son nom un emprunt pouvant s'élever jusqu'à 1.000 l. (23 novembre 1679). — Déclaration faite par François Manson du Brau, ancien officier, que bien qu'ayant accepté sous bénéfice d'inventaire l'héritage de Catherine Jacquet, sa mère, il entend régler intégralement une créance qu'avait sur celle-ci le marquis de Cheylus, de Pernes (21 juillet 1763).

GG. 329. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 164 pièces, papier ;  
2 sceaux pendants ; 1 sceau plaqué.

**1509-1763.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Pièces de procédure relatives à des particuliers et dont la présence dans le fonds ne saurait s'expliquer. — Procès entre : Noble Michel Guillaume et Vincent Espiard, d'Aix, au sujet de l'annulation d'une obligation de 300 écus d'or que le premier devait au second (19 juin 1509). — Pierre Pontier, demandeur en 100 fl. de lates contre M<sup>e</sup> Guillaume Mérindol, chanoine de S'-Sauveur (22 janvier 1524). — Guillaume Escudier, demandeur en 24 fl. montant d'une créance contre Jean Gillibert, héritier d'Antoine Chasaud, de Riez (29 novembre-22 décembre 1529). — André de Bouliers, s<sup>r</sup> de S'-Michel, demandeur en 30 fl. d'une créance contre Jacques Girard et sa femme (1523-1530). — Honoré Athanoux, de Dranguignan, et Hermentaire Taxil, pour une cause indéterminée (5 juillet 1569). — Ellix Chabaud, femme de François d'Aix, de Marseille, « homme coléreux et difficile en ses actions », contre les héritiers de celui-ci qui l'avait obligée à signer des actes au moyen desquels il l'avait dépouillée de ses propriétés au profit de François Napollon, son beau-frère (1596-1611). — Gaspard Rigaud, de Marseille, et le trésorier des Pennes, pour les tailles de cette communauté (5 février 1605). — M<sup>e</sup> Isnard Meinier, curé de La Motte-du-Caire, et Henri Blayville, charpentier d'Aix, pour une créance de 12 écus et 1/2 que le premier avait reçue sur le second de M<sup>e</sup> Laurent Dareod, doyen de la

cathédrale de Gap (1607-1608). — Doms Ascagne-Martin, religieux de S'-Victor, prieur de Callas, et Jacques Reymond, chanoine de Cavailhon, au sujet d'une taxe de dépends (vers 1609). — Charles Perrin, boulanger, d'Aix, demandeur en 24 écus d'une créance sur Jean Perrin fils de Claude (21 janvier-21 mars 1609). — Jean Reynaud, et Charles Perrin, du Puy-Sainte-Réparate, et Françoise Goiran, pour une créance indéterminée que les premiers avaient sur la dernière (22 août 1613). — Mathieu Mollini, praticien, d'Aix, demandeur en paiement de 7 écus contre Guil. Sauvecane (19 novembre 1613). — Jeannette Livon, de Marseille, demanderesse en 1.036 l. de sa dot, contre ses enfants François-Jacques et Gaspard Rigaud (22 juin 1619). — Philibert Forestier, de Marseille, demandeur de diverses sommes à lui dues par Michel Aygosi, écuyer d'Aix (11 août 1621). — Annibal Aycard, ancien lieutenant en l'amirauté des Martigues, et François Imbert, et Catherine Tenque, de la même ville, pour une cause indéterminée (21 novembre 1634). — Les frères Gabriel et Jacques Bonthoux, marchands, de Marseille, et leurs créanciers, contre qui ils obtiennent une surséance de 3 mois (30 janvier 1635). — Françoise Durand, veuve de Jacques Robert, réclamant sa dot à leur fils François (mai-juillet 1661). — Étienne de Tende, commis au greffe des submissions, demandeur en 21 l. de dépends contre Claude de Biso (13 juillet 1676). — Jean-Baptiste de Covet et Henri de Grasse, s<sup>r</sup> de Canaux, maris de Claude et Lucrèce de Grasse, contre Jean-Baptiste de Guilhon, s<sup>r</sup> d'Allons, époux de Claude de Grasse, au sujet de la succession de Pompée de Grasse, baron de Bormes (XVII<sup>e</sup> siècle). — Marguerite Aillaud, femme séparée en biens de Jacques Aillaud, savetier, et Jacques Burle, cardeur à laine, de Ginasservis, au sujet de sa dot (11 mai 1707). — Mathieu Puech, d'Aix, demandeur de 538 l. 11 s. 7 d. à lui dus par Joseph Senglard, travailleur (1709-1711). — Jean-Michel Décugis, avocat du Roi à la sénéchaussée de Marseille, et des inconnus qui l'accablaient de lettres anonymes et de libelles (22 juin 1730). — Madeleine James, de Valensolle, et Louis Fresse-Linaud, qu'elle accusait de l'avoir mise enceinte (1730-1731). — Jean-Louis d'Abeille, et les consuls de Pontevès et de Barjols, ces derniers pris en qualité de chefs de la viguerie, pour le paiement d'un terrain pris au dit d'Abeille, pour la rectification du chemin de Sillans (1739-1741). — Joseph

Daumas, négociant, d'Aix, demandeur du loyer d'une écurie et grenier à foin qu'il avait arrentés à David Beaucaire, marchand juif, de l'Isle, au Comtat (1743-1745). — Joseph Laugier, marchand banquier, à Turin, et consorts, demandeurs en paiement de 136 pistoles effectives à eux dues par la communauté d'Allos (1740-1748). — La veuve Didier et fils, marchands, à Marseille, demandeurs de 3 597 l. 16 s., contre Sébastien Plaisant, négociant, à Livourne (janvier-février 1745). — Gabriel et François Remuzat, négociants, de Marseille, demandeurs de 132 l. 15 s. 3 d., dus par Abraham Mouchard, négociant d'Amsterdam (janvier 1745). — Joseph Convers, bourgeois, de Gréoux, demandeur en paiement d'une pension, contre la Charité de Brignoles (24 février 1745). — Hyacinthe Bouis, négociant, à Marseille, demandeur en paiement d'un billet à ordre de 1.872 l. à lui passé par Angelo et Isache, de Massa, Carrara (13 février 1745). — Les Chartreux de Bompas et la communauté de Cabannes, pour le paiement de ce que celle-ci leur devait (5 mars 1745). — Étienne Cavaillon, bourgeois, d'Eyguières, et les héritiers et légataires de Jean Cavaillon, son père, à propos de la succession de ce dernier (11 mars 1745). — Georges Négrel, fabricant de chandelles, de Marseille, demandeur en paiement de 81 l. 9 s., contre les hoirs d'André (Michel), jadis hôtelier, à Marseille, lesdits hoirs aujourd'hui dans les états de Gênes (1744-1745). — Joseph de Doni, patrice florentin, marquis de Goult, d'Avignon, et Joseph de Seytres, marquis de Caumont, au sujet de biens advenus à la femme de ce dernier, Marie-Élisabeth de Doni (30 mars 1745). — Antoine de Gabet, avocat, de Pertuis, demandeur en cassation d'une collocation, contre Joseph-Dominique de Bonadona, de Mallemort, au Comtat (2 avril 1745). — Michel et Aubert, marchands à Marseille, et François Garibaldi, de Savone, leur débiteur de 339 l. (6 avril 1745). — Joseph Clérissy, de Marseille, demandeur de 442 l. 16 s., contre Ravany, marchand, à Constantinople (juin-juillet 1745). — Jean Jourdan, d'Aurel, demandeur en cancellation de notes mises sur le feuillet cadastral de Françoise Gautier par Augustin Maurel, marchand, de Mormoiron (avril-juillet 1745). — Les hoirs de Laurent de Choisy, de Lyon, demandeurs d'une somme à liquider, contre Monique de Coulet, de la Redorte, en Languedoc (1708-1745). — Madeleine Barthélemy, épouse séparée en biens d'Éloi Ter-

rasson, marchand, de Trets, demanderesse d'une provision contre celui-ci et ses créanciers (5 août 1745). — Pierre Comte, travailleur, de Châteaurenard, et Marguerite Deidier, veuve Dazan, pour une cause indéterminée (23 août 1745). — Les consuls de Châteaurenard, demandeurs de 58 l. 7 s. 2 d., contre Vincent Sarrasin, horloger, d'Avignon (28 août 1745). — Joseph Albert, marchand, de Saint-Rémy, et Jean-François Bruny, marchand, de l'Isle, et Joseph Gras, négociant de Roubion, pour l'usage des greniers de la ferme de Romanil (février-août 1745). — Joseph Demours, ménager, de Velaux, et M<sup>re</sup> Jean-Pierre Barralis, ancien prieur, qui avait délivré un extrait de son baptistère avec une fausse date (1718-1745) — Joseph Fabre, marchand pelletier, de Marseille, demandeur de 153 l. 8 s. dus par Jean-Paul Crus (2 Octobre 1745). — Jacques Pourrières et Louis Gallien, négociants, de Marseille, demandeurs de 857 l. 9 s. 8 d. contre le patron Gandolfe et Antoine Gros (4 octobre 1745). — Joseph Dounon, bourgeois, de Grasse, demandeur en paiement du solde du prix d'une maison rue Tracastel adjugée à Pierre Mercurin, chirurgien major des Gardes Wallonnes d'Espagne (mai-octobre 1745). — Pierre Charron, de Livourne, et Claude Bonnavier, maître-tonnelier, de Marseille, pour le paiement de dépens auxquels celui-ci avait été condamné (23 octobre 1745). — André Maffre, tailleur, de Marseille, demandeur de 85 l. 19 s. prix d'un uniforme qu'il avait fait au S<sup>r</sup> Sallate, officier au régiment espagnol d'Eslori (17 novembre 1745). — Pierre Coulomb, libraire, à Marseille, demandeur de 620 l. 14 s. prix de marchandises par lui livrées à Mogli Pezzetti et frères Ghiglieri, marchands Piémontais, établis à Madrid (juillet-novembre 1745). — Giraud frères, marchands, à Marseille, demandeurs de 9.291 l. 12 s. à eux dus par les hoirs Elmsall, de Saint-Petersbourg (août-décembre 1745). — André Fouque, maître-sellier, de Brignoles, demandeur de 108 l. contre Paul Mouret, charretier, d'Avignon (novembre-décembre 1745). — Divers assureurs sur le vaisseau *La Goulette*, et les s<sup>rs</sup> Grou, Michel et Libau, négociants à Hambourg, au sujet d'une surséance demandée par les premiers (2-7 décembre 1745). — Jean Reissolet, droguiste, à Marseille, demandeur en exécution d'une vente de couperose qu'il avait faite au patron génois Barthélemy Escarsolo (14 décembre 1745). — Barthélemy Guisol, ménager de Mazaugues, demandeur en paiement du supplément

de légitime dû à sa femme, contre Marie Jourdan, belle-sœur de celle-ci (21 décembre 1745). — Jacques Chassaud, maître-chapelier, de Marseille, et Pierre Chassaud négociant à Cadix, au sujet d'une cession faite par ce dernier à feu André Chassaud (novembre-décembre 1745). — Rose Vallier, veuve de Jean Rouillé, capitaine de vaisseau, épouse en deuxièmes noces de Firmin Boyer, ancien notaire, à Marseille, contre Christophe Shur, suédois, soi-disant créancier de Rouillé (24 décembre 1745). — Louis Leroy, faïencier, à Marseille et Barthélemy Cauvin, marchand, qui voulait l'obliger à évacuer le deuxième étage de la maison que Cauvin avait loué hors la lice Paradis, étage dont, au dire de Cauvin, Leroy s'était emparé sans droit (1750-1751). — Les hoirs de Jean-Christophe Kick, négociant, à Marseille, demandeurs de 22.304 l. 5 s. 6 d. à eux dus par Georges-Armand Schirnier, de Saint-Gall (7 août 1754). — Jean-François Fourtou, drapier, à Marseille, demandeur de 266 l. 16 s. 6 d. contre Sébastien Fiol, de Majorque (28 août 1754). — Joseph Cameron, négociant au Cap, demandeur de 3.316 l. contre Henri Arnaud de La Verdière, résidant au Cap (7 septembre 1754). — Joseph Bouscarle, tisseur à draps, de Gordes, contre Claude Pasquier, bourgeois, de Lagnes, à propos de la succession de Jeanne Jouve (3 septembre 1754). — Philippe Léotard, marchand, d'Aix, demandeur de 1.829 l. contre le s<sup>r</sup> Motard, d'Oneglia (27 septembre 1754). — Pierre Gourrin, maître-bastier de Pourrières, et Moïse Crémieu, juif de Cavaillon, au sujet d'une saisie que celui-ci avait faite sur Joseph Moutte, travailleur, et dont Gourrin s'était laissé constituer séquestre (août-septembre 1754). — Philippe et Touche, marchands toiliers, à Marseille, demandeurs de 610 l. contre Giacomo Ghirardo, de Sassari (16 mai 1763). — Jean Corbier, cordier, de Tarascon, demandeur de 240 l. contre Jean-Louis Richermy, bourgeois, de Cavaillon et consorts (mai-Juillet 1763). — Jean-André Besson, négociant, de Marseille, demandeur de 5.387 l. 14 s. 5 d. contre Jacques Bérard, négociant à Malte (mai-juin 1763). — Marie Guibert, veuve d'Antoine Sacagne, mort en combattant sur le corsaire commandé par le capitaine Abrille (*sic*) pour le compte du négociant Marseillais Arnoux, la dite Marie Guibert réclamant sa dot, aux héritiers de son mari (11 juin 1763). — Payan cadet, négociant, à Marseille, demandeur de 4.000 l. contre Jean-Maurice Petit, et Ighina, négociants, de Nice (23 Juin 1763). — Joseph Pin,

négociant, à Marseille, demandeur de 405 l. contre Moreno père et fils, de Nîmes, et de sommes indéterminées contre Isaac Moïse et fils, de Nice (septembre 1763). — Jean-Raymond Mabilly, de Marseille, pour faire exécuter une vente de térébenthine par lui faite à André Arnaud, négociant, à Alicante (8 juillet 1763). — Louis Ardfindson, négociant, à Marseille, demandeur de 9393 l. 3 s. contre Joseph Cahman, de Gothembourg (7 juillet 1763). — Jean-Pierre Isnard, curé d'Aureille contre le chapitre de N.-D. des Doms qui lui disputait la perception de la dime (juillet-août 1763). — Jean Baptiste Englès et fils, et Joseph Ris, demandeurs en paiement de créances contre Nicolas Compian, négociant, de Nice (juin-juillet 1763). — Toussaint Signouret, ménager, de Pertuis, demandeur en cassation d'une saisie à lui faite par Mardochée de Bédarrides, juif de Cavaillon (juillet-août 1763). — Angélique Fourques, de Marseille, demanderesse de 120 l. contre les hoirs de Joseph Bonne, de Venise, (28 Juillet 1763). — Louise de Coste, veuve de Joseph-François Bonnet, avocat, de Carpentras, et Joseph Carbonel, de Viens, pour la possession d'une bastide dite d'Autet, dans le terroir de Viens (août 1763). — M<sup>re</sup> Etienne de Thomassin contre Jean-Baptiste Bressy, négociant de Pernes, et Jean Pierre Blanc, ménager du Thor, fermier de la terre de Châteaurenard et ses dépendances, qui les laissaient périlcliter (1751-1763).

GG 330. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

**1727-1761.** — CLERGÉ. — Servites d'Aix. — Procédures criminelles prises contre divers particuliers. — Poursuites contre : des Piémontais qui avaient, à Meyronnes, blessé un soldat à coups de couteau et s'étaient évadés en pratiquant une brèche dans le mur de la prison (novembre-décembre 1727). — Mathieu Jacques, avocat, ancien juge de la vallée de Barcelonnette, convaincu de fraticide pour avoir tué de deux coups de couteau son frère Jean-Baptiste, au cours d'une dispute survenue à l'occasion d'un chien (1727-1728). Sentence par contumace condamnant M. Jacques, qui s'était évadé, à faire amende honorable avec, sur la poitrine et dans le dos, des écriteaux portant le mot *Fraticide*, et ensuite à être pendu sur la place du Marché situé sur le gravier de l'Ubaye (20 février 1728). — Panayoty, de la Canée ;



Nicolas Adamy, de Salonique ; Joseph Brasset, de Venise, tous matelots, coupables d'assassinat, guet-apens et vol nocturne commis dans le bois de Conil sur Joseph-Antoine Allègre (1744). — Jugement condamnant Panayoty à l'amende honorable, à la roue et à 100 l. d'amende, après quoi ses membres seront exposés en divers lieux ; Adamy est condamné à assister à l'exécution de Panayoty et 50 l. d'amende, Brasset est acquitté (5 mars 1744). — Étienne Bicheyron et Thérèse Baston, sa femme, accusés d'usure par Ange Chaudoin (12 Janvier 1751). — Pierre Ferrier, négociant à Arles, accusé de se servir de poids courts ; Ferrier répond qu'il n'y avait pas d'étalon à Arles et que ses poids ont été vérifiés sur un étalon envoyé d'Avignon. Il ajoute que les Consuls, lui ont offert de terminer l'affaire en lui rendant ses poids, l'amende et les frais, mais qu'il s'y est refusé parce qu'il veut une déclaration par laquelle le capitaine du guet qui l'avait poursuivi, reconnaisse sa probité (12 juin 1759). — Le s<sup>r</sup> Blanc, ancien greffier de la communauté de Puymichel, qui avait falsifié une délibération du Conseil de ville concernant la réparation d'un chemin (1761).

GG. 331. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1547-1558.** — CLERGÉ. — Servites de *Castellane*. — Élections par le chapitre provincial tenu à Moustiers de M<sup>re</sup> Antoine Robion, prêtre, religieux du tiers-ordre des Servites, comme prieur du couvent de Castellane pour un an seulement (10 mai 1547). — Mémoire relatif à l'interdiction que le R. P. Augustin-Henri de Borbon, prieur du couvent N.-D. de l'Annonciade de Castellane, avait faite à M<sup>re</sup> Vincent Nyel, apothicaire, « d'un des albitres et récteurs de la messe qui se dict et célèbre cottidiennement en lad esglise parochielle Saint-Victour » de faire la quête pour les âmes du Purgatoire, attendu que ce droit appartient aux Servites.

GG. 332. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1540?-1607.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Actes relatifs à leur établissement dans la ville. — Privilèges. — Abandon par Raymonet de Berardis, notaire et tabellion royal de Cucuron, de tous les

droits, qu'il tenait de feu Marc de Castilhon sur les biens affectés par M<sup>re</sup> Marc Cauvin à la fondation du couvent de Cucuron. La date de l'acte a disparu mais doit être de peu postérieure à 1540. — Renouvellement de la fondation de la maison des Servites de Cucuron faite le 16 Avril 1540 par M<sup>re</sup> Mary Cauvin, prêtre du lieu, avec dotation d'une maison sise près de l'Horloge dans le Barrivieux (26 janvier 1555). — Brefs de Paul V accordant des indulgences aux membres des confréries établies chez les Servites (Rome 14 février et 28 juillet 1607 ; Tusculum, 7 juillet 1611).

GG. 333 (Cahier). — Petit in-f° ; 32 feuillets, papier.

**1719-1720.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Délibérations. — F<sup>o</sup> 1 : Procès contre le P. Victor Estelle « au sujet de sa méchante administration du bien du couvent » (14 février 1719). — F<sup>o</sup> 3 v<sup>o</sup> : Prise d'un domestique à gages pour remplacer le frère convers Augustin Granier « cassé de vieillesse » (19 mars 1719). — F<sup>o</sup> 7 v<sup>o</sup> : Vente d'une maison servant de dotation à une fondation faite par François Granier et pour laquelle on ne trouvait pas de locataires sérieux (29 juillet 1719). — F<sup>o</sup> 29 v<sup>o</sup> : Plaintes contre le fermier de la bastide du couvent qui avait commis des vols de bestiaux, etc. au détriment de celui-ci (3 mars 1720). — Prêts faits par les Servites à divers.

GG. 334. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1668-1724.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Personnel. — Diplôme de docteur (en théologie ?) délivré par le Provincial, au P. Mathieu Roche (25 mai 1668). — Rôle alphabétique des prêtres séculiers originaires de Cucuron, vivants ou décédés, que M<sup>re</sup> Marc-Antoine Arnaud l'un d'iceux, a vus dans son temps jusques à présent, 1679, le 8 août, jour du décès de M<sup>re</sup> François Nance. Cette liste est suivie d'une liste de religieux originaires du même lieu parmi lesquels figure « Père Jean Rolland, provincial et grand musicien ». — Lettre de M. Figuières-Vilebois, relative à l'entrée de son neveu au couvent des Servites (6 janvier 1724). — Rôle du personnel de ce couvent (s. d.).

GG. 335. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1685-1712.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Écoles. — Procès contre la communauté pour en obtenir le paiement des appointements dus au R. P. Figuières pour le temps où il avait fait l'école du latin et pour que cette régence, que les consuls avaient donnée à Louis de Lestrac, fût mise à la dispute ainsi que le voulait l'intérêt du public. — Lettres patentes de Louis XIV sur l'instruction publique, créant l'enseignement obligatoire et permettant, dans ce but, aux communes de s'imposer jusqu'à 150 l. par an pour le paiement des maîtres (Versailles, 13 Décembre 1698).

GG. 336. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1643-1652.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Procès entre les Servites et le vicaire de la paroisse qui leur disputait le droit de faire les enterrements et d'ensevelir des morts dans leur église.

GG. 337. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

**1568-1781.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Dons. — Legs et fondations. — Testaments, actes de constitution, procédures, notes concernant les fondations faites au couvent de *Cucuron*, par : M<sup>re</sup> Marc Cauvin (11 septembre 1568). — Honorade Martin veuve Louis Chaix, de Mérindol (11 juillet 1579); Honorade Audoin de Pertuis, veuve de François Ollivier (6 juin 1600); Françoise Dagard, veuve d'Esprit Martin, de la Bastide des Jourdans (2 octobre 1600); Andriève Sève, veuve d'Antoine Rollin (3 juin 1603); Catherine Magnan, veuve de Philippe Natte (16 novembre 1607); Allemand Cauvin, ermite de N. D. de Beauvezer (6 mai 1608); Pons Vinay (23 juillet 1633); Catherine Pellegrin, veuve, mère du frère Alexis Roche (11 octobre 1635); Pierre Brunet, docteur en médecine de Pertuis (6 août 1640); M<sup>re</sup> Jacques Roux, chanoine de la Métropole (1<sup>er</sup> septembre 1647) Pierre Meifre (12 septembre 1649); Claire de Bouliers (8 août 1652); Philippe Guyon, veuve (4 décembre 1656); Madeleine Marin, veuve de Jean Daumas, de Vaugine (17 octobre 1658);

Antoinette Ailhaud, veuve (28 octobre 1666); Catherine de Ravelly (13 août 1668); Françoise de Saint-Jacques, veuve d'André Bonfils, d'Aix (2 janvier 1673); Sauvan Flayol (9 juillet 1673); André de Bouliers (12 décembre 1674); Antoine Pellegrin, ménager (25 février 1678); Jeanne Pellegrin, veuve d'Antoine Aman (18 septembre 1684); Marie de Planis (10 septembre 1719); Jeanne Estienne de Pélissanne (s. d.). — Mémoires sur les fondations du couvent (avril 1781).

GG. 338. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1598-1654.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Fondation, par Elzéar Vinay, de deux messes à perpétuité avec dotation d'une pension annuelle de 20 s. payable par son frère Jean-Guillaume. — Procès contre celui-ci pour en obtenir l'acquiescement de cette pension.

GG. 339. (Liasse.) — 52 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1600-1635.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Legs par Guillaume Figuières d'une part de verger au quartier de Pierrefeu, terroir de *Cucuron*, pour une messe basse à célébrer le mardi de chaque semaine, à perpétuité. — Procès contre François Pasquier, avocat, qui revendiquait la propriété de ce verger en vertu d'une insolutondation, et contre Anne Figuière, sœur et héritière de Guillaume, pour en obtenir soit ce verger soit sa légitime valeur. — Intervention au procès de Claude Léotard, cordonnier de Pertuis.

GG. 340. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1625-1635.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Legs par Louise Bouquet, femme d'Antoine Mathonnet, de 12 l. faisant 4 écus pour un anniversaire à célébrer au jour de sa mort, perpétuellement. — Procès contre les héritiers de L. Bouquet pour en obtenir l'acquiescement du legs.

GG. 341. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1625-1675.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Fondation par M<sup>re</sup> Gaspard de Castilhon, seigneur

de Cucuron, de deux messes perpétuelles à célébrer le mardi et le samedi de chaque semaine, avec une dotation de 15 l. faisant 5 écus par an (10 février 1625). — Procès contre le dit Gaspard de Castilhon, puis ses hoirs, pour en obtenir paiement des arrérages et du capital de cette pension.

GG. 342. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

**1666-1674.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Fondation de Gaspard de Castilhon. — Procès contre M<sup>re</sup> François de Périer, s<sup>r</sup> de Clumanc, conseiller au Parlement, pour en obtenir paiement — sur le prix de la seigneurie de Fox-Amphoux que le dit de Périer avait cédée à de Castilhon contre celle de Cucuron — des sommes dues aux Servites par l'hoirie Gaspard de Castilhon.

GG. 343. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1629.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Legs par M<sup>re</sup> Elzéar Pons, docteur en Sainte Théologie, chanoine et pénitencier de Carpentras, de tous ses biens pour faire le catéchisme au peuple. — Procès contre Pierre Ricard, avocat, et Jean Ricard, chirurgien, qui demandaient la cassation de ce testament comme supposé. — Monitoire fulminé à ce sujet. — Rôle des biens du chanoine Pons.

GG. 344. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1629-1668.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Fondation par noble André Mérindol, de Cadenet d'une chapelle qui devra être construite là où est la sacristie et dans laquelle il devra être enterré, moyennant une somme de 200 l. qu'il paie à cet effet (19 juillet 1629). — Testament commun d'André Mérindol et de sa femme Honorade Thonnelle (28 juin 1633). — Don par A. Mérindol et sa femme d'une chaîne d'argent avec clavier et dépendances, pour en faire un ciboire (11 mai 1638). — Contre-lettre par laquelle Mérindol reconnaît avoir prêté son nom au R. P. Philippe Sollier pour prêter 300 l. à pension perpétuelle à Catherine Sollier, veuve d'Hélias Monestier, de Saignon (11 avril 1654). — Procès intenté par Jacques Ribobourg, époux d'Anne Mérindol, pour obliger les Servites à faire remettre

en état la chapelle de la famille où les P. P. avaient fait faire divers changements, notamment déplacé un retable représentant « La descente du corps de Jésus-Christ embrassé par la glorieuse Vierge Marie » (27 janvier 1668).

GG. 345. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

**1639-1727.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Legs par François Granier, frère convers du couvent, de ses biens. — Papiers de la famille Granier, mariages, partages, etc. — Casarnets et comptes de la communauté de Sannes, dont François Granier avait été trésorier (1697 à 1707-1711).

GG. 346. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1686-1714.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Legs par M<sup>re</sup> Joseph Figuière, prêtre, aumônier de la feuë Reine, et prévôt de la Métropole, de 20 l. pour une messe à dire tous les dimanches, et de 3 600 l. dont les arrérages devront être distribués aux pauvres par le recteur des Servites et les consuls de Cucuron — Testament de M<sup>re</sup> Figuière (5 septembre 1686).

GG. 347. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 69 pièces, papier ; 3 sceaux pendants ; 5 sceaux plaqués.

**1576-1741.** CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Biens immeubles. — Acquisition faite de Catherine Jacquier, veuve d'Hugues Brun, d'une salle *sive* fugaigne voûtée, au quartier du Caire, attenante au vieux rempart, pour le prix de 59 écus sols à 3 l. t. pièce (20 mars 1597). — Vente à Thomas Fournier, marchand de Cucuron, établi à Marseille, d'un verger d'oliviers au prix de 156 l. 15 s. 4 d. (23 septembre 1606). — Achat d'une cave dans les murs de la ville, fait de Michel Chrestian moyennant 61 l. 10 s. (7 septembre 1611). — Cession par M<sup>re</sup> Pierre Achard, aumônier de la reine Marguerite, d'une étable à la rue du Couvent, en échange de celle que les P. P. venaient d'acquérir de Michel Chrestian (7 septembre 1611). — Acquisition d'une partie de maison sise rue de la Mer, faite de Laurent Roux, cordonnier, mari de Louise Bernard, moyennant 30 écus (17 novembre 1621). — Acquisition d'une maison faite de Jean Gautier au prix

de 266 écus (9 mars 1624). — Prix fait de la chapelle fondée par M. Mérindol, donné aux frères Marc et Esprit Morel, et à Jean Figuière, maîtres-maçons (10 août 1629). — Acquisition d'un jardin au quartier de l'Annonciade, faite de Benoit Terice, au prix de 96 l. (20 février 1632). — Acquisition d'une terre au quartier de S<sup>t</sup>-Vincent, faite de Jean Martin, ménager, moyennant 99 l. (21 décembre 1639). — Vente à François Margailan d'un verger au quartier de S<sup>t</sup>-Siris au prix de 75 l. (4 décembre 1645). — Acquisition d'une terre au quartier de la Taulière, faite d'Honoré Mérindol, écuyer, au prix de 90 l. (24 octobre 1652). — Vente à Jean-Antoine Briand, ménager, d'une terre au chemin d'Apt moyennant 210 l. (12 janvier 1668). — Vente à Esprit Ollivier, hôtelier, à Saignon, d'un pré et d'une terre au dit lieu, quartier Aigue-Frèje, au prix de 450 l. monnaie courante, faisant 150 écus (8 septembre 1686) et d'une vigne au quartier du Brusca, pour 150 l. (18 février 1689). — Acquisition d'un verger au quartier de Luquet, pour le prix de 600 l. (12 octobre 1643). — Acquisition d'une vigne au quartier du Collet de Ribe, faite de Jean Durand au prix de 570 l. (1<sup>er</sup> février 1680). — Prix-fait du mur de clôture de la terre du prévôt Figuière au quartier de Gabarn (7 octobre 1682). — Vente d'un verger au quartier de Dégouteau faite à Jean-Marc Cezary, berger, moyennant 150 l. (7 avril 1683). — Désemparation d'une terre au quartier de Caramine faite par Jean Jean, père de Viens, habitant Cucuron, en paiement de 94 l. 18 s. d'arrérages de pension qu'il devait au couvent (20 juillet 1684). — Vente à Cérés Maret et Anne Limays, fils et mère, d'une cave et passage acquis le même jour de Philippe Émeric, pour le prix de 48 l. (10 octobre 1684). — Vente d'une terre et vigne au quartier de la Vaucède, faite à Louis Rolland, ménager, moyennant 78 l. 15 s. (29 novembre 1684). — Vente d'une vigne à la Palunaque faite à Antoine Fourès, tanneur, moyennant 75 l. (10 décembre 1686). — Acquisition d'une partie de maison à la rue Dessus la Fontaine, faite de Catherine Bonnet, veuve de Raphaël Roux, marchand, de Marseille, moyennant 360 l. (2 mai 1712). — Cession à Jacques Bruny, docteur en médecine, d'une terre acquise d'Antoine Jacquier en échange d'une autre terre au quartier du Bordel (18 décembre 1687). — Acquisition d'une terre au quartier de S<sup>t</sup>-Vincent, faite de Gaspard Massel, moyennant 2 écus (11 février 1688). — Vente à Honoré Figuière, travailleur, de deux vergers au prix de 200 l. (16 avril

1689). — Cession par Anne Estelle d'un verger dont elle ne pouvait rembourser le prix au P. Estelle, son frère, qui le lui avait avancé (16 avril 1689). — Vente à Jeanne Arnaud, veuve de Bernard Isoard, d'une terre au quartier de Pourrières, moyennant 165 l. (25 octobre 1689). — Acquisition d'une terre et vigne, faite d'Henri Gonet au prix de 60 l. (23 mars 1692). — Cession à François Michel, bourgeois, d'une terre au quartier des Vaulx, en échange d'un verger au quartier de l'Annonciade (16 décembre 1699). — Vente à Jean Roche, travailleur, d'une terre et vigne à la Barrière pour le prix de 260 l. (9 janvier 1710). — Retrocession de cette terre faite par Jeanne Roche, fille de Jean qui n'avait pu en payer le prix et échange fait aussitôt de cette terre par le couvent, contre une autre au quartier de S<sup>t</sup>-Vincent, autrement de l'Annonciade, appartenant à Jacques Boyer, ménager (2 août 1723). — Vente à Joseph Estelle, marchand, d'une terre et vigne au quartier de Galon pour le prix de 485 l. (7 octobre 1726). — Autorisation donnée par l'intendant Cardin Lebrét aux Servites de Cucuron de faire planter en vignes environ 25 éminées 5 panaux de terrain (1<sup>er</sup> octobre 1732). — Convention passée par Antoine Taxis pour la fourniture au couvent de 100 cannes de tuyaux dits « fleitons » au prix de 55 l. (11 septembre 1741).

GG. 348. (Liasse.) — 33 pièces, papier ; 3 sceaux, plaqués.

**1544.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Biens immeubles. — Procès contre : M<sup>re</sup> Mary Cauvin, prêtre, qui réclamait la moitié des fruits des terres de la fondation du couvent, qu'il s'était réservée alors que les Servites avaient tout pris (1544-1545). — Les hoirs de Mathieu Émeric sur la maison de qui tombait l'eau d'une gorgue faite au couvent (1604-1605). — Michel Jausseran, emphytéote d'un affar au quartier du Vabre, qui en vendait les arbres (1607). — Louis Ginoyer, tuteur des enfants de Noël Gautier, pour la possession d'une cave que Michel Gautier avait donnée au couvent pour la dot de son fils André, novice (1614-1616). — Les hoirs de Jean Bouquet, dit Blanquette, pour l'exercice du droit de réméré que celui-ci s'était réservé en vendant aux Servites une terre au quartier de La Vau (1648-1675). — Césaire Boyer, pour l'empêcher d'exhausser un mur de façon à ôter la vue du jardin que le couvent

avait acquis du prieur de la Fare (1676). — Joseph Estienne, tanneur de Marseille, pour la possession d'une propriété acquise irrégulièrement par le couvent dans la discussion des biens de François Théus (1689). — Jean Carbonnel, travailleur, pour l'obliger à faire mettre sous forme d'acte public la vente verbale que le couvent lui avait faite d'une terre et à en payer le prix soit 280 l. (1724-1727).

GG. 349. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1594-1644.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Biens immeubles. — Procès contre Benoit Théus pour faire casser la vente faite irrégulièrement par le P. Rolland, à Jean Théus, son père, d'une bastide au quartier de l'Annonciade. — Titres des créances que Jean Théus avait données en paiement.

GG. 350. (Liasse.) — 29 pièces, papier; 5 sceaux plaqués.

**1547-1656.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Biens immeubles. — Procès contre Simon de Bouliers, écuyer, et François Figuière, maître-chapelier, pour les limites des parties d'un tènement au quartier de l'Uchène que les frères Peire leur avaient vendues ainsi qu'aux Servites. — Lettres de légitimation accordées par Henri II à André, Bernard, Honoré, Catherine et Louise de Bouliers, enfants de Georges, prieur de Vaugine, alors prêtre séculier, et de Jeanne Taupin, du dit lieu (Fontainebleau, novembre 1547). — Généalogie de cette famille dont le chef, Georges, était lui-même bâtard d'Antoine-René de Bouliers, vicomte de Reillane.

GG. 351. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

**1679-1695.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Biens immeubles. — Procès contre Anne Théus, veuve de François Jacquier, qui réclamait comme faisant partie de sa dot, deux propriétés que son mari avait cédées aux Servites, par voie d'échange. — Intervention des créanciers de Jacquier.

GG. 352. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1698-1720.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Biens immeubles. — Procès contre André Brémond, ancien méger de la bastide du couvent, qui avait profité de l'autorisation qu'on lui avait donnée d'y rester bien que son bail fût fini, pour vendre à son profit partie des bestiaux de la ferme.

GG. 353. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

**1742-1745.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Biens immeubles. — Procès contre noble Charles d'Avon, ancien officier dans les troupes espagnoles, qui appelait en garantie le frère Joseph Allier, chargé de garder le couvent après sa fermeture, parce que ses co-propriétaires dans une maison dont il avait acquis une partie, l'empêchaient d'y faire des travaux qu'il n'avait pas le droit d'y exécuter.

GG. 354. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1703-1776.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Biens immeubles. — Procès entre le Collège de Bourbon, d'Aix, mis aux droits des Servites, et Marc Tauphier, ménager de Cucuron, pour la propriété d'une terre que lui avait vendue le P. Estelle, dont le couvent était légataire, et qu'Augustin Cazal revendiquait comme faisant partie de la dot de sa mère.

GG. 355. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 108 pièces, papier; 1 sceau pendant; 4 sceaux plaqués; 1 fragment de sceau.

**1566-1734.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Titres, procédures, correspondances concernant des créances de natures diverses possédées par le couvent sur : Bernard et Giraud de la Roque, frères, pour arrérages de censive (1566). — Constant Boyer pour 6 fl. du loyer d'une maison (5 mai 1597). — Jean-François Bouffard, 82 l. 5. s. montant d'un mandat émanant des consuls de Cucuron (1610-1616). — Anne Nance, 300 l. avancées par le P. Estelle contre censives de pensions

valant 360 l. (1713-1714). — François Pasquier, avocat, co-créancier de feu Antoine Ginoyer (1606-1619). — Cession par noble Hugues Jordan, d'une créance de 17 écus sur Antoine Rey, maître-serrurier, et d'une de 18 l. sur François Chaix, pour paiement du prix de deux caves (1<sup>er</sup> juin 1622). — Constitution par Anne Juge, veuve de Sébastien Delestic et Jean Fourès, d'une pension perpétuelle de 3 l. 9 s. (27 avril 1626). — Cession par André Fosse, écuyer de Valensolle, mari de Melchionne d'Oraison, d'une créance de 60 l. sur les consuls de Cucuron (28 mai 1632). — Constitution par ces derniers d'une pension annuelle de 18 l. 15 s. moyennant 300 l. (31 janvier 1637). — Cession par le couvent Notre-Dame-de-Lorette, de Marseille, aux Servites de Cucuron, d'une créance de 100 l. et des intérêts échus sur les hoirs de Germain Monier (1637-1663). — Constitution par Michel David, ménager, d'une pension de 10 l. moyennant 160 l. (27 juin 1638). — Constitution par la communauté de Cucuron d'une pension annuelle de 18 l. 15 s. en faveur de M<sup>re</sup> Michel Orcin, qui immédiatement la cède aux Servites à condition que, tant que M<sup>re</sup> Orcin vivra, ils diront chaque samedi une messe basse et que celle-ci sera ensuite reportée au jour anniversaire de la mort du fondateur (10 août 1638). — Obligation pour Benoit Rey de payer aux Servites 60 l. en diminution du prix d'une maison que lui vendait son père (24 février 1639). — Constitution d'une pension annuelle de 12 l. 10 s. par Jean Dinat, ménager, et Michel Dinat, son fils, moyennant 200 l. (12 octobre 1643). — Cession par Joseph et Louis Huguet d'une créance de 150 l. et des arrérages sur Anne Juge (16 décembre 1643). — Cession par Lucrèce Raynaud, femme séparée en biens de Jean-Antoine Aymar, de 600 l. sur la communauté de Pertuis, en reconnaissance des soins que son fils Charles recevait des Servites chez qui il était novice (17 mars 1644). — Cession par Louis Sollier, bourgeois, d'une pension annuelle de 6 l. 15 s. payable par Toussaint Bouquet pour un capital de 45 écus (1647-1661). — Billet de 68 l. souscrit par François Laurens (7 janvier 1651). — Constitution par Esprite Gautier, veuve de François Delestrac, d'une pension annuelle de 37 l. 10 s. moyennant 600 l. (23 décembre 1652). — Constitution par Jacques Pellenc, maître-tanneur, d'une pension de 6 l. 5 s. moyennant 100 l. (28 octobre 1656). — Constitution par M. Jean-Pierre de Castilhon, écuyer, d'une pension de 3 l. moyennant 48 l.

(21 octobre 1659). — Lettres générales de contrainte contre les débiteurs du couvent (31 janvier 1660). — Gagerie faite à Jean David pour une somme de 46 l. 10 s. (19 septembre 1661). — Cession par Georges Monestier, prêtre, et Pierre Monestier, ménager, frères, de Saignon, d'une créance de 252 l. sur Thomas Mézard, chapelier (6 février 1662). — Constitution d'une pension de 6 l. 5 s. par Jacques Girard, moyennant 100 l. (17 novembre 1663). — Constitution par Noël Paris, marchand, d'une pension de 10 l. moyennant 160 l. (19 mai 1665). — Constitution par Jeanne Vial, veuve d'Étienne Auzet, et Jean Auzet, son fils, d'une pension de 3 l. 15 s. moyennant 60 l. (1666-1722). — Gagerie de Peiron Peisson pour 54 s. (23 septembre 1666). — Condamnation d'Antoine Daumas à payer 3 l. 12 s. pour arrérages de pension (30 avril 1668). — Séquestration des fruits d'Antoine Raynaud pour une créance indéterminée (30 janvier 1670). — Cession par Barthélemy Adaoust, secrétaire du Roi en la chancellerie de Provence, mari de Delphine Fournier, d'une créance dotale de celle-ci, de 400 l., sur Pierre et Jean Durand, père et fils (1671-1677). — Réclamation à Jacques Ribe, de 38 l. 9 s. 6 d. d'arrérages de pension (13 juillet 1672). — Condamnation des frères Jean et Pierre Lijoux à payer 21 l. 12 s. (19 janvier 1673). — Cession par Claude Escoffier, chirurgien, de Grambois, d'une créance de 39 l. sur Antoine Pellegrin (1672-1674). — Commandements faits à : Antoine Chrestian de payer 6 l. pour arrérages de pension (17 août 1675); Michel Laurent, pour 25 l. (17 août 1675); François David, pour 18 l. (22 août 1675); Antoine Billot, pour 6 l. 15 s. (3 septembre 1675); Eusèbe Rigaud, pour 15 l. 5 s. (3 septembre 1675); Jean Cazal, pour 690 l. (3 Janvier 1676). — Réclamation à Philippe Émeric de 20 l. principal provenant de la fondation faite par Catherine Rousse (1679-1684). — Gagerie contre les hoirs d'Antoine Figuière pour une somme indéterminée (6 mai 1679). — Constitution par Mathieu Blanc, d'une pension de 24 s. moyennant 30 l. 10 s. (21 juillet 1680). — Cession par François Ginoyer, lieutenant de juge, d'une créance de 200 l. sur Ambroise Bergier (4 juillet 1684). — Constitution par François Devoux d'une pension de 3 l. moyennant 60 l. (16 septembre 1684-1715). — Poursuites contre François Tissot pour en obtenir 12 émines d'annone qu'il devait délivrer après la récolte (14 novembre 1684). — Constitution par Catherine Delestrac, veuve de

François Joannis, d'une pension de 10 l. moyennant 200 l. (7 février 1685). — Constitution par Esprit Estelle, bourgeois, d'une pension de 15 l. moyennant 300 l. (5 mars 1689). — Cession par Anne Estelle d'un capital de 315 l. sur Joseph de Bouliers, bourgeois, et Désiré Silvy, maçon (29 août 1691). — Obligation de 400 l. souscrite au profit du couvent par Laugier Pouille (28 septembre 1695). — Réclamation aux hoirs de Barthélemy Gal, de 16 l. 12 s. d'arrérages de pension (1697-1702). — Gagerie contre Gilles Fenouil, de Saignon, pour quatre charges d'annone (1693-1701). — Commandement à la veuve Darmandy de payer 9 l. 10 s. pour arrérages de pension (16 octobre 1702). — Gagerie contre les hoirs de Joseph Jordany pour 57 l. d'arrérages de pension (17 septembre 1704). — Déclaration du Prieur et de l'Économe que la cession qu'ils ont faite à Joseph Brun de 460 l. sur Gaspard Ginoyer est fictive (6 juin 1708). — Commandement aux hoirs de Jacques Pellegrin de payer 16 s. 6 d. de pension échue (27 août 1710 ?). — Gagerie contre Jean Rocamus, apothicaire, pour 28 l. d'arrérages de pension (30 octobre 1713). — Prêt de 300 l. fait aux frères Arnaud (9 août 1714). — Gagerie contre Joseph Hugolin, marchand, pour 24 l. d'arrérages de pension (11 mai 1716). — Commandements : aux hoirs de Pierre Roche de payer 14 l. d'arrérages de pension (22 juin 1722) ; aux hoirs d'Antoine Reybaud, d'Apt, de payer 2 l. 8 s. pour même cause (17 juin 1723) ; aux hoirs de Sébastien Moutonnet de payer 8 l. pour arrérages de pension et loyer d'une écurie (14 septembre 1723). — Lettres du s<sup>r</sup> Favet au sujet de son retard à payer une pension au couvent (1724). — Obligation de 165 l. souscrite par Mathieu Brémont, de Vaugine (6 mars 1726). — Gagerie contre Joseph Jaumard pour 13 l. d'arrérages de pension (18 juillet 1727). — Réclamation à Louis Cazal, époux de Thérèse Viguier, de 54 l. d'arrérages de pension (10 février 1730). — Obligation de 400 l. souscrite par Lucrece Cheyrac, femme de Jean Morety (31 novembre 1734). — État des pensions dues au couvent par des insolubles ou par des gens à qui il faut intenter des procès (s. d.).

GG. 336. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1563-1597.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre les hoirs d'Hugues Brun

pour en obtenir paiement de 13 fl. d'arrérages de pension.

GG. 357. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1568-1600.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre les frères Jean et Marc de Bérard pour en obtenir paiement de 550 écus, prix d'une bastide et tènement au quartier du Bordel, que le couvent leur avait vendus pour n'avoir pas à en payer les tailles qui, d'ordinaire, étaient à Cucuron « grandes et excessives, par l'injure du temps passé ».

GG. 358. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 3 imprimés.

**1598-1651.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre la communauté de Cucuron pour en obtenir paiement d'arrérages de pension qu'elle devait aux Servites, et l'obliger à conserver le capital pour assurer ce paiement. — Arrêt du Conseil privé autorisant les maisons religieuses de Provence à se faire payer les arrérages à elle dus (13 avril 1638). — Arrêt du Conseil d'État dispensant les religieux d'accepter des fonds de terre, en paiement des communautés (16 mai 1640, 10 août 1641).

GG. 359. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1603-1606.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre François Roque, pour en obtenir paiement de 35 écus et demi dus par l'hôpital de Cucuron, dont il était le trésorier.

GG. 360. (Liasse.) — 25 pièces, papier ; 6 sceaux plaqués.

**1608-1675.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre Angelin Nance, puis ses hoirs, pour en obtenir paiement des arrérages de diverses pensions qu'ils devaient au couvent.

GG. 361. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1621-1681.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. —

Créances. — Procès contre Noël Paris, caution d'Antoine Bellet, son gendre, pour le paiement de trois années d'arrérages d'une pension cédée au couvent par Pierre Redortier-Magnan, de Lauris.

GG. 362. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1626-1673.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre les hoirs d'Hugues Giraud, tailleur, pour en obtenir paiement des intérêts d'un prêt de 150 l.

GG. 363. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1629-1670.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre les hoirs de Pierre Savournin pour en obtenir paiement des arrérages d'une pension de 18 l. 15 s. constituée par le dit Savournin au profit du couvent.

GG. 364. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 2 sceaux plaqués.

**1637-1701.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès entre Jean Mille, juge royal de Saignon, et Catherine Jaume, femme de Jean Bot-Charpin, écuyer, qui lui devait quatre charges 1/2 de blé et 18 l. 4. sous d'argent (1637-1694). — Procès entre les Servites et François Charpin au sujet du non paiement d'une créance de 23 écus plus 17 l. 10 s. d'intérêts qu'il leur avait cédés sur Esprit Gondon (1701).

GG. 365. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1640-1728.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre les hoirs de Pierre et Honoré Jausseran, tenancier d'un affar au quartier de Vabre, pour les obliger à passer nouvelle reconnaissance et à payer les arrérages de censive dus depuis 29 ans.

GG. 366. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1643-1714.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre les hoirs de Barthélemy

et Jean Guiran, père et fils, de Cadenet, pour en obtenir paiement des arrérages d'une somme de 90 l. que le couvent leur avait prêtée sur le legs d'André Mérindol.

GG. 367. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

**1652-1675.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre Polite Gouiran pour en obtenir paiement d'une créance de 69 l. qu'Antoine Constans, marchand, de Pertuis, avait cédée au couvent. — Action en garantie intentée aux hoirs Constans.

GG. 368. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1656-1690.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre les hoirs d'Antoine Silvy, bourgeois, pour en obtenir paiement des arrérages d'une pension qu'il avait léguée au couvent. — Testament d'Antoine Silvy (14 juillet 1656).

GG. 369. (Liasse.) — 102 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1657-1701.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre Jean Méritan et François Eyriès, maréchal à forge, de Saignon, pour en obtenir paiement des arrérages d'un capital de 300 l. productif d'une pension annuelle de 18 l. 15 s.

GG. 370. (Liasse.) — 28 pièces, papier; 6 sceaux plaqués.

**1660-1705.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre Guillaume Eyriès, menuisier, de Saignon, pour en obtenir paiement de 28 l. 2 s. 6 d. d'arrérages d'un capital de 150 l. que le couvent lui avait prêté. — Procès contre Marcian Barret, acquéreur d'une maison de Guillaume Eyriès sur laquelle le couvent s'était colloqué, qui n'avait pu en prendre possession, Jean Eyriès et sa famille n'ayant jamais voulu en sortir.

GG. 371. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1660-1724.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. —



Créances. — Procès contre Catherine Coste, veuve et héritière bénéficiaire de Michel Bertrand, chapelier d'Apt, pour en obtenir paiement des arrérages d'une pension annuelle de 12 l. 10 s.

GG. 372. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

**1665-1720.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre Joseph Ollivier à qui le couvent réclamait les arrérages d'une pension de 9 l. 7 s. 6 d. par an constituée par Hugues Ollivier, père du défendeur ; celui-ci prétendait avoir payé régulièrement cette pension à un nommé Jean-Baptiste Mouret qui se donnait comme agent des Servites, sans titre au dire de ceux-ci.

GG. 373. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1667-1678.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre les hoirs de Raymond Trouin pour en obtenir le paiement de 54 l. en capital et 19 l. d'intérêts cédés, sur le dit Trouin, aux Servites, par Gaspard Morety, notaire.

GG. 374. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1674-1678.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre Jacques Estelle, tanneur, pour en obtenir paiement des intérêts au denier 20 de 300 l., prix de diverses propriétés que les Servites lui avaient vendues.

GG. 375. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1677-1703.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre les hoirs de Marguerite Lambert, femme de Dominique Bouquet, cordonnier, pour en obtenir paiement du capital et des intérêts de 200 l. cédées au couvent par Bouquet.

GG. 376. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1678-1717.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre le curateur de l'hoirie vacante de Charles Estelle, maître-tanneur, pour en

obtenir paiement d'un capital de 72 l. qu'il tenait du couvent moyennant une pension de 4 l. 10 s.

GG. 377. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1682-1709.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre Jeanne Arnaud, veuve de Bernard Isoard, pour en obtenir paiement de 37 l. 1 s. d'arrérages de pension.

GG. 378. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

**1684-1716.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre Jean-Pierre Hugolin pour en obtenir paiement de 50 l. d'arrérages de pension.

GG. 379. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1689-1745.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre les hoirs de Jean-André Rossignolly, apothicaire de Cadenet, pour en obtenir paiement de 22 l. 10 s. d'arrérages de pension.

GG. 380. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1697-1710.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre André Anezin et François Michel, marchands, pour en obtenir le paiement de divers prêts que le couvent leur avait faits, et en acquittement duquel ils lui avaient cédé sur André Marras une créance que celui-ci soutenait avoir payée.

GG. 381. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1702-1730.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre les tiers possesseurs des biens de Claude et Marie Roux, frère et sœur, à l'effet d'interrompre la prescription des hypothèques garantissant les créances des Servites.

GG. 382. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1706-1731.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. —

Créances. — Procès contre Jean Joannis, marchand de Lourmarin, pour en obtenir paiement de 840 l. provenant de prêt et de fournitures à lui faits par les Servites.

GG. 383. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

**1720-1723.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Créances. — Procès contre Jean-Joseph Icard, potier, qui pour se débarrasser de billets de banque qu'il avait en mains voulait obliger le couvent à accepter le paiement d'un legs que lui avait fait Anne Estelle, bien que le P. Victor Estelle en eût l'usufruit. Le couvent s'y refusait en objectant qu'il ne lui était rien dû jusqu'à la mort du P. Estelle.

GG. 384. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

**1664-1739** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Dettes et emprunts du couvent envers : Louis Sollier, bourgeois, de 500 l. (29 mars 1664); Pierre Sollier, marchand, de 300 l. (1679-1693); Jean Théus, sergent royal, de 150 l. prix d'une terre par lui vendue au couvent, qui devra verser cette somme au s<sup>r</sup> Serraire-Perrin pour acquérir au profit de Théus, des provisions d'huissier en la généralité de la Monnaie (1683-1695); Antoine de Rascas, écuyer, d'Aix, pour 517 l. 16 s. 3 d. (1720-1727); l'Œuvre des pauvres prisonniers, d'Aix, de 300 l. (6 novembre 1739).

GG. 385. (Cahier.) — Petit in-f°; 20 feuillets, papier (incomplet de la fin).

**1631-1632.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Comptabilité. — Livre de comptes de l'Économe.

GG. 386. (Registre.) — In-f°; 40 feuillets, papier (incomplet de la fin).

**1637-1643.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Comptabilité. — Livre de comptes de l'Économe. — F° 30 : Payé 175 fl. pour la dorure du grand autel et 20 fl. pour avoir fait faire deux anges au-dessus (mars 1641). — Ce registre, commencé des deux côtés, contient les recettes au commencement et les dépenses à la fin.

GG. 387. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

**1597-1746.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Comptabilité. — Pièces comptables diverses. — Tarif des espèces pour les diminutions du 1<sup>er</sup>-16 juillet et 1<sup>er</sup> août 1720. — Rôle de son « disproprie » remis par le frère Antoine au R. P. Calamara, prieur, qui promet de le lui rendre s'il revient en santé (17 juin 1742).

GG. 388. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 283 pièces, papier; 8 imprimés; 1 sceau plaqué.

**1574-1775.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Impositions. — Dénombrements, déclarations pour la répartition des décimes, demandes en décharge, etc. — Procès contre les fermiers des droits d'amortissement et nouvel acquêt. — Don gratuit, insinuation, francs-fiefs, tailles communales.

GG. 389. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1678-1730.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Requête à la communauté de Cucuron pour faire réparer le chemin de S<sup>r</sup> Sérís (17 janvier 1678). — Déclaration du syndic et du directeur de l'hôpital de Cucuron, promettant à Jean-Esprit Adrian qu'ils ne lui feront faire aucune saisie de fruits au cours de l'année (2 juillet 1730). — Inventaire des archives du couvent (s. d.). — État des cens et rentes des maisons, caves, écuries et tonneaux du couvent. — Traduction de la sentence rendue par Pilate contre Jésus-Christ, l'an 17 de Tibère. — Résumé de la vie du bienheureux Pelegrin Laziosi, traduite de l'italien par les soins du vénérable P. Cosme Graneti, servite. — Notes sur les raisons qui peuvent excuser une femme entrant dans un couvent de religieux.

GG. 390. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 26 pièces, papier. 1 sceau pendant.

**1714-1715.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Procès contre les Consuls pour les obliger à faire homologuer par la Cour des Comptes, le bail de

la boucherie qu'ils avaient passé pour un an à Honoré Jacques, attendu que celui ci profitait du manque de cette formalité pour commettre toutes sortes d'abus.

GG. 391. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 imprimé.

**1684-1710.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Confréries. — *Notre-Dame des Sept Douleurs*. « Sept actes de dévotion à Notre-Dame des Sept Douleurs » dont la confrérie est érigée dans les églises des F F. Servites (s. d.). — Prix-fait de l'autel de Notre-Dame des Sept Douleurs donné à Joseph Auphan, d'Apt, pour le prix de 150 l. (8 novembre 1684). — *Pénitents Blancs*. — Réclamation à cette confrérie de la rétribution qu'ils devaient aux Servites pour avoir fait le service de leur chapelle (1710).

GG. 392. (Liasse.) — 135 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1632-1730.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Papiers personnels du P. Victor Estelle. — Autorisation au P. Estelle d'aller à Paris pour affaires personnelles donnée par le Provincial (4 septembre 1676). — Protestation du P. Figuière contre la mauvaise administration faite des biens du couvent par le P. Estelle (28 février 1716). — États de son disproprie en 1713 et 1723. — Rôle de ce qu'il avait apporté au couvent (s. d.). — Papiers de la famille Estelle : testaments, contrats de mariages, procédures, pièces de comptabilité.

GG. 393. (Liasse.) — 17 pièces papier ; 3 sceaux plaqués.

**1580-1759.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Pièces relatives à des particuliers. — Procès entre Honorade Lantelme, veuve de Laugier Pellegrin, et Esprit Brun, créancier de celui-ci, au sujet d'une collocation faite sur ses biens par Honorade Lantelme pour récupérer sa dot (20 juin 1580). — Location par M<sup>r</sup> Raymond Natte, vicaire de Cucuron, à Laurent et Honoré Granon, père et fils, de Reillane, de la bastide, terre, pré, jardins et vignes appelés de Natte, sis à Reillane, quartier de la Riailhe (18 août 1603). — Testament de Mathieu Bouyer, ménager, de Cucuron (29 avril

1654). — Vente par Guillaume Gal, cordonnier, à Jean Jean, travailleur, de Viens, d'une terre et oliviers à Cucuron, quartier de Caramone, au prix de 165 l. (19 octobre 1664). — Cession par Honoré de Bérard, apothicaire, de Cucuron, à François et Pierre Ollivier, bourgeois, d'une créance de 200 l. sur Étienne Béraud, marchand, de Cadenet (14 mars 1666). — Vente par Sébastien Brun, tisseur à toile, à Lazarin Armand, ménager, d'une cave, relarguier et bâtiment, aux Vaureilles, pour le prix de 270 l. (6 mars 1667). — Cession par Antoine Rigoulet, d'Apt, à Jacques Cauvin, marchand, de Cucuron, d'une créance de 255 l. sur cette dernière communauté (4 octobre 1686). — Appel à l'archevêque métropolitain, par M<sup>rs</sup> Antoine Alongo et Jean Blanc, prêtres, du refus que faisait l'évêque de Fréjus de leur continuer l'autorisation d'aider le vicaire de Fayence dans ses fonctions sacerdotales (30 avril 1688). — Poursuites contre François Bonaud, chirurgien, d'Apt, qui avait sommé par huissier le curé de venir confesser et absoudre son oncle M<sup>r</sup> Joseph Perrin, bénéficiaire de la cathédrale d'Apt, ce que le curé avait dû refuser parce que le moribond avait refusé de pardonner à certaines personnes dont il avait à se plaindre (7 février-30 mars 1759).

GG. 394. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1753.** — CLERGÉ. — Servites de *Cucuron*. — Suppression du couvent. — Procès verbaux d'adjudication du couvent, de l'église et des ornements sacerdotaux des Servites, rapportée par Joseph Estelle, bourgeois, au prix de 900 l. (26-27 avril 1753).

GG. 395. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1516.** — CLERGÉ. — Servites de *Fréjus*. — Ordonnance de Jean Ferrier, archevêque d'Arles, rendue à la demande de P. Jean-Louis de Raconigi, pour mettre le couvent que les Servites venaient de créer à Fréjus à l'abri des persécutions auxquelles il était en butte de la part des habitants (17 octobre 1516).

GG. 396. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

**1558-1713.** — CLERGÉ. — Servites de *La Ciotat*. — Inventaire en provençal du mobilier de Font-Sainte (XVI<sup>e</sup> siècle). — Vente par M<sup>re</sup> Péryer, prêtre, aux religieux de Font-Sainte, de Ceyreste, d'une maison à La Ciotat, quartier de la Tasse, au prix de 300 fl. monnaie de Provence valant chacun 12 s. tournois (17 novembre 1558). — Indication par le P. Charles Roux, prieur des Servites de Marseille, à la maison de Font-Sainte, de diverses créances d'une valeur totale de 383 l. que celle-ci devra toucher à la mort du dit P. Roux, en vertu d'une sentence du chapitre provincial (26 avril 1656). — Procuration donnée par le couvent au P. Bruno Abeille, économe, pour aller, emprunter à Aix 1.200 l. au denier 20 afin d'acquérir une propriété touchant l'établissement (5 novembre 1678). — Requête des filles de Louis Guillaume, de Ceyreste, pour être admises à n'accepter l'héritage de celui-ci que sous bénéfice d'inventaire (15 octobre 1691). — Contre-lettre attestant le caractère fictif de la location faite par le couvent de sa terre de Font-Sainte à Jacques Marin, pour 4 ans (21 juillet 1708). — Situation financière du couvent en 1713.

GG. 397. (Liasse.) — 16 pièces papier ; 1 sceau plaqué.

**1607-1670.** — CLERGÉ. — Servites de *Lorgues*. — Actes relatifs à leur établissement dans la ville. — Autorisation donnée par le Conseil de Ville au P. Philippe Impéaire et au frère Louis Brignol de créer une maison de Servites dans l'ancienne chapelle de Saint-Ferréol, sous réserve de l'approbation de l'Évêque (11 novembre 1607). — Acte intervenu entre les Consuls et le Provincial et servant de titre à la fondation du couvent (17 décembre 1607). — Ordonnance de M<sup>se</sup> Pierre de Camelin, évêque de Fréjus, autorisant les religieux à transférer leur couvent dans l'ancienne église de Notre-Dame de Pitié où les Pénitents Blancs font actuellement leurs exercices (8 juillet 1641). — Acte passé en vue de ce transfert (10 juillet 1641). — Transaction avec le Chapitre à propos de ses droits et de ceux des religieux pour les sépultures, les processions, etc. (août 1641). — Délibération du Conseil invitant les PP.

à continuer à dire la messe à l'église S<sup>t</sup>-Ferréol (22 juin 1642). — Don d'eau d'arrosage au jardin des Servites (31 août 1653). — Procès contre M<sup>re</sup> Louis Isoard, prêtre, qui s'était fait mettre par les Consuls en possession de la chapelle de S<sup>t</sup>-Ferréol, sous prétexte qu'elle était abandonnée depuis le transfert des Servites à Notre-Dame de Pitié (1608-1670).

GG. 398. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 41 pièces, papier.

**1644-1753.** — CLERGÉ. — Servites de *Lorgues*. — Comptabilité et imposition. — Déclarations pour la répartition des décimes, demandes en dégrèvement des droits d'amortissement et de franc-fief. — Pièces comptables diverses. — Payé 12 l. au D<sup>r</sup> Latour pour les soins donnés aux malades de la maison, à raison de 6 l. par an (28 mai 1719).

GG. 399. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1742-1751.** — CLERGÉ. — Servites de *Lorgues*. — Suppression du couvent faite en vertu d'une sentence des commissaires en date du 28 mai 1742. — Liquidation de la situation financière. — Difficultés à propos de fondations faites au couvent et dont le service ne pouvant plus être fait, les ayants droit réclament le capital. — Vente aux enchères du couvent et de ses dépendances faite à Jacques Arnaud, maître-bastier, et Jean-Baptiste Roux, tanneur, pour le prix de 3.200 l. (7 septembre 1751).

GG. 400. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier ; 2 sceaux pendants ; 3 sceaux plaqués.

**1607-1750.** — CLERGÉ. — Servites de *Lorgues*. — Suppression du couvent. — Procès contre les Consuls qui s'opposaient, aussi bien que les marguilliers du Scapulaire, à la suppression de celui-ci. — Refus des religieux de laisser entrer le Juge royal pour mettre sous scellés les vases et effets appartenant à la confrérie du Scapulaire établie dans leur église (13 juillet 1742). — Partage entre les couvents d'Aix et de Marseille des sommes provenant des couvents supprimés (23 avril 1744).

GG. 401. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1604-1752.** — CLERGÉ. — Servites de *Marseille*. — Caution donnée par Guillaume Dallest, de Cassis, pour les hoirs de Louis Bonnet, dudit lieu, débiteurs envers le couvent de N.-D. de Lorette, de Marseille, d'une somme indéterminée (28 octobre 1604). — Relevé fait à la requête de frère Jean-Louis Anthoine, par le greffier de la communauté de Solliès, des propriétaires possédant actuellement les biens de Jacques Laure (7 juin 1623) — Cession par le couvent à Claude Chevalier, de la Tour-d'Aigues, d'une créance de 378 l. sur les hoirs de feu Nicolas Chevalier (25 février 1672). — Ordonnance du Provincial attachant à la maison de Marseille le P. Amédée David (4 février 1751). — Accord entre les maisons de Marseille et d'Aix pour le partage des fonds provenant des couvents supprimés (2 octobre 1752).

GG. 402. (Registre.) — In-f°; 128 feuillets, papier; 11 sceaux plaqués.

**1612-1687.** — CLERGÉ. — Servites de *Marseille*. — Livre des délibérations. — F° 4 v° : Engagement d'un maître pour enseigner la musique à la jeunesse (août 1612). — F° 21 : Convention avec Honoré Suchet pour la fonte d'une cloche, au prix de cinq écus le quintal (3 mars 1643). — Incinération d'une partie des archives : procès, libelles, informations, etc., pour ramener la paix dans l'Ordre où ils suscitaient des troubles (19 avril 1646). — F° 28 : Offre de divers pères de rester dans le couvent au cas où la peste éclaterait, et emprunt de 50 écus pour faire des provisions (23 juillet 1649). — F° 30 : Reconstruction du couvent qui tombait en ruines (21 décembre 1650). — F° 30 v° : Mesures contre les dépenses exagérées que les PP. faisaient en fait de lessives (21 décembre 1650). — F° 38 : Prix-fait d'un tabernacle pour le maître-autel donné par la confrérie du Scapulaire à Benoit Perrat (10 mars 1654). — F° 55 v° : Renoncement aux legs qui avaient été faits au couvent pour dire la messe tous les dimanches et jours de fête aux prisons (2 mai 1663). — F° 72 : Réglementation de l'ordinaire dans des vues d'économie (29 juin 1668). — F° 73 v° : Prix-fait d'un autel de noyer pour la chapelle N.-D. des Sept Douleurs passé à Guigou, menuisier-sculpteur (1<sup>er</sup> août

1669). — F° 86 v° : Convention avec le P. Pellegrin Mazet, servite, qui, chargé de faire le service religieux au Bastion de France, moyennant 200 l. par quartier, prie le couvent d'encaisser cette rétribution, moyennant une remise de 50 l. pour 200 (13 février 1676). — F° 89 : Règlement pour la confrérie de S<sup>te</sup>-Anne que des personnes zélées voulaient relever (2 janvier 1678). — F° 91 : Construction d'une prison pour les délinquants et les discoles (31 juin 1678). — F° 112 v° : Offres faites aux maîtres-serruriers pour les décider à se former en confrérie et les attirer dans le couvent (17 septembre 1684). — F° 115 : Échange avec l'ordre de S<sup>t</sup>-Lazare, de l'ancien hôpital de S<sup>t</sup>-Jacques-des-Épées contre une maison acquise à cet effet par le couvent (14 janvier 1686). — F° 116 v° : Offre par le P. Germain Sardou de faire faire un orgue par le s<sup>r</sup> Bernard, sculpteur, sans que le couvent ait rien à payer (19 février 1686). — F° 117 v° : Condamnation par le Provincial, à 10 ans de bannissement de la province et à la perte de tous ses grades et voix active et passive, du P. Jean Chapus, convaincu d'avoir écrit à une fillette de 14 ans nouvellement convertie du protestantisme : « des lettres remplies d'amourettes, de discours impudiques, d'inventions pleines d'amorces et d'artifices pour corrompre l'innocence et la pureté de cette jeune fille » (26 novembre 1686). — F° 127 v° : Décision portant qu'on chantera 3 grand'messes par semaine pour le Consul et le Viguière, pendant leur vie et après leur mort, attendu les obligations que le couvent a envers eux (2 juin 1622). — F° 124 v° : Plainte au Provincial contre les troubles, scandales et séditions que causait le P. Augustin Boule, aidé de son frère M<sup>re</sup> Jean Boule (20 juin 1659). — Ce registre est commencé des deux côtés. — Réceptions de novices et de frères. — Élections des officiers. — Paiements. — Dons et legs. — Dettes et créances. — Procès. — Réparations aux immeubles.

GG. 403. (Registre.) — Petit In-f°; 55 feuillets, papier.

**1691-1706.** — CLERGÉ. — Servites de *Marseille*. — Livre de raison du P. Mathieu Roche, contenant l'indication de ce qu'il entend être son disproprie en cas de mort. — F° 1 v° : Catalogue de sa bibliothèque. — Ce registre est commencé des deux côtés et une grande partie à trait à la gestion de la maison de Cucuron.

GG. 404. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier;  
1 sceau plaqué.

**1661-1676.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Privilèges. — Brefs d'Alexandre VII accordant des indulgences aux messes célébrées à l'autel de N.-D. des Sept Douleurs (Rome, 11 et 16 avril 1661). — Ordonnance de M<sup>re</sup> Nicolas de Vallavoire, évêque de Riez, prescrivant à son clergé paroissial de recommander au peuple les Servites qui quêteront pour le couvent de Moustiers (10 juin 1676).

GG. 405. (Liasse.) — 5 cahiers, faisant 29 feuillets, papier;  
2 sceaux plaqués.

**1644-1731.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Délibérations. — F<sup>o</sup> 2 : Inventaire des biens meubles et immeubles de la maison (1643). — F<sup>o</sup> 13 : Échange fait avec André Tronquet, potier à terre, d'une terre à S<sup>t</sup>-Michel contre un verger que le dit Tronquet possédait au dessus du couvent (13 novembre 1656). — F<sup>o</sup> 15 : Attribution à toute la maison de Sabran d'une sépulture sise dans l'église, devant l'autel de S<sup>c</sup>-Croix, où s'était fait déjà enterrer M<sup>re</sup> Marc-Antoine de Sabran, s<sup>r</sup> de Salleperrine (1<sup>er</sup> décembre 1673). — F<sup>o</sup> 16 v<sup>o</sup> : Autorisation au P. Archange Catarnet de prendre la régence du collège de Moustiers à condition qu'il remettra au couvent la rétribution des 10 écus qu'il en touchera à chaque quartier (15 septembre 1678). — F<sup>o</sup> 19 : Prix-fait de la réparation de l'église passé à Sauveur Catarnet, maître-maçon de Puymoisson, moyennant 210 l. (2 avril 1682). — Réceptions de frères et de pères. — Élections des officiers. — Dons. — Achats d'immeubles. — Dettes et créances.

GG. 406. (Registre.) — Petit In-f<sup>o</sup>; 33 feuillets, papier;  
3 sceaux plaqués.

**1623-1728.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Actes et contrats. — F<sup>o</sup> 2 : Testament d'Esprit André, prêtre de Puymoisson, léguant 750 l. aux Servites pour dire des messes chaque dimanche de l'année, à la messe du prône, à l'autel de Notre-Dame (9 avril 1637). — F<sup>o</sup> 9 : Testament d'Alexandre Périer, avocat à Rougon, léguant une

vigne et 150 l. pour fondation d'une messe à dire tous les mardis (5 août 1623). — F<sup>o</sup> 12 v<sup>o</sup> : Legs de 30 écus fait par frère Balthazar Capel, de Cotignac, au couvent de N.-D. de Lorette de Marseille ou autre que son supérieur désignera (6 juin 1632). — F<sup>o</sup> 21 : Testament d'Antoine Clappier, marchand, léguant 500 l. pour 2 messes à dire chaque semaine (4 octobre 1669). — F<sup>o</sup> 22 : Transaction au sujet de cette fondation (16 janvier 1671). — Acquisitions et aliénations d'immeubles. — Dettes et créances.

GG. 407. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1606-1672.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Personnel. — Attitulation de M<sup>re</sup> Balthazar Gebelin, de Moustiers (21 décembre 1606). — Traité entre M<sup>re</sup> Jacques Baup et le couvent pour le noviciat de Jean Michel, neveu dudit Baup (31 mars 1622). — Réception comme novice d'Antoine Trichaud, de Saint-Juers (26 mars 1637). — Procuration passée par le P. Cotel, supérieur, chargé d'aller surveiller la construction du couvent du Revest, au P. Théophile Escudier, à l'effet d'encaisser les sommes dues au couvent et au constituant en son propre (28 juin 1672). — Opposition à la demande de quitter l'ordre qu'avait faite le frère Joseph Monge, de Montagnac (XVII<sup>e</sup> siècle).

GG. 408. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1627-1695.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Dons, legs et fondations. — Fondation de messe faite par Monet Turrel (12 janvier 1627). — Testament du frère Théophile, dans le monde Henri Ailhaud, léguant tous ses biens au couvent (26 avril 1636). — Legs par M<sup>re</sup> Rouvier, de Puymoisson, d'une créance de 7 écus ou environ sur une personne dont le nom est illisible (18 juin 1638). — Testament de Nicolas Trichaud, de S<sup>t</sup>-Juers, léguant 30 l. au couvent où il fait élection de sépulture (4 juillet 1646). — Legs de 300 écus fait par M<sup>re</sup> d'Aiguine à la maison de Marseille ou à celle de Moustiers (14 septembre 1650). — Donation entre vifs faite par Marthe Mouisson, femme de Jean Giraud, bourgeois, d'une moitié de tous ses biens, avec substitution au profit des Servites, et de l'autre moitié à ceux-ci (22 janvier 1672). — Legs de 24 l.

fait par Suzanne Abbes, femme d'André Touze (14 mai 1680). — Don par Éléonore Bouisson, veuve de Denis Jean, originaire de Digne, de tous ses biens, tant de légitime que autres, sous certaines réserves (5 octobre 1691). — Don par Joseph Chaix, novice, sous le nom de frère Joseph, de 300 l. (17 mars 1695).

GG. 409. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

**1602-1645.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Legs par Pellissier (Michel), de 10 écus sol à 60 s. pièce pour contribuer à la couverture de l'église et substituant le couvent à sa fille, Anne. — Testament de M. Pellissier (12 septembre 1609). — Procès contre les héritiers de M. Pellissier et de sa fille Anne, femme de Jean Brun, morte sans enfants, pour obtenir paiement de ces legs.

GG. 410. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1622-1677.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Legs par M<sup>e</sup> André (Esprit), prêtre de Puymoisson, à la lumineuse de N.-D. de Beauvoir érigée en l'église du dit lieu, de 750 l. pour faire dire chaque dimanche une grand'messe à la messe du prône, avec substitution des Servites de Moustiers à cette confrérie au cas où celle-ci ne remplirait pas ses obligations (9 avril 1637). — Renonciation à ce legs faite par les prieurs de N.-D. de Beauvoir au profit du couvent (7 décembre 1642). — Réclamation des arrérages de la fondation à Jean Ardoin, cordonnier de Puymoisson (1622-1677).

GG. 411. (Liasse.) — 38 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1608-1635.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Legs par M<sup>e</sup> Richieud (Gaspard), ancien curé de Marignane, de tous ses biens. — Papiers personnels de M<sup>e</sup> Richieud. — Attitulations de cet ecclésiastique (3 juin 1608). — Titres des créances de M<sup>e</sup> Richieud et procédures y afférentes. — Pièces comptables diverses. — Baux de l'église paroissiale de Marignane, passés à Richieud par le chapitre d'Arles. — Livre des décès de cette paroisse allant du 17 janvier au 9 octobre 1631. — Prix-fait des réparations nécessaires à l'église de Marignane

passé à Claude Arvel, maître-maçon, au prix de 46 écus valant 138 l. (23 juillet 1633). — Attestation par le vicaire général d'Arles, que Richieud, sur le point de quitter le diocèse, s'est toujours bien acquitté de ses fonctions tant à Salon qu'à Marignane, et qu'il n'est sous le coup d'aucune interdiction ni d'aucune suspension (1<sup>er</sup> janvier 1634). — Procuration donnée à Richieud par les Minimes de Pourrières, à l'effet de retirer pour eux une pension de 75 l. que leur doit la communauté de Châteauneuf-les-Martigues (7 juillet 1634). — État des frais faits pour l'enterrement de M<sup>e</sup> Richieud (14 avril 1635).

GG. 412. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1674-1684.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Legs par Clapier (Antoine), marchand, de 500 l. à charge de dire deux messes par semaine à son intention. — Procès contre les héritiers de Clapier pour en obtenir l'acquiescement du legs.

GG. 413. (Liasse.) — 30 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1641-1708.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Biens immeubles. — Acquisition d'un ermas et vigne au quartier d'Enpachet, faite de Jean Allemand, bourgeois, au prix de 7 écus (18 mars 1644). — Acquisition d'une terre à la Coste-de-S'-Michel, faite de François Bausset, notaire, de Puymoisson, moyennant 147 l. (16 mai 1645). — Vente à François Chaix, maître-parandourier, d'une vigne et oliviers au Val-de-Faut, moyennant une pension annuelle de 10 écus (13 septembre 1649). — Prix-fait des modifications à faire dans l'église passé à Poncet Lévét, maître-maçon, pour le prix de 100 l. (9 décembre 1654) et à Sauveur Catarnet, aussi maître-maçon, pour 210 l. (2 avril 1682). — Vente à André Petit, ménager, d'un petit pré à La Maladière ou du Grand-Chemin, moyennant 80 l. (29 octobre 1683). — Vente à André Britton et André Revous, travailleurs, d'un pré au quartier de Trigance, deux vignes et oliviers, à Val-de-Faut, pour le prix de 660 l. (4 décembre 1683). — Vente à André Petit et Étienne Allard, cardeur à laine, d'une vigne et terre au quartier d'Enbourgues et d'une terre arrosable au quartier de Saint-Michel, pour 360 l. (8 septembre 1684). — Vente

à André Allard, cardeur à laine, d'une vigne, oliviers et ermas, au quartier de Triguiez, pour 60 l. (23 août 1685). — Vente à Louis Roux, ménager, d'un pré et terre, à Trigance, pour 300 l. (11 mars 1686). — Vente à Honoré Bertrand, travailleur, d'une vigne à Enbourgues, pour 175 l. (18 mars 1687). — Vente à Pierre Garron, travailleur, de Blieux, d'une vigne et oliviers à Triguiez, moyennant 135 l. (29 avril 1689). — Vente à Pierre Nivière, armurier, d'une vigne et « terre ermassée depuis fort longtemps » moyennant 165 l. (2 novembre 1690). — Rapport sur les dégâts causés par les eaux dans la cave du couvent (2 avril 1694). — Procuration donnée par le Provincial au P. Dominique Figuière, de vendre les propriétés éloignées du couvent (18 octobre 1705). — Contre-lettre par laquelle le couvent reconnaît que la vente de deux propriétés qu'il a faite à Joseph Périer, tourneur, d'Aiguines, est fictive et qu'il ne lui en payera jamais rien (27 janvier 1706). — Vente à Louis Baudoin, d'Aiguines, d'une vigne et terre au quartier de Melens, pour 20 l. (4 octobre 1708). — Conventions passées avec les fermiers du couvent.

GG. 414. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1616-1625.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Biens immeubles. — Procès contre les hoirs de François Brès en restitution de terrains appartenant au couvent et qu'il avait usurpés en les englobant dans sa propriété lorsqu'il avait fait reconstruire son mur de clôture.

GG. 415. (Liasse.) — 63 pièces, papier ; 3 plans ; 3 sceaux plaqués.

**1632-1684.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Biens immeubles. — Procès contre Guillaume de Bertet, s<sup>r</sup> de la Clue, juge et viguier de Moustiers, à propos de constructions que son oncle, Jean de Bertet, prieur de l'église du dit lieu, avait appuyées contre celle du couvent, empiétant sur le terrain que celui-ci avait en bordure — 2 croquis à la plume et une élévation au trait et lavée à l'encre de Chine des bâtiments donnant lieu au litige.

GG. 416. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1630-1722.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Créances. — Titres, procédures, correspondance concernant des créances de natures diverses possédées par le couvent sur divers. — Cession à Honoré Pena, écuyer, d'une créance de 30 l. et 2 sestiers de blé sur Claude Boisson (5 novembre 1630). — Cession faite au couvent par Emmanuel Lombard, de Digne, de 5 écus sur Étienne Pellissier, de Moustiers (20 mars 1635). — Réclamation à François Mongé, de Montagnac, de 150 l. de provision pour la nourriture d'Antoine Mongé son neveu et pupille (1650-1711). — Créance de 15 l. sur Melchior Hodoul, procureur au Parlement (5 janvier 1673). — Constitution par les notaires de Moustiers, au profit du couvent, d'une pension annuelle de 10 l. (10 octobre 1678). — Obligation de 120 l. souscrite par Joseph Catarnet (29 mai 1699). — Réclamation de 30 l. à François Gassendi-Vintimille (1722). — Mémoire des sommes dues au couvent par la communauté de Moustiers (s. d.).

GG. 417. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1584-1712.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Créances. — Procès contre les Pénitents Blancs pour en obtenir paiement d'une somme de 60 l. provenant d'une transaction en date du 28 octobre 1673.

GG. 418. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1641-1665.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Créances. — Procès contre François Camoin, ménager, de Marseille, pour obtenir paiement de 18 l. 15 s. d'arrérages de pension.

GG. 419. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier ; 3 sceaux pendants ; 4 sceaux plaqués ; 2 fragments de sceaux.

**1643-1689.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Créances. — Procès contre les hoirs d'Antoine Fleur, tailleur de Puymoisson, pour en obtenir paiement des arrérages d'une pension annuelle de 15 l. —



Intervention du s<sup>r</sup> Jean de Remusat, d'Aix, qui avait vendu à Fleur les biens servant de gage aux Servites et était resté créancier de son acheteur.

GG. 420. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1656-1671.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Créances. — Procès contre André Tronquet, potier à terre, pour en obtenir paiement de 10 l. 16 s., intérêts d'une soulte de 72 l. qu'il devait au couvent en suite d'un échange de propriétés fait le 18 novembre 1656.

GG. 421. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1690-1720.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Créances. — Procès contre Anne Mongé, veuve de Paul Aillaud, qui offrait au couvent le paiement d'une somme de 200 l. qu'elle lui devait et qu'il refusait d'accepter.

GG. 422. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

**1642-1700 ?.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Dettes et emprunts du couvent envers : Jean-Philippe Feratieri, écuyer, de La Verdière, d'une somme indéterminée (2 novembre 1644). — Le P. Théophile Escudier, ancien prieur, parti avec le P. Jean-Chrysostome Ollivier, pour travailler à la conversion des hérétiques dans la vallée de Lusione, en Piémont, de 118 l. 14 s. qu'il avait avancés au couvent (12 juillet 1681). — Madeleine Carbonnel, femme de Jacques Poitevin, tanneur, de Riez, de 583 l. 19 s., prix de propriétés vendues au couvent par la mère de ladite Carbonnel (1683-1690). — Pierre Beausin, notaire, d'Aix, d'une pension annuelle et perpétuelle de 30 l. (8 mai 1686). — Demande aux Consuls en réduction des arrérages de tailles dus par le couvent vu sa pauvreté (vers 1700).

GG. 423. (Liasse.) — 123 pièces, papier; 7 imprimés; 3 sceaux plaqués.

**1603-1743.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Comptabilité et impositions. — Dénombrements

et déclarations fournies pour la répartition des décimes; demandes en décharge. — Pièces comptables diverses. — Certificat du viguier et des Consuls attestant que tous les biens des Servites sont sujets aux tailles (8 mai 1674). — Attestation par les Consuls de l'état de pauvreté du couvent dont les biens ne produisent que juste de quoi en payer les tailles (10 septembre 1695).

GG. 424. (Registre.) — In-f°; 205 feuillets, papier; 30 sceaux plaqués.

**1682-1714.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Comptabilité et impositions. — Livre de comptes orné sur le feuillet de garde d'un cartouche entouré de branchages, surmonté des lettres S. M. couronnées, et contenant cette devise : « Quod linguâ dicitur sonat et transit, sed quod scribitur manet, Aug<sup>ni</sup> 1682 ». — F° 2 : Payé 3 l. pour un cadeau de faïences à M<sup>e</sup> Azan, avocat, qui avait fait une consultation gratuite pour le couvent (septembre 1682). — F° 60 : Payé 1 l. 10 s. pour traiter M<sup>r</sup> Viry qui avait fait pour la maison un tableau de Notre-Dame des Sept Douleurs (février 1692). — F° 70 : Payé 3 l. à 4 hommes pour avoir rapporté le corps du P. Ant. Pelliceri, mort sur le chemin de Meyreste alors qu'il y allait dire la messe (7 novembre 1693). — Ce registre est commencé des deux côtés et contient dans la première partie les dépenses, dans la seconde les recettes.

GG. 425. (Cahier.) — Petit In-f°; 25 feuillets, papier.

**1726-1729.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Comptabilité et impositions. — Livre de comptes du P. Allibert, prieur du couvent, contenant les dépenses au commencement et les recettes à la fin.

GG. 426. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1672-1691.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Procès contre M<sup>e</sup> Antoine de Bertet, prieur de la ville de Moustiers, et Antoine Félix, curé, qui voulaient empêcher les Servites : 1° d'enterrer dans leur église les fidèles y élisant leur sépulture; 2° de sonner leur messe avant le prône paroissial.

GG. 427. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> Siècles.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers* — Archives. — Inventaires sommaires des papiers composant les archives du couvent.

GG. 428. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1619-1682.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Confréries. — *Saint-Christophe*. — Statuts de la confrérie érigée sous ce titre dans l'église des Servites d'Aix, adoptés par celle de Moustiers (5 janvier 1619). — Acte de fondation de cette dernière (5 avril 1625). — Procès contre M<sup>e</sup> Jean de Bertet, prieur de Moustiers, et divers particuliers se disant prieurs d'une autre lumineaire de S<sup>t</sup>-Christophe, qui demandaient la dissolution de la confrérie des Servites, dont Bertet disait « que les personnes ou partie d'icelles enrôlées à ladite confrérie, sont gens idiots et ignorants » (mars-juillet 1625). — *N.-D. de Bon Rencontre*. — Requête à l'évêque de Riez par les habitants d'Aiguines, en autorisation d'ériger une confrérie du Scapulaire de N.-D. des Servites, en la chapelle qu'ils viennent de faire construire entre les deux chemins qui viennent d'Aups et de Moustiers, sous le titre de N.-D. de Bon Rencontre (28 novembre 1660). — *N.-D. de Beauvoir*. — Interdiction aux Servites de quêter au nom de N.-D. de Beauvoir au détriment des prieurs de la confrérie érigée sous ce titre (28 novembre 1682).

GG. 429. (Registre.) — Petit In-f<sup>o</sup> ; 39 feuillets, papier

**1624-1707.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Confrérie de *S<sup>t</sup>-Philippe de Benizi*. — F<sup>o</sup> 2 : Note relative à l'érection de cette confrérie faite le 9 avril 1624, avec la liste des confrères reçus depuis cette date jusqu'en 1682. — F<sup>o</sup> 35 v<sup>o</sup> : Payer 3 l. pour deux anges de faïence (1<sup>er</sup> novembre 1699). — F<sup>o</sup> 37 : Rôle des sœurs du scapulaire de 1624 à 1650.

GG. 430. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1613-1711.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Acte baptistaire de Jean Michel, fils de Vincent et

d'Anne Baub, de Moustiers (27 janvier 1613). — Procuration passée par Claude Gautier, muletier, d'Aubagne, au P. Escudier, curé du Bastion de France, pour retirer et lui expédier ce qu'a laissé Claude Gautier, fils du constituant, décédé quelques mois auparavant au Bastion (23 novembre 1676). — Réclamation par le couvent de Moustiers des hardes que l'un de ses frères, Barthélemy Léon, avait laissées avant de mourir, au couvent de Cucuron (9 mai 1679). — Inventaire de ces hardes. — Plainte adressée au juge royal par le prieur du couvent, le P. Archange Finch, contre Joseph Clérissy, qui avait ouvert une lettre adressée au plaignant et avait injurié celui-ci grossièrement (4 octobre 1687). — Transaction entre le couvent et la Communauté, au sujet du collège (17 mai 1696). — Mission donnée par le Provincial au P. de Malignon d'aller retirer des mains de M<sup>e</sup> Ailhaud, notaire à Montagnac, les hardes que lui avait remises le P. Théophile Escudier (21 novembre 1693). — Mandement en espagnol du vicaire général du monastère de San Miquel de Cuixa (27 juillet 1711). — Recettes médicales.

GG. 431. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1589-1728.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Pièces relatives à des particuliers. — Contrat de mariage de Jean Gelin, travailleur, de Sainte-Croix, avec Alayone Savournin (9 janvier 1589). — Obligation de 12 écus souscrite par Bermond Level et Melchionne Armand, sa femme, au profit de Pierre Marcel, sergent royal (22 septembre 1625). — Quittance donnée par Hugues et Jean Bausset, maîtres-maçons, de Puymoisson, au commandeur de ce membre, François de Boniface-La Mollé, de 96 l. 8 s., pour avoir réparé les fours de la localité (7 mars 1628). — Gageries faites à la requête : de Michel Simon, d'Aiguines, sur Antoine Terrasson, dudit lieu (21 novembre 1633) ; de M<sup>e</sup> Cosme Espitallier, de Roumoules, contre Étienne Féraud, rentier de l'avocat Mandin, (11 juillet 1635) ; de M<sup>e</sup> Thomas Perroux, notaire à Brunet, contre Antoine Marchier, de Moustiers (8 mars 1650). — Testament de M<sup>e</sup> Antoine Donnat, prêtre, ancien bénéficiaire de l'église de Riez (8 avril 1657). — Commandement par Jean-Claude Escudier, maître-bastier, de Marseille, à Louis Maurin, de lui rembourser un prêt de 472 l. 10 s.

(6 août 1683). — Sommaton par Pierre Fabre, marchand droguiste, de Marseille, à Raymond Savournin, travailleur, de Moustiers, de lui payer 49 l. 10 s. 8 d. (2 décembre 1728).

GG. 432. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**XVIII<sup>e</sup> Siècle.** — CLERGÉ. — Servites de *Moustiers*. — Suppression du couvent. — Mémoires relatifs à l'emploi des fonds provenant de l'adjudication du couvent, d'une place sise au devant, d'une cloche et du tableau du maître-autel faite à l'abbé Bertet de la Clue (après 1743).

GG. 433. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1522-1661.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Pièces relatives à leur établissement dans la ville. — Privilèges. — Nouvel acte de fondation du couvent remplaçant celui qui avait été passé devant M<sup>e</sup> Pancrace Bandolly, notaire, de Forcalquier, par Pierre Mathieu, professeur de droit, conseiller au Parlement, Jean de Vachières le vieux, et autre Jean de Vachières, son fils (1<sup>er</sup> janvier 1522). — Procès contre le procureur général du Parlement au sujet du privilège accordé, par le vice-légat d'Avignon, au couvent, de célébrer des mariages (1574). — Arrêt de la Cour donnant l'annexe à ce privilège (28 juillet 1574). — Autorisation donnée par le vicaire général d'Aix, aux Servites du *Revest-des-Brousses*, de quêter, dans toute l'étendue du diocèse, des laines, des blés, des fruits et autres aliments nécessaires à leur maison (30 juillet 1661).

GG. 434. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1523-1691.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Dons, legs et fondations. — Fondation par Antoine Rolland, dit Martin, travailleur et hôtelier, de deux messes par semaine avec dotation de 100 fl. monnaie courante (20 mai 1523). — Testament de Douce de Frépat, femme d'Antoine de Vachières, co-seigneur du *Revest*, léguant au couvent 20 écus pour une messe à dire le jour anniversaire de son décès (19 janvier 1618). — Fondation

par Ambroise Cassin, travailleur, de quatre messes par an avec dotation de 33 l. sous forme de créances (12 juin 1687). — Estimation d'une vigne au quartier de St-Antoine donnée au couvent par Alphonse de Mathieu, co-seigneur du lieu (23 juin 1691). — Tableau des messes de fondation de l'église N.-D. de Beauvoir, à présent des 7 Douleurs (XVIII<sup>e</sup> Siècle). — Notes sur ces fondations.

GG. 435. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1630-1712.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Fondation par M<sup>e</sup> Claude Chanut, avocat, s<sup>r</sup> du *Revest* et Vachières, d'une messe à dire tous les samedis avec dotation d'une pension, annuelle de 12 l. 16 s. — Acte de la fondation (6 novembre 1630). — Autre fondation faite par Charles de Chanut d'une messe tous les samedis, à dire à l'autel du nouveau couvent en construction, lorsqu'il sera achevé, moyennant cession d'un cens de 12 l. sur une propriété sise à Aix, quartier de la Lauve tenue par Jean-Baptiste Maureau (30 octobre 1681). — Procès contre les hoirs de Dominique de Chanut pour en obtenir paiement de 298 l. 19 s. 11 d. d'arrérages de ces pensions.

GG. 436. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1654-1691.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Legs par Esprit Bandolly, s<sup>r</sup> du *Revest*, de 10 écus, pour une messe à dire le jour anniversaire de sa mort ou autre jour que fixera son héritière (11 septembre 1654). — Procès contre les hoirs dudit Bandolly pour en obtenir paiement des intérêts de ce legs.

GG. 437. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1688-1700.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Fondation par Françoise Coutel d'une pension de 15 l. par an au profit du couvent, avec promesse de payer 150 l. qu'elle lui devait au cas où elle révoquerait cette fondation (22 septembre 1683). — Procès fait par les Servites en paiement de ces 150 l., la fondation devant être considérée comme révoquée à la suite de manœuvres compliquées de Françoise Coutel.

GG. 438. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1649-1724.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Fondation par Gaspard Roux, bourgeois, de deux messes par mois moyennant cession d'une pension de 9 l. par an à recevoir des hoirs de Pascal Esquillan ou de Gaspard Vial, du Revest (30 décembre 1677). — Procès contre ce dernier pour en obtenir paiement des arrérages.

GG. 439. (Liasse.) — 32 pièces, papier ; 2 imprimés ; 1 croquis au trait ; 1 sceau plaqué.

**1611-1736.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Biens immeubles. — Vente à Benoit Pourpe, d'une maison avec jardin que le P. Jean Rolland possédait au quartier de l'Apier, pour le prix de 144 l. (10 septembre 1611). — Don par la communauté aux Servites de l'ancienne chapelle de S'-Antoine (8 mai 1672). — Acquisition d'une terre au quartier de S'-Antoine, faite de Barthélemy Fautrier, tailleur, au prix de 15 écus (6 décembre 1672). — Acquisition d'une autre terre au même quartier, faite de Catherine Allier, veuve de Jean Arnaud, et de Catherine Arnaud, sa fille, moyennant 55 l. 10 s. (5 août 1673). — Demande aux Consuls d'autoriser la construction d'un four à chaux pour la réédification du couvent (23 octobre 1676). — Différend avec Gaspard Jourdan, maître-maçon, de S'-Paul-de-Durance, à propos de l'exécution du prix-fait qu'il avait pris de l'achèvement du couvent (24 juillet 1682). — Différend de même nature avec Jean Bermond et Jean Pourpe, entrepreneurs de la construction d'un four (27 octobre 1684). — Acquisition d'une terre au quartier de S'-Antoine, faite d'Étienne Vernet, au prix de 6 l. (1<sup>er</sup> mars 1686). — Échange avec Gaspard Bermond, ménager, d'un ermas à l'Amandairet, contre une terre que Bermond possédait derrière le couvent (26 mars 1686). — Chicanes faites au couvent à propos de la reconstruction de son église, par Alphonse de Mathieu, fondateur majeur du vieux et du nouveau couvent (21 mai 1689). — Acquisition d'une terre au quartier de Saint-Antoine, faite d'André Gaudemar, ménager, au prix de 13 l. (19 janvier 1733). — Baux à mégerie. — Dénonces contre des personnes causant

des dommages dans les terres du couvent. — Procès-verbaux d'estime des biens de celui-ci. — Formules d'attestations pour obtenir la permission de planter des vignes.

GG. 440. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 plan lavé à l'encre de Chine.

**1672-1682.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Biens immeubles. — Procès contre André Brun, maître-maçon de S'-Martin de Castillon, entrepreneur de la construction du nouveau couvent de N.-D. des Sept Douleurs, au sujet de la manière dont il exécutait les travaux. — Texte du prix-fait (2 juin 1672).

GG. 441. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1667-1720.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Biens immeubles. — Procès contre Honoré Coduc, ménager, de Manosque, au sujet d'une maison dans cette ville, quartier des Payans, que les Servites du Revest avaient vendue et qui était arrivée en la possession de Jacques Coduc, père d'Honoré, lequel n'en avait pas payé la pension. Poursuivi par le couvent, Honoré, après s'être emparé de l'immeuble litigieux, avait renoncé à ses prétentions mais revenant sur cette décision il réclamait à nouveau cette propriété.

GG. 442. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1672-1693.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Biens immeubles. — Procès contre les s<sup>rs</sup> du Revest au sujet d'un droit de passage réclamé par le couvent sur un viol traversant leurs terres en vertu d'une transaction du 5 décembre 1672. — Nouveaux baux et investitures.

GG. 443. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1701-1718.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Biens immeubles. — Procès contre Victoire Gondran, veuve de Jean Fauvin, qui avait disparu laissant impayée la pension moyennant laquelle le couvent avait vendu à Fauvin une terre au quartier de Valernade.

GG. 444. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

**1628-1738.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Créances. — Titres, procédures concernant des créances de natures diverses possédées par le couvent sur : Sébastien Laugier, de 25 écus (18 janvier 1628); la communauté du Revest, de 400 écus (27 février 1640); les hoirs de Martin Donnaud, d'Aubenas, de 156 l. (14 décembre 1651); Nicolas Gaudemar de 43 l. pour prix de blé (15 octobre 1667); Barthélemy Garcin, de 18 l. (12 novembre 1667); M<sup>me</sup> Jeanne Rebuty, sœur et héritière de frère Philippe Rebuty, de 47 l. (octobre 1686); Christol Esquillan, de 26 écus (19 mai 1691); André Martel, ménager, de 49 l. 10 s. (9 septembre 1692); François de Frapat, co-seigneur du Revest, de 300 l. (5 août 1692); André Aillaud, de Vachères, de 285 l. (26 mai 1699); Jacques et Dominique Laugier, père et fils, de 150 l. (26 mars 1700); Henri Bermond, de Banon, de 109 l. 10 s. (6 mai 1700); les hoirs d'Hélion Bermond, de Vachères, de 10 l. 10 s. (1652-1706); Joseph Vernet, de 3 l. 3 s. (9 avril 1707); François Pourpre, ménager, de 120 l. (21 février 1711); François et Guillaume Brémont, père et fils, de Banon, de 105 l. (28 novembre 1716); Jacques Laugier, tisseur à toile, de 150 l. (10 août 1733); Antoine Rome, de 10 l. 11 s. (16 septembre 1734); Joseph Maurel, de Dauphin, de 100 l. (24 décembre 1738).

GG. 445. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 7 sceaux plaqués.

**1621-1655.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Créances. — Procès contre Charles Rolland, tailleur, de Manosque, pour en obtenir paiement des arrérages d'une pension annuelle de 18 l. 15 s. — Autre procès contre Michel Hugon, de Manosque, sur qui Rolland avait cédé une créance au couvent et qui ne payait pas non plus.

GG. 446. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 2 sceaux plaqués.

**1636-1705.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Créances. — Procès contre Jacques et Noël Martel, de Vachères, pour en obtenir paiement des arrérages d'une pension annuelle de 6 l.

AIX-EN-PROVENCE. — TOME II.

GG. 447. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1640-1710.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Créances. — Procès contre M<sup>re</sup> Jacques de Mathieu, officier des galères, pour en obtenir paiement de diverses sommes dues au couvent par l'hoirie bénéficiaire d'Alphonse de Mathieu.

GG. 448. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1649-1689.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Créances. — Procès contre la communauté d'Aubenas pour en obtenir paiement des arrérages d'un capital de 300 l. cédé sur cette ville par Pierre Roux, au couvent.

GG. 449. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1656-1739.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Créances. — Procès contre Poncet Pourpre, ménager, pour en obtenir paiement des arrérages d'une pension de 12 l. 10 s.

GG. 450. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 4 sceaux plaqués.

**1663-1719.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Créances. — Procès contre les hoirs d'Hercule Bermond, pour en obtenir paiement des arrérages d'une pension annuelle de 6 l. 7 s.

GG. 451. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1667-1703.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Créances. — Procès contre Louis Reynier, et les hoirs de Poncet Reynier, d'Aubenas, pour en obtenir paiement des arrérages d'une pension de 25 l.

GG. 452. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1671-1692.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Créances. — Procès contre Charles Vial, de Banon, pour en obtenir paiement de 16 l. d'arrérages de pension.

GG. 453. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1681-1682.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Créances. — Procès contre M<sup>r</sup> Jacques de Gaffarel, docteur en la Faculté de Sorbonne, commandeur de Saint-Omer et prieur du Revest, pour en obtenir paiement de 43 l. 10 s. qu'il restait devoir pour le service que le P. Honoré Cotel avait fait par son ordre à l'église paroissiale des SS. Cosme et Damien.

GG. 454. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1695-1707.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Créances. — Procès contre les hoirs de Jacques Brun, bourgeois, de Puymoisson, pour en obtenir paiement de diverses créances que le couvent avait sur feu Jean-Baptiste Constantin dont il avait épousé la veuve.

GG. 455. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

**1699-1739.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Créances. — Procès contre Joseph Pourpre, bourgeois, pour en obtenir paiement des arrérages d'une pension au denier 20 d'un capital de 300 l.

GG. 456. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

**1724-1755.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Créances. — Procès contre les frères Germain et Pierre-Philippe Davin, bourgeois, pour en obtenir paiement des intérêts d'une somme de 1.500 l. que le premier avait empruntées du couvent pour acheter une bastide au Tholonet.

GG. 457. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 148 pièces, papier ; 5 imprimés ; 1 sceau plaqué.

**1574-1756.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Comptabilité et impositions. — Déclarations et dénombrements fournis pour la répartition des décimes. — Demandes en décharge. —

Pièces comptables diverses. — Discussion avec le séminaire de Manosque à qui le couvent refusait de payer la dime bien qu'il fût décimateur général du prieuré du Revest (1714).

GG. 458. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 3 fragments de sceaux.

**1588.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Procès contre Barthélemy Gazi, héritier de feu frère Michel Gazi, en son vivant provincial de l'Ordre, pour en obtenir la restitution de certains biens que ce dernier possédait au Revest et qui, d'après la règle des Servites, devaient revenir au couvent.

GG. 459. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

**1583-1769** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Enquête sur un vol de linge commis au détriment du prieur du couvent, avec effraction par le frère Bernardin (17 mai 1583). — Mortuaire du couvent pour 1716. Il n'y figure que l'enterrement du P. M. Rebuty, mort le 14 mai et enseveli le lendemain, âgé de 76 ans. — Inventaire des biens du couvent, tant en immeubles qu'en rentes (s. d.). — Oraison pour écarter la grêle. — Correspondance relative à l'administration du couvent et à ses procès dans laquelle une lettre non datée annonce que « les Princes doivent aller au Revest avec leur suite ».

GG. 460. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1742.** — CLERGÉ. — Servites du *Revest-des-Brousses*. — Suppression du couvent. — Vente par le frère Augustin Martin, à M<sup>rs</sup> François Bernard, curé, et Félix Martin, secondaire de Montsallier, de divers meubles de l'église des Servites, savoir : le rétable du maître-autel, un crucifix de laiton, une statue de la Vierge, un encensoir et sa navette, un confessionnal et un lavoir, destinés à la chapelle Notre-Dame des Plaines de Montsallier. Le prix est de 63 l. payable au mois de décembre suivant (28 septembre 1742).

GG. 461. (Liasse.) — 1 pièce et 1 cahier de 20 feuillets, papier.

**1742-1752.** — CLERGÉ. — Servites de *Belloch*. — (Cerdagne française). — Procédure pour la suppression du couvent, inventaire de ses biens, etc. (1742). — Livre des dépenses de la maison du 23 mai 1749 au 1<sup>er</sup> mars 1752. — F<sup>o</sup> 10 : Payé 30 l. pour la réfection du clocher qui menaçait ruine (juillet 1750). — F<sup>o</sup> 16 : Payé 5 l. pour une brebis qui a servi à faire labourer la terre de la Fontaine-Blanche (juin 1751).

GG. 462. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1563-1653.** — CLERGÉ. — Servites de *Milan* (Italie). — Achat fait par le couvent Saint-Denis de Milan, de Denis de Restellis, habitant Marazano, de 12 perches de vignes, mesure de Lodi, sises dans le territoire de Cueroglie, pour le prix de 100 écus d'or (23 février 1563). — Lettres-patentes du roi d'Espagne, Philippe IV, autorisant les Servites à acquérir pour 1.000 livres impériales de biens-fonds dans le duché de Milan, quoique la loi du pays interdise le transfert des biens « de supposito in non suppositis » (18 février 1653).

GG. 463. (Registre.) — Petit in-f<sup>o</sup> ; 58 feuillets, papier.

**1701-1792.** — CONFRÉRIES RELIGIEUSES. — *Corpus Domini* de Saint-Jean du Faubourg. — P. 1-15 : Comptabilité. — P. 16-58 : Délibérations. — P. 27 : Décision portant que l'argent provenant de la vente du blé des quêtes ne sera plus distribué en aumône mais servira à acquitter les dettes de la confrérie. — Autorisation à M<sup>re</sup> Desvignes, curé de la paroisse, d'y ériger une confrérie du Très Saint-Sacrement de l'Autel qui ne devra faire aucun tort à celle du *Corpus Domini*. — Faculté de choisir les prieurs hors de la paroisse, celle-ci possédant peu de gens disposant de leur temps (5 juin 1746). — P. 39 : Désignation de trois pauvres filles pour bénéficier des 19 écus légués par Simon Pascal, à condition qu'elles ne donneront pas à danser lors de leur mariage et que si elles laissent passer le Carnaval sans se marier, on pourra les remplacer par d'autres (6 janvier 1765). —

P. 53 : Demande des chefs de famille de la paroisse pour l'agrandissement de l'église S'-Jean (7 août 1791).

GG. 464. (Registre.) — Petit in-f<sup>o</sup> ; 167 feuillets, papier.

**1777-1792.** — CONFRÉRIES RELIGIEUSES. — *Pénitents blancs de l'Observance*. — Livre des comptes. — F<sup>o</sup> 38 v<sup>o</sup> : Inventaire des objets précieux de la confrérie (1782). — F<sup>o</sup> 161 : Reçu 12 l. prix de la niche de l'autel vendue aux Pénitents du Luc (8 mars 1778). — F<sup>o</sup> 121 : Reçu 36 l. produites par la loterie d'un habit de pénitent qu'avait donné le frère Testanière (8 août 1781). — Ce registre est commencé des deux côtés.

GG. 465. (Registre.) — Petit in-f<sup>o</sup> ; 47 feuillets, papier.

**1780-1792.** — CONFRÉRIES RELIGIEUSES. — *Pénitents blancs des Carmes*. — Livre des comptes. — F<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup> : Reçu 27 l. produit de la vente d'une veste en drap d'or donnée à la sacristie par M<sup>re</sup> Huard (1782). — F<sup>o</sup> 45 v<sup>o</sup> : Payé 3 l. au peintre Romain « pour avoir couvert des armoiries » (1<sup>er</sup> octobre 1782). — Circulaire du vicaire général ordonnant aux curés de se faire présenter, dans les 3 mois, un état des titres et privilèges dont jouissent les pénitents de leurs paroisses, à peine pour ceux-ci d'en être déchus (4 mars 1788).

GG. 466. (Registre.) — Petit in-f<sup>o</sup> ; 88 feuillets, papier.

**1758-1792.** — CONFRÉRIES RELIGIEUSES. — *Pénitents gris, dits Bourras*. — Livre des comptes. — F<sup>o</sup> 9 v<sup>o</sup> : « trouvé dans les boîtes d'un pauvre surnommé Lachari Dici, assassiné par les gardes sur le cours : 10 l. 2 s. (novembre 1760). — F<sup>o</sup> 24 : Payé 12 l. au frère Benoît, religieux minime, pour le prix de caractères servant à imprimer le catalogue des officiers de la confrérie (18 août 1764) et 1 l. 4 s. pour pinceaux, encre, etc. pour ces impressions (10 janvier 1765). — F<sup>o</sup> 24 v<sup>o</sup> : Payé à Jonas, fondeur, 8 s. plus une cloche cassée, pour une cloche neuve (1765). — F<sup>o</sup> 52 : Dépenses faites pour célébrer le centenaire de la confrérie (novembre 1778). — F<sup>o</sup> 82 : Payé 3 l. au peintre Julien pour réparation au buste de la Vierge placé sur la porte de la chapelle (4 mai 1788).

GG. 467. (Registre.) — Petit in-f° ; 74 feuillets papier.

**1705-1792.** — CONFRÉRIES RELIGIEUSES. — Confrérie du *Saint-Sépulcre*. — Livre des recettes provenant des quêtes et des dons.

GG. 468. (Registre.) — Petit in-f° ; 166 pièces, papier.

**1688-1791.** — CONFRÉRIES RELIGIEUSES. — Confrérie de *S<sup>t</sup>-Symphorien*. — Livre des délibérations et des comptes. — Élections des prieurs. — Quittances. — P. 61 : Legs de 30 l. fait à la confrérie par le doyen de Gallice (6 mai 1765). — P. 162 : Payé 4 l. à Adibert pour l'impression de 100 oraisons avec l'image de *S<sup>t</sup>-Symphorien* (15 juillet 1691). — Ce registre est commencé des deux côtés.

GG. 469. (Registre.) — Petit in-f° ; 135 feuillets, papier.

**1753-1792.** — CONFRÉRIES RELIGIEUSES. — Confrérie de *Saint-Symphorien*. — Livre des délibérations et des comptes. — F° 1 : Prix-fait d'un autel à tombeau, avec des lambris autour des pilastres et deux consoles pour parer les burettes, donné à Routier pour le prix de 84 l. (27 avril 1755). — F° 1 v° : Achat d'une planche de cuivre représentant : « *S<sup>t</sup>-Symphorien* à genoux, attendant le coup de la mort par un bourreau qui tient un sabre en main prêt à tomber sur le col du glorieux *S<sup>t</sup>-Symphorien*, et sa mère à côté qui l'exhorte à la mort, et un ange qui tient une couronne d'une main, et une palme de l'autre, avec une oraison à l'honneur du glorieux Saint », achetée 10 l. toute faite (1754). — F° 149 : Différend avec les anciens prieurs Joseph Barles, Joseph Bedoc et François Barras mis en cause par M<sup>e</sup> Cappeau, avocat, à Istres, au sujet d'un emprunt qu'ils avaient contracté du s<sup>r</sup> Rimbaud, cirier, qui l'avait cédé à Cappeau (29 août 1773). — Ce registre est commencé des deux côtés.

GG. 470. (Registre.) — Petit in-f° ; 193 feuillets, papier ;  
1 sceau plaqué.

**1642-1788.** — CONFRÉRIES RELIGIEUSES. — Confré-

rie de *S<sup>t</sup>-Germain*, de Collongue. — Livre des délibérations et des comptes. — F° 1 : Payé 24 sous pour l'achat du registre y compris la peinture qui orne l'intérieur du plat et qui représente *S<sup>t</sup>-Germain* mitré et crossé et bénissant, avec la date de 1642. — F° 4 : Quittance de 45 l. par le s<sup>r</sup> Bousquet pour un tableau et devant d'autel (22 septembre 1647). — F° 8 : Vente par Jean Marguerit, tailleur, à la C<sup>ie</sup> *S<sup>t</sup>-Germain* de la Métropole, d'une chambre à la rue des Muletiers pour le prix de 150 l. (29 août 1654). — F° 19 : Payé à François Vallisset 50 l. pour divers travaux de peinture faits à la chapelle de Collongue et pour un tableau représentant *S<sup>t</sup>-Germain* avec les miracles au bas (1<sup>er</sup> août 1664). — F° 20 : Nouveaux statuts de la confrérie érigée à *S<sup>t</sup>-Sauveur* (11 juillet 1666). — F° 64 : Convention avec le frère Cauvin nommé à l'ermilage de *S<sup>t</sup>-Germain* (14 février 1751). — F° 176 v° : Liste des prieurs de 1741 à 1749. — F° 192 v° : Vente de la chambre de la rue des Muletiers à Pierre Cornand, de *S<sup>t</sup>-Auban-d'Oze*, en Dauphiné, moyennant une rente perpétuelle et inextinguible de 12 l. (5 février 1775). — Ce registre est commencé des deux côtés.

GG. 471. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ;  
1 imprimé ; 1 sceau pendant.

**1453-1735.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Université d'Aix. — Lettres patentes de Louis II invitant les prélats et ordres religieux à empêcher que les ecclésiastiques aillent faire leurs études dans d'autres universités que celle d'Aix (Paris, 31 décembre 1453) — Lettres patentes de René renouvelant les prescriptions précédentes (Aix, 7 novembre 1460). — Délibération du Conseil de ville pour le rétablissement de l'Université ruinée par les guerres (20 novembre 1568). — Conflit entre les Consuls qui voulaient nommer un professeur de droit, et l'Université qui voulait mettre la chaire à la dispute (1621-1697). — Arrêt du Conseil d'État prescrivant la mise à la dispute des chaires royales qui viendront à vaquer (16 juillet 1637). — Autres procès suscités par cette question (1685-1703-1705). — Position de la thèse de médecine soutenue par Jean-Claude Martelly (5 mai 1705). — Consultation de M<sup>e</sup> Pazéry-Thorame et De Cola sur le droit de la Province et de la Ville de ne pas contribuer aux réparations demandées par l'acteur de l'Uni-



versité (14 avril 1735). — Billet de convocation pour l'examen de baccalauréat de M<sup>r</sup> de Volx (15 mars, année ?).

GG. 472. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier ;

**1561-1653.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Prébende magistrale. — Sommation par les Consuls à l'Archevêque et au Chapitre, de mettre à S<sup>t</sup>-Sauveur un prédicateur capable pendant l'Avent (15 décembre 1561). — Condamnation du Chapitre, sauf recours contre l'Archevêque, à payer chaque année au titulaire de la prébende magistrale 120 écus sol (5 juillet 1569). — Arrêt du Parlement compensant les sommes dues par la Ville au Chapitre pour les Infirmeries, avec celles dues par le Chapitre à la Ville pour la préceptoriale (18 novembre 1589).

GG. 473. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1611-1786.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Académie royale. — Délibération du Conseil de ville décidant d'appliquer le prix de vente de la maison qui avait été achetée pour le Gouverneur, à l'Académie que le Roi vient d'établir à Aix pour former les jeunes gens aux exercices tant à pied qu'à cheval (14 avril 1611). — Procès contre M<sup>r</sup> André de Guiraman, chevalier de S<sup>t</sup>-Louis, écuyer du Roi, directeur de l'Académie, qui prétendait obliger la Ville à payer les réparations de cet établissement (1786).

GG. 474. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1759.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège des Doctrinaires. — Lettre de M. de Saint-Florentin informant les Procureurs du Pays que le Roi vient d'autoriser les Doctrinaires à rouvrir leur pensionnat, à condition de ne pas soulever la jalousie des autres établissements, de ne pas attirer les jeunes gens chez eux et d'avoir des maîtres suffisants (22 mars 1759).

GG. 475. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 1 imprimé ; 7 sceaux pendants.

**1603-1773.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Actes relatifs à son établissement. — Privilèges. — Lettres patentes d'Henri IV créant à Aix un collège de Jésuites sous le titre de Collège Royal de Bourbon (Paris, octobre 1603). — Lettres de jussion par lesquelles Louis XIII prescrit au Parlement d'enregistrer les lettres patentes du 6 février par lesquelles il restituait la Direction du collège aux Jésuites (Tonnerre, 27 juillet 1621). — Lettres patentes approuvant l'entente survenue entre les Consuls et les Jésuites pour le fonctionnement du collège (Paris, mars 1622). — Réclamation par le P. Brisacier, recteur, du paiement des 900 l. octroyées par le Roi à l'établissement (1646). — Requête des Jésuites à la municipalité pour en obtenir un secours, attendu que le collège avait subi une perte de 675 l. par suite du non paiement de la subvention royale (1663). — Lettres patentes homologuant la délibération du Conseil portant que deux notables seront par lui désignés chaque année pour faire partie du bureau d'administration du collège (Saint-Germain-en-Laye, février 1677). — Notification au supérieur des Jésuites de la suppression de diverses maisons des Servites situées en France (1<sup>er</sup> juin 1742). — Codicille du duc de Villars léguant au collège une somme de 120.000 l. (27 juin 1765).

GG. 476. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1706-1715.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Mission. — Fondation par D<sup>ne</sup> Louise de Mourgues, d'une mission que les Jésuites devront prêcher de 6 en 6 ans, là où on le leur permettra, entre la Toussaint et la Pentecôte, avec cession, à titre de dotation, d'une rente de 75 l. sur la Province (22 mai 1706). — Déclaration de M<sup>le</sup> de Mourgues portant que les Jésuites devront recevoir cette rétribution si la mission est renvoyée sans qu'il y ait de leur faute (20 septembre 1710). — Augmentation du fonds affecté à cette mission par François Ferrier, bourgeois (1<sup>er</sup> août 1714).

GG. 477. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**XVII<sup>e</sup> Siècle. — 1766.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Biens immeubles. — Mémoire contre M. de Meynier qui prétendait qu'une construction des Jésuites lui fermait un jour (XVII<sup>e</sup> siècle). — Réclamation par le s<sup>r</sup> Rosier de 144 l. solde du prix de feuilles d'or fournies au s<sup>r</sup> Valade, en 1759, pour décorer la chapelle de la congrégation des Écoliers, aux Jésuites (5 février 1766).

GG. 478. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 2 sceaux plaqués.

**1691-1692.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Dons et legs. — Procès contre Louis Imbert, marchand aulier, de Marseille, en qualité de mari de Thérèse Michel, pour obtenir de celle-ci le paiement de 200 l. que son frère Antoine l'avait chargée de payer aux entrepreneurs et ouvriers de l'église du collège, le lendemain du jour où il aurait prononcé ses vœux.

GG. 479. (Liasse.) — 52 pièces papier; 1 sceau plaqué.

**1625-1792.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Dons et legs. — Procès contre M<sup>re</sup> Zacharie de Raousset, comte de Boulbon, président à mortier au Parlement, pour en obtenir le paiement d'une pension de 300 l. constituée en 1625, par André d'Oraison, en faveur du collège, en considération de son fils Elzéar qui appartenait à la congrégation des Jésuites.

GG. 480. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 25 pièces, papier; 2 sceaux plaqués.

**1543-1647.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Résignation par M<sup>re</sup> Jean-Louis de Revilhac de son prieuré de S<sup>t</sup>-Pierre et S<sup>t</sup>-Blaise de Seissons, à Tourves, pour être uni à la mense du collège de Bourbon et servir à la fondation d'une classe de mathématiques (10 octobre 1633). — Bulle d'Urbain VIII homologuant cette union, à condition

que le collège donnera chaque année au prévôt de Pignans 3 charges de blé « in signum recognitionis » (Rome, 24 avril 1634). — Procédure suivie en vue de l'exécution de cette union. — Procès-verbal de mise en possession de ce prieuré pour l'économe du collège (14 août 1634). — Opposition faite à cette union par divers ecclésiastiques. — Titres de M<sup>re</sup> de Revilhac pour ce prieuré (1603-1604). — Transaction entre le Prévôt et le Chapitre de Pignans pour la nomination aux charges dépendant du premier (1543).

GG. 481. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

**1082-1639.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Procès entre l'économe du Collège et M<sup>re</sup> Toussaint Sabathier, prêtre de Tourves, qui réclamait le prieuré de S<sup>t</sup>-Blaise et S<sup>t</sup>-Pierre dont il s'était fait pourvoir par le vice-légat d'Avignon après la mort de M<sup>re</sup> Jean-Louis de Revilhac, malgré l'union que celui-ci avait faite de son bénéfice au Collège d'Aix. — Extrait d'un procès-verbal de visite des archevêques d'Aix montrant que ce prieuré n'est pas paroisse (1486-1535). — Bulle du vice-légat d'Avignon en faveur de M<sup>re</sup> Sabathier (23 juillet 1637). — Arrêt du Parlement déboutant celui-ci et confirmant l'union (20 mai 1638).

GG. 482. (Liasse.) 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier; 2 imprimés.

**1425-1787.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Transaction entre les prieurs de S<sup>t</sup>-Étienne de Tourves et de S<sup>t</sup>-Blaise-S<sup>t</sup>-Pierre de Seissons, au sujet de leurs droits respectifs et notamment de la quarte revendiquée par le prieur de Tourves pour les inhumations faites au cimetière de Seissons (7 décembre 1425). — Bref d'indulgences concédées par Urbain VIII au prieuré de S<sup>t</sup>-Pierre, le 29 juin, fête de S<sup>t</sup>-Pierre et S<sup>t</sup>-Paul (Rome, 27 février 1637). — Sentence de l'archevêque donnant au prieur de S<sup>t</sup>-Blaise et S<sup>t</sup>-Pierre, le droit de prendre place dans le banc de l'église S<sup>t</sup>-Étienne lors des offices, prédications, etc. (23 mars 1637). — Liquidation à 119 l. 2 s. la dette de la communauté de Tourves envers le collège de Bourbon (26 mars 1638). — Acte

de concession par celui-ci aux Observantins réguliers de S<sup>t</sup>-François de la chapelle N.-D. de Consolation, de Tourves, dépendant de son prieuré (8 novembre 1640). — Bref d'indulgence plénière accordé par Innocent X au prieuré le jour de la fête de S<sup>t</sup>-Pierre et S<sup>t</sup>-Paul (Rome, 23 janvier 1647). — Déclaration du vicaire et des prêtres de l'église de Tourves comme quoi ils ont reçu du recteur du collège de Bourbon un fragment de l'os du bras de S<sup>t</sup>-Maurice, martyr, et s'engagent à le faire enfermer honorablement dans la châsse de ce Saint (28 juin 1652). — Lettre des consuls de Tourves sollicitant une aumône pour leurs pauvres (1<sup>er</sup> décembre 1691). — Arrêt du Parlement déboutant l'hôpital et la communauté de Tourves de leur prétention à obliger le collège à leur faire une aumône (14 février 1718). — Conflit entre les marguilliers de S<sup>t</sup>-Blaise et ceux de S<sup>t</sup>-Clair qui voulaient les empêcher de faire la fête de S<sup>t</sup>-Blaise à l'autel de S<sup>t</sup>-Clair, comme cela se pratiquait traditionnellement (4 février 1751). — Lettre du s<sup>r</sup> Lambert, menuisier, marguillier de S<sup>t</sup>-Blaise, contre les Pénitents blancs qui le lendemain de la fête de ce saint, s'étant enfermés dans la chapelle après en avoir fait sortir tout le monde, avaient mis le saint derrière la porte où il fut retrouvé le visage écorné en plusieurs endroits (6 mars 1785). — Délibération du bureau du collège autorisant le paiement de 79 l. 6 s. 8 d., représentant le tiers des réparations de la maison curiale qu'on lui réclamait comme co-décimateur (19 septembre 1787). — Mémoire sur la chapelle de S<sup>t</sup>-Blaise (s. d.).

GG. 483. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1710.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Procès contre les marguilliers de la confrérie de S<sup>t</sup>-Honoré au sujet de la place que devaient respectivement occuper, dans la procession de S<sup>t</sup>-Maurice, les reliques de S<sup>t</sup>-Blaise et de S<sup>t</sup>-Honoré. Les marguilliers, soutenus par presque tous les boulangers et regrattiers armés de bâtons, avaient bousculé la procession et menacé de brûler la châsse de S<sup>t</sup>-Blaise si on lui donnait le pas sur celle de S<sup>t</sup>-Honoré.

GG. 484. (Liasse.) — 26 pièces, papier ; 4 sceaux plaqués.

**1613-1759.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Biens immeubles. — Procès entre le prieur Jean-Louis de Revigliasc et diverses personnes « à lui mal affectionnées » et les Consuls, qui voulaient l'empêcher de prendre des pierres le long du chemin de Bras pour une construction qu'il avait entreprise (1634-1635). — Acquisition par le collège, d'une terre au quartier de Guignonette, faite des frères Jean et Michel Jean, au prix de 27 l. (25 février 1638). — Échange entre le collège et Honoré Imbert, marchand, qui lui remet une propriété au quartier de Maurras contre une terre à l'Estang que le collège avait prise à collocation des hoirs de Jacques Poncet (5 novembre 1647). — État descriptif des biens du prieuré lors de l'entrée du nouveau fermier (12 octobre 1759). — Pièces relatives aux limites et aux droits de passage du prieuré.

GG. 485. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1635-1638.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Biens immeubles. — Procès entre M<sup>re</sup> Jean-Louis de Revilhac, puis l'économe du Collège de Bourbon, prieurs de S<sup>t</sup>-Pierre, et divers particuliers qui avaient empiété sur les terres de ce prieuré.

GG. 486. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

**1631-1780.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Chapelle de S<sup>t</sup>-Pierre. — Devis des travaux à faire à cette chapelle, donné par Jean-Louis de Revilhac à Jean Jean, Jean Guers et Pierre Brun, maîtres-maçons (15-23 avril 1631). — Plainte contre des inconnus qui avaient, la nuit, brisé les créneaux de la chapelle (9 novembre 1683). — Déclaration de la famille Aubert qu'elle renonce à tous les droits qu'elle pourrait avoir sur cette chapelle fondée par ses ancêtres (16 mai 1639). — Autorisation donnée aux prieurs de la confrérie de S<sup>t</sup>-Blaise, de se faire construire deux sépultures dans la chapelle S<sup>t</sup>-Pierre (29 décembre 1665). — Extrait

du procès-verbal de la visite de cette chapelle par M<sup>r</sup> de Vintimille (14 juillet 1728). — Demande des Pénitents blancs pour que le collège leur remette cette chapelle, qui menaçait ruine, la leur étant trop éloignée du village (27 février 1780).

GG. 487. (Liasse.) — 25 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1681-1690.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Chapelle de S<sup>t</sup>-Pierre. — Procès contre la communauté de Tourves pour l'obliger à payer les deux tiers de la dépense faite par le Prieur pour la fonte d'une cloche destinée à la chapelle de S<sup>t</sup>-Pierre. — Procès-verbal de la visite des églises de Tourves faite par l'évêque d'Aubonne, vicaire-général in pontificalibus de l'archevêque d'Aix (21 octobre 1681).

GG. 488. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 1 plan ; 1 sceau plaqué.

**1671-1682.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Cimetière. — Procès contre le vicaire qui, contrairement à l'usage, voulait empêcher les prêtres du prieuré d'aller faire la levée des corps et l'enterrement de ceux qui se faisaient ensevelir au cimetière de S<sup>t</sup>-Pierre (6 février 1671). — Difficultés soulevées par la municipalité au sujet de la superficie de ce cimetière dont le collège voulait faire reconstruire le mur d'enceinte (1682).

GG. 489. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués ; 1 imprimé.

**1298-1759.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Dîme. — Sentence arbitrale de frère Jean Vigorosi, prieur des Dominicains, de S<sup>t</sup>-Maximin, Jacques Pignoli, chanoine d'Aix, et Guillaume Talard, habitant de S<sup>t</sup>-Maximin, réglant la question des dîmes en nature, au sujet desquelles un conflit était survenu entre les prieurs et la communauté de Tourves (27 juin 1298). — Sommation à Honoré Ordan, fermier du prieuré de S<sup>t</sup>-Étienne, d'avoir à porter à la maison du prieuré de S<sup>t</sup>-Pierre les oignons et poireaux provenant de la dîme (2 septembre 1633). —

Arrêt du Parlement réglant le paiement de la dîme au lieu de Tourves et Seissons (23 mars 1671). — Transaction entre le prieur et le vicaire de la paroisse au sujet des dîmes et des novales (23 mai 1704). — Poursuites contre des redevables et les fermiers du prieuré pour la perception de la dîme.

GG. 490. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1298-1637.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Dîme. — Procès entre M<sup>r</sup> Jean-Louis de Revilhac, prieur, contre Ogier Grisolle, chirurgien, Pierre Charles, marchand, et Honoré Charles, son fils, qui avaient détourné une partie du blé de leur dîme. — Intervention de la Communauté en faveur des défendeurs. — Sentence arbitrale rendue par frère Jean Vigorosi, prieur des FF. prêcheurs de S<sup>t</sup>-Maximin ; Jacques Pignoli, chanoine d'Aix, et Guillaume Talard, habitant de S<sup>t</sup>-Maximin, dans un conflit survenu à propos de la dîme entre Fredon de Lasalle, moine de S<sup>t</sup>-Victor, prieur de Tourves ; Foulques de Bras, chanoine de Pignans, prieur de Seissons, d'un côté ; et les communautés de Tourves et Seissons représentées par leurs syndics : Foulques de Podio-alto, chevalier, et Bérenger de Cuers, damoiseau (27 juin 1298). — Arrêt du Parlement ordonnant que la dîme du chanvre, des oignons, des aulx et des haricots se percevra sur le pied du quinzain, et celle du blé et autres grains, suivant une sentence du 7 juillet 1634 (10 juin 1637).

GG. 491. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier ; 1 sceau pendant ; 4 sceaux plaqués ; 4 fragments de sceaux.

**1633-1639.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Dîme. — Procès entre M<sup>r</sup> Jean-Louis de Revilhac, prieur, et Jean-Honoré Besson, son fermier, pour obliger ce dernier à porter sur l'aire de S<sup>t</sup>-Pierre les grains, fruits et légumes provenant de la dîme, que Besson voulait mettre sur une aire dénommée aire de Paradis.

GG. 492. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1671.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Dime. — Action commune intentée par le syndic du Collège de Bourbon, prieur de S<sup>t</sup>-Pierre, et M<sup>re</sup> André Blain, prieur de l'église paroissiale de Tourves, à la veuve Bérenguer et aux frères Antoine et Jean Gasquet, au sujet du taux et du mode de perception de la dime. — Intervention de la communauté de Tourves en faveur des défendeurs.

GG. 493. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1715-1719.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Dime. — Procès entre l'Économe du collège de Bourbon, et M<sup>re</sup> Jean-Joseph Broglia, prêtre de l'Oratoire, prieur de Tourves, qui voulait l'obliger, en qualité de co-décimateur, à contribuer à l'augmentation de la congrue du vicaire et des secondaires.

GG. 494. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

**1543-1758.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Baux des terres et des droits décimaux du prieuré. — Sommation à Dorothee Blanc, veuve de Claude Bayol, fermière du prieuré, d'avoir à en faire ensemen-  
 cer les terres, ainsi qu'elle y était tenue par son bail. La dame Blanc répond que personne n'a encore pu procéder à cette opération dans le pays à cause des grandes pluies qu'il a fait.

GG. 495. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

**1572-1672.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Cens. — Transaction entre Perrinet de Revilhac, conseiller du Roi au Conseil de Piémont, prieur de S<sup>t</sup>-Pierre-de-Tourves, et Anne d'Arcussia, dame de Tourves, au sujet des cens et directes de celle-ci (31 janvier 1572). — Protestation de M<sup>re</sup> Jean-Louis de Revilhac contre cet acte (4 janvier 1634). — Nouvelle transaction passée entre les Jésuites et le seigneur (27 septembre 1672).

AIX-EN-PROVENCE. — TOME II.

GG. 496. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier ;  
 1 fragment de sceau.

**1659-1662.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Tailles. — Procès contre la Communauté qui voulait assujettir les biens du prieuré aux tailles, bien que les Jésuites y fussent forains, les biens des forains n'étant soumis qu'aux deniers du Roi et du Pays et aux taxes communales lorsqu'elles leur profitaient.

GG. 497. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ;  
 1 sceau pendant.

**1582-1638.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Procès entre M. Perrinet de Revilhac, conseiller du Roi, prieur de S<sup>t</sup>-Pierre, et l'économe de l'église collégiale de Pignans qui lui réclamait les arrérages de 39 ans d'une pension annuelle d'une charge de blé.

GG. 498. (Liasse.) — 398 pièces, papier.

**1633-1762.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Comptabilité. — Note relative aux modifications à apporter dans l'emplacement des tableaux et rétables de la chapelle (s. d.)

GG. 499. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

**1639-1784.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Correspondance. — Lettre du s<sup>r</sup> Castellan, fermier, conseillant au P. Économe de vendre le blé du prieuré avant qu'il soit pris par les ennemis dont on annonce une invasion en Provence (9 octobre 1746). — Lettre du P. Gevaer, gardien des Observantins de Tourves, avertissant l'Économe du collège qu'il ne pourra plus faire le service du prieuré sans une augmentation de traitement exigée par ses supérieurs (5 mars 1750). — Lettre du P. Joseph Blain, observantin, annonçant qu'on a cessé de faire ce service attendu que le pla-

fond de la chapelle s'écroule et que la population commence à clabauder (12 octobre 1758).

GG. 500. (Liasse.) — 32 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1632-1784.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieuré de Tourves. — Pièces relatives à des particuliers. — Attestation par les consuls du Barroux, au comtat Venaissin, qu'Antoinette Bertrand, femme de Jaume Finis, est fille de feu Claude Bertrand, de Pélistanne, qui tenait au Barroux le logis du seigneur (26 février 1632). — Procès entre Jean-Pierre Passard, procureur en la Cour des Comptes, et Jeanne Passard, pour la liquidation de la succession de leur mère (26 février 1634). — Procès entre Pierre Tourniaire, de Venterol, fermier du prieuré du Pin au terroir de Rousset, contre Antoine Gervais, avocat, s' de Rousset, et autres qui lui devaient la dime des agneaux et des chevreaux. — Vente par Lazare du Chainé, troisième président au Parlement, et son frère Jean-Baptiste, chanoine de S<sup>t</sup>-Sauveur, à Jean Guilherme, maître-maçon, de Tourves, d'une terre au dit lieu, quartier de S<sup>t</sup>-Pierre, pour le prix de 297 l. (28 août 1676). — Procès entre Jean-Joseph Sivan, officier-marinier, de Tourves, habitant Toulon, et Jean Sivan son oncle, qui profitant de ce que le demandeur n'avait pas eu connaissance des legs d'une terre et de 60 l. que lui avait faits son aïeul, s'en était emparé (1716-1784). — Actes d'état civil de divers membres de cette famille. — Correspondance commerciale entre les s<sup>rs</sup> Pise, d'Aix, et Lambert fils, marchand à Tourves (1730-1779).

GG. 501. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1770-1773.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Prieurés de S<sup>t</sup>-Étienne et S<sup>t</sup>-Maurice, de Tourves et de S<sup>t</sup>-Honorat, de Roquefavour. — Lettres patentes de Louis XV complétant la dotation du collège par l'union des prieurés de Saint-Étienne et Saint-Maurice, de Tourves, et Saint-Honorat, de Roquefavour (Versailles, 11 avril 1770). — Procédure suivie pour la réalisation de cette union. — État des effets de la sacristie du collège et de ses revenus et charges (1<sup>er</sup> février 1773).

GG. 502. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 77 pièces, papier ; 3 imprimés.

**1761-1764.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Pièces relatives à l'administration et à la liquidation des biens des « ci-devant soy-disant Jésuites », faites par M<sup>e</sup> Thomas-Louis-Bertrand Lantelme, notaire royal et économiséquestre, après la suppression de cet ordre. — Procès-verbaux d'adjudication de l'arrentement des deux bastides des Jésuites dites « La Magdeleine » et « S<sup>t</sup>-Alexis » (27-30 août 1762). — Vente du mobilier (février-juin 1763). — Frais de construction d'une armoire en pierre de taille faite par Magnan, tailleur de pierre, à la sacristie de la Madeleine, pour enfermer l'argenterie des Jésuites : 93 l. (18 mars 1763).

GG. 503. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1773.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège royal de Bourbon. — Accord entre le Bureau du collège et les Doctrinaires pour la régie de cet établissement (7 septembre 1773). — État des effets et rôle des machines de physique remis aux Doctrinaires (1773).

GG. 504. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1744-1762.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Séminaire. — Autorisation donnée par les Consuls d'achever les murs du séminaire là où on les a commencés et de les continuer sur le même alignement (27 mars 1744). — Consentement donné par les Consuls à ce que les portes qu'a le séminaire dans la lice s'ouvrent en dehors pour faciliter la circulation à l'intérieur de l'établissement (4 août 1762). — Demande du séminaire en autorisation d'établir son bûcher dans la lice pour éviter les dangers d'incendie que l'imprudence des jeunes gens fait courir à celui qui est actuellement dans la maison (XVIII<sup>e</sup> siècle).

GG. 505. (Registre.) — In-f°; 54 feuillets, papier.

**1788-1789.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Séminaire. — État général du séminaire d'Aix pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> juillet 1788 jusqu'à pareil jour de 1789. — Table alphabétique. — Ce registre comprend la situation financière tant du Grand que du Petit séminaire.

GG. 506. (Cahier). — In-f°; 11 feuillets, papier.

**1791-1793.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Séminaire. — Tableau général des dépenses du Grand séminaire depuis le 20 mai 1791 jusqu'au dernier janvier 1793. — F° 3 v° : Payé 2 l. 5 s. pour différentes quêtes faites à l'occasion de la plantation des arbres de la Liberté dans la section du séminaire (septembre 1791).

GG. 507. (Liasse.) — 2 imprimés.

**1779.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Lettres patentes du Roi concernant les boursiers du collège de Dormans-Beauvais (14 février 1779), et le collège de la ville de Tours (juillet 1779).

GG. 508. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 1 imprimé.

**1705-1786.** — INSTRUCTION PUBLIQUE. — Bibliothèque. — Testament de M<sup>e</sup> André Tournon, avocat, léguant à la ville d'Aix sa bibliothèque pour être mise à la disposition du public les lundis, mercredis et vendredis, de 7 h. à 10 du matin et de 3 h. à 6 entre Pâques et S<sup>t</sup>-Michel; de 8 h. à 11 et de 1 h. à 4, entre S<sup>t</sup>-Michel et Pâques, sans qu'aucun livre puisse en sortir. Le bibliothécaire, M<sup>e</sup> Pellas, jouira d'un traitement de 300 l. (17 février 1705). — Règlement imprimé de cette bibliothèque (24 septembre 1706). — Catalogue de la bibliothèque de M<sup>e</sup> Tournon. — Catalogue des livres légués à la bibliothèque de la Ville par M<sup>e</sup> Marguillan (1707). — Récolement des livres de la bibliothèque fait après la mort de son conservateur, l'abbé Brun (18 juillet 1742). — Testament du marquis de Méjanès laissant sa bibliothèque à la Province,

sous la direction des syndics de la Noblesse (26 mai 1786). — Délibération des États de Provence acceptant cette libéralité (14 décembre 1786).

GG. 509. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1748-1779.** — BEAUX-ARTS. — Convention avec Honoré Coussin, acquéreur des 3 planches des armoiries des Consuls, pour le tirage des épreuves et la gravure de la suite de cette collection, moyennant 1.000 l. et 6 l. pour chaque écusson nouveau (22 juin 1748). — Convention avec André Clément pour la continuation de cette collection, moyennant 24 l. à chaque élection consulaire (7 août 1779). — Remise à Dorothee Béraud, veuve de François Jean, cuisinier, de 6 tableaux non encadrés, représentant des natures mortes, un « portrait de l'auteur », « Vertumne et Pomone », une « Vierge », laissés à l'Hôtel-de-Ville par le peintre Belleville, en nantissement de 100 l. qu'il devait à ladite Béraud. Belleville avait disparu depuis 5 ans 1/2 sans donner de ses nouvelles (13 septembre 1779).

GG. 510. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 3 imprimés.

**1763-1788.** — BEAUX-ARTS. — Théâtre. — Consultation juridique sur le point de savoir si les Consuls ont la police des spectacles en leur qualité de lieutenants généraux de police (29 mars 1763), et s'ils ont le droit d'avoir une loge au Théâtre (30 mars 1763). — Procès-verbal de paraphement d'un registre où Jacques Estallon, garde de police, pointerait les acteurs manquant aux répétitions afin qu'on leur inflige des amendes (s. d.). — Arrêt du Parlement autorisant les Consuls à avoir au Théâtre, à l'orchestre ou à l'amphithéâtre, un banc à quatre places avec un tapis aux armes de la Ville (5 mai 1763). — Ordre donné par les Consuls au s<sup>r</sup> Donec, directeur de l'Opéra, de ne vendre pour les représentations où jouera le s<sup>r</sup> Le Gros, qu'un nombre de billets correspondant à celui des places du Théâtre, de fermer la porte venant de la loge du Roi à celle des acteurs, et de ne laisser personne sur la scène ni dans les coulisses pendant les représentations (13 juin 1775). — Autorisation donnée par le Parlement aux Consuls d'avoir une loge de 4 places (17 avril 1776). — Obligations du

concierge de la Salle de Spectacles d'Aix (1783). — Règlement pour la police du Théâtre de Marseille (22 janvier 1785). — Requête du s<sup>r</sup> Garnier, régisseur du Théâtre, en vue de faire réduire et déterminer le nombre des personnes ayant leur entrée gratuite, le s<sup>r</sup> Delettre ayant laissé commettre à ce propos des abus fâcheux (10 octobre 1786). — Confirmation par le Parlement de l'interdiction faite par les lieutenants-généraux de police à Denis Lecomte, de Lyon, ouvrier doreur sur bois, d'entrer pendant un mois au spectacle où il avait causé des troubles (26 janvier 1788).

GG. 511. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier ;  
4 imprimés.

**1543?-1772.** — ASSISTANCE PUBLIQUE. — *Médecine et chirurgie.* — Demande en augmentation de gages adressée aux Consuls par Marguerite Monbrion, sage-femme, qui voudrait voir porter son traitement de 12 à 20 fl. par an, avec une robe de drap, et le double en temps de peste (XVI<sup>e</sup> siècle). — Relation de MM. Chicoyneau, Verny et Soullier sur la peste de Marseille (10 décembre 1720). — Observations et réflexions propres à confirmer ce qui est avancé par ces médecins dans la relation précédente (1720). — Quittance de la finance de 1.056 l. payée par la Faculté des chirurgiens d'Aix pour les offices d'inspecteur et contrôleurs (12 août 1750). — Avis concernant les personnes noyées qui paraissent mortes, et qui, ne l'étant pas, peuvent recevoir des secours pour être rappelées à la vie (1772).

GG. 512. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 6 imprimés.

**1650-1779.** — ASSISTANCE PUBLIQUE. — Enfants trouvés. — *Bâtards.* — Lettres patentes et arrêt du Conseil d'État homologuant la délibération prise par l'Assemblée générale des Communautés de Provence, le 7 février 1765, pour l'entretien des enfants trouvés (Compiègne, 12 août 1765). — Circulaire des Procureurs du Pays faisant connaître les avantages faits aux personnes qui se chargeront des enfants trouvés (6 décembre 1769). — Arrêt du Conseil interdisant aux voituriers de transporter des enfants trouvés si ce n'est pour les remettre à des nourrices ou à l'hôpital d'enfants trouvés le plus

voisin, à peine de 1.000 l. d'amende (10 janvier 1779). — *Rédemption des Captifs.* — Lettres patentes de Louis XIV portant exemption et privilèges pour l'ordre de la Merci (Paris, juillet 1650). — Procès entre Jean Sanche, entrepreneur, quêteur pour la Rédemption des Captifs, et les Consuls qui lui avaient envoyé des soldats à loger malgré l'exemption dont il devait jouir en vertu des privilèges de l'ordre (juillet 1756). — Autres lettres patentes en faveur de celui-ci (Compiègne, 6 août 1774). — Note relative à une terre déséparée par la Charité à l'ordre de la Rédemption des Captifs (après 1676).

GG. 513. (Liasse.) — 5 imprimés.

**1779.** — ASSISTANCE PUBLIQUE. — *Mont-de-Piété.* — Lettres patentes, arrêts du Conseil d'État et du Parlement de Paris, portant règlement pour le Mont-de-Piété de Paris (1779).

GG. 514. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier ;  
1 fragment de sceau.

**1737-1738.** — HÔPITAUX GÉNÉRAUX. — Lettres patentes de Louis XV unissant les biens et revenus de l'ancienne chapelle hospitalière du S<sup>t</sup>-Esprit, d'Aix, aux trois hôpitaux généraux (Versailles, 9 février 1737). — Consentement donné par les recteurs des hôpitaux généraux à l'extinction de la pension de 100 l. que la Ville faisait à la chapelle du S<sup>t</sup>-Esprit, attendu les grands frais qu'elle a faits pour arriver à la réunion des biens de celle-ci à leurs établissements (8 septembre 1738).

GG. 515. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 imprimé.

**1666-1782.** — HÔPITAL GÉNÉRAL DE LA CHARITÉ. — Pièces concernant le droit des Consuls d'assister à la reddition des comptes de cet établissement (1718). — Arrêt du Parlement portant défense aux pauvres garçons de l'hôpital de la Charité d'Aix, de s'en retirer sans le congé du Bureau et à toutes personnes, de les débaucher et recevoir sans le dit congé (21 février 1742). — État des rentes viagères supportées par l'hôpital et dont la Ville s'est chargée jusqu'à leur extinction, par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 1780 (1782).



GG. 516. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 imprimé.

**1722-1747.** — HÔPITAL GÉNÉRAL DE LA MISÉRICORDE. — Rapport d'estimation d'une maison que cet hôpital possédait à la rue Bon-Pasteur, attenante au grand couvent de S<sup>te</sup>-Ursule, évaluée à 505 l. 17 s. (28 novembre 1722). — Confirmation par Louis XV des privilèges de cet établissement (Versailles, mai 1747).

GG. 517. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1779-1787.** — HÔPITAL GÉNÉRAL DES INSENSÉS. — Demande de secours adressée à la Ville avec un mémoire historique sur cet établissement (décembre 1785). — Situation financière au 24 avril 1787. — Mémoires sur les agrandissements à faire aux bâtiments et les remèdes à donner aux malades (XVIII<sup>e</sup> siècle).

GG. 518. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 20 pièces, papier.

**1531-1781.** — HÔPITAL GÉNÉRAL SAINT-JACQUES. — Acceptation par le Conseil de Ville du don fait à celle-ci par Jacques de La Roque, de l'hôpital qu'il avait commencé à faire construire au bourg Saint-André (8 octobre 1531). — Opposition faite par les Consuls et les Capucins à une proposition de faire desservir l'hôpital S<sup>t</sup>-Jacques par des religieuses hospitalières (1663). — Concordat passé sur la proposition de l'Archevêque entre l'hôpital et ses créanciers (1763). — Mémoire sur les fonctions du trésorier (XVIII<sup>e</sup> siècle).

GG. 519. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 imprimé.

**1766-1768.** — HÔPITAL SAINT-EUTROPE. — Inventaire des effets et meubles de cet hôpital, dressé en présence de M<sup>r</sup> Joseph de Lieutaud, consul (1<sup>er</sup> avril 1766). — Mémoire curieux sur cette chapelle et le conflit survenu entre ses représentants et ceux du Corpus Domini dont les quêtes leur faisaient tort (1768). — « Vie de Saint-Eutrope, évêque d'Orange, écrite par Ver, son successeur, et rapportée par les continuateurs de Rollandus » (V<sup>e</sup> siècle).

GG. 520. (Registre.) — Petit in-f<sup>o</sup>; 12 feuillets, papier.

**1373-1376.** — CONFRÉRIES CHARITABLES. — Confrérie des pauvres malades. — Compte rendu par Antoine Vaurelhe et Guillaume de Lauris, aumôniers de la confrérie des pauvres malades d'Aix. — F<sup>o</sup> 6 : Acte faisant connaître que cette confrérie avait été établie entre divers membres qui avaient versé 1 florin d'or chacun, pour remédier à la fâcheuse situation des hôpitaux : « causante de defectu<sup>s</sup> qui dicebatur esse in tunc hospitalibus civitatis Aquensis in non providendo illis de rebus medicinalibus et apothecarie infirmantibus in hospitalibus ipsis dudum ordinata fuerit infirmaria, ut dicitur, que teneretur pro parte confratrie quorundam proborum virorum dicte civitatis, ad honorem et reverenciam Dei, in quadam domo que fuisse dicitur Petri Tarroni, de Aquis, sita ante ecclesiam Fratrum minorum ibidem; in qua infirmaria pro parte confratrum dicte confratrie providentur amore Dei pauperibus infirmantibus in eadem de rebus medicinalibus et apothecarie et aliis necessaris debitis, si qui pauperes ad ipsam infirmariam proinde venirent, et nichilominus illis qui ex ipsis pauperibus in illa extremos dies finirent, de funeralibus propterea oportunis ». — Liste des confrères dont les cotisations s'étaient élevées à 53 florins de 16 s. qui avaient été confiés à Hugues André, marchand (1<sup>er</sup> janvier 1376).

GG. 521. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1352-1368.** — CONFRÉRIES CHARITABLES. — Confrérie de la Charité. — Restitution par Pierre Barban aux recteurs modernes de cette confrérie d'une maison à la rue S<sup>t</sup>-Jacques qu'il avait acquise au prix de 100 fl. de leurs prédécesseurs, ceux-ci n'ayant pu la leur vendre d'après les conditions qu'avait mises Franquin Mensure au legs qu'il leur en avait fait par testament (30 mai 1352). — Vente par Guillaume Darbon et Jean Brun, à la Charité, d'une maison avec cour et puits « in carreria dicta monesterii antiqui aquensis », au prix de 80 florins d'or de Florence (5 mars 1353). — Vente par Bertrand de Châteauneuf, fils émancipé d'autre Bertrand, à la Charité, en aumône, d'un cens d'une émine d'annone et 6 deniers sur Hugues Audi-

bert, tenancier d'une vigne sise à Aix, quartier de la Mistrane, pour le prix de 8 fl. de Florence (23 septembre 1355). — État des biens de la confrérie remis par Pierre Caponi, ancien maître, à Hugues André, son successeur (1366). — Titres, quittances, etc.

GG. 522. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier ; 2 imprimés.

• **1582-1650.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Pestes de 1629 et 1650. — Règlements de police édictés par le Parlement. — Pièces relatives à l'armement des quartiers (1629). — Consultation juridique au sujet de la rétribution exagérée demandée par M<sup>r</sup> de Foresta, médecin, pour avoir servi pendant la peste (1632). — Arrêt du Parlement déconsignant la ville d'Aix, la contagion ayant cessé (11 octobre 1650).

GG. 523. (Cahier.) — In-f<sup>o</sup> ; 38 feuillets, papier.

**1630.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1629. — Inventaire des meubles appartenant aux prêtres de Sainte-Marie-Magdeleine morts de la contagion, et notamment de leurs bibliothèques.

GG. 524. (Liasse.) — 45 pièces, papier ; 58 imprimés ; 1 sceau plaqué.

**1720-1721.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — Règlements édictés par les Parlements de Provence, Dauphiné et Toulouse, par les Procureurs du Pays et l'archevêque d'Aix. — Création d'une garde de 15 compagnies de 50 hommes, commandées chacune par un capitaine. — Règlement pour l'infirmerie d'Aix (17 août 1720). — Mesures contre les mendiants. — Procès-verbal d'autopsie d'une femme Véran dont la mort paraît au médecin et au chirurgien ne rien présenter de suspect, la défunte ayant été travaillée pendant 2 jours d'un choléra morbus (16 août 1720). — Mise en adjudication de huttes à construire pour les quarantaines. — Établissement de bureaux d'abondance (11 août 1720). — Circulaire du s<sup>r</sup> Jolly, chirurgien, préconisant un traitement qu'il avait employé avec succès (13 février 1721). — Listes des religieux des divers couvents qui offrent de soigner les pestiférés.

GG. 525. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 185 feuillets, papier.

**1720-1722.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — Délibération du Bureau de Santé contenant l'original ou l'enregistrement des mesures qui se trouvent en affiches ou copies dans l'article précédent. — F<sup>o</sup> 183 : Lettres de maîtrise données par les Consuls à Augustin Escaillon, garçon apothicaire, de Pélissanne, en récompense de ses services (15 octobre 1721).

GG. 526. (Liasse.) — 40 pièces, papier ; 6 imprimés.

**1720.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — Délibération en minute et ordonnances du Bureau de Santé. — Minutes et modèles d'imprimés nécessaires au service. — Questionnaire — avec les réponses — adressé aux Consuls par les recteurs de l'hôpital S<sup>t</sup>-Jacques sur la conduite qu'ils ont à tenir à l'égard des pauvres et des malades qu'on leur amène à chaque instant.

GG. 527. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 755 pages, papier.

**1720-1721.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — Registre des malades et des morts trouvés dans la Ville depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1720 jusqu'au 31 août 1721.

GG. 528. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 375 pages, papier.

**1720-1721.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — Registre des morts et des malades traités aux infirmeries de la Charité. — État du personnel.

GG. 529. (Registre.) — In-f<sup>o</sup> ; 157 feuillets, papier.

**1720-1721.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — Registre des entrées et des décès aux infirmeries de la Charité. Ce registre est commencé des deux côtés.

GG. 530. (Registre.) — In-f° ; 143 pages, papier.

**1720-1721.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — Registre des morts et des malades traités aux infirmeries de Lar.

GG. 531. (Registre.) — In-f° ; 171 feuillets, papier

**1720-1721.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — Registre des entrées des infirmeries de Lar.

GG. 532. (Cahier.) — Petit in-f° ; 42 pages, papier.

**1720.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — Registre des entrées des infirmeries de Lar depuis le 30 septembre 1720 jusqu'au 30 décembre.

GG. 533. (Cahier.) — Petit in-f° ; 50 pages, papier.

**1720.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — État des décès survenus aux infirmeries de Lar.

GG. 534. (Registre.) — In-f° ; 9 feuillets, papier.

**1720.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — Registre des entrées des infirmeries des Minimes.

GG. 535. (Registre.) — In-f° ; 9 feuillets, papier.

**1720-1721.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — Registre des entrées et des décès des infirmeries des Minimes.

GG. 536. (Registre.) — In-f° ; 7 feuillets, papier.

**1720-1721.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — Rôle des décès survenus aux infirmeries des Minimes.

GG. 537. (Registre.) — In-f° ; 109 feuillets, papier.

**1720.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — Registre des entrées et des sorties des infirmeries de S<sup>t</sup>-Lazare. — F° 1 : Notes indiquant les dates où les Communautés du voisinage ont été déclarées contaminées et où elles ont été déconsignées. — Sommes payées ou dues par les quarantenaires pour les parfums et le logement.

GG. 538. (Registre.) — In-f° ; 171 feuillets, papier.

**1720-1721.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — État des convalescents entrés au couvent de S<sup>t</sup>-Pierre, à l'Académie et au Pavillon de Vendôme. Ce registre est commencé des deux côtés.

GG. 539. (Liasse.) — 7 cahiers, faisant 286 feuillets, papier.

**1720-1721.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — États des pestiférés sortis de diverses infirmeries et mis en quarantaine à l'Académie. — Tables alphabétiques.

GG. 540. (Liasse.) — 7 cahiers, faisant 222 feuillets, papier.

**1720-1721.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — États des pestiférés sortis de diverses infirmeries et mis en quarantaine au Pavillon de Vendôme. — Tables alphabétiques.

GG. 541. (Cahier.) — Petit in-f° ; 30 feuillets, papier.

**1721.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. — « État des personnes qui ont été purifiées par les bains, leurs habits bouillis et parfumés, et qui sont rentrées dans la ville après avoir fini leur quarantaine ». Leur nombre est de 1.003 entre le 31 mai et le 30 octobre.

GG. 542. (Cahier.) — Petit in-f° ; 22 feuillets, papier.

**1721.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Peste de 1720. —

Liste paraissant être celle des personnes rentrées en ville après avoir terminé leur quarantaine.

GG. 543. (Liasse.) — 1 imprimé.

**1789.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Orages, émeutes. — Circulaire des Procureurs du Pays priant les consuls des Communautés de leur envoyer le détail des pertes subies par celles-ci du fait des intempéries ou des émotions populaires.

GG. 544. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

**1771-1772.** — CALAMITÉS PUBLIQUES. — Orages. — Procès contre dame Anne-Françoise Cavaillon, veuve de M<sup>e</sup> Louis Pagy, président, trésorier général de France, qui réclamait à la Communauté des dommages-intérêts pour les dégâts qu'un orage avait

faits dans sa maison le 7 septembre 1771 et dont il est dit : « chacun sait qu'il s'annonça comme un éclair ; à l'instant même il tomba du ciel un volume d'eau étonnant ; dans l'instant même toutes les rues de la ville furent inondées. Le Cours nonobstant, la pente et le dégorgeement qu'il peut avoir, n'était plus qu'un étang, toutes les conduites furent insuffisantes pour recevoir et dégorger un volume d'eau aussi immense ; les eaux, forcées dans les aqueducs et souvent retenues par le fumier qu'elles y avaient emporté, avaient filtré de droite et de gauche ; il y avait peu de caves qui ne fût inondée : chacun fut obligé de les faire vider à bras ; enfin l'aqueduc du Pont-Moreau, tant immense qu'il est, pouvait tellement peu recevoir les eaux qui y abordaient qu'elles se versaient au Cours et qu'elles y entraînaient des cuves à lessive dans lesquelles les polissons se placèrent et flottèrent ainsi au milieu du Cours à la faveur des eaux qu'il y avait ».